



HAL
open science

Paysage et politique du paysage dans le massif transfrontalier de Gavarnie/Mont-Perdu. Analyse pour servir de fondement à la gestion durable d'un bien inscrit au patrimoine mondial

Serge Briffaud, Bernard Davasse, Juliette Carré, Didier Galop, Philippe Guttinger, Emmanuelle Heaulmé, Dominique Henry, Jean-Paul Métailié, Alexandre Moisset, Damien Rius, et al.

► **To cite this version:**

Serge Briffaud, Bernard Davasse, Juliette Carré, Didier Galop, Philippe Guttinger, et al.. Paysage et politique du paysage dans le massif transfrontalier de Gavarnie/Mont-Perdu. Analyse pour servir de fondement à la gestion durable d'un bien inscrit au patrimoine mondial. [Rapport de recherche] CEPAGE (Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage). 2007. halshs-00778302

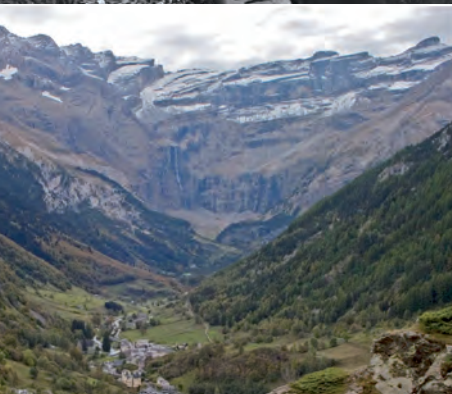
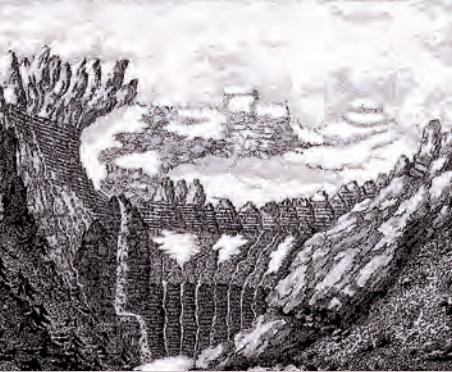
HAL Id: halshs-00778302

<https://shs.hal.science/halshs-00778302>

Submitted on 19 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



CEPAGE (Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage)
école nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

avec la participation de,

GEODE (Géographie de l'Environnement)
UMR 5602 C.N.R.S/Université de Toulouse – Le Mirail

Laboratoire de Chrono-Ecologie
UMR 6565 C.N.R.S/Université de Besançon

**Paysage et politique du paysage
dans le massif transfrontalier de Gavarnie/Mont-Perdu**

**ANALYSE INTERDISCIPLINAIRE
POUR SERVIR DE FONDEMENT
A LA GESTION DURABLE
D'UN BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL**

Sous la direction de Serge Briffaud et Bernard Davasse

*Rapport final de recherche
pour la Direction de l'Architecture et du Patrimoine
Ministère de la culture et de la communication*

janvier 2007

CEPAGE (Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage)
Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

avec la participation de,

GEODE (Géographie de l'Environnement)
UMR 5602 C.N.R.S/Université de Toulouse – Le Mirail

Laboratoire de Chrono-Ecologie
UMR 6565 C.N.R.S/Université de Besançon

**Paysage et politique du paysage
dans le massif transfrontalier de Gavarnie/Mont-Perdu**

**ANALYSE INTERDISCIPLINAIRE
POUR SERVIR DE FONDEMENT
A LA GESTION DURABLE
D'UN BIEN INSCRIT AU PATRIMOINE MONDIAL**

sous la direction de Serge Briffaud et Bernard Davasse

*Rapport final de recherche
pour la Direction de l'Architecture et du Patrimoine
Ministère de la culture et de la communication*

Janvier 2007

Liste des participants :

Coordinateurs

Serge BRIFFAUD, historien, maître-assistant à l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, directeur du CEPAGE, serge.briffaud@bordeaux.archi.fr

Bernard DAVASSE, géographe, maître-assistant à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, CEPAGE, bernard.davasse@bordeaux.archi.fr

Chercheurs participants

Juliette CARRÉ, paysagiste DPLG, doctorante allocataire de recherche, CEPAGE et GEODE/Université de Toulouse II

Didier GALOP, palynologue, chargé de recherche CNRS, Laboratoire de Chronoécologie – UMR 6565 CNRS-Université de Besançon

Philippe GUTTINGER, juriste, maître de conférences à l'université de Paris X.

Emmanuelle HEAULMÉ, historienne, enseignante à l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, CEPAGE

Dominique HENRY, paysagiste DPLG, étudiant en master de recherche, CEPAGE et Université de Toulouse II

Jean-Paul METAILIÉ, géographe, directeur de recherche CNRS, GEODE-UMR 5602/CNRS-Université de Toulouse II.

Alexandre MOISSET, paysagiste DPLG, diplômé d'études approfondies en géographie, enseignant à l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, CEPAGE.

Daniel RIUS, doctorant allocataire de recherche, GEODE/Université de Toulouse II

Jean-François RODRIGUEZ, architecte DPLG, doctorant, maître assistant associé à l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, CEPAGE

Étudiants paysagistes de 3^e cycle (Séminaire d'initiation à la recherche ENSAPBx/CEPAGE)

Pascal BODIN

Céline COMBÉBIAS

Nelly DUBOIS

Nadine KECK

Florence LACAY

Clémence LECAPLAIN

Isabelle LEROUX

Sylvie LESZCKYNSKI

Stagiaire GEODE

Anne-Laure POUX, étudiante à l'École nationale d'ingénieur des travaux horticoles

Laboratoires de recherche

CEPAGE (Centre de recherche sur l'histoire et la culture du paysage)-Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, Domaine de Raba, 33 405 Talence Cedex

GÉODE (Géographie de l'environnement) - UMR 5602 CNRS-Université de Toulouse II, Maison de la recherche, allée A. Machado, 31052 Toulouse Cedex

CHRONO-ÉCOLOGIE-UMR 6565 CNRS-Université de Besançon, 16, route du Gray, 25030 Besançon Cedex

Avant-propos

Cette recherche interdisciplinaire, associant une équipe du Ministère de la culture et de la communication à deux équipes du C.N.R.S., ne représente pas seulement, pour ses auteurs, le prolongement de démarches d'investigation depuis longtemps amorcées sur ce terrain spécifique. Nous l'avons aussi considérée, avec les encouragements de notre commanditaire, comme l'occasion d'illustrer une démarche de recherche qui nous paraît adaptée à la question particulière du paysage et aux enjeux actuels qu'elle porte, au moment où l'on assiste à un développement sans précédent des « politiques paysagères ». Notre volonté a ainsi été de mener à bien, durant les deux années qu'a duré ce travail, ce que nous proposons d'appeler une « recherche fondamentale applicable », c'est-à-dire un travail qui, sans nier la spécificité des moyens et des fins propres, d'un côté, au domaine de l'investigation scientifique et, de l'autre, à la définition des politiques et des formes de l'action, mette à jour la possibilité et les voies d'un dialogue entre ces deux types de rapport à la réalité. Il s'agissait plus particulièrement pour nous de montrer, dans ce cas précis, comment les investigations que nous menons sur l'histoire des paysages, à l'interface entre sciences sociales et sciences naturelles, ainsi que sur l'histoire et la sociologie de ses perceptions, pouvaient fournir matière à une problématisation de l'action contemporaine et constituer le socle d'une réflexion sur le développement local et durable des territoires.

Ce travail n'est donc pas — et ne vise en rien à remplacer — celui d'un bureau d'étude spécialisé dans le domaine du paysage, de l'aménagement ou du patrimoine. Il n'en a ni l'intérêt spécifique, ni les limites. Notre but premier n'a pas été d'apporter des réponses aux questions qui se posent déjà, mais plutôt de tenter de promouvoir un regard renouvelé sur le territoire local et de proposer, en même temps que de nouvelles catégories susceptibles d'en ordonner la perception, des problématiques qui déplacent, ou parfois rassemblent en des configurations inédites, celles dont se saisissent pour l'heure les acteurs locaux. Dans ce renouvellement des grilles de lecture et de questionnement nous paraît précisément résider l'apport potentiel d'une recherche dite « fondamentale », dès lors que chercheurs et décideurs acceptent de voir en elle un possible point de vue sur les enjeux locaux et contemporains de l'action.

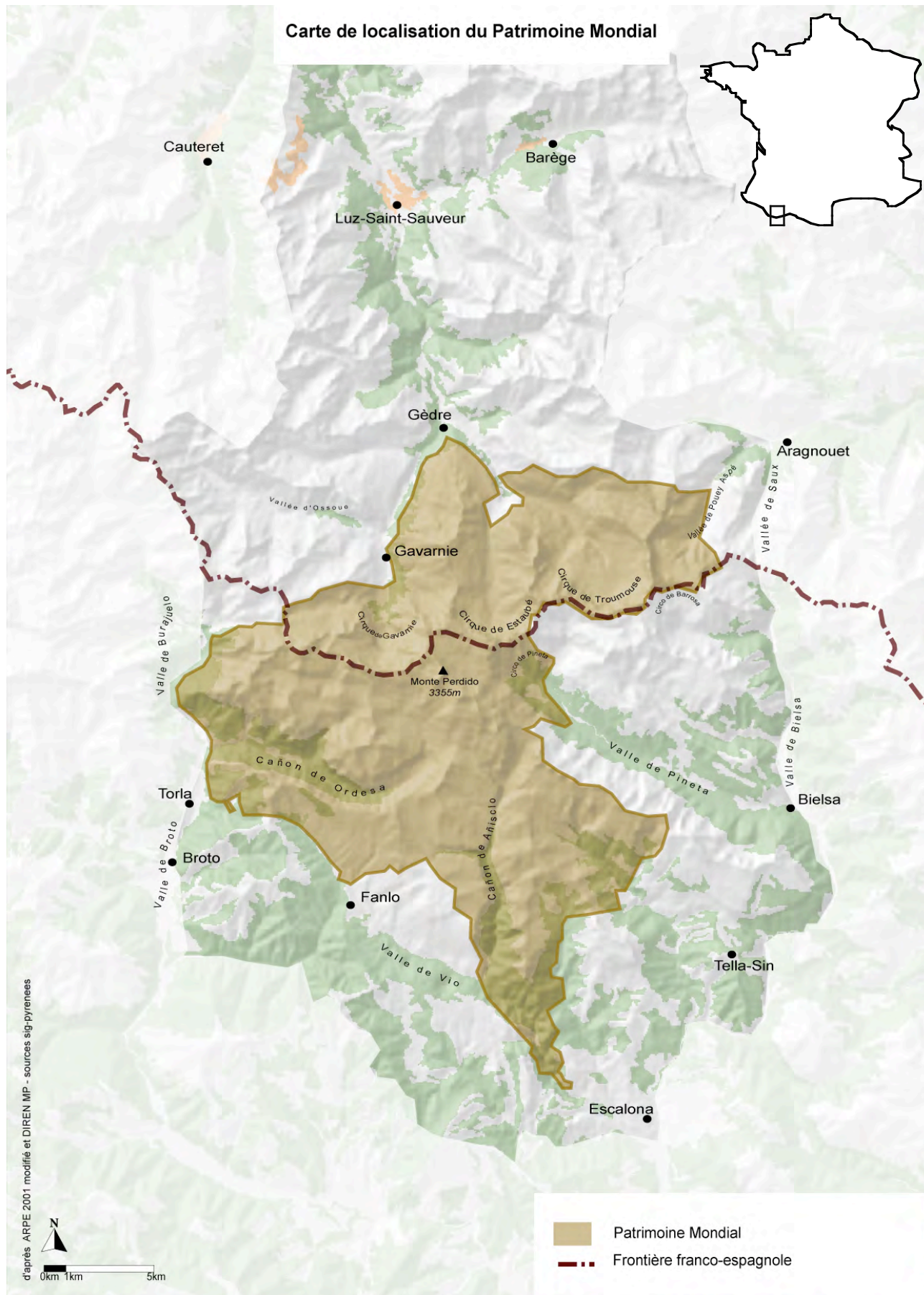
La question du Patrimoine mondial est à la fois l'un des objets centraux et l'une des motivations fondamentales de ce travail. La labellisation par l'UNESCO des paysages du site de Gavarnie/Mont-Perdu constitue potentiellement, pour ce territoire transfrontalier, une chance de négocier un tournant historique et d'envisager son avenir sur de nouvelles bases. Cette étape décisive ne sera franchie - et les bénéfices de cette labellisation ne pourront être vraiment récoltés - que dans la mesure où Etats et collectivités locales concernées sauront se saisir de l'opportunité que constitue l'inscription pour construire, en concertation, un véritable projet de territoire. Poser les bases de connaissance et de problématisation nécessaires à un tel projet est la perspective dans laquelle nous avons situé notre recherche.

Notre travail a bénéficié de la collaboration de très nombreux acteurs locaux, qui nous ont aidé dans notre recherche de sources, ou qui ont accepté de s'entretenir avec nous. Il serait difficile ici de les citer tous. Nous tenons toutefois à remercier tout particulièrement pour leur très précieux appui, Monsieur Emile SOUMBO, sous-préfet d'Argelès-Gazost, Messieurs les maires des communes de Gèdre et de Gavarnie, Monsieur Raymond BAYLE et Madame Christine LOO, président et secrétaire générale de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges, dont l'aide nous a permis de mener des enquêtes approfondies auprès des

éleveurs de la vallée ; Monsieur Patrice de BELLEFON, membre fondateur de l'association « Mont Perdu Patrimoine Mondial » et acteur essentiel de l'inscription du site ; Monsieur Jean-François LE NAIL, ex-conservateur des Archives départementale des Hautes-Pyrénées, qui nous a conseillé dans notre recherche archivistique et fait profiter du résultat de ses propres recherches sur ce territoire ; Monsieur Lionel MATA, de la mairie de Gèdre, dont la disponibilité et les connaissances nous ont été précieuses ; Monsieur Didier BUFFIERE, de la DDAF des Hautes-Pyrénées, qui a mis à notre disposition son savoir sur le pastoralisme pyrénéen et les données SIG du Centre de Ressource sur le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace des Hautes-Pyrénées.

Nos remerciements s'adressent enfin à Madame Arlette AUDUC, aujourd'hui directrice des services de l'Inventaire de l'Ile-de-France, qui fut notre principale interlocutrice à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine. C'est elle qui a rendu cette recherche possible.

Carte de localisation du Patrimoine Mondial



Introduction générale

Cette recherche, appliquée à un territoire montagnard transfrontalier, inscrit depuis décembre 1997 au Patrimoine mondial de l'humanité au double titre des « paysages culturels » et des « paysages naturels », vise à explorer les relations effectives et potentielles que les politiques de protection/gestion/labellisation des paysages entretiennent avec la perspective du développement durable des territoires. Ce travail associe l'analyse, dans la durée, des politiques elles-mêmes à celle des paysages concernés. La combinaison de ces deux démarches de recherche interdisciplinaire, mises en œuvre simultanément, vise un double objectif :

— présenter une analyse et une évaluation des politiques — et notamment de celle du Patrimoine mondial — dans leurs liens avec les dynamiques du paysage et l'évolution des perceptions dont ce dernier fait l'objet ;

— dégager les enjeux, proposer un cadre problématique et des outils pour une politique paysagère axée sur la quête d'un développement durable du territoire concerné.

Analyse des politiques et analyse des paysages correspondent toutefois à deux domaines d'investigations en partie spécifiques, du double point de vue de la problématique et de la méthode. Nous rappellerons donc ici la teneur de notre démarche relativement à ces deux grands champs d'investigations.

1. Les paysages et leurs dynamiques

Notre étude du paysage et de ses dynamiques a été conduite dans un double objectif :

— *fonder l'analyse et l'évaluation des politiques publiques conduites sur le site et notamment des actions liées à l'inscription des paysages concernés au Patrimoine mondial.* Il s'agit de confronter les représentations sociales du paysage que mobilisent les politiques — ou qui se construisent dans le contexte de l'élaboration du projet d'action — avec l'ensemble des données objectives qui peuvent être réunies, à partir d'une approche interdisciplinaire, sur les configurations actuelles du paysage et sur ses évolutions passées et présentes. Notre but n'est toutefois pas, ce faisant, d'opposer une « réalité » scientifiquement reconstituée du paysage aux représentations que l'on s'en fait, mais de mieux comprendre comment se construisent ces représentations elles-mêmes et d'évaluer ce que l'on peut nommer leur *efficience*, c'est-à-dire leur capacité à fonder une action plus ou moins déterminante, et aux effets plus ou moins durables, sur les paysages et le territoire.

— *Proposer les fondements problématiques nécessaires à l'élaboration d'un plan concerté de gestion et de mise en valeur des paysages du site UNESCO.* Le projet même de cette recherche est né du constat des difficultés rencontrées, à la suite de l'inscription, pour penser la gestion de ces paysages et pour instaurer un dialogue entre les acteurs concernés, sur la base d'une vision partagée des réalités et des problèmes. Nos investigations nous ont par ailleurs permis de constater la difficulté qu'éprouvent les décideurs et la population locale à s'approprier la notion même de « paysage culturel » et à s'appuyer sur la labellisation du site pour imaginer des actions de mise en valeur contribuant au développement du territoire concerné. Il apparaît que si chacun s'accorde, aujourd'hui, à reconnaître la valeur patrimoniale exceptionnelle du site inscrit, le discours sur l'intérêt que présente les paysages demeure très général et la valeur n'est presque jamais rapportée de façon précise à des formes ou à des phénomènes concrets. Rien n'a véritablement été entrepris, ni avant ni après

l'inscription du site au patrimoine mondial, pour approfondir la connaissance de ces paysages eux-mêmes, soit à des fins de communication, soit à des fins de gestion. Notre étude vise à palier au moins en partie à cette carence et à aider acteurs et décideurs à nourrir leur lecture des paysages et à évoluer vers une perception plus claire et plus concrète de ce que peut être à la fois une problématique de gestion.

La problématique de l'analyse paysagère relève ici de deux questionnements indissociables. Le premier doit mettre en évidence que les paysages des vallées de Gavarnie et du Mont-Perdu résultent de modalités complexes combinant processus naturels et pratiques sociales (incluant une gestion sociale des ressources) sur la longue durée. Le second doit s'intéresser à montrer que les environnements dits « naturels » ont été créés et maintenus par la société rurale traditionnelle et qu'ils sont aujourd'hui menacés de disparition du fait de la crise de cette même société rurale. Une gestion est donc nécessaire, mais dans un contexte inédit où la connaissance des pratiques et des paysages anciens peut contribuer à définir des solutions nouvelles adaptées à la situation contemporaine.

La démarche combine plusieurs disciplines qu'il s'agit d'articuler à la fois dans l'espace et dans le temps. Ce croisement interdisciplinaire est au centre même de la démarche : il est indispensable pour assurer une meilleure intégration des faits biologiques et sociaux dans la longue durée historique. Il s'appuie sur l'expérience de toute une série de travaux antérieurs où la pratique interdisciplinaire et l'intégration des données ont été un des objets principaux de la recherche (Davasse et *al.*, 1997 ; Galop 1998 ; Davasse 2000). Cette interdisciplinarité joue aussi bien dans l'espace que dans le temps.

Dans le temps, cette démarche est mise en œuvre selon une analyse régressive : la situation présente est la seule réellement observable, elle sert de référent aux reconstitutions historiques. En l'état actuel des connaissances, cinq méthodes sont directement mobilisables. Chacune d'entre elles s'inscrit dans une durée privilégiée, de l'ordre de quelques années à plusieurs siècles (approche multitemporelle). Il s'agit :

- *d'une lecture du paysage, préalable dont l'objectif est de repérer les grands traits de la situation paysagère actuelle.* Le paysage est ici considéré comme un ensemble d'objets visibles reflétant, bien qu'imparfaitement, un état présent et, très incomplètement, des états disparus. Ce travail d'observation, qui a permis à la fois d'identifier les caractères spécifiques du paysage concerné et de poser les hypothèses relatives à son évolution a fait l'objet d'un séminaire de 3^{ème} cycle rassemblant quatre étudiants paysagistes de l'Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux, associés à cette recherche.

- *des entretiens*, menés avec les éleveurs. Le site inscrit au patrimoine mondial est essentiellement constitué par de vastes surfaces d'estives (pâturages de haute altitude fréquentés par les troupeaux durant la saison estivale). Les entretiens avec les exploitants et avec les commissions syndicales qui organisent la fréquentation et la gestion des estives permettent de reconstituer les systèmes pastoraux, d'appréhender les stratégies d'utilisation de l'espace à l'échelle de l'année, mais aussi de rassembler les éléments d'une mémoire de l'activité pastorale et des paysages eux-mêmes.

- *de relevés biogéographiques* sur le terrain (conduisant à la réalisation d'une cartographie). L'analyse détaillée de la végétation actuelle est un préalable indispensable à toute étude d'écologie historique (méthode régressive). Cette analyse s'effectue dans une perspective dynamique. Pour cela, on construit des « pyramides de végétation » qui sont susceptibles de mettre en évidence les dynamiques végétales actuelles et subactuelles.

- *de l'utilisation des archives photographiques.* D'une part, on utilise la photo-comparaison de missions aériennes effectuées à des dates différentes, à partir de la décennie

1940 pour ce qui est des Pyrénées. D'autre part, on utilise des clichés anciens, à partir des années 1860, dont les points de prises de vues sont retrouvés et depuis lesquels un cliché actuel est réitéré. Le haut Lavedan qui a bénéficié d'un attrait particulier possède d'importantes archives photographiques exploitables. Plus de 700 clichés ont d'ores et déjà été rassemblés et plusieurs dizaines ont été réitérés.

- *d'une recherche écohistorique.* Il s'agit de recueillir les informations écologiques contenues dans les archives (forestières ou non) depuis la fin du XVIIe siècle. Il faut noter que les archives forestières, notamment celles des services de Restauration des Terrains en Montagne à la fin du XIXe siècle sont celles qui sont les plus liées à un discours qui se fonde sur une appréciation négative des paysages montagnards. À ce niveau, les archives des communautés montagnardes (délibérations valléennes ou municipales) fournissent un contrepoint fondamental. Le temps dont nous disposons ne nous permet pas de mener à bien une exploitation exhaustive des fonds archivistiques susceptibles d'intéresser cette recherche. Nous avons procédé en ce domaine par sondages et sélectionné les documents relatifs aux espaces ou aux phénomènes qui nous paraissent, eu égard aux autres données dont nous disposons, mériter un éclairage particulier.

- *de la mise en œuvre des méthodes du paléoenvironnement.* Nous avons procédé à deux sondages palynologiques, sur le plateau de Saugué et dans le cirque de Troumouse (commune de Gèdre). Il est ici surtout question d'une palynologie appliquée aux périodes proto-historique et historique, l'anthropisation devient l'élément essentiel de l'interprétation des données.

Dans l'espace, deux échelles sont privilégiées : l'unité de paysage, unité de description et d'analyse, et l'unité valléenne, unité d'intégration des données, qui est, dans les Pyrénées, le territoire historique d'une communauté paysanne dont la plus grande partie est gérée de manière collective. La situation précise des différents sites d'études à l'intérieur de l'aire considérée peut varier en fonction des exigences méthodologiques de l'échantillonnage, mais un même site est concerné par plusieurs approches. Des transects permettent d'aborder les différentes formes de complémentarité entre terroirs, versants intermédiaires et pâturages d'altitudes.

Tous les aspects de la démarche qui vient d'être décrite n'ont pas pu être mis en œuvre, eu égard au temps et aux moyens dont nous disposons, sur l'ensemble du site inscrit. Le croisement de l'ensemble des approches présentées n'apparaît possible que pour le versant français du site, notamment parce que celui-ci a fait l'objet, ces dernières décennies, de recherches permettant à nos propres investigations de reposer sur un socle solide de connaissances. Nous présentons néanmoins ici une lecture des paysages du versant espagnol et un ensemble d'hypothèses, tirées de l'observation ou des entretiens avec les acteurs de ce territoire, sur les dynamiques actuelles et passées des paysages. Il nous est en revanche apparu nécessaire d'élargir l'échelle d'appréhension des territoires et des paysages du versant nord du site, pour mieux en comprendre le fonctionnement actuel et l'histoire. Les limites du patrimoine mondial découpent un espace qui, du point de vue pastoral, comme, plus généralement, du point de vue humain et historique, est indissociable des territoires situés en contrebas (vallées et « zones intermédiaires » correspondant aux espaces de prairies hautes et de pâturages d'intersaisons). Sur le versant français du site, c'est la « Vallée de Barèges » (ou « Pays Toy » — cf carte), qui constitue l'unité d'étude pertinente, dès lors que l'on vise à analyser les paysages à la croisée des déterminations sociales et naturelles. Ce « pays » correspond historiquement à la communauté de vallée de Barèges et, aujourd'hui, au ressort de la commission syndicale. Le système pastoral solidarise l'ensemble des espaces formant cette « vallée » (qui en regroupe en réalité quatre, vallons secondaires exclus) et il apparaît

aujourd'hui — comme nous le montrerons — que toute gestion du paysage fondé sur une gestion de la ressource doit intégrer cette échelle de problématisation et d'action.

2. L'analyse des politiques

Conformément à l'orientation proposée dans notre projet originel de recherche, l'accent a été mis sur l'analyse et l'évolution des politiques conduites depuis quelques années dans le cadre de l'inscription du site étudié au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les données ont été recueillies sur la base d'entretiens avec les acteurs concernés et de la consultation de l'ensemble des documents élaborés dans le cadre de l'inscription : dossiers de présentation, expertises, études diverses, comptes-rendus de réunions, documents présentant des objectifs d'action (cf. présentation des sources en fin de volume). En ce qui concerne les entretiens, priorité a été donnée aux interlocuteurs français, dans la mesure où il est très vite apparu que l'initiative de l'inscription provenait du versant nord du site. Des entretiens poussés et parfois réitérés ont été conduits avec les membres de l'association MPPM (Mont Perdu Patrimoine Mondial), à l'origine de l'initiative de l'inscription, et notamment avec son fondateur, Patrice de Bellefon, qui — nous y reviendrons — a joué un rôle fondamental dans le processus UNESCO ; des rédacteurs du dossier d'inscription et un chargé d'étude employés par MPPM et par la mairie de Gèdre ; des membres du Conseil scientifique du Parc national des Pyrénées occidentales ; les maires des communes concernées sur le versant français du site ; le responsable de l'office du tourisme du secteur français ; le président et la secrétaire générale de la Commission syndicale de la vallée de Barèges, responsable de la gestion pastorale des territoires concernés sur le versant français ; le responsable du comité départemental « Pastoralisme et gestion de l'espace montagnard » (D.D.A.F. des Hautes-Pyrénées) ; de nombreux éleveurs-exploitants sur le territoire concerné.

Notre enquête s'est prioritairement ordonnée autour des questions suivantes :

— *celle du processus qui a conduit à l'inscription.* Nous avons cherché à reconstituer les principales étapes de l'élaboration et de la réalisation du projet. En regard de cette trame chronologique, nous avons cherché à identifier les institutions et les individus porteurs du projet, les soutiens dont ce dernier a bénéficié et les résistances qu'il a suscitées, les motivations des acteurs impliqués.

— *celle des représentations sociales du paysage mobilisées par les acteurs de l'inscription.* Nous nous sommes tout particulièrement attachés à analyser l'image du paysage que cette politique a amené à construire et à tenter d'appréhender les liens qui unissent cette image — devenue « officielle » par l'entremise de l'inscription — avec les critères d'évaluation de l'UNESCO, les conditions du dialogue noué entre les porteurs du projet et les experts UICN et ICOMOS, ainsi que, plus globalement, avec l'ensemble des formes de regards portés sur les paysages que nous avons pu repérer chez les habitants, les élus, ou les touristes ;

— *celle des conditions dans lesquelles ont été tracées et rectifiées les limites du patrimoine mondial,* des critères retenus pour fixer cette délimitation. Cette question est en quelque sorte incluse dans les deux précédentes.

— *celle des suites politiques et des effets concrets de l'inscription.* Nous allons voir que ces suites et ces effets demeurent très modestes, ce qui nous a conduit à analyser les raisons — en l'occurrence nombreuses et de natures variées — de ce relatif échec de l'inscription.

Un autre aspect du travail consiste en une tentative de mise en perspective de la politique du patrimoine mondial, replacée à la fois dans le contexte des formes contemporaines de l'action publique locale en matière de paysage, d'environnement et de développement, et relativement à la longue durée de l'histoire des politiques en ces différents domaines. Notre but a moins été, ce faisant, de comparer les effets paysagers ou territoriaux produits par la mise en œuvre de ces politiques, que les intentions, les visions du territoire et les idéologies qui ordonnent — ou ont ordonné — l'action. Il a été de comprendre comment des perceptions historiquement différenciés du paysage se traduisent en projets et en méthodes d'action. Il a aussi été d'appréhender, sur le territoire du site UNESCO et dans son environnement immédiat, la manière dont cohabitent des politiques qui prennent leurs racines plus ou moins loin dans le temps et sont à l'origine de découpages territoriaux formant un écheveau complexe. Le site inscrit au patrimoine mondial correspond aujourd'hui au territoire de deux parcs nationaux (Parque nacional Ordessa y Monte Perdido et Parc national des Pyrénées occidentales) et à celui d'une Réserve de Biosphère (réserve M.A.B. du Vignemale, qui correspond environ au deux tiers du territoire inscrit sur le versant espagnol). Il concorde presque parfaitement avec le découpage proposé des zones Natura 2000 dans ce secteur des Pyrénées, ainsi que, du côté français, avec le grand site classé du cirque de Gavarnie.



Deux paysages emblématiques du site inscrit au patrimoine mondial : le cirque de Gavarnie (en haut) et le Canyon d'Ordesa (en bas), vers lesquels se dirigent en priorité les touristes de part et d'autres de la frontière. On estime à 650 000 personnes/an la fréquentation de Gavarnie et à 170 000 celle d'Ordesa.



PARTIE I.
LECTURE DES PAYSAGES
DU MASSIF DE GAVARNIE/MONT-PERDU

(Rédacteurs : Juliette Carré, Bernard Davasse, Dominique Henry)

Introduction

La recherche a d'abord consisté à repérer sur le terrain même les grandes structures des paysages actuels et les signes d'évolution par un travail de lecture/observation et à élaborer des représentations graphiques de ces situations paysagères. Ces observations de terrain sont ici présentées selon trois niveaux scalaires différents :

Échelle spatiale 1. Les hautes vallées du Gave de Pau et des Rios Ara et Cinca. À ce niveau scalaire, le territoire exploré déborde largement le périmètre du site inscrit au patrimoine de l'humanité, afin de prendre en compte l'ensemble des phénomènes naturels et sociaux qui sont susceptibles d'en expliquer les configurations spatiales et les processus temporels. C'est la dimension *comparative* entre le versant septentrional français et le versant méridional aragonais qui est ici privilégiée.

Échelle spatiale 2. La « vallée de Barèges ». Elle recouvre une réalité physique ou biogéographique (gradient altitudinal, opposition ombrée/soulane) et, surtout, une signification socio-économique. Il s'agit en effet du territoire historique d'une communauté paysanne dont la plus grande partie était gérée de manière collective. Sous l'Ancien régime, cette communauté paysanne était autonome. Après la Révolution, son territoire a été démembré en plusieurs communes, mais l'indivision des droits d'usage s'est maintenue dans le cadre d'une commission syndicale. C'est dans ce cadre que, depuis au moins la fin du Moyen Age, entre en jeu la complémentarité des "sources" offertes par le milieu montagnard, lesquelles sont transformées en ressources par les systèmes socio-économiques successifs.

Échelle spatiale 3. À l'échelle du versant, règnent les phénomènes d'étagement et de saisonnalité. Il s'agit à la fois d'une unité d'exploitation et d'une unité naturelle. Sa structure et son fonctionnement sont déterminés par les pratiques sociales successives (par exemple par le type et la fréquence des diverses modalités de l'action des sociétés : activités agricoles, pastorales, sylvicoles ou plus récemment industrialisation et activités touristiques). Au niveau de la végétation, sa structure et son fonctionnement sont aussi déterminés par la capacité des espèces à rejeter de souche, à résister à une pression pastorale importante ou à recoloniser les espaces en déprise. Leur aptitude écologique ou la concurrence interspécifique ne constituent que des facteurs secondaires.

Chapitre 1.

Les paysages des hautes vallées du Gave de Pau et des Rio Ara et Cinca

Les relevés de terrain initiaux ont été menés par un groupe d'étudiants paysagistes de l'École d'Architecture et de paysage de Bordeaux, encadrés par plusieurs membres de l'équipe de recherche, au cours d'un séminaire de terrain d'une dizaine de jours à l'automne 2004. Les étudiants ont ensuite complété leurs observations et produit un atlas paysager, rassemblant les observations effectuées (Combébias, Keck, Lacay, Lecaplain, 2004).

Côté aragonais, ces relevés de terrain ont été parachevés au cours d'une campagne de terrain menée en 2005, tandis que côté français ils n'ont pas cessé de se poursuivre tout au long de recherche. C'est la synthèse de ces travaux qui est ici présentée, selon une partition en quatre entrées thématiques, qui, même si elle reste toute théorique, permet d'organiser l'exposition des résultats : relief et géomorphologie, végétation et forêt, exploitation et occupation humaines, patrimoine et tourisme.

I. Des nappes de charriage et des glaciers, des bosses et des creux : une haute-montagne caractéristique

Le territoire exploré se trouve dans la partie centrale de la chaîne des Pyrénées, là où il y a plus de 30 millions d'années la collision de la micro-plaque ibérique et de la plaque eurasiatique, à l'origine de l'orogénèse pyrénéenne dite « en éventail », a provoqué le déversement vers le sud de toute une série de couches géologiques, au point de les faire passer par-dessus d'autres et d'inverser leur superposition normale. On appelle *nappe de charriage* ce phénomène. Dans le massif de Gavarnie-Mont-Perdu (Mirouse 1992), ce système de nappes de charriage (la plus importante est appelée « nappe de Gavarnie » par les géologues) chevauche d'une dizaine de km le reste de la plaque ibérique qui constitue le socle. Nappes de charriage (schistes, calcaire ou marbre) et socle (granite, schistes) sont formés de roches magmatiques et métamorphiques remontant à l'ère primaire (plus de 250 millions d'années) : ils constituent la zone axiale de la chaîne qui s'étend du bassin d'Argelès-Gazost au cirque de Gavarnie. Ce phénomène a également entraîné le glissement vers le sud et le plissement très prononcé, jusqu'à leur rupture, des sédiments calcaires marins qui avaient été déposés sur la plaine immergée à la fin de l'ère secondaire et au début de l'ère tertiaire (entre 130 et 65 millions d'années). Ces sédiments portés en altitude forment aujourd'hui le massif calcaire du Mont-Perdu (que les géologues appellent « unité du Mont-Perdu ») et dominent la chaîne axiale primaire. Par la suite, les processus érosifs d'origine glaciaire, périglaciaire et karstique se sont chargés de modeler les formes que l'on peut observer à l'heure actuelle.

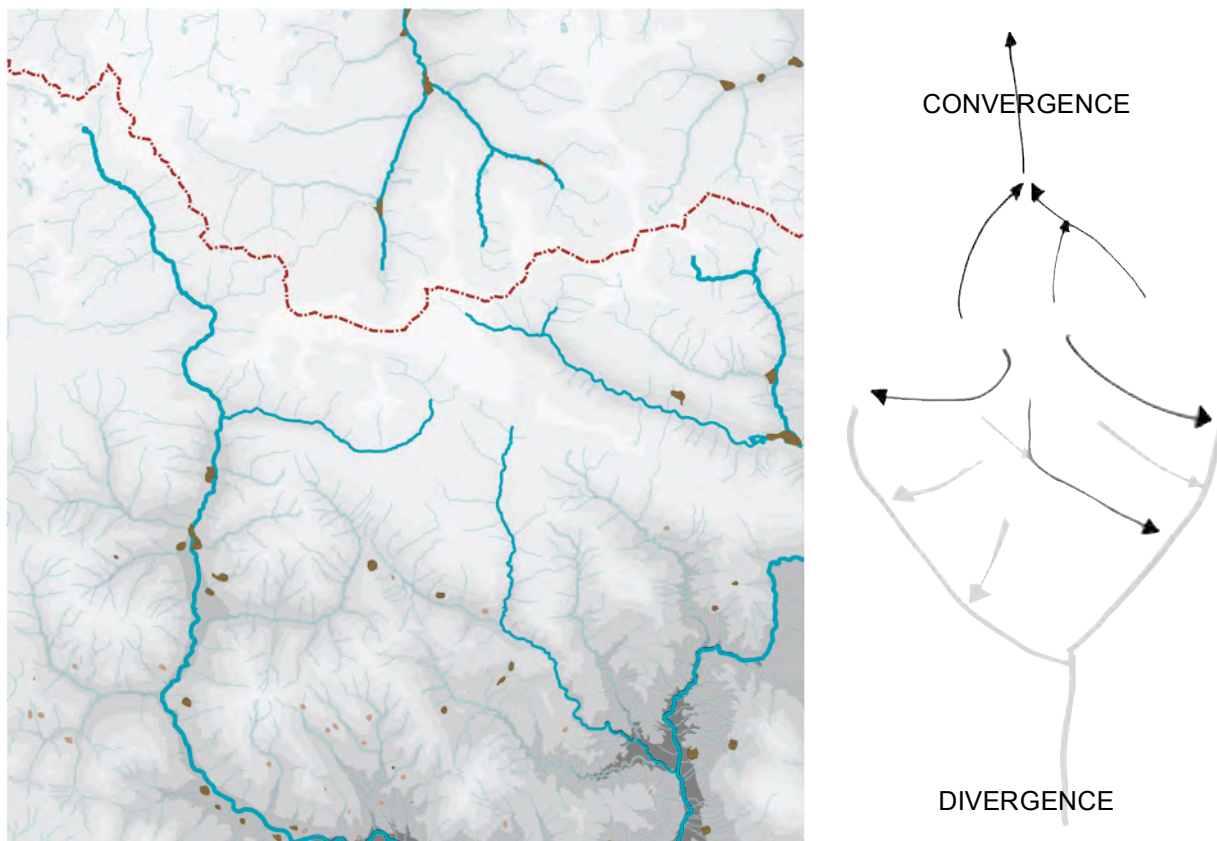


Fig. 1 — Carte du relief et de l'hydrologie et Schéma des orientations valléennes des versants Nord et Sud

L'observation de ces formes actuelles permet d'emblée d'opposer le versant sud aragonais et le versant nord français. Dans le premier dominant des structures géomorphologiques en « bosses », dans le second des structures « en creux ». C'est que, d'une part, le chaînon principal constitué par l'alignement des Tres Serols (Cylindre du Marboré 3325, Mont-Perdu 3355 m, Soum de Ramond 3262 m) orienté nord-ouest/sud-est se trouve au sud de la crête frontière et qu'il se trouve bordé de vastes hautes surfaces culminant à 2500 m en moyenne. C'est que, d'autre part, les vallées principales, si elles sont toutes d'orientation nord-sud, se positionnent différemment selon qu'elles sont situées en versant nord ou en versant sud. La haute vallée du Gave de Pau s'enfonce au coeur du massif, permettant d'accéder, soit directement, soit quasi directement par l'intermédiaire de la vallée d'Héas, aux grands cirques. Les grandes vallées du rio Ara et du rio Cinca, par contre, se localisent en périphérie du massif. Elles permettent une circulation méridienne aisée aux marges du massif, mais celle-ci devient très difficile dès que l'on y pénètre quelque peu. Il faut alors emprunter une des quatre vallées qui s'organisent en éventail autour du massif : la vallée d'Ordesa drainée par le rio Arazas, le canyon d'Anisclo, la « Garganta » d'Escuain parcourue par le rio Yaga et la vallée de Pineta, source du rio Cinca. La façon dont elles s'organisent et leur escarpement rendent difficiles les communications transversales.

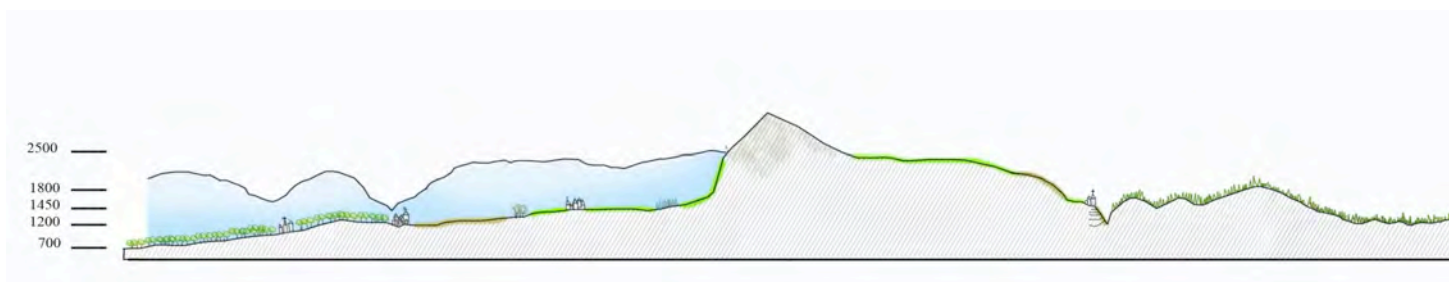


Fig. 2 – Coupe topographique nord/sud : structure en « creux » et structure en « bosse »

En versant aragonais, les facteurs structuraux sont à l'origine des principales formes du relief. L'armature du massif du Mont-Perdu est constituée d'un empilement de plis couchés faillés. Cet empilement de plis a été par la suite découpé par l'érosion en vastes bastions tabulaires entrecoupés de cluses et de canyons aux parois striés de vires vertigineuses. La dissolution a eu ici une action spectaculaire, occasionnant le modelé karstique de surface et creusant des réseaux de drainages souterrains. Gorges, gouffres, grotte, résurgences, lapiaz, champs de dolines et pertes font l'originalité et la réputation du massif du Mont-Perdu, agrémenté du titre de « plus haute montagne calcaire d'Europe ». L'érosion glaciaire n'est pas restée inactive puisque des langues glaciaires ont envahi les plus vastes des vallées (Pinède, Ordesa) donnant un modelé spécifique, tandis que les hautes surfaces présentent à la fois des traces d'abrasion et d'accumulation de débris.

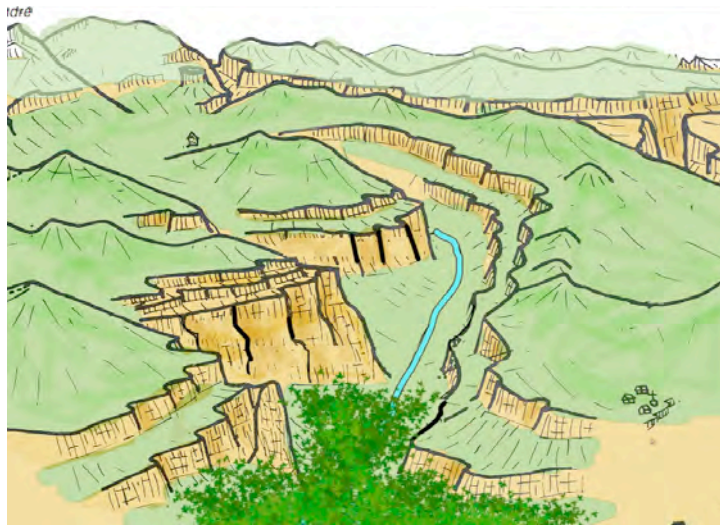


Fig. 3 — Bloc diagramme d'un canyon

En versant français, du fait de la puissance du glacier du Gave de Pau qui a atteint le piémont lourdaï (50 à 60km de long), les pulsations climatiques du quaternaire sont prédominantes à travers les phases de creusement (glaciaire) et de comblement fluvial (apports longitudinaux), torrentiel (cônes latéraux) ou périglaciaire (éboulis). Les sommets sont ciselés par l'érosion glaciaire, de même que le système de crêtes et des cirques d'altitudes. La puissance érosive de la glace se mesure à l'ampleur des parois abruptes des cirques qui se recoupent en arêtes déchiquetées et dont les planchers (les *oules*) sont très moutonnés. Ces formes d'érosion sont complétées par des moraines d'altitudes très grossières. Certaines de ces moraines, frontales et latérales, placées juste en avant des glaciers actuels sont les témoins des avancées glaciaires du Petit Âge Glaciaire (1550-1850). Depuis la fin du XIX^e siècle, on observe un retrait généralisé des glaciers pyrénéens conséquence d'un réchauffement du climat. Ainsi, les superficies englacées pyrénéennes seraient-elles passées de 40 km² en 1870 à 5 km² en 2000 (René 2004)¹. Dans les vallées, la forme dominante est le grand versant d'auge glaciaire couvert par des matériaux de type périglaciaire ou par des éboulis. Ils sont interrompus par des torrents typiques dont les bassins de réception entament épaulements et cirques supérieurs alors que les cônes de déjection se déposent au-dessus des alluvions fluvio-glaciaires des fonds de vallée. Ces portions de vallée en auge alternent avec

¹ Ce recul a été entrecoupé de périodes de stagnation et parfois même de petites avancées. Les principales ont eu lieu en 1880-97, 1907-11, 1924-28, 1978-84. À l'heure actuelle, les glaciologues distinguent les glaciers « véritables », qui présentent des crevasses caractéristiques d'un écoulement glaciaire, des glaciers « résiduels » qui en sont dépourvus et qui sont amenés à disparaître à court terme (René 2004).

des portions plus étroites et encaissées, les verrous et les gorges d'origine fluviale ou sous-glaciaire. Ces dernières sont particulièrement prégnantes ici.

La haute vallée du Gave de Pau se caractérise par l'importance et l'étroitesse des défilés, à peine ponctués par de petits bassins. La puissance du relief, l'ampleur des dénivelés et la vigueur des formes sont pour beaucoup dans l'impression de haute montagne ressentie à parcourir ce massif : « on est ici réellement dans la vallée la plus montagnarde des Pyrénées, dans la partie emblématique de la chaîne, qui a attiré depuis plusieurs siècles voyageurs et pyrénéistes » (Métailié 1993). Les conséquences de cette morphologie abrupte se retrouvent dans la vigueur des phénomènes naturels. Avalanches, crues, laves torrentielles, mouvements de masses et écroulements rocheux : les risques naturels sont aussi nombreux que variés. Ils ont entraîné des catastrophes répétées dans l'histoire et restent prégnants encore aujourd'hui, même si leur visibilité est bien moindre (Barrué-Pastor, Métailié 1993).

II. Des formations végétales, des pâtures et des boisements : de fortes oppositions versant nord/versant sud

À l'échelle du 1/200 000^e, la liaison climat-végétation est assez évidente. Aux échelles inférieures, la part de la topographie et surtout celle de l'action anthropique deviennent prépondérantes.

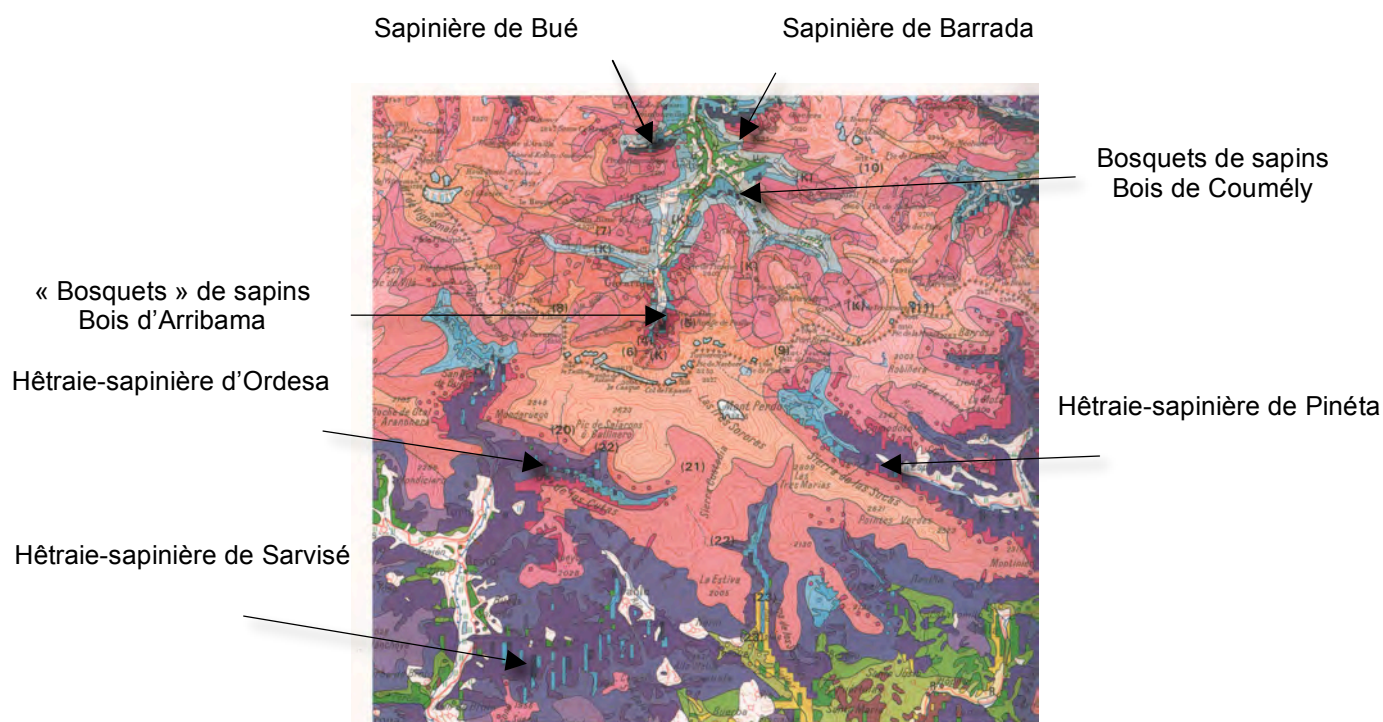


Fig. 4 — Extrait de la carte de végétation 1/200 000

Les grandes formations végétales sont figurées selon un transect nord-sud. D'une façon schématique, deux groupes de paramètres sont à considérer : le groupe luminosité maximale-pluviométrie faible dans les vallées méridionales et le groupe nébulosité maximale-pluviométrie forte dans les vallées septentrionales. D'une manière schématique, le chêne vert, les chênes marcescents et le pin sylvestre correspondent au premier groupe ; hêtre, sapin, chêne pédonculé répond au second. Le rapport pâtures/boisements relève des interventions

humaines passées et actuelles. Démêler ce qui relève de facteurs anthropiques ou de caractéristiques stationnelles est un des buts de cette analyse. Ici aussi il faut distinguer le versant nord français du versant sud aragonais.

Le versant nord présente aujourd'hui un espace forestier particulièrement fragmenté dont la composition spécifique a été largement transformée par une exploitation poussée. D'une façon schématique, on peut opposer les versants abrupts des auges glaciaires enforestés et les hautes surfaces asylvatiques. Sur les premiers, se juxtapose, sans qu'apparaisse un étage particulier toute une série de faciès forestiers : futaie jardinée de sapinière, taillis et futaie sur souche de hêtre, ancien bocage enforesté à chêne, frêne et noisetier, peuplement équiens de conifères exotiques, formations pionnières à noisetier ou bouleau, forêt claire de pin à crochets, etc. Cet espace forestier n'est pas stabilisé : les dynamiques y sont particulièrement importantes. On note en particulier une forte régénération du sapin dans la quasi-totalité des peuplements. Quant au pin à crochets, il est le moteur de la reconquête forestière des surfaces d'altitude, là où elle a lieu (La Prade, Pailla à Gavarnie par exemple). Il est à noter qu'une partie importante de ces boisements appartient à la forêt syndicale de Barège et est soumise au régime forestier, tout comme le périmètre RTM du Mourgat et celui du Hount Grane, à Gavarnie, qui appartiennent à l'État. Ils font donc l'objet d'un plan d'aménagement forestier, qui donne la priorité à la protection ; l'exploitation sylvicole est limitée à quelques parcelles de sapin facilement accessibles (Barrada, Bué) et à la fourniture de bois de chauffage pour les habitants.

Au niveau du versant sud, la situation est différente selon que l'on se trouve au cœur du massif ou en périphérie de celui-ci :

— dans le cœur du massif calcaire, on trouve le classique contraste entre les boisements des canyons et les surfaces asylvatiques des hauts plateaux karstiques. Les canyons forment un milieu bien particulier où les étages se télescopent, voire s'inversent : hêtre et sapin dans les creux, chêne vert, chênes marcescents et pin sylvestre sur les versants. Les hauts plateaux, quant à eux, sont couverts de formations herbacées (pelouses à fétuque de Gautier) présentant une forte richesse fourragère et largement transformées par la pécoration. Plus haut, les formations sont adaptées aux conditions climatiques et stationnelles extrêmes (escarpements rocheux et pierriers) : elles affichent un fort taux d'endémisme.

— en périphérie du massif, les boisements règnent en maître. Le pin sylvestre domine, il est accompagné du pin de Salzmann. Il a fait l'objet d'une politique de reboisement massive sur l'ensemble du territoire agro-pastoral et il est difficile de distinguer ce qui relève de plantations de ce qui est spontané. Sur la soulane de la vallée de Vio, le genêt hérissé et le buis constituent un couvre-sol impénétrable qui ralentit la colonisation arborée. Ailleurs, des cellules résiduelles de feuillus (frêne, tremble) signalent les anciens quartiers de grange foraines. Quant aux sapinières-hêtraies, si leur positionnement paraît relever de conditions climatiques favorables (exposition nord, fond de vallée humide), il faut également noter que la structure de ces peuplements indique qu'ils ont fait l'objet d'une exploitation relativement poussée. Et l'on peut émettre l'hypothèse qu'ils constituent l'ancienne assiette des prélèvements en bois d'œuvre et de chauffe. Quoiqu'il en soit, la dynamique actuelle montre une introgression du sapin dans les peuplements de hêtre.

III. Des exploitations et des utilisations des sols différenciées basse montagne/haute montagne

L'exploitation et l'occupation du sol du territoire est aujourd'hui largement le fait d'une agriculture exclusivement pastorale qui utilise une série de ressources fourragères naturelles. L'organisation étagée de cette activité en fonction des différentes saisons de l'année est suffisamment connue pour que l'on n'est pas à y revenir. Rappelons simplement les trois grands espaces de production : les fonds de vallée, les zones intermédiaires, les estives. On développera les principales dynamiques à l'échelle du versant (cf. supra).



Fig. 5 — Le bassin de Gèdre, prairies de fauche et zone intermédiaire enfrichée

En Aragon, le système traditionnel s'enrichissait d'une transhumance hivernale ovine vers les *sierras* extérieures du piémont et les *pastos de la ribera* (Èbre). Les pâturages proches du village n'étaient alors plus exploités qu'en demi-saison ou par les bovins. Un exode rural beaucoup plus prononcé qu'en France, bien que plus tardif (près d'un siècle de décalage), a entraîné la marginalisation actuelle de l'agriculture et l'abandon de pans entiers du territoire (villages abandonnés).



Fig. 6 — Le village de Nérin sur son promontoire :
l'exploitation agricole totalement délaissée a été remplacée par l'activité touristique

Cet exode rural est largement lié à la politique franquiste d'aménagement (ou plutôt de déménagement) de l'espace effective dans les années 1950-1960. Dans le cadre d'une partition du pays en entier, le régime franquiste avait réservé aux Pyrénées, notamment aragonaise, la fonction de produire de l'énergie hydroélectrique et celle de réserve d'espace « naturel » (réserve de chasse notamment). C'est ainsi que le reboisement massif et contraint

des *montes* et des propriétés privées, accéléré par la *Ley de Montes* de 1957, a largement contribué à l'exode rural des années 1960. On a pu même montrer que la politique forestière franquiste a eu le dépeuplement du territoire pour objectif tacite (Cuesta 1998). C'est que la politique d'aménagement du territoire menée par l'État n'avait pas but de satisfaire les besoins locaux de développement, mais des besoins de sa propre reproduction dans le cadre d'une politique économique capitaliste très libérale.

Traditionnellement, en France comme en Aragon, la gestion des estives est assurée de façon collective dans le cadre valléen. La commission syndicale de la vallée de Barège est la descendante directe de mode de gestion. Elle a pour mission de gérer 37 000 ha d'estives et a pour fonction de décider de tous les projets pastoraux qui doivent se mettre en place sur les estives (équipement, distribution des troupeaux...). Elle accueille des troupeaux extérieurs ce qui lui permet d'avoir un apport de fonds via les droits de pacage que les éleveurs non valléens doivent payer. En Aragon, la gestion des *puertos* (estives) est aujourd'hui encore collective dans la plupart des cas, mais elle a pu être attribuée à un syndicat de personnes privées. En effet, les activités pastorales n'ont pas échappé à la politique étatique des années 1950-1960, dont un des objectifs était de liquider l'élevage traditionnel et d'intensifier les productions agricoles. Le système extensif de transhumance ovine s'en est trouvé diminuer de beaucoup, et s'est reconverti en grande partie vers l'élevage bovin et porcin.

Il est à noter que l'entité valléenne qui représente historiquement une unité sociale, économique et culturelle n'a pas d'existence propre dans le découpage territorial et politique actuel. Ainsi, pour ce qui est de la France, les territoires de projet mis en place à la suite de la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 ne prennent-ils pas pour cadre de référence cette unité valléenne. L'ancienne « vallée de Barège » est un territoire périphérique du « Pays des vallées des Gaves » qui s'étend jusqu'à Lourdes, recouvrant l'ensemble de l'arrondissement d'Argelès-Gazost. Quant à la Communauté de communes de Gavarnie-Gèdre, elle reste le seul Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du canton de Luz. Or, les stratégies d'aménagement et de gestion de territoire se mènent aujourd'hui à l'échelle intercommunale et d'une façon intégrée, ce que ne peut pas développer la Commission syndicale qui n'a en charge qu'une partie, certes conséquente, du territoire, et qu'une partie des politiques publiques.

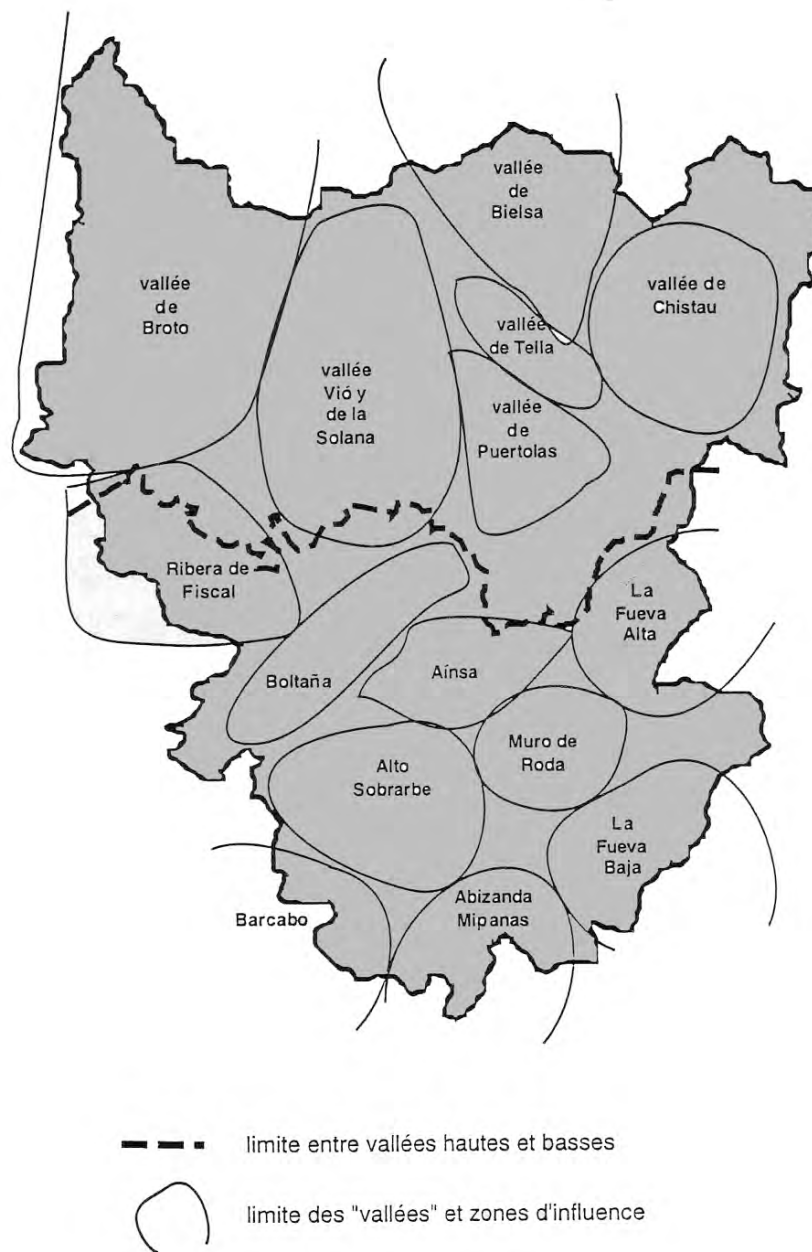


Fig. 7 — Les vallées du Sobrarbe (Haut-Aragon) et leurs zone d'influences au XIXe siècle (d'après Cuesta 1998)

IV. Un patrimoine naturel et culturel, une fréquentation touristique concentrée

Le territoire se caractérise par une forte fréquentation touristique concentrée essentiellement sur le cirque de Gavarnie, côté français, et sur les vallées d'Ordesa et de Pineta, côté aragonais. Ce sont là depuis le XIXe siècle des hauts lieux du tourisme pyrénéen. L'histoire de leur fréquentation dont nous présentons plus loin une esquisse, reste cependant à approfondir, notamment pour les sites aragonais. Gavarnie est l'un des lieux les plus visités des Pyrénées avec près de 2300 visiteurs à la journée, soit 211 600 sur les 3 mois d'été. De nombreuses activités sportives et de loisirs se pratiquent sur le site : la randonnée, l'escalade, la spéléologie, le canyoning... Les randonneurs se cantonnent généralement aux sentiers et s'écartent rarement de ceux-ci. Ces itinéraires sont jalonnés par des refuges gardés (Goritz,

Sarradets, Espuguettes) et de nombreuses cabanes ouvertes qui permettent aux randonneurs de trouver abri. Le refuge de Sarradets et de la Brèche de Roland connaît une importante fréquentation (plus de 4000 nuitées par an) Plusieurs programmes, et notamment l'Opération Grand Site « Gavarnie-Gèdre », visent à améliorer la répartition des flux touristiques et à limiter ainsi les problèmes qui se posent à tous ces grands lieux touristiques : nuisances, concentration dans le temps et dans l'espace, risques de dégradation ...

Côté français, on peut citer quelques exemples d'actions qui ont déjà été mises en place : réhabilitation du chemin du Cirque, réhabilitation des abords de l'hôtellerie du cirque (assainissement ...), réalisation d'un parking payant à Gavarnie pour limiter l'accès au village par les véhicules. Une « Maison des Cirques », constituant une « porte d'entrée » pour le Pays des Cirques, devrait être construite à Gèdre dans le but notamment de guider les visiteurs vers différents sites périphériques de Gavarnie et de valoriser leur patrimoine. Alors que, côté aragonais, la pénétration automobile a été réglementée dans le canyon d'Ordesa et une navette mise en place depuis Torlà.

Conclusion : étagements et dynamiques

Ces relevés de terrain exploratoires ont permis de caractériser les principales structures et dynamiques actuelles (voir tableaux ci-dessous), et d'émettre des hypothèses de travail sur les dynamiques récentes et plus anciennes.

Une forte différenciation entre le versant nord français et le versant sud aragonais a été mise en évidence, aussi bien au niveau des structures « naturelles » et sociales, qu'à celui des dynamiques. Cette forte différenciation est certainement à l'origine d'une complémentarité tout aussi forte qui expliquerait, dans une certaine mesure, l'importance passée des relations entre les deux versants. Il faut néanmoins noter que, pendant toute la période historique, les circulations et les échanges entre les deux versants sont la règle dans quasiment toutes les vallées pyrénéennes frontalières.

Quoi qu'il en soit, les mutations ont été profondes, voire radicales, depuis la fin du XIX^e siècle et cette complémentarité de ressources doit aujourd'hui être repensée de fond en comble. Les modalités de gestion des ressources et d'aménagement des territoires doivent donc s'adapter à ce contexte inédit, dans lequel la connaissance des pratiques et des environnements anciens peut contribuer à définir des solutions nouvelles. Ainsi, est-ce toute la structure, matérielle des paysages, sociale et mentale des communautés qui les gèrent, qui doit s'adapter à cette nouvelle donne.

Étagement et grandes dynamiques en versant nord
(Canton de Luz)

ÉTAGES DE PRODUCTION	UNITÉS AGRO-SYLVOPASTORALES	UNITÉS GÉOMORPHOLOGIQUES	ALTI.	STATUT	TYPE DE BÂTI	VÉGÉTATION (Espèces dominantes)	DYNAMIQUES
Étage nival ou quasi-nival	—	Crêtes, parois rocheuses, glaciers et névés permanents	> 2500	Syndical ou domanial	Refuges de haute-montagne	Végétation de l'étage nival	Effet du réchauffement climatique : fonte des glaciers et élévation du niveau des neiges permanentes.
	Estives (pâturages d'été)	Planchers (oules) et gradins des cirques, bassins de réception des torrents, hauts plateaux structuraux	> 1800		Cabanes pastorales (coueyla, courbaou), stations de ski, barrages hydro-électriques	Pelouses à fétuques, nard et tréfle alpin ; landes à callune, rhododendron, raisin d'ours et genévrier ; forêt ouverte à pin à crochets	Effet du réchauffement climatique : progression altitudinale du pin à crochet Progression très lente des landes, due au sous-pâturage et au déclin de la pratique de feux pastoraux
Etages des forêts et des pâturages	Réserves forestières ou périmètre R.T.M.	Pentes fortes des hauts et moyens versants de l'auge glaciaire	> 1450	Privé	—	Hêtre-sapinière et plantations R.T.M. (épicéa, mélèze, pins...)	Progression du sapin ; pas de dynamique significative dans les forêts R.T.M. Progression vers le haut et le bas des limites forestières.
	Bas-vacants (pâturages d'inter-saisons)				Landes à callune, pelouse à brachypode (astou), chêne sessile, noisetiers, bouleaux, <small>chêne sessile</small>	Landes à callune, pelouse à brachypode (astou), chêne sessile, noisetiers, bouleaux, <small>chêne sessile</small>	La progression des landes et des boisements sur les herbages a été forte entre les années 1960 et 1990. Elle est aujourd'hui ralentie.
	Prairies hautes	Épaulements structuraux ou morainiques	> 1200		Granges (yer, germ)	Graminées des prairies irriguées, frênes, noisetiers, chêne sessile et plantation RTM (épicéa, pins)	Envahissement par le brachypode (astou) et les noisetiers des prairies non-fauchées sur fortes pentes ; progression en hauteur et en largeur des anciennes haies, formant parfois de véritables boisements. Secondarisation des granges et clôture des terrains sur les plateaux morainiques.
Etages des prairies et des villages	Boisements, périmètre R.T.M.	Gorges, verrous, affleurements rocheux	700-1200		Villages groupés	—	Développement des infrastructures touristiques et commerciales. Restauration du bâti ancien. Secondarisation de l'habitat.
	Prairies basses	Replats ou faibles pentes des moyens et bas versants, fonds de vallées.	> 700				
	Villages	Ombilics, terrasses alluviales et cônes de déjection	700-1100				

Étagement et grandes dynamiques en versant sud

ETAGES DE PRODUCTION	UNITÉS AGRO-SYLVO-PASTORALES	UNITÉS GÉOMORPHOLOGIQUES	ALTI.	STATUT	TYPE DE BÂTI	VÉGÉTATION (espèces dominantes)	DYNAMIQUES	
Étage nival	—	Crêtes, parois rocheuses et névés permanents	>2500	Collectif	Refuges de haute-montagne	Végétation de l'étage nival	Effet du réchauffement climatique : élévation du niveau des neiges permanentes	
	Estives	Cirques d'altitude, hauts plateaux karstiques, buttes coniques schisto-trésaisées	>1800		Cabanes pastorales	Pelouses à fétuque de Gautier Pin à crochets, raiuin d'ours		Stabilité
Étage des pâturages et des forêts	Pâturages intermédiaires (<i>Pastos de tránsito</i>) et à caprins	Soulane à fortes pentes sillonnées par des barrancos	1100-1800	—	—	« Matoral » à genêts hérissés et à buis, ponctuée de boisements de pins sylvestres	Evolution lente. Sols très dégradés. Le genêt hérissé constitue un couvre-sol qui ralentit la colonisation végétale. Colonisation par le pin sylvestre dans les secteurs les plus humides (hauts-versants et barrancos)	
	Forêt	Canyons	1000-1800		—	Hétraie-sapinière, chênes marcescents, pin sylvestre et à crochets (inversion d'étagement)		Enforestation spontanée et transformation spécifique, fermeture des vues, forte augmentation de la fréquentation touristique, patrimonialisation des paysages et des milieux
		Sierras méridionales sur flisch (versants, petits plateaux)	1000-1700		Villages et granges abandonnés (bâti en ruine ou disparu)	pin sylvestre dominant avec hétraie-sapinière et cellules résiduelles de feuillus correspondant aux anciens terroirs.		Forêt homogène de pin sylvestre et de pin de Salzmann, hétraie-sapinière. Forte progression de la pinède sur les zones encore ouvertes des anciens terroirs agro-pastoraux.
Étage des villages	Villages	Replats des bas versants et crêtes sur plateaux, à proximité des sources	1200-1500	Privé	Villages groupés étagés ou étrés le long des crêtes	—	Double mouvement d'altération et de restauration du bâti ancien, y compris dans les villages désertés. Secondarisation de l'habitat. Électrification. Construction d'infrastructures hôtelières en marge des villages. Aménagement du réseau viaire.	
	Prairies irriguées	Replats et pentes moyennes à proximité immédiate et en contrebas des villages	1100-1500		— (granges intégrées aux villages)	Graminées des prairies, arbres fruitiers, haies formées de frênes, d'érables et de merisiers ; boisements de feuillus		Envahissement des parcelles par la végétation des haies. Dégradation des réseaux d'irrigation et des chemins.
	Terrasses de cultures sèches (<i>Ambacalamientos</i>) abandonnées, des friches pâturées	Pentes moyennes et fortes des bas versants ou des plateaux peu élevés	1000-1400		—	Végétation arbustive de friche		Colonisation relativement lente (sols minces et absence d'eau) par les genévriers, la ronce et le buis. Dégradation rapide des murs de terrasses et des chemins.

Chapitre 2. Les paysages de la « vallée de Barège »

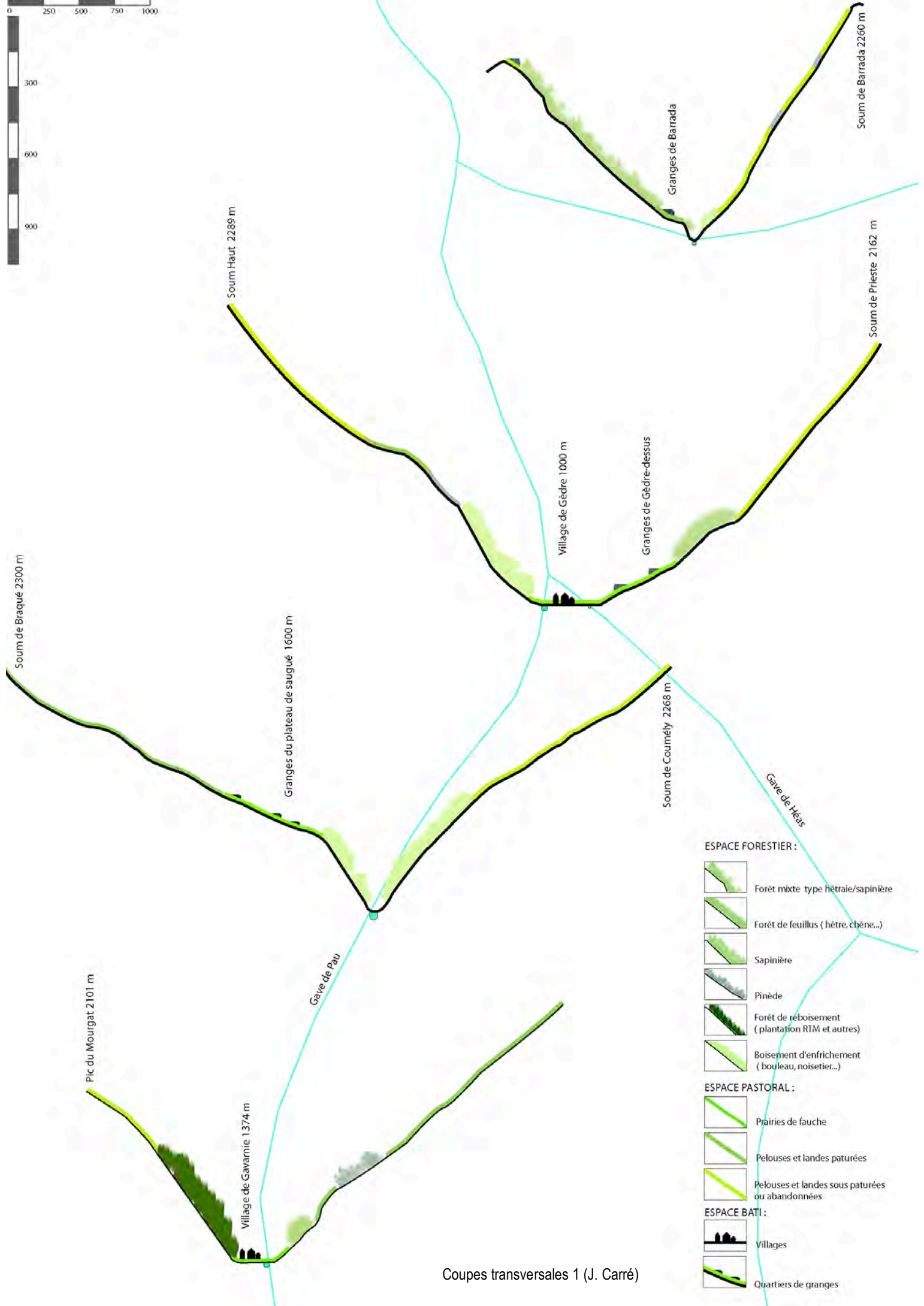
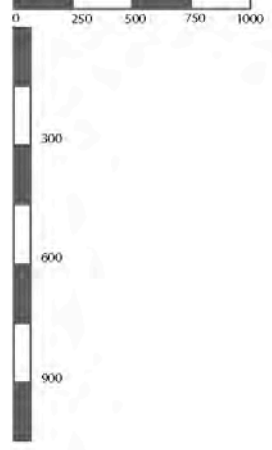
La haute vallée du Gave de Pau est une de ces vallées orientées sud/nord qui participent au compartimentage de la partie centrale de la chaîne pyrénéenne. Elle correspond à l'appellation historique de « vallée de Barège », nom de l'ancien territoire de la communauté valléenne sous l'Ancien régime². Il s'agit aujourd'hui du canton de Luz-Saint-Sauveur qui comprend 17 communes (Barèges, Betpouey, Chèze, Esquièze-Sère, Esterre, Gavarnie, Gèdre, Grust, Luz–Saint-Sauveur, Saligos, Sassis, Sazos, Sers, Viella, Viey, Viscos et Vizos).



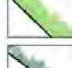

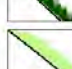




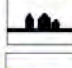

I. Une organisation longitudinale répétitive, une organisation transversale différenciée

La « vallée de Barège » est limitée au nord par les gorges de Peyrefitte qui l'isolent du bassin d'Argelès-Gazost. Il regroupe deux grandes vallées : celle, principale, du Gave de Pau qui s'enfonce directement dans la « zone axiale » et qui se subdivise dans son extrémité amont en vallée du Gave de Gavarnie et en vallée du Gave de Héas ; celle, tributaire, du Bastan qui circule parallèlement à la « zone axiale » et qui possède donc une orientation est/ouest. La première atteint les crêtes frontalières et se parachève en cirques grandioses. La seconde se termine au col du Tourmalet et s'inscrit entre les deux massifs satellites, du Pic du Midi de Bigorre au nord et du Néouvielle au sud. Chacune de ces vallées présente une organisation longitudinale répétitive, apanage des vallées glaciaires (succession de resserrements et d'élargissements), les resserrements étant ici particulièrement prégnants et les formes, on l'a déjà dit, spécialement vigoureuses. C'est par leur organisation transversale qu'elles se différencient.

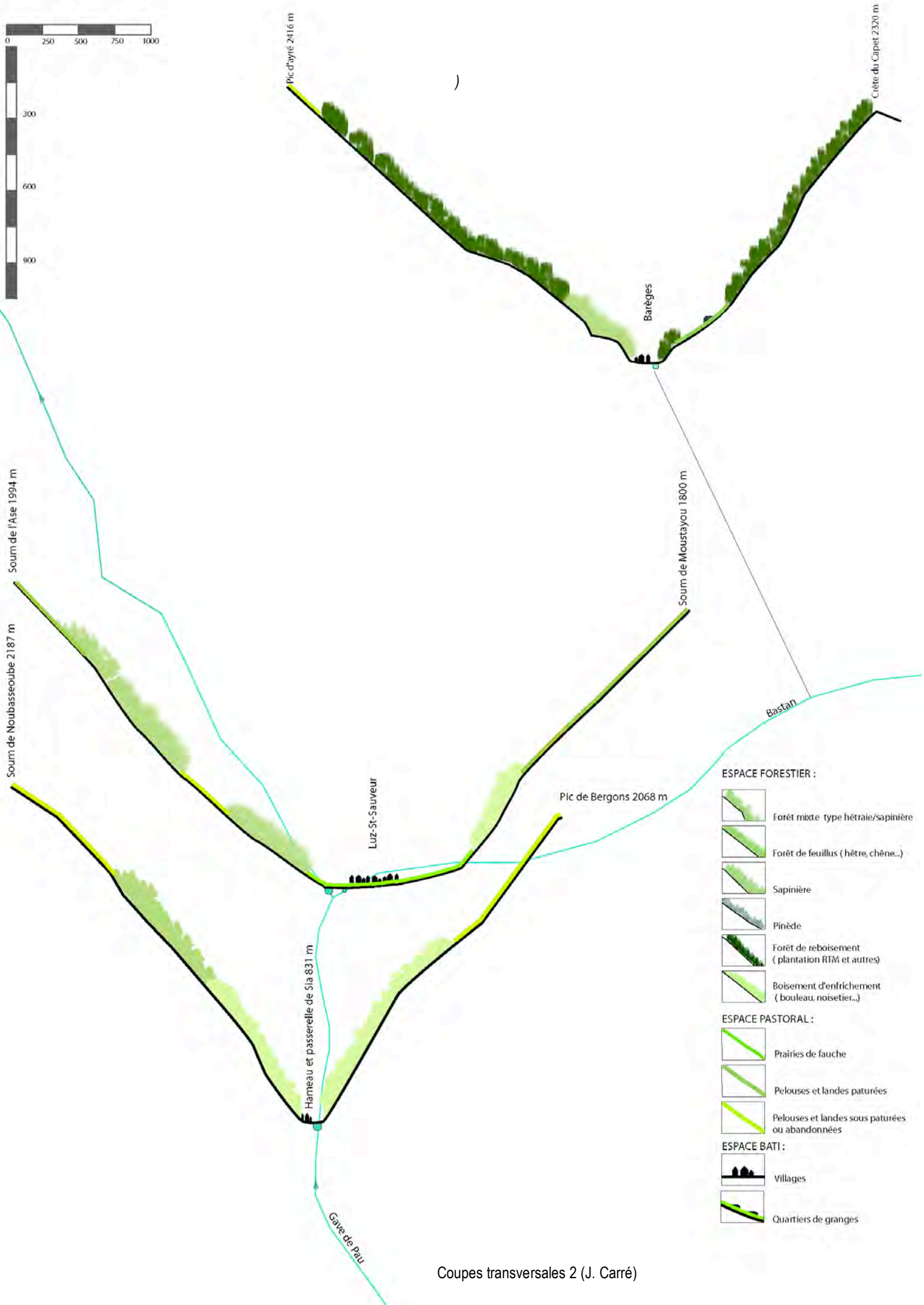
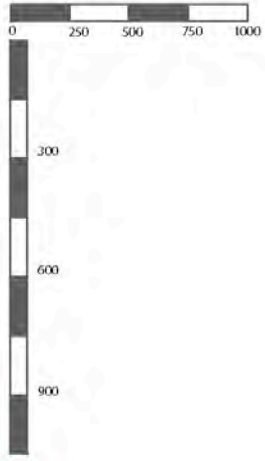
La vallée du Gave de Pau du fait de son orientation méridienne ne présente pas de contrastes d'exposition bien tranchés. Ici pas de soulane, ni d'ombrée clairement individualisée. On est plutôt en présence d'un dispositif topographique en chapelet où se multiplient les facettes d'exposition. Faute d'authentique soulane, ce sont les épaulements glaciaires ou les cônes de déjection qui ont constitué le centre de gravité du système agropastoral : on y rencontre encore aujourd'hui villages, hameaux et quartiers de granges. Dans les vallées secondaires, l'opposition ombrée/soulane redevient d'actualité. Elle s'ouvre perpendiculairement à l'axe principal et s'y retrouve le classique contraste entre un versant exposé au nord boisé et un versant exposé au sud dénudé. Ce phénomène est observable notamment dans les vallées de Bué, de Barrada et d'Ossoue. Pourtant, certains lieux dérogent à cette règle, par exemple : situation en soulane du bois de Pouey-Haout, absence de boisement sur l'ombrée d'Aspé. Ces vallées secondaires sont des vallées suspendues, séparées de la vallée principale par un gradin de confluence d'une puissance de 300 m à 400 m et, donc, situés à des altitudes bien trop élevées (plus de 1350 m) pour pouvoir porter un habitat permanent : on y trouve des quartiers de granges ou des cabanes d'estive.

² Règne une certaine ambiguïté sur le mot « Barège(s) ». La station thermale de Barèges n'a pas donné le nom à la vallée. C'est le phénomène inverse qui a eu lieu. Les bains de Barège se sont transformés en Barèges tout court à la fin du XVIII^e siècle. Tous les habitants de la vallée sont donc des barégeois et pas seulement ceux de la commune de Barèges dont la constitution est tardive. Quant au nom de toys donné aux habitants de la vallée et ayant un certain succès aujourd'hui, il remonte à la fin du XIX^e siècle et a été utilisé initialement comme un sobriquet à connotation péjorative (Le Nay, 2003).



- ESPACE FORESTIER :**
-  Forêt mixte type hêtre/sapinière
 -  Forêt de feuillus (hêtre, chêne...)
 -  Sapinière
 -  Pinède
 -  Forêt de réboisement (plantation RTM et autres)
 -  Boisement d'enrichissement (bouleau, noisetier...)
- ESPACE PASTORAL :**
-  Prairies de fauche
 -  Pelouses et landes pâturées
 -  Pelouses et landes sous pâturées ou abandonnées
- ESPACE BATI :**
-  Villages
 -  Quartiers de granges

Coupes transversales 1 (J. Carré)



- ESPACE FORESTIER :**
- Forêt mixte type hêtre/sapinière
 - Forêt de feuillus (hêtre, chêne...)
 - Sapinière
 - Pinède
 - Forêt de reboisement (plantation RIM et autres)
 - Boisement d'enrichissement (bouleau, noisetier...)
- ESPACE PASTORAL :**
- Prairies de fauche
 - Pelouses et landes pâturées
 - Pelouses et landes sous pâturées ou abandonnées
- ESPACE BATI :**
- Villages
 - Quartiers de granges

Coupes transversales 2 (J. Carré)

L'orientation est/ouest de la vallée du Bastan est, quant à elle, favorable à l'effet d'exposition. Pourtant, la plupart des villages sont implantés sur le versant exposé au nord. Ce phénomène est dû au développement exceptionnel de la terrasse morainique latérale qui a permis une implantation proche de terroir agro-pastoraux de premier ordre. Sur la soulane, par contre, les pentes sont fortes et les replats quasi-absents : les avalanches y sont omniprésentes, renforcées par la présence d'importantes zones d'accumulation neigeuse sous le vent des crêtes sommitales. D'une manière générale, la vallée du Bastan est connue pour être le siège de processus morphoclimatiques particulièrement exacerbés (Métailié 1993).

Ces dispositifs topographiques complexes composent une mosaïque paysagère d'autant plus fine et contrastée que les évolutions en cours peuvent être contradictoires. Ces organisations différenciées et les évolutions visibles à l'heure actuelle permettent de distinguer quatre grands ensembles géographiques. Dans cette lecture, on laissera de côté la vallée du Bastan, qui constitue un territoire à part entière, correspondant à l'ancien Vic de Labatsus, et qui n'est pas en contact direct avec le site inscrit au patrimoine mondial. Notons que l'on y trouve la station thermale de Barèges, une des plus anciennes des Pyrénées, et qu'elle présente en condensé la plupart des paysages décrits dans les entités suivantes.

II. Des vallées singulières

1. Les vallées de Gavarnie et d'Ossoue : la montagne emblématique

Les contrastes topographiques sont ici à leur maximum. On se trouve adossé aux plus hauts massifs des Pyrénées : celui du Mont-Perdu (3 355 m) et celui du Vignemale (3 298 m). Paradoxalement, c'est là que l'on trouve aussi les points de passage transfrontaliers les plus aisés³. À l'ouest du Gabiétou, le port de Boucharo (2 270 m) est le passage le plus connu, le plus bas et le plus facile. Le départ du chemin ancien se situait au village de Gavarnie, il circulait ensuite dans le vallon de Pouey Aspé. En 1969, une route viabilisée a emprunté le vallon des Espécières et a permis d'accéder directement au col. Le projet était alors de rejoindre Torla par Saint-Nicolas de Bujaruelo, mais les travaux n'ont pas été réalisés côté espagnol. En 1998, à la faveur d'un éboulement, la circulation routière a été repoussée en dehors de la zone centrale du Parc national des Pyrénées et arrêtée, définitivement sans doute, au niveau du col des Tentes (2 208 m). À peine plus élevés, les ports de la Bernatoire (2 336 m), de Cardal (2 361 m) et du Pla d'Aube (2 603 m) font communiquer, à l'occasion d'un abaissement de la crête frontalière entre le Taillon et le Vignemale, la vallée d'Ossoue avec celle du rio Ara. D'un accès plus difficile, la Brèche de Roland (2 807 m) n'en a pas moins constitué un passage fréquenté pour rejoindre par un accès, relativement direct, la vallée de Vio à travers les pâturages de Goriz, par-delà le canyon d'Ordesa.

Gavarnie est le site vers lequel se tournent tous les regards. Et les descriptions scientifiques ou littéraires, illustres ou anonymes, qui évoquent le caractère monumental de son architecture sont suffisamment nombreuses depuis la fin du XVIII^e siècle pour qu'il soit utile d'y revenir ici. Retenons juste la propension du site à offrir des impressions toujours renouvelées, que l'on soit habitant permanent ou visiteur régulier. Depuis le village de Gavarnie, un cheminement d'un peu plus d'une heure conduit jusqu'au cirque. C'est sur cet

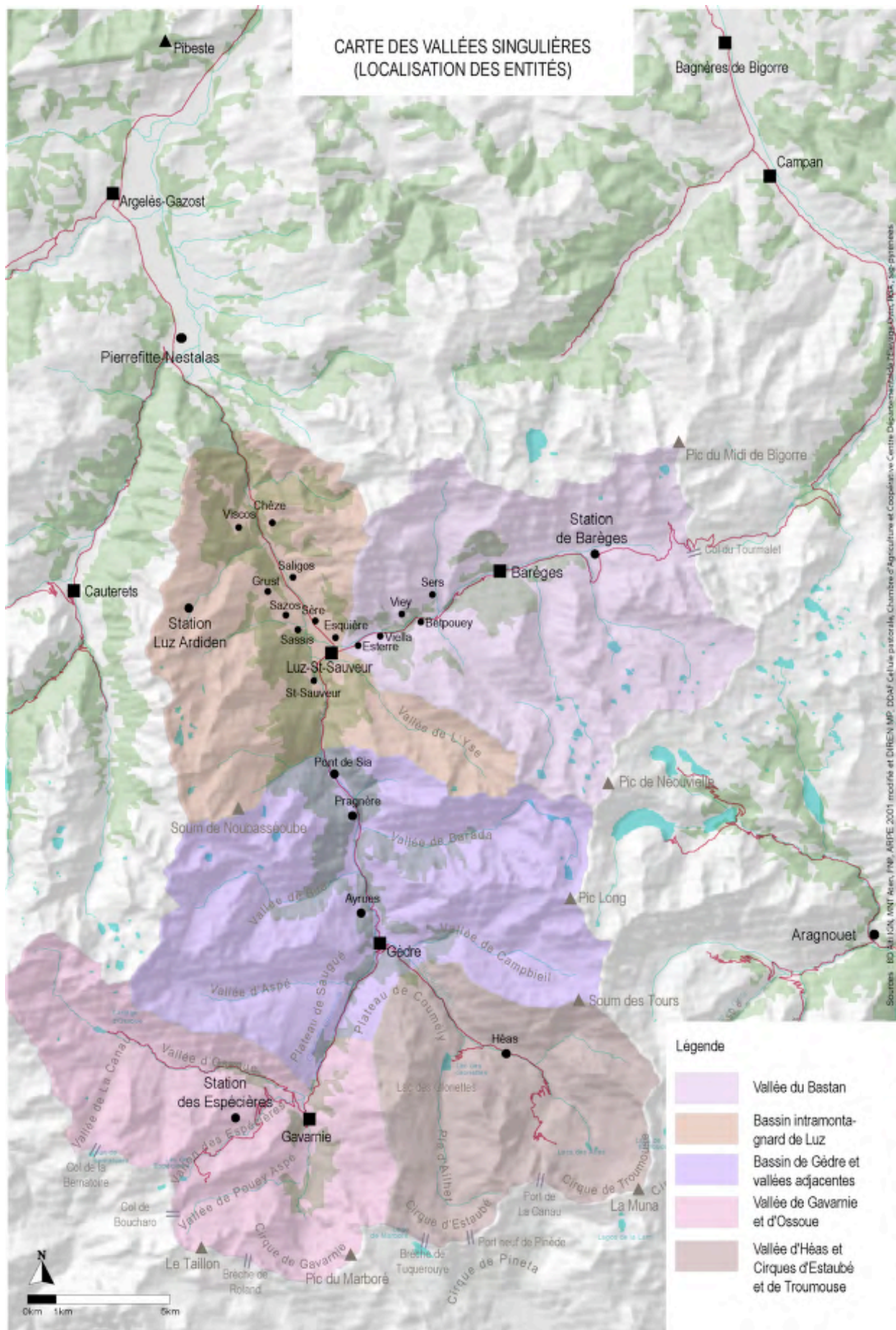
³ Une description de ces passages frontaliers se trouve dans A. Bourneton, *Grands ports des Pyrénées*, Toulouse, Sirius, 1986, ainsi que dans l'ouvrage d'A. Brives, *Pyrénées sans frontière. La vallée de Barèges et l'Espagne du XVIII^e siècle à nos jours*, Argelès-Gazost, SESV, 1984 (rééd. Pau, Cairn éditions, 2000)

itinéraire que se concentre la fréquentation touristique, et toute une série de dispositifs a été mis en place à partir de 1989, dans le cadre d'une Opération Grand Site, pour « canaliser » le flux. Sans qu'il semble y avoir une relation de cause à effet, le nombre de visiteurs est aujourd'hui en baisse, et le souhait d'étendre la « saison » n'a pas été atteint.

Le chemin du cirque franchit deux verrous qui individualisent nettement le bassin de la Prade, anciennes pâtures en cours de reforestation rapide par le bouleau et le pin à crochets. Cet expansionnisme du pin à crochets s'observe aussi sur les parois des Sarradets où l'avant-garde arborée atteint plus de 2200 m d'altitude. Si, dans le bassin, la déprise agraire est à l'origine de l'expansion forestière, dans les parois, on est sans doute en présence des effets tangibles du réchauffement climatique. Une heure supplémentaire est nécessaire pour atteindre le cœur du cirque, là où la grande cascade précipite, d'une hauteur de plus de 400 m, les eaux du Marboré et du Mont-Perdu.

La vallée d'Ossoue est quant à elle, un large couloir ouest/est constitué de deux paliers principaux : le Pla de Salces vers 1650 m d'altitude, les Oulettes d'Ossoue vers 1850 m d'altitude. Ces paliers sont les barycentres des immenses pâturages que l'on trouve dans cette vallée. Le massif du Vignemale en toile de fond et les falaises calcaires d'Aspé en adossement leur donnent une sauvage grandeur. Ces pâturages ont été, historiquement, une richesse convoitée. La vallée aragonaise de Broto possède aujourd'hui l'usage de ceux situés en rive droite du Gave d'Ossoue entre le 18 juillet et le 30 septembre. Dans la partie aval, on trouve la hêtraie de Saint-Savin, bien cantonnée au niveau de la gorge de raccordement et en exposition nord. Au niveau du dernier verrou, avant la confluence avec le Gave de Gavarnie, s'est installée une tourbière à l'occasion d'une contre-pente). Mémoire sédimentaire potentielle, elle est située au milieu de l'ancien quartier des grange de Holle à 1500 m d'altitude. Au-dessus, dans le vallon des Espécières, on trouve la station de ski de Gavarnie-Gèdre (1850 m). Sa construction a démarré en 1973. Les investissements réalisés depuis cette date ne se sont jamais révélés rentables et pèsent lourdement sur les budgets communaux. En 2004, une délégation de service public a été réalisée au profit d'une filiale de la Lyonnaise-des-Eaux.

Entre Gèdre et Gavarnie, la gorge constitue un de ces lieux à risques des Pyrénées. Elle cumule les menaces : crues, écoulement et chutes de blocs, avalanches. Pourtant, ces risques à la faveur d'une spectaculaire (re)végétalisation contemporaine sont aujourd'hui tombés dans l'oubli. Le symbole de cet oubli est la « disparition » du chaos de Coumély. Cet ancien haut lieu du sublime qui, pour les voyageurs du XVIIIe et du XIXe siècle, était une étape fondamentale dans la découverte du cirque de Gavarnie ne se remarque plus aujourd'hui, absorbé qu'il est par un taillis dense de noisetier et de frêne. Il est pourtant encore actif et le risque de chute de blocs toujours présent.





Le cirque de Gavarnie depuis le verrou de La Prade, à mi-chemin du village



Le chemin du cirque et l'ombilic de la Prade, ancien pâturage en cours de reforestation



Le col des Tentes (2208 m), terminus actuel de la route du port de Boucharo



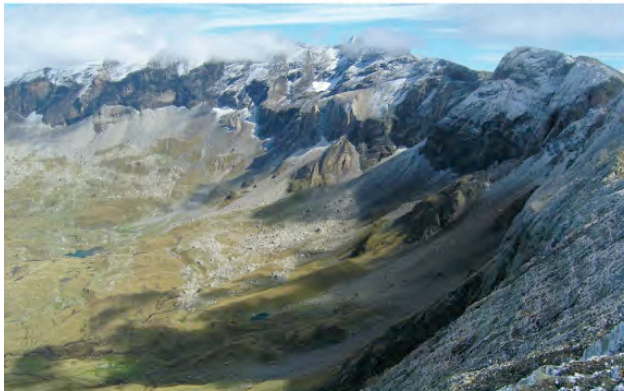
La gorge de raccordement et le verrou terminal de la vallée suspendue d'Ossoue, à l'arrière-plan le pic de Vignemale et le glacier d'Ossoue



Le barrage-voûte des Gloriettes (1622 m) et son plan d'eau, clé du cirque d'Estaubé et de la brèche de Tuquerouyre que l'on devine à l'arrière-plan



Cirque d'Estaubé, Pla d'Ailhet et port neuf de pinède



Le cirque de Troumouse et sa « muraille » semi-circulaire



L'étonnant couloir du port de La Canau domine de plus de 1000 m le hameau d'Héas

Planche de photos 1

2. La vallée d'Héas et les cirques d'Estaubé et de Troumouse : la montagne parcourue

Les deux autres grands cirques sont situés à l'est de celui de Gavarnie. Ils forment les parties hautes de la vallée du Gave de Héas, affluent du Gave de Pau à Gèdre. Il faut randonner à pied pour découvrir le cirque d'Estaubé et, pour cela, dépasser largement le plan d'eau des Gloriettes (1622 m) où aboutit une étroite route. Il s'agit d'un barrage à voûte simple mis en service en 1952 et qui alimente l'usine hydroélectrique de Gèdre. Le sentier qui le contourne par l'ouest rejoint l'ancien itinéraire d'accès qui empruntait depuis Gèdre le plateau de Coumély. De là, le sentier conduit au Port Neuf de Pinède (2466 m). Il s'agit d'un passage transfrontalier peu élevé et évident côté français, quoique long, mais très peu commode côté espagnol. De là, en se retournant, on domine une immense estive dont le plateau d'Ailhet (1800 m) constitue l'espace central. Cette estive accueillait autrefois, contre-paiement, les troupeaux aragonais et elle constitue encore aujourd'hui un pâturage envié. À l'ouest du Pic de Pinède (2860 m), s'ouvre la brèche de Tuquerouye (2666 m). Véritable échancrure dans la crête sommitale, elle ouvre un accès direct au Mont-Perdu, *via* le lac glacé et le col du cylindre. Il s'agit à la fois d'un belvédère exceptionnel et de la voie historique vers le sommet (même si Ramond lors de la première ascension officielle a prudemment contourné la face nord en passant par le Port Neuf de Pinède) : on y a donc installé dès 1889 le premier refuge des Pyrénées⁴.

Le cirque de Troumouse est le plus grand des trois cirques. Il est constitué d'une formidable muraille qui se développe en arc de cercle sur un peu plus d'une dizaine de kilomètres et qui domine le vaste plancher du cirque d'un millier de mètres. La Munia (3133 m) est le point culminant de cette muraille qui s'abaisse rarement sous 2700 m d'altitude. Et il faut aller à son extrémité ouest et s'avancer jusqu'au pied de la paroi pour en découvrir le point faible : l'étonnant couloir du port de la Canau (2686 m). Malgré son altitude élevée, ce port a été un passage largement utilisé : des caravanes entières de mulets passaient par là. Il est vrai que son accès depuis Héas est rapide, que la descente vers l'Espagne aisée et que, pour faciliter le passage, des murets de pierre avaient été construits pour retenir les éboulis. Les pâturages de Troumouse sont riches et étendus, le gardiennage facile et l'accès commode par la route. Autant de paramètres qui permettent de comprendre pourquoi les valléens s'en réservent l'usage à l'heure actuelle. Cela n'a pas toujours été le cas, puisqu'au début du XIXe siècle ils étaient loués aux bergers aragonais. Un sondage palynologique réalisé sur une des tourbières des Lacs des Aires à 2120 m d'altitude permettra de documenter l'histoire longue de ces estives. Quant à la fréquentation touristique du site, elle est en hausse sensible malgré la mise en place d'un péage estival sur l'itinéraire routier dès 1972. Il s'agit d'une augmentation que partagent tous les sites périphériques à celui de Gavarnie.

⁴ La section Sud-ouest du Club Alpin Français est à l'origine de la construction du refuge. Il est inauguré le 5 août 1890 et prend le nom de son maître d'œuvre : Lourde-Rocheblave. En 1927, une seconde ogive est accolée à la première. Il a fait l'objet de rénovations successives en 1978 et 1999.



Dessin de la vallée d'Héas par D. Henry

En contrebas des cirques, la vallée d'Héas développe une auge parfaite. On y trouve un hameau qui, installé à 1520 m, est un des plus hauts des Pyrénées et une chapelle qui fut un sanctuaire renommé. Implantés sur un cône de déjection, ils sont directement menacés par des avalanches de poudreuses provenant de la montagne du Soum des Tours. Les dernières ont eu lieu en 1907 (4 maisons détruites et 2 morts) et en 1915 (2 maisons et la chapelle détruites, 2 morts). Plus en aval, on arrive à l'Arraillé, site du grand écoulement de 1650 dont la cicatrice est encore visible dans les parois de la rive gauche et qui avait édifié un barrage naturel retenant un lac jusqu'au hameau. La rupture de ce barrage en 1788 entraîna une crue dévastatrice jusqu'à Luz. En rive droite, la vallée est dominée par l'épaule de Camplob, établi vers 2000 m d'altitude environ. Invisible depuis Héas, il constituait un pâturage recherché autrefois, mais aujourd'hui, difficilement accessible, il est concédé aux troupeaux extérieurs à la vallée. La vallée d'Héas se termine en une gorge impressionnante, soumise à tous les risques (avalanches, écoulement, crues...). L'ancien chemin principal l'évitait et, depuis Gèdre, circulait sur l'épaule de Coumély.

3. Le bassin de Gèdre et les vallées adjacentes : la montagne paysanne

Cet ancien hameau de Luz est situé au cœur d'un ensemble de vallées abruptes. De part et d'autre de la vallée principale constituée de profondes gorges, s'ouvrent les vallées secondaires et suspendues de Bué et d'Aspé en rive gauche, du Campbieil et de Barada en rive droite. L'habitat permanent se cantonne sur les replats situés de part et d'autre de l'axe de la vallée principale. Il s'éparpille en une dizaine d'hameaux situés entre 830 m et 1400 m : Sia, Pragnères, Timbareilles, Sarrat de Bent, Turon, Pujo, Ayrues, Gèdre-debat, Gèdre-dessus, Saussa. Des granges groupées autour des maisons ou dispersées dans les espaces interstitiels complètent le bâti traditionnel. Aux alentours, on rencontre encore par endroits un paysage pyrénéen caractéristique : les terroirs de prairies bocagères. Ces prairies ceinturées de haies de frêne et de peuplier présentent un des attraits paysagers majeurs de la vallée du Gave de Pau. Celles qui restent sont encore assez bien entretenues, alors qu'ailleurs dans les vallées pyrénéennes situés plus à l'est, elles ont quasiment disparu à partir des années 1950, victimes d'une déprise agricole prononcée et d'une reforestation spectaculaire.

C'est à Gèdre-debat que s'est implantée l'extension urbaine récente. On y trouve pêle-mêle bâtiments administratifs et hôteliers, équipements sportifs et touristiques, organisés autour d'un espace public récemment rénové à l'aide de matériaux ostentatoires. Une « Maison des cirques » est en construction. Tout cela traduit à la fois une volonté de retenir un

touriste qui d'ordinaire court sans s'arrêter au cirque de Gavarnie et une capacité d'investissement importante due aux taxes professionnelles versées par EDF.

Sur les épaulements qui dominent l'auge principale, on trouve entre 1400 et 1600 m d'altitude les granges hautes. Traditionnellement, les quartiers les plus importants sont situés en amont du bassin de Gèdre, à Saugué et à Coumély. Ces deux secteurs ont connu un destin divergent : Saugué, bien desservi par une route viabilisée, a conservé ses prés de fauche malgré une concentration du foncier, tandis que Coumély moins accessible s'est transformé en une basse estive sous-pâturée. Une dernière évolution est en cours, un peu partout : la transformation des granges en résidence secondaire. À Saugué, une tourbière a fait l'objet d'un prélèvement pour analyse palynologique : elle est susceptible de renseigner sur la longue durée l'histoire de ces zones intermédiaires.

Les versants portent des boisements. Il s'agit là de l'assiette principale de la forêt syndicale de la vallée de Barèges. Cet espace forestier est terriblement fragmenté. On y trouve deux grands types de peuplements :

- les sapinières ou les sapinières-hêtraies de Noubasséoube, de Barada, de Bué et de Coumély.
- la hêtraie de Barbet (Campbieil) et la chênaie-hêtraie de Hourcadet (Pouey de Haout).

Le reste est composé d'un boisement hétérogène à base de chêne, noisetier, tilleul et de bouleau, marqueurs d'une reforestation généralisée récente. Quant aux vallées secondaires, elles sont le siège de pâturages d'été encore aujourd'hui fréquentés, sauf ceux de la vallée de Barrada. Cette dernière a la réputation d'être une montagne dangereuse qui présente des versants très raides où les couloirs d'avalanches sont encore nombreux et actifs.

La centrale hydroélectrique de Pragnères est, avec le barrage de Cap-de-Long situé en vallée d'Aure, la pièce principale de l'aménagement hydroélectrique des hautes vallées de la Neste d'Aure et du Gave de Pau. Elle a été achevée en 1953 et, directement reliée à la retenue de Cap-de-Long, dispose d'une chute d'eau de 1250 m. Elle produit de l'électricité aux heures de fortes consommations et fonctionne en station de transfert d'énergie par pompage (STEP) aux heures de faible consommation, remontant l'eau du Gave pour assurer le remplissage du réservoir de Cap-de-Long.



L'auge « parfaite » de la vallée d'Héas. On aperçoit au milieu le pierrier reste du grand écoulement de 1650.



Les prairies bocagères de Gèdre-dessus



Granges et prairies de fauche sur l'épaulement de Saugué



Quartier de granges et hêtraie-sapinière à Barada



Conduite forcée et station de pompage à Pragnères



Le bassin intramontagnard de Luz



La station thermale de Saint-Sauveur



Station de ski de Luz-Ardiden dont les pentes ont été entièrement remodelées et enherbées.

Planche de photos 2

4. Le bassin intramontagnard de Luz

Le bassin de Luz offre une ample topographie. Il concentre le bourg principal et la plupart des villages de la vallée. Tous se localisent en périphérie de l'ombilic, accrochés aux épaulements glaciaires ou aux cônes de déjection stabilisés exposés au sud. Ils trouvent là un site privilégié, au sein des terres cultivées proches des terrains de parcours déneigés aux saisons intermédiaires. Le fond du bassin n'a été occupé que très récemment par des lotissements, par des centres de vacances ou par quelques établissements commerciaux. Il était antérieurement une « rivière », sujette aux inversions thermiques hivernales et aux débordements torrentiels, simplement occupée par des prairies minutieusement entretenues et des haies de frêne et de peuplier émondés.

Comme souvent, l'extension urbaine récente est à l'origine d'une perte d'identité de l'ancien bourg-centre de Luz et de la banalisation du bâti et des espaces publics. Ce phénomène est manifeste au niveau de l'entrée de ville, mais il est aussi perceptible dans le tissu urbain et au niveau des fronts bâtis. Dans ce tableau, s'individualise la station thermale de Saint-Sauveur qui constitue un ensemble patrimonial encore préservé, bien que tombé dans l'oubli.

Il est à noter que les risques ne sont pas absents du bassin. Le risque avalancheux est général sur tous les versants, où les villages de Chèze et de Saligos, tout comme de nombreux quartiers de granges, ont subi des dégâts répétés dans le passé. Aussi bien, le risque torrentiel est important en bordure du Gave et du Bastan, ou des torrents qui comme l'Yse dévalent les versants raides du bassin.

De même qu'au niveau des gorges, les dynamiques végétales sont ici spectaculaires. Tous les versants rocheux portent aujourd'hui des boisements pionniers à base de chêne, de frêne et de noisetier. Et les anciennes hêtraies et hêtraies-sapinières, auparavant cantonnés au débouché des gorges et dans la tranche altitudinale 1400-1700 m, débordent largement de leurs lisières aujourd'hui. Cette dynamique est particulièrement forte au-dessus de Saint-Sauveur où les anciens parcours de demi-saison sont maintenant recouvert d'un taillis dense, à l'intérieur duquel le sapin se ressème spontanément. Les pâturages d'été dominant le tout. Sur l'un d'entre eux, a été réalisée au cours des années 1970 la station de ski de Luz-Ardiden. Elle a fait l'objet d'une mise aux normes de ses équipements et d'un remodelage de grande ampleur tout récemment, dont les marques sont durablement inscrites dans le paysage pendant les périodes sans neige.

Chapitre 3. Les paysages du versant

En montagne, l'organisation étagée des activités en fonction des différentes saisons de l'année est suffisamment connue pour que l'on n'est pas à y revenir. Rappelons simplement qu'elle répond à la nécessité fondamentale d'être présent dans les lieux où se trouve en quantité ou en qualité la ressource fourragère (soit pour la consommer, soit pour la stocker) et qu'elle aboutit à individualiser trois grands espaces de production : les basses soulanes et les fonds de vallées, les zones intermédiaires et les pâturages d'été.

À l'échelle du versant, c'est donc aujourd'hui comme hier la logique pastorale qui commande l'exploitation du milieu et qui est le principal moteur des situations paysagères observées⁵. Mais, elle n'est pas la seule : à chacun des étages, les activités pastorales sont en concurrence avec d'autres formes d'utilisation de l'espace. Notons que cet état de fait n'est pas nouveau. Les activités pastorales ont toujours été en concurrence avec d'autres formes d'utilisation des ressources ou avec d'autres usages : agriculture, exploitation sylvicole ou métallurgie au bois par exemple. Cette situation est une source potentielle de conflits. Et, une grande partie du droit coutumier des sociétés traditionnelles servait à contrôler l'accès aux ressources dans le cadre d'un mode de gestion communautaire.

Aujourd'hui, alors qu'elle a participé au vaste mouvement de modernisation et de spécialisation de l'agriculture européenne et que l'élevage constitue l'exclusive orientation productive de ses exploitations, l'agriculture de montagne a dû et doit encore faire face à de nouvelles formes d'utilisation de l'espace (développement des activités touristiques d'hiver et d'été, de l'exploitation sylvicole, préoccupations liées à la conservation ou la restauration des milieux...). De fait, cette agriculture de montagne a montré sa souplesse et sa capacité d'adaptation. Il a fallu qu'elle modifie de façon importante ses pratiques et qu'elle accepte d'être exclue de certains secteurs. Tout cela n'est pas sans conséquence sur les paysages.

⁵ Il est à noter que, dans le système traditionnel, à l'élevage se combine une agriculture intensive. Ce sont ses deux activités qui constituent la clé de voûte des systèmes de production. Les champs y sont soumis à des cycles cultureux intenses permis par la fumure animale des troupeaux qui, de ce point de vue, jouent le rôle de collecteurs d'éléments fertilisants, transférés des versants et concentrés vers les cultures du fond de vallée.

Triptyque territorial et paysager à la base du pastoralisme
Modèle schématique paysager

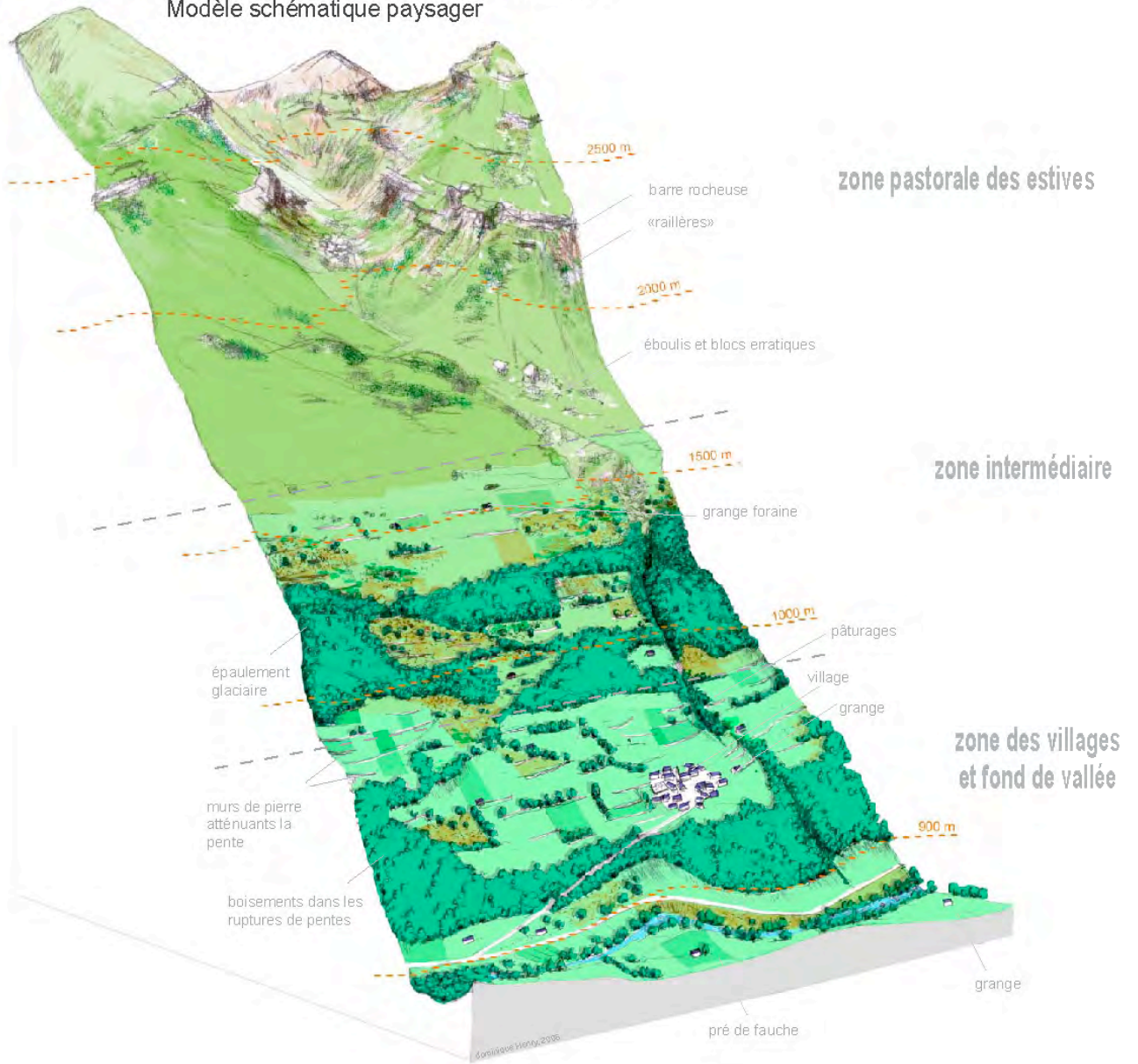


Schéma d'organisation des paysage du versant D. Henry

I. Le fond de vallée et les basses soulanes

Le fond de vallée où se localise le siège de l'exploitation où les troupeaux passent l'hiver à l'abri et consomment le fourrage provenant de prairies de fauche, dont l'extension actuelle s'est effectuée au détriment des anciennes parcelles labourées. Il s'agit du maillon hivernal essentiel du fonctionnement pastoral. Le fond de vallée représente à la fois l'espace des prés de fauche nécessaires à la constitution de la réserve de foin et le refuge hivernal des troupeaux, qui y séjournent près de 6 mois de l'année, de la mi-novembre à la fin avril. Les paysages des villages sont ainsi ornés de cette présence animale.

Le paysage de la zone des villages et des fonds de vallée connaît essentiellement les mêmes dynamiques que celles décrites pour l'étage de la zone intermédiaire. Vu de loin ou de haut, l'univers des villages peut en effet s'identifier à des espaces de clairières, ouverts et dégagés, surgissant en négatif des masses boisées environnantes. Cette situation résulte d'une sélection dans l'entretien et l'exploitation des terrains : les plus facilement mécanisables, où la déclivité n'est pas trop importante, sont entretenus, fauchés, amendés. Tandis que les autres, nécessitant une intervention manuelle, ou n'étant pas accessibles en machine, sont destinés au pacage ou laissés incultes. La végétation pionnière, arbustive d'abord, arborescente ensuite s'y installe, refermant peu à peu le milieu et le paysage. Seules restent entretenues alors, les parcelles qui, par leurs caractéristiques morphologiques, permettent l'accès et le passage des engins agricoles.

Les bâtiments d'élevage, pour les plus anciens d'entre eux, se confondent à l'architecture des villages, tant par leurs formes que par leur taille. Il s'agit de granges s'insérant dans le tissu villageois. Par contre, les bergeries et étables récentes s'identifient par leur volume, et leur localisation en dehors des villages ; parfois en bordure de route comme à Betpouey ou à Gèdre. Ces bâtiments, conçus sur un modèle industriel de construction, sont prévus pour abriter un cheptel de plusieurs centaines de brebis, et plusieurs dizaines de bovins et pour faciliter les travaux quotidiens, de nourrissage par exemple.

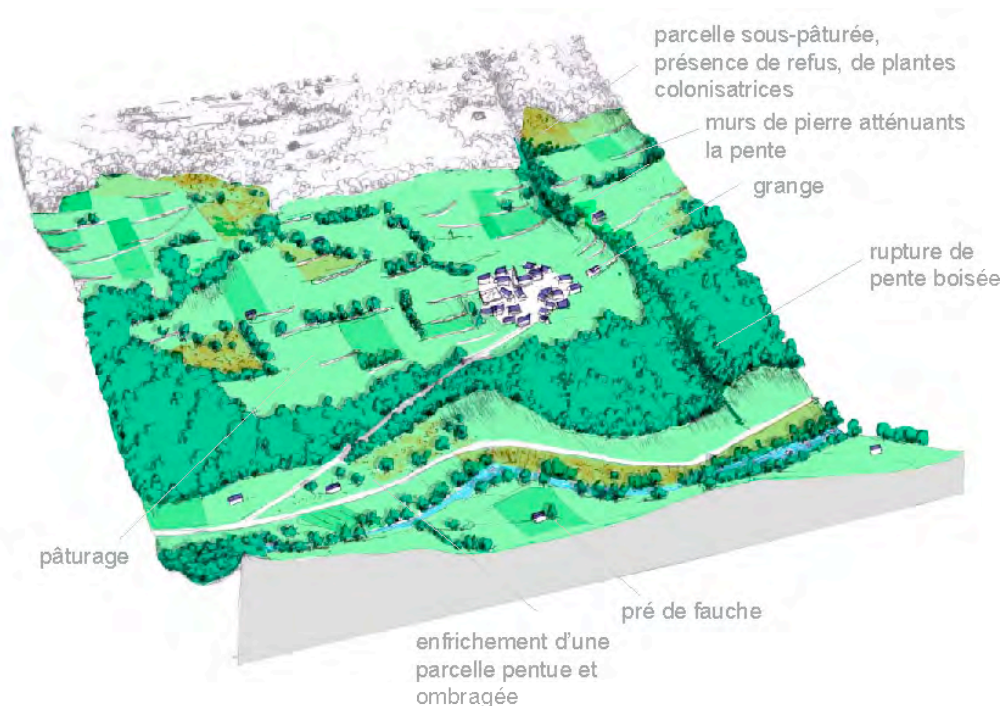


Schéma du fond de vallée et les basses soulanes D. Henry

II. Les zones intermédiaires (boisements et quartiers de granges)

Les zones dites intermédiaires où l'on trouve des granges, servant au stockage du fourrage qui provient des prairies de fauche aux alentours, et des pâturages de proximité (bas-vacants). Le tout étant utilisé en période automnale et printanière. Ces zones intermédiaires, surtout au niveau des anciens pâturages de proximité, sont sous-utilisées, entraînant ce que l'on appelle la « fermeture des milieux et paysages » ce qui se traduit par une enforestation spontanée par des arbres pionniers et par la dominance d'espèces herbacées dite « sociales », le brachypode rupestre et le gispet, non broutés.

Les paysages de cette zone intermédiaire entre estives et fonds de vallée connaissent aujourd'hui les changements d'aspect les plus marquants. C'est surtout la dynamique massive d'un développement végétal arbustif et arboré qui apparaît en premier lieu à l'observateur. Une situation qui transparait également, de façon assez claire, dans le discours des éleveurs. On peut en effet s'entendre dire que « le paysage se resserre⁶ », comme pris en étau dans les mâchoires d'un manteau forestier qui conquiert de l'espace. La végétation, prospère et exubérante en ces lieux, se déploie d'arbres en arbustes. Isolés aux abords des granges, en cordon le long des torrents, en masse dans les ruptures de pentes, les arbres voisinent avec un cortège arbustif dont la densité va, parfois, jusqu'à nous submerger complètement. Une puissante dynamique végétale affecte les surfaces herbeuses, anciennement fauchées et pâturées, témoignant ainsi au regard curieux ou averti de changements d'occupation de l'espace et de transformations de l'apparence paysagère. Cette situation reflète alors un phénomène social et agricole de déclin marqué de l'utilisation de ces espaces.

De l'observation de ces espaces, il résulte par ailleurs une impression de réduction des surfaces ouvertes, et une perte de visibilité des grandes structures paysagères. Les chemins se combrent, au passage et à la vue, les murs de pierres structurant la pente sont enfouis sous le linéament des arbres qui les colonisent, tandis que le relief est comme nivelé dans ses accidents et particularités par la couverture boisée.



Schéma des zones intermédiaires D. Henry

⁶ « Là quand vous descendez maintenant [la vallée de Barèges], avant on voyait que des granges, que des prés, maintenant tout c'est boisé, ça se resserre. »

III. Les estives et la haute montagne

A première vue, les estives pastorales présentent l'aspect même de paysages stables, comme figés dans l'air des sommets, comme inchangés dans le cours des décennies..., en somme l'idée de la permanence des formes paysagères, de l'immuable. Ces hauts-pâturages ne connaissent certes pas les mêmes transformations que les étages inférieurs, mais sont néanmoins sujets à des évolutions, dans la façon de conduire les troupeaux, dans le type et la densité des herbivores présents, etc., se traduisant alors essentiellement par des modifications progressives du couvert végétal. Si l'aspect dénudé de haute végétation reste inchangé dans l'ensemble, l'appauvrissement de la diversité floristique et la progression peu perceptible d'une végétation ligneuse sous-arbustive, transforment en profondeur les pelouses d'altitude. Ces phénomènes ne se présentent pas au regard, pour l'instant du moins, avec autant de force que la dynamique végétale de la zone intermédiaire, en raison notamment du facteur limitant des conditions de vie en hautes altitudes. Mais ils sont bien présents : envahissement par les bas-ligneux (rhododendron, genévrier, callune...) des pelouses sous-pâturées ou non-entretenues par les feux courants, dégradation d'autres par des espèces sociales non appétantes (gispet, nard) du fait d'une pression pastorale trop faible ou trop forte, etc.

La principale conséquence pour les pâturages, de ces invasions de plantes dites colonisatrices, est la tendance à la réduction des zones de bonnes valeurs fourragères et de leur concentration en certains lieux spécifiques d'une estive, ou au sein de quelques « bons » quartiers de la zone pastorale.

Ces transformations de la nature du tapis végétal ne sont pas sans relation avec les modifications des conditions d'élevage : le nombre d'animaux en estive, la façon de les conduire, de les surveiller et aussi d'être présent auprès d'eux. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, une personne de chaque exploitation vivait l'été en montagne, dans une cabane, auprès des troupeaux. L'arrêt de cette pratique marque la fin de la surveillance quotidienne des animaux en instituant le libre pacage.

Les modifications du couvert végétal, par le développement de ces marqueurs de transformations, témoignent ainsi de changement de pratiques, d'une utilisation moins fine, moins dense, de la ressource des estives. Sont évoqués par les éleveurs, le nombre moins important d'animaux, bovins comme ovins, présents sur une estive pour expliquer ces phénomènes de conquête, mais aussi la tendance générale d'agrandissement des troupeaux. La présence de ces grands troupeaux dans les estives est une conséquence récente de l'évolution des élevages valléens, et un effet de l'attrait qu'exercent ces hauts-pâturages de qualité pour des systèmes d'exploitation de plaine ou de piémont, en manque de surfaces fourragères. Cette situation représente à la fois une donnée positive pour la gestion des herbages, et une limite pour cette même perspective de gestion. Ce potentiel de pâturage des troupeaux non-valléens, représente une « chance » pourrait-on dire, pour le maintien et la valorisation de la qualité des estives, ainsi que l'entretien de la dynamique pastorale. Mais ces troupeaux, en formant des lots toujours plus importants, ont en effet tendance à se déplacer en un seul bloc en recherchant prioritairement, de ce fait, de grands espaces pour se nourrir. En se dispersant moins dans les irrégularités des flancs montagneux, ils occupent alors moins fortement, toutes les aspérités des parcours pastoraux, au contraire de troupes plus petites, mais restent concentrés dans les secteurs homogènes.

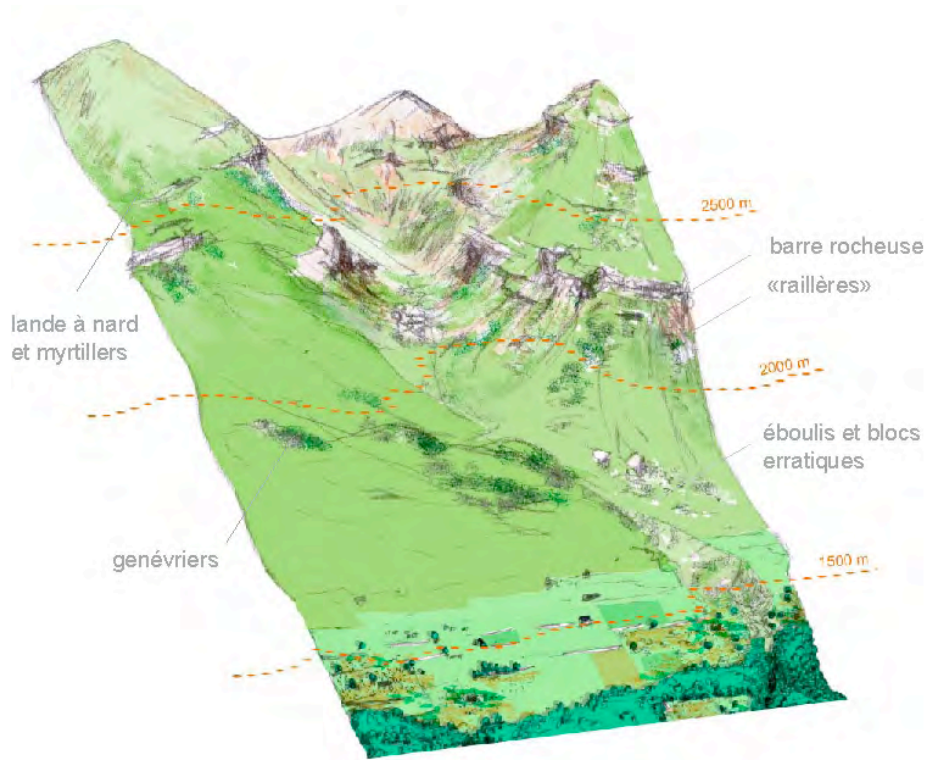


Schéma des estives et de la haute montagne D. Henry

IV. Conclusion

Il apparaît que, si le schéma cyclique paraît inchangé dans son fonctionnement général, l'évolution des pratiques d'élevages au cours de ces cinquante dernières années a fortement modifié la durée et les formes d'utilisation des trois espaces. La zone intermédiaire notamment ne remplit plus qu'un rôle mineur dans cet équilibre spatial et saisonnier. De deux à trois mois passés à l'automne et pareillement au printemps au début du XX^e siècle, la durée de pâturage est réduite à un mois, voire moins, durant chaque intersaison actuellement. L'utilisation de ces lieux comme espaces de vie des hommes et de productions vivrières s'est également vue s'amenuiser progressivement. L'une et l'autre de ces évolutions, enclenchées durant la seconde moitié du XX^e siècle, ne sont pas alors sans conséquences sur l'aspect des paysages.

Conclusion

Les observations de terrain ont mis en évidence toute la diversité des situations paysagères que l'on est susceptible de rencontrer dans le massif Mont-Perdu/Gavarnie. Ces observations permettent de dépasser une simple partition entre une basse montagne « habitée » et une haute montagne « naturelle » telle que l'on se la représente souvent à l'heure actuelle. Cette simplification excessive est, sans doute, due à deux phénomènes :

- une perte de lisibilité de la structure des paysages actuels qui ont connu une mutation majeure au cours du XXe siècle, aboutissement d'une crise agraire et sociale sans précédent.
- une vision réductrice de la montagne telle qu'elle est perçue à l'heure actuelle par nos contemporains.

À ces deux niveaux, la recherche historique développée dans les pages suivantes peut apporter des réponses.

Mettre au jour toute la complexité des configurations était l'objectif de cette lecture préalable. C'est sur ces bases que les investigations ultérieures, qui portent sur la caractérisation des évolutions, ont ensuite été problématisées et organisées. Quelles sont les situations paysagères rencontrées au niveau du site inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité et au niveau des territoires dans lequel il s'insère ? Quelles sont les dynamiques à l'oeuvre au niveau de ces paysages ? À quels processus naturels et/ou à quelles pratiques sociales correspondent-ils ? Quelles ont été les modalités historiques de la gestion des ressources et des territoires ? Sur quelles bases de connaissance concevoir une problématique de gestion durable du territoire et mettre en oeuvre un développement local plus intégré ? À ces interrogations, une réponse est apportée dans la deuxième partie par les résultats de recherches menées selon différentes échelles temporelles (des processus qui s'inscrivent dans une longue durée plurimillénaire à ceux qui sont à l'oeuvre à l'heure actuelle).

La question de la délimitation des différents territoires (vallée, parcs nationaux, site classé, patrimoine mondial, etc) et de sa mise en perspective historique peut être considéré comme une entrée fondamentale dans la compréhension des différentes politiques d'aménagement du site ainsi que des discours et des représentations associés. Cela doit permettre, en retour, de sélectionner le niveau territorial optimal pour rendre des propositions d'actions les plus efficaces possibles.

**PARTIE II.
ÉVOLUTION DES PAYSAGES ET HISTOIRES DES FORMES
D'ACTION SUR LE TERRITOIRE**

Introduction

Les experts de l'ICOMOS auteurs du rapport de 1997 qui déboucha sur l'inscription du site Pyrénées – Mont Perdu au titre des « paysages culturels », insistent à la fois sur le caractère « traditionnel » d'un paysage qui propose le témoignage de formes d'exploitation du sol prenant racine dans un passé très ancien, et sur les menaces qui pèsent sur ce paysage-archive, liées notamment, selon les auteurs, au « déclin à long terme d'un point de vue démographique et économique, et [aux] répercussions des améliorations apportées [électrification, développement du réseau routier, etc .], même si celles-ci partent d'une bonne intention »⁷.

La tension qui existe entre ce que l'ICOMOS appelle l' « authenticité » du site — à savoir le fait que celui-ci donne le spectacle d'une culture et d'une relation société/environnement *enracinées* dans le temps et la géographie locale— et les transformations effectives ou envisageables du paysage, est ainsi perceptible au cœur même de l'argumentaire déployé en faveur de l'inscription de ce bien au Patrimoine mondial de l'humanité. Mais dès lors que, par ailleurs, le bien considéré est reconnu comme un « Paysage culturel vivant », il apparaît que le problème central posé aux gestionnaires du site est celui d'imaginer un système de protection qui ne peut être fondé sur la pure et simple conservation en l'état du site et qui doit intégrer les changements inhérents à la « vie » de ce territoire. Conserver, en d'autres termes, revient dans ce cas à penser et à infléchir l'évolution du paysage, c'est-à-dire à se donner le moyen de maîtriser sa durée.

Cet aspect de la gestion du site nous paraît pouvoir prendre appui sur un ensemble de connaissances, réunies à l'occasion de ce travail ou de recherches antérieures, qui permettent d'appréhender les paysages concernés à différentes échelles de temps et de relier les grandes phases de son histoire aux facteurs humains et naturels qui interagissent dans la production des formes paysagères.

L'objet de cette seconde partie est pour une part de considérer les transformations des paysages du territoire étudié à des échelles différentes de temps, en utilisant les données complémentaires fournies par la palynologie, l'enquête archivistique, la photo-comparaison et l'observation de terrain. Plusieurs *durées* du paysage seront ainsi croisées : celle de l'Holocène, d'abord, c'est-à-dire de la période qui va de la fin de la dernière glaciation à nos jours ; celle, ensuite, du dernier siècle, qui correspond à la période pour laquelle nous pouvons bénéficier des témoignages directs de la photographie et préciser ainsi la nature et le scénario du changement.

Ces données relatives aux mutations paysagères sont enfin croisées, dans le troisième et dernier chapitre, avec celle que nous pouvons rassembler, sur l'évolution des regards portés sur la montagne et des formes d'action sur l'espace montagnard depuis la fin du XVIIIe siècle.

⁷ . http://whc.unesco.org/archive/advisory_body_evaluation/773bis.pdf.

Chapitre 1. La longue durée : une anthropisation croissante

(rédacteur : Didier Galop)

La reconstitution de l'évolution historique des paysages de la haute vallée du Gave sur la très longue durée a été envisagée en mobilisant des approches paléoécologiques faisant appel à l'analyse pollinique mais également à l'étude d'autres bioindicateurs tels que les micro-fossiles non polliniques et les particules carbonisées, indicatrices de l'histoire des incendies. Ces recherches multicritères ont été réalisées sur deux tourbières situées pour l'une à proximité du cirque de Gavarnie et pour l'autre dans la haute vallée de Héas et dont les accumulations sédimentaires multi-millénaires représentent des archives paléo-environnementales extrêmement précieuses.

I. Matériel et Méthodes

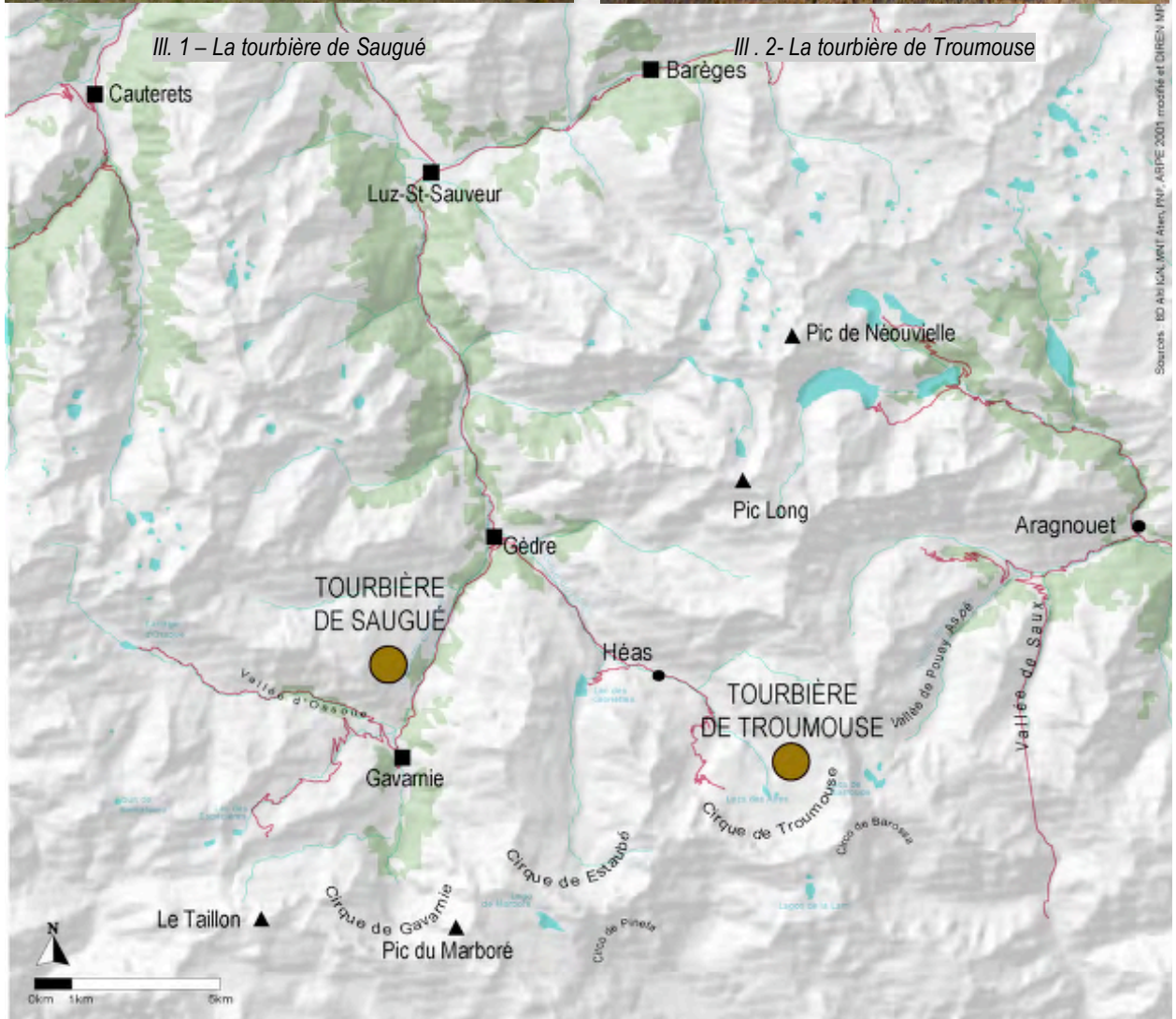
1. Localisation et description des séries sédimentaires étudiées

Les tourbières étudiées, Saugué et Troumouze (Diag 1,2 et 3)), sont respectivement situées pour la première à 1600m d'altitude sur l'épaule glacière du plateau de Saugué sur la rive gauche du Gave (Photo 1) et pour la seconde dans la haute vallée de Héas, à 2120m d'altitude, dans le cirque glacière de Troumouze au niveau du lac temporaire des Aires (Photo 2).

Les sondages réalisés à l'aide d'un carottier manuel ont permis de prélever deux séries sédimentaires qui ont fait l'objet d'analyses.

La séquence de Saugué d'une épaisseur de 200 cm, est caractérisée à sa base par la présence d'argiles glaciaires qui indiquent l'existence d'un ancien lac proglaciaire au niveau de l'épaule lors des premiers stades de la déglaciation de la vallée. A partir de 165cm, ces argiles sont surmontées par un limon tourbeux, qui fait place à de la tourbe à partir de 150cm.

La séquence de Troumouze, d'une épaisseur de 120cm, présente quant à elle une stratigraphie tourbeuse beaucoup plus homogène où n'apparaît seulement qu'une passée limono-argileuse entre 82,5 et 92,5 cm. Si des sondages précédemment réalisés par Gellatly au début des années 90 (Gellatly et al. 1992) indiquent un âge supérieur à 5500 BP pour ce site sédimentaire, indiquant par conséquent qu'à cette altitude le plancher du cirque était libre de tout englacement dès cette période, le sondage réalisé pour notre étude a été réalisé dans de mauvaises conditions alors que la tourbière était en eau, ce qui n'a pas permis de prospecter suffisamment le bassin afin de toucher le till morainique et de prélever un enregistrement complet. C'est donc malheureusement sur la base d'une séquence incomplète, mais remontant toutefois à plus de deux millénaires avant notre ère, que nous pourrions tenter de reconstruire l'évolution des paysages de ce secteur d'altitude.



2. Analyses

a/ Analyses sporo-polliniques

Les échantillons destinés à l'analyse pollinique ont été prélevés selon un pas d'échantillonnage variable tous les 4 ou 5 cm selon les séries sédimentaires et en fonction des stratigraphies. Toutefois, des analyses à plus haute résolution, chaque 2,5 cm, ont été réalisées sur la séquence de Troumouze entre 40 et 100 cm de profondeur.

Les traitements physico-chimiques nécessaires à l'extraction du matériel sporopollinique ont été effectués par J. Didier selon un protocole standardisé (NaOH, HF, HCl, tamisage à 160 µm et stabilisation dans du glycérol) au Laboratoire de Chrono-Ecologie de Besançon.

Un minimum de 350 grains de pollen terrestres a été comptabilisé pour chaque spectre pollinique en excluant de la somme totale les Cypéracées, les plantes aquatiques et les spores de fougères et de bryophytes. Les déterminations ont été facilitées par l'utilisation de clés d'identification et de différents atlas photographiques (Reille 1992-1998). Les diagrammes polliniques, dessinés à l'aide du logiciel POLLEN 1.6, sont divisés en zones d'assemblages polliniques locales (ZPAL).

b/ Analyses des Microfossiles non-polliniques

L'analyse des microfossiles non-polliniques « MNP » (spores, algues, micro-organismes) contenus dans les palynofaciès a été réalisée en parallèle de l'analyse pollinique sur la séquence de Troumouze (Diag 2 Troumouze). Les calculs des fréquences des MNP ont été effectués sur la somme pollinique totale.

Ce type d'analyse, désormais fréquente dans les recherches paléocologiques permet de détailler à la fois les dynamiques locales de l'environnement (trophisme des milieux, conditions climatiques) ainsi que celles des pratiques anthropiques et tout particulièrement les activités pastorales (Mighall et al. 2006 ; van Geel et Aptroot 2006 ; Galop et al. 2004 ; Galop et Lopez 2000). A ce titre, les restes de champignons microscopiques et en particulier les spores de champignons coprophiles de la famille des Sordariaceae (Ascomycètes) sont d'un grand intérêt car, en étant inféodés aux déjections des herbivores, ils permettent de suivre à l'échelle locale l'évolution des charges pastorales (Galop et al. 2004). Parmi les champignons coprophiles indicateurs du pastoralisme le type *Sporormiella* (photo 3) et le type *Sordaria* sont considérés comme les indicateurs de déjections d'herbivores les plus fréquemment rencontrés (Davis 1987 ; van Geel et Aptroot 2006 ; van Geel et al. 2003). A ces deux types, s'ajoutent les ascospores d'autres espèces de champignons généralement associés à l'homme ou aux animaux tels que les types *Apiosordaria veruculosa* (type 169), *Podospora*, *Trichodelitschia* sp., *Delitschia* sp., *Cercophora*, *Coniochaeta* et *Chaetomium*. D'autres microfossiles, dont l'écologie et la détermination reste pour certain encore incertaine, ont été rencontrés lors de l'analyse. Un seul type à réellement retenu notre attention dans le cadre de cette étude car il apparaît être un indicateur paléoclimatique fiable : il s'agit d'une algue de neige de la famille des Chlorophyceae - *Chloromonas nivalis* (photo 4) - qui est susceptible de nous renseigner sur la persistance estivale de névés importants à proximité de la tourbière de Troumouze. En effet, cette algue qui durant l'été colore en rouge les névés et les glaciers ne peut se développer entre la fin du printemps et le début de l'automne que sur d'importantes accumulations neigeuses. Sa présence dans les sédiments de Troumouze, dans un secteur aujourd'hui dépourvu de névés, représente à ce stade des recherches une indication empirique

sur les paléoprécipitations neigeuses ainsi que sur les variations historiques des températures estivales.

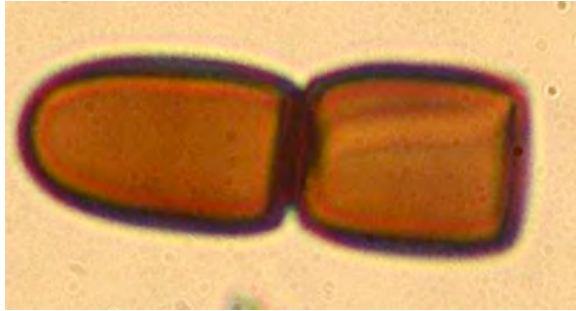


Photo.3 – Ascospores de sporormiella (D. Galop)

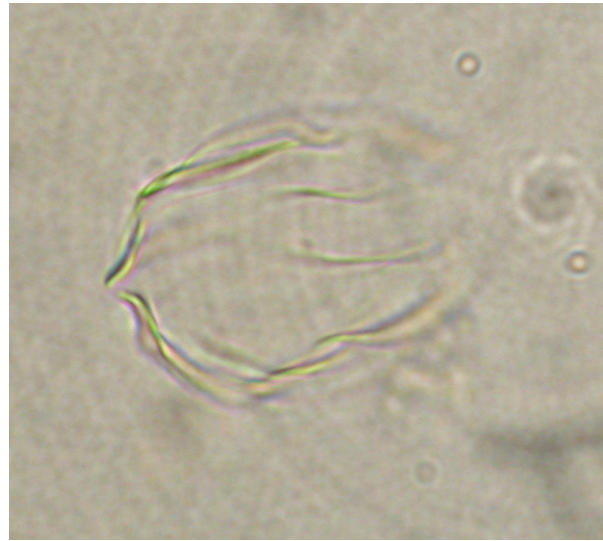


Photo 4 - Restes d'algue des neiges (*Chloromonas nivalis*) (D. Galop)

c/ Analyse du signal incendie

Réalisée par D. Rius sur la séquence de Saugué, l'analyse des résidus carbonisés permet quant à elle de reconstituer les variations du régime des feux sur le long terme. Il existe plusieurs méthodes et supports de quantification des particules carbonisés mais nous avons choisis la méthode par tamisage ou « *sieving method* » (Carcaillet *et al.*, 2001) qui permet d'obtenir un enregistrement des feux locaux. En effet, selon leur taille, les particules carbonisées peuvent être mobilisées sur des distances plus ou moins longues (Fig.1). Il est communément admis que les charbons de taille supérieure à 150 μ m sont d'origine locale (Clark, 1988 ; Lynch *et al.*, 2004).

Le sédiment a été échantillonné en continu tous les centimètres par prélèvement d'1cm³. Les échantillons ont été traités 24 heures à la soude (NaOH 10%), puis 24 heures à l'eau oxygénée (H₂O₂ 30%) afin d'éliminer tout élément organique non carbonisé. Le résidu a été tamisé à 150 μ m puis compté à la loupe binoculaire, avec un grossissement maximum de 100 fois, selon la méthode d'estimation des surfaces qui consiste à ramener chaque particule à la taille d'une surface élémentaire préalablement définie (0,0625mm²). Les résultats sont exprimés en concentration absolue (mm²/cm³, voir Fig 2 et 3). La courbe des concentrations en particules carbonisées est présentée à la droite du diagramme de Saugué.

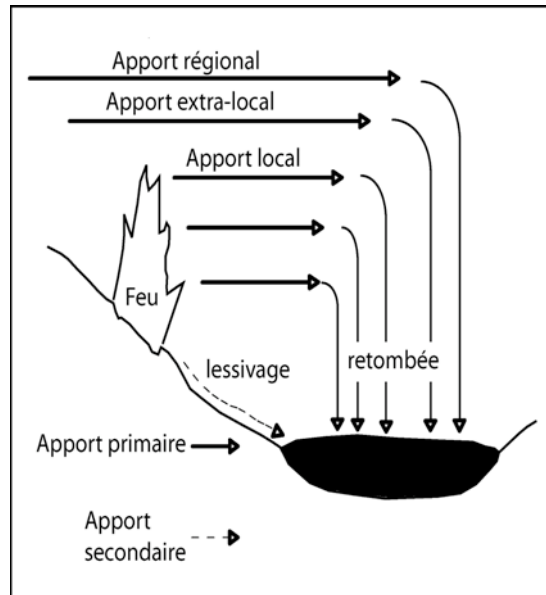


Fig. 1: source des apports primaires et secondaires de micro-charbons dans une tourbière (modifié d'après Whitlock & Larsen, 2001).

3. Datations radiocarbones et estimation des âges

Sur les deux séquences sédimentaires, les mesures d'âges (Tab.1 et 2) ont été effectuées par AMS sur de faibles quantités de matériel par le *Poznan Radiocarbon Laboratory* (Pologne) sous la direction du professeur T. Gozlar. Les âges ont été calibrés en utilisant le logiciel CALIB v. 5.01 (Stuiver et Reimer, 1993).

Echantillon profondeur (cm)	Code Lab.	matériel	14C Age BP	Dates calibrées 2 Sigma
SG 67-68	Poz-10984	tourbe	1425±30	578-658 cal AD
SG 75-76	Poz-13778	tourbe	2500±30	781-519 cal BC
SG 90-91	Poz-10878	tourbe	4515± 35	3357-3097 cal BC
SG 114-115	Poz-10879	tourbe	6055±35	5047-4848 cal BC
SG 170-171	Poz-12368	gyttja	18790±110	20584-20190 cal BC

Tableau 1 – Datations radiocarbones AMS de la séquence de Saugué

Echantillon profondeur (cm)	Code Lab.	matériel	14C Age BP	Dates calibrées 2 Sigma
TR 52,5	Poz-17972	tourbe	1415±30	585-663 cal AD
TR 75	Poz-17974	tourbe	2260±40	398-205 cal BC
TR 95-96	Poz-18463	tourbe	2945±35	1269-1026 cal BC
TR 118-119	Poz-13763	tourbe	3680±35	2144-1955 cal BC

Tableau 2 – Datations radiocarbones AMS de la séquence de Troumouse

Les estimations des âges, réalisées sur l'ensemble des séquences, ont été faites sur la base d'un calcul du taux de sédimentation évalué par interpolation linéaire des âges

radiocarbones calibrés (Fig 2 et 3). L'évaluation chronologique sur la séquence de Saugué a été difficile à réaliser en raison de l'existence entre 74 et 75 cm de profondeur d'un hiatus sédimentaire révélés par l'analyse pollinique. Ce hiatus dont l'origine est inconnue ampute l'enregistrement de près d'un millénaire entre la fin de l'âge du fer (vers 650 av. JC) et le début du VI^e siècle. Si la partie basse de la séquence est caractérisée par un taux de sédimentation lent et régulier, la partie surmontant ce hiatus montre au contraire un taux de sédimentation très élevé (de l'ordre de 0,5mm/an). Cette variation du taux de sédimentation est, comme nous le verrons ultérieurement, liée aux importantes modifications environnementales survenues durant les premiers siècles de notre ère et peut être interprétée comme la conséquence directe d'une modification du régime hydrologique de la tourbière consécutive au déboisement massif du plateau de Saugué durant cette période.

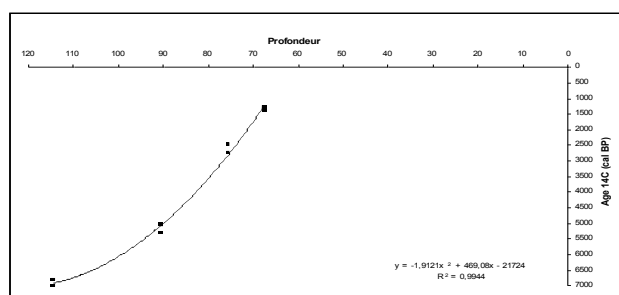


Fig. 2 – Ratio âge-profondeur de la séquence de Saugué. Seule l'estimation chronologique la partie médiane de la séquence exempte de tout hiatus est présentée dans ce graphe

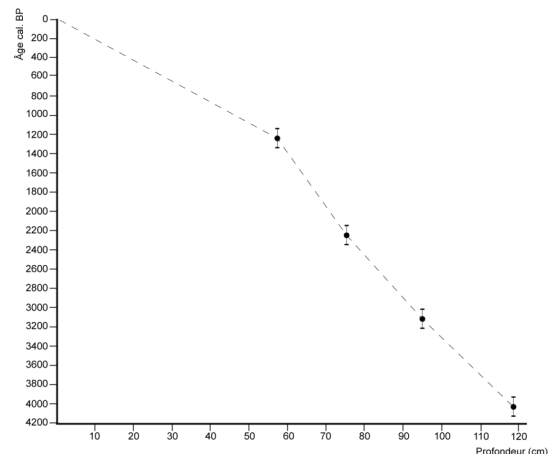
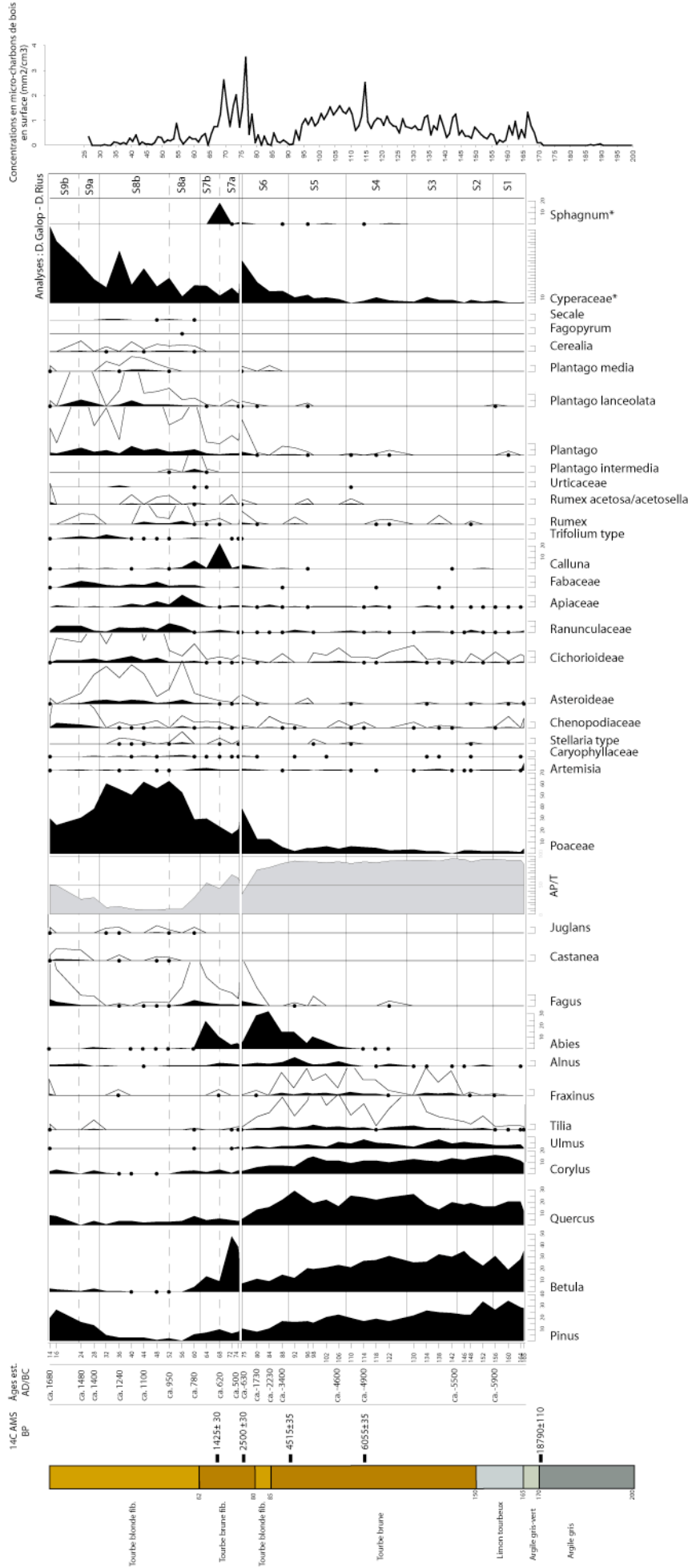


Fig. 3 – Ratio âge-profondeur de la séquence de Troumouze

II. Jalons pour une histoire des paysages de la haute vallée du Gave de Pau

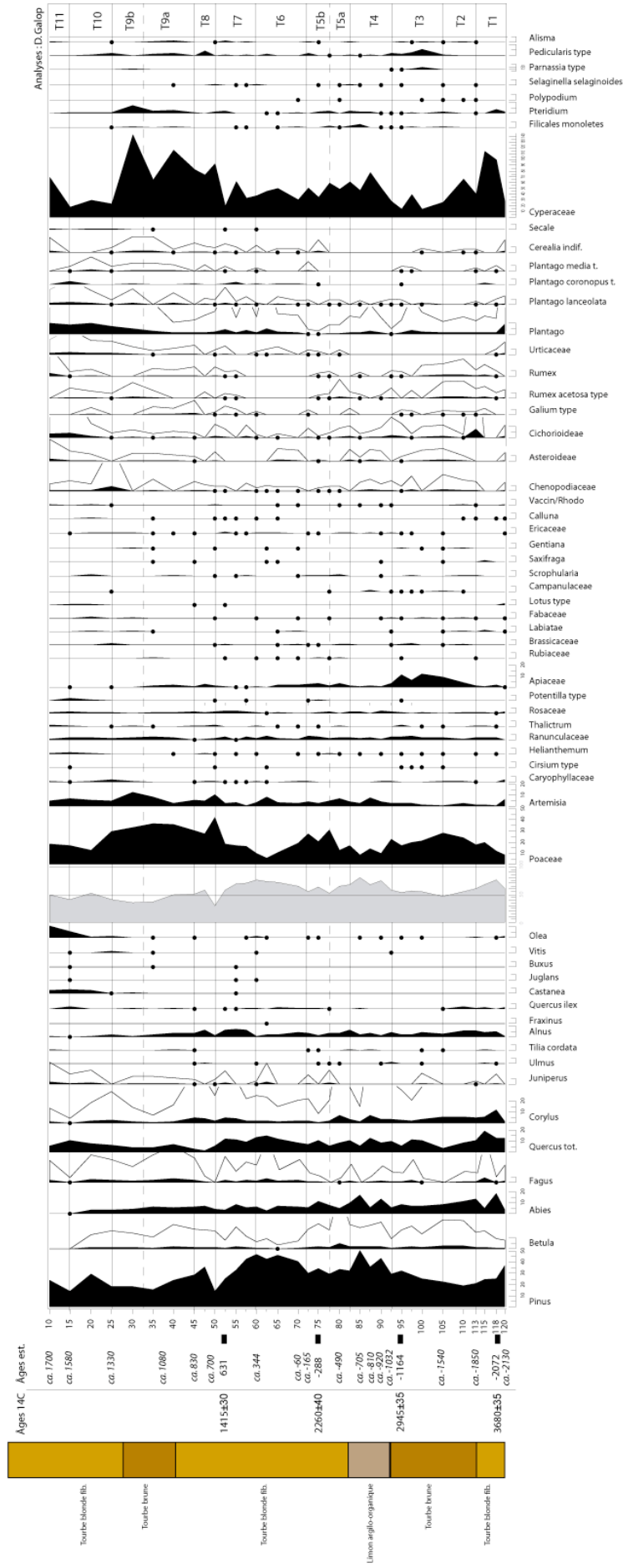
Les analyses multi-proxy réalisées sur les deux séquences sédimentaires de Saugué et de Troumouze ont permis d'établir trois diagrammes (Diag 1, 2 et 3) qui documentent l'histoire multimillénaire des paysages et de l'anthropisation des hautes vallées du Gave (Vallée de Héas et Gavarnie). Cette histoire encore parsemée d'incertitudes est malheureusement incomplète car les sommets des séries sédimentaires correspondant aux tout derniers siècles ne se prêtaient pas à l'analyse. Aussi, les interprétations et commentaires livrés dans le cadre de cette contribution s'arrêtent-ils au XVII^e siècle et laissent par conséquent en suspens des périodes fondamentales pour la compréhension des paysages actuels.

Plateau de Saugué (1600m. a.s.l., Hautes-Pyrénées)



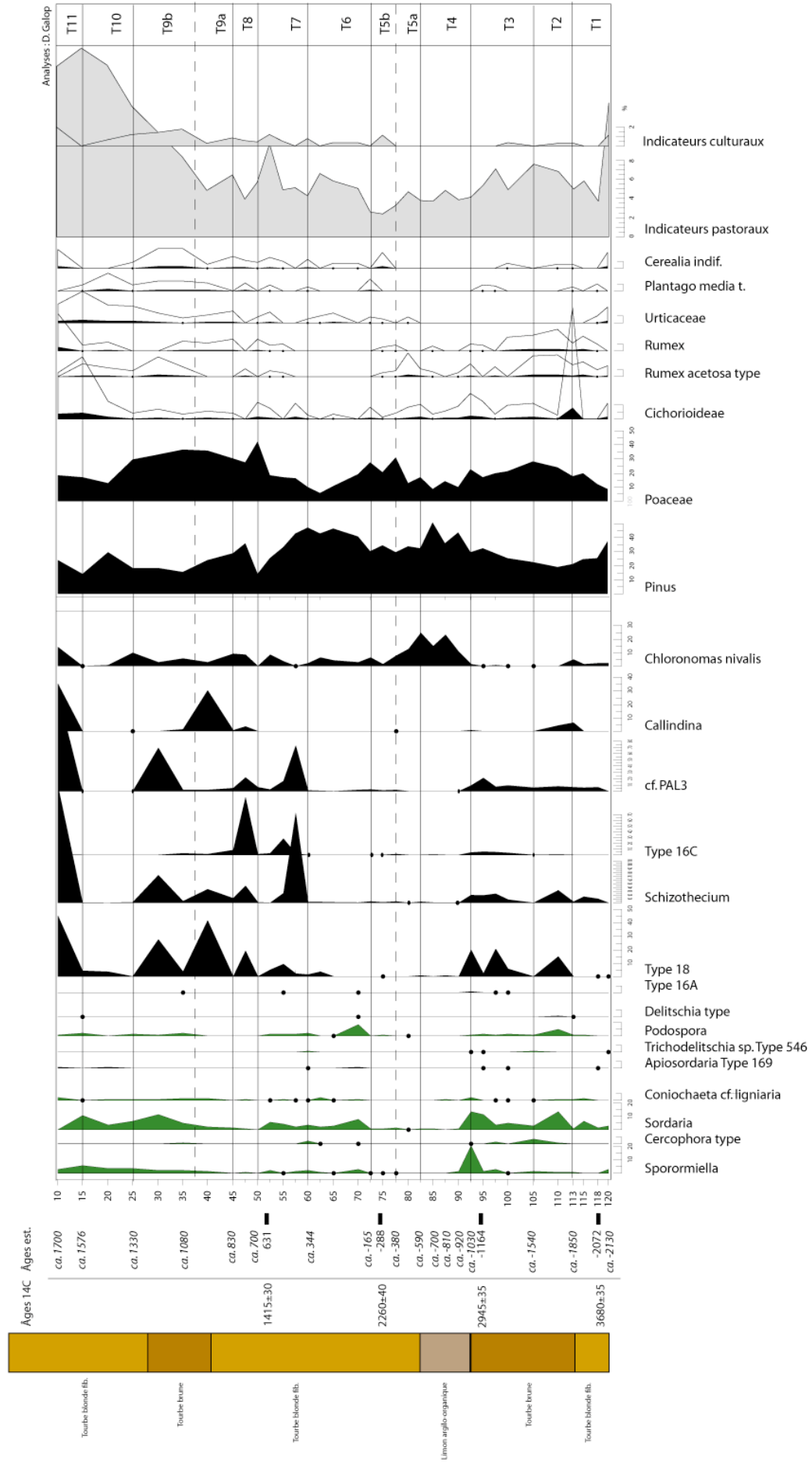
Diag 1 – Diagramme pollinique simplifié et concentration en particules carbonisées de la séquence sédimentaire de Saugué

TROUMOUSE 2 (Hautes-Pyrénées) - 2120m



Diag 2- Diagramme pollinique simplifié de la séquence sédimentaire de Troumouse

TROUMOUSE 2 (Hautes-Pyrénées) - 2120m



Diag 3 – Diagramme des micro-fossiles non polliniques et des principaux taxons marqueurs d'anthropisation enregistrés dans la séquence de Troumouse.

1. Du déglacement des vallées à l'installation de la hêtraie-sapinière.

La datation de 18790 BP obtenue au sommet des sédiments glacio-lacustres situés à la base de la séquence indique qu'à cette date, c'est-à-dire un peu plus de 20 000 ans avant notre ère et durant le dernier maximum glaciaire (LGM), les épaulements surplombants l'auge de Gavarnie étaient déjà déglacés et que l'actuelle tourbière de Saugué était un petit lac proglaciaire alimenté par la fonte des glaciers situés en amont. Les langues glaciaires devaient se cantonner alors aux niveaux des cirques sommitaux et dans le fond de vallée. Plusieurs études (Mardones et Jalut, 1983 ; Gonzalez-Sampériz et al. 2006) confirment que la réduction des glaciers pyrénéens s'amorce peu après le maximum d'englacement situé vers 30000 BP et bien qu'une courte phase de progression glaciaire soit enregistrées durant le LGM entre 22500 et 18000 BP (Gonzalez-Sampériz et al. 2006) ce phénomène n'a pas eu suffisamment d'ampleur pour que les glaces réoccupent à nouveau l'épaulement de Saugué.

Malheureusement, l'enregistrement sédimentaire est tronqué par une lacune sédimentaire de près de dix millénaires et les premiers niveaux sédimentaires fournissant un enregistrement paléoécologique n'apparaissent qu'à partir de 165 cm de profondeur. Ces niveaux marquent le début d'une deuxième phase sédimentaire dont le démarrage se situe probablement vers 9000 BP, soit 10000 ans avant le présent ainsi que le suggèrent les fréquences du chêne, du noisetier et de l'orme enregistrées à la base de la séquence (Jalut et al. 1996). Nous ne disposons pas à l'heure actuelle d'explication probante pour ce hiatus dont l'origine pourrait reposer cependant sur une vidange brutale du paléolac au début du postglaciaire.

Les ZPAL S1 à S4 de l'enregistrement de Saugué permettent de suivre l'histoire des forêts de la partie amont de la vallée du gave au cours des millénaires ayant précédés l'apparition des premières évidences polliniques d'activités humaine, car avant d'être un espace agro-pastoral totalement déboisé, le plateau de Saugué était largement forestier. Différentes formations forestières se sont succédées au cours du temps et au gré des évolutions climatiques de l'Holocène. Avec des valeurs supérieures à 90 %, le rapport AP/T (pollen arboréen / total) montre clairement jusque vers 3500 av. J.-C. (ZPAL S6) l'existence et le maintien d'une couverture forestière dense. Entre 9000 et 7000 BP, soit entre 10000 et 6000 avant le présent, la forêt montagnarde est constituée par une chênaie mixte à bouleau et noisetier et à orme, tandis que les versants les plus abrupts et les secteurs de haute altitude sont certainement le domaine des pinèdes et des boulaies. Si la présence du chêne à l'altitude de la tourbière est attestée par la présence, tout au long de la partie inférieure de la séquence sédimentaire, de macrorestes identifiés par examen xylologique comme étant des fragments de *Quercus* sp. L'importance de la représentation pollinique du bouleau jusque vers 4600 av. notre ère constitue une particularité propre aux Pyrénées centrales, déjà remarquée par S. Aubert dans la vallée proche du Marcadau (Aubert 2001 ; Aubert et al. 2004).

Le tilleul (ZPAL S2) et l'aulne (S3) s'additionnent par la suite à ce cortège montagnard à partir de 7000 BP (6000 av. J.-C.) et traduisent la mise en place de l'optimum climatique Holocène. Ils sont suivis de près par le développement du frêne (S4) que nous pouvons situer vers 6500 BP, soit 5500 av. J.-C. sur la base des données régionales disponibles (Jalut et al. 1996 ; Aubert 2001).

Essence caractéristique des forêts montagnardes actuelles avec le hêtre, le sapin ne se développe enfin au sein des formations forestières du plateau de Saugué qu'à partir de 4600 av. JC (ZPAL S5). Cette date d'apparition du sapin dans la vallée du Gave est cohérente avec les observations faites dans la vallée du Marcadau où le développement du sapin est enregistré vers 1700-1800m d'altitude vers 5600 cal BP, soit 4450 av. J.-C. Les différences d'altitude

entre les deux sites qui expliquent certainement ce décalage chronologique soulignent également le processus progressif de colonisation altitudinale des vallées par le sapin

2. Premières évidences d'activités humaines : des fréquentations irrégulières à partir de la fin du néolithique ancien.

C'est peu avant 4600 ans av. J.-C. (transition S4/S5), soit durant le dernier quart du Néolithique ancien, qu'apparaissent les premiers signaux d'anthropisation dans la vallée de Gavarnie. Les occurrences ponctuelles d'*Urtica* (ortie), de *Rumex acetosella* type (oseille), les apparitions ou l'augmentation de plusieurs espèces rudéro-ségétales et nitrophiles (Chenopodiaceae, Asteroideae, *Stellaria* type), ainsi que la réduction du chêne de l'orme et du frêne peuvent constituer des indices indiquant une première phase d'anthropisation du milieu. La discrétion de ces indices polliniques reflète cependant des activités et/ou une fréquentation irrégulière et de faible intensité. Ces premières activités s'accompagnent de déforestations modestes qui, sans provoquer une réelle ouverture du milieu, entraînent toutefois une réduction locale de la chênaie. L'augmentation des particules carbonisées à partir de la fin de la zone S4 et au début de la zone S5 coïncide avec ces premières manifestations d'activités humaines et pourrait être reliée avec l'installation temporaire des premières communautés agropastorales. Toutefois, ces premiers indices de fréquentation restent ponctuels et disparaissent durant une longue période. Ils ne réapparaissent qu'à partir de 3750 av. J.C. (sommet de la ZPAL S5) avec la présence de plantains et des oseilles. Une fois de plus il s'agit d'indices de fréquentation de courte durée dont l'impact sur la couverture forestière reste modeste. Bien qu'ils s'accompagnent d'une brève diminution du sapin, du frêne et du noisetier, les très faibles valeurs des Poacées suggèrent qu'aucune ouverture conséquente du milieu ne se soit produite durant cet épisode.

Les premiers stades de la conquête agro-pastorales de la haute vallée de Gavarnie semblent donc s'être opérés dès la fin du néolithique par de brèves incursions dans un environnement très forestier. Il s'agit d'installations temporaires ou de passages, qui restèrent sans lendemain et sans grandes conséquences sur les paysages forestiers. Les deux épisodes enregistrés à Saugué, vers 4600 et 3800-3700 av. J.-C. ont été repérés sensiblement aux mêmes dates dans les sites de la Pouretère et de la Laguna de vaca, dans la haute vallée du Marcadau (Aubert 2001). Ils s'inscrivent dans les mouvements d'expansion et de colonisation de l'espace montagnard de la fin du Néolithique ancien et du Néolithique moyen qui désormais bien identifiées sur l'ensemble du versant nord-pyrénéen (Galop 2006).

Ce n'est en définitive qu'à la transition entre la fin du Néolithique et le début de l'âge du Bronze, vers 2000 av. J.-C. que s'amorcent des transformations préluant la mise en place des paysages actuels. À partir de cette date, l'enregistrement pollinique de Troumouse, dont le début est daté 2130 av. J.-C. (Diag 2 et 3), complète les données de Saugué en documentant tout particulièrement les espaces de haute altitude.

3. De l'Âge du bronze au début de notre ère : déboisement de la vallée et construction des territoires pastoraux.

C'est entre 2200 et 650 av. J.-C., au sommet de la zone S6 que les données polliniques de Saugué indiquent un accroissement local de l'activité humaine. Faisant suite à l'apparition d'indices pastoraux et à la réduction de la chênaie qui reflètent les déforestations liées au développement de ces pratiques vers 2200 av. J.-C., l'enregistrement pollinique indique une

augmentation conséquente des indices d'activités agro-pastorales à partir de 1730 av. J.-C. (*Plantago sp.*, *Plantago lanceolata*, *Plantago media*, *Rumex sp.*, etc..).

L'essor des activités pastorales s'accompagne d'une déforestation importante à tous les étages. À l'accentuation de la réduction des chênaies s'ajoute un recul important du sapin, mais également du bouleau et du pin. Si le hêtre semble bénéficier de ces ouvertures pour se développer de manière très modérée au sein de la sapinière, son extension est très certainement contrariée par les déforestations qui entraînent une ouverture du milieu. À partir de 1730 av. J.-C., le déboisement du plateau de Saugué est suggéré par l'élévation brutale des Poacées, mais également par l'apparition de la callune qui reflète l'installation de landes. Ainsi que l'indique l'augmentation synchrone des particules carbonisées qui atteignent leurs plus fortes concentrations, le feu a été largement utilisé pour éliminer la couverture forestière durant cet épisode.

Cette expansion sans précédent qui marque l'installation des premiers terroirs agro-pastoraux dans la vallée et sur les versants durant la période protohistorique, trouve un écho à haute altitude ainsi que le montre les données acquises dans le cirque de Troumouse. Cet enregistrement pollinique permet de suivre en détail les évolutions contemporaines de cette période (ZPAL T1, T2, T3 et T4) au niveau des zones subalpines.

Il montre entre 2100 et 1850 av. J.-C. (T1) une réduction des pinèdes et des bosquets de sapin qui devaient occuper en mélange et sous la forme de peuplements épars le fond du cirque de Troumouse. Ces déboisements favorables à l'extension des pelouses sont liés à l'existence de pratiques pastorales signalées par la présence de nombreux indicateurs polliniques de cette activité dès la base de l'enregistrement.

La fréquentation de ce secteur et la pression pastorale s'accroît à entre 1850 et 1550 av. J.C. (T2). Ces activités favorisent l'expansion des cortèges rudéraux et nitrophiles (*Chenopodiaceae*, *Asteroidae*, *Cichorioideae*, *Rumex sp.*, etc.) tandis qu'elles ont pour corollaire une attaque des forêts d'altitude. L'apparition des spores de champignons coprophiles (*Sporormiella*, *Sordaria sp.*, *Podospora* et *Cercophora*) durant cet épisode confirment la présence de troupeaux sur la tourbière et au niveaux des versants la surplombant.

Durant la même période, la réduction des valeurs du chêne et du hêtre représente un écho lointain des déforestations survenues durant cette période à plus basse altitude et dont nous avons un reflet dans l'enregistrement de Saugué, tandis que les occurrences ponctuelles de pollens de céréales nous indiquent l'existence régionale de cultures (probablement sur le versant sud si l'on tient compte de leur absence dans le site de Saugué).

La phase 1800-1500 av. J.-C., semble ainsi marquer un épisode important dans l'histoire de l'anthropisation et des paysages de la haute vallée du Gave de par l'intensification des activités pastorales qui la caractérise mais aussi par l'ampleur des déforestations qui accompagnent l'essor de ces pratiques. A l'exemple du plateau de Saugué, les parties basses des versants de la vallée sont déboisés et transformés en espace pastoral tandis que les espaces subalpins semblent prendre durant cette période leurs statuts d'estives. Compte tenu de l'absence des céréales à moyenne altitude, c'est plus certainement l'activité pastorale qui domine l'économie locale durant cette période et nous retrouvons une fois de plus dans ces indices enregistrés localement une preuve supplémentaire de l'avènement et de l'affermissement au cours du bronze moyen d'une société essentiellement pastorale à l'origine des paysages actuels (Carozza et al. 2005 ; Galop et al. 2006).

4. Emprise et déprise pastorale de l'Âge du bronze à l'Âge du fer : le rôle possible du climat

Si l'on tient compte des données acquises à Troumouze, la période suivante correspondant au bronze final (T3) est marquée par une progression de la forêt de pin consécutif à un léger repli des activités pastorales en altitude et ce, bien que ces dernières restent conséquentes comme le suggère la persistance voire l'augmentation vers 1100 av. J.-C. des champignons coprophiles. S'agit-il d'un phénomène localisé ou caractéristique de la période ? c'est impossible à dire, car l'enregistrement de Saugué est insuffisamment détaillé pour offrir un point de comparaison à plus basse altitude.

Un déclin plus marqué, voire un abandon, des activités en altitude est enregistré dans la zone T4 entre 900 et 600 av. J.-C. Il se traduit par une disparition des indices polliniques des activités pastorales confirmée par un effacement total des champignons coprophiles. Cet arrêt semble avoir favorisé la progression de la forêt dans le cirque de Troumouze comme l'indique l'élévation des fréquences du pin et du sapin ainsi que la réduction de l'ensemble des herbacées. Chronologiquement, cet épisode coïncide avec une phase de dégradation majeure du climat survenue vers 800-750 av. J.-C. sur l'ensemble de l'hémisphère nord et dont les répercussions sociales ont fait l'objet de nombreuses observations (van Geel et al. 1998 ; van Geel et al. 1996 ; Magny et van Geel 2002). A l'échelle pyrénéenne cette péjoration reste encore mal documentée à l'exception de manifestations hydrologiques identifiées dans la moyenne vallée de l'Ebre (Gutiérrez-Elorza et Pena-Monné 1998), mais l'enregistrement de Troumouze fournit des informations à son sujet, en indiquant notamment que l'augmentation des précipitations et le rafraîchissement du climat enregistrés à l'échelle européenne ont eu pour conséquence probable une descente de la ligne d'équilibre des névés dans le cirque de Troumouze. Cette affirmation repose sur la modification sédimentaire notée dans la stratigraphie durant cette période, mais également et surtout sur la grande quantité de restes d'une algue de neige (*Chloromonas nivalis*) observée et dont la présence ne peut qu'être liée à l'accumulation locale de grosses quantités de neige durant la période estivale et sans doute à la persistance de névés. Aussi, la mise en place de conditions climatiques défavorables à partir de 900 av. J.-C. caractérisées par un enneigement plus abondant, une diminution des températures estivales et des gelées précoces, devait-elle exercer une contrainte importante sur l'exploitation et la fréquentation pastorale de ces zones d'altitudes et il est probable que dans ce contexte, les estives aient été temporairement délaissées au profit des zones situées à plus basses altitudes ; ce qui ne peut pas être confirmé pour l'instant en raison du hiatus recouvrant cette période dans la séquence de Saugué.

La reprise des déforestations de la forêt résineuse vers 500 av. J.-C. (T5) est consécutive à une nouvelle fréquentation pastorale du cirque de Troumouze. A partir de cette date, les présences des orties et de nombreuses autres plantes nitrophiles traduisent certes une pérennisation des activités et l'installation probable de reposoirs, mais cette pression semble moins forte que durant l'Âge du bronze. Plus tardivement, de la fin de l'Âge du fer jusqu'à l'antiquité tardive vers 340, les données polliniques reflètent même une tendance à la reforestation, au recul des pelouses et à la disparition de certaines plantes inféodées aux pratiques pastorales comme les oseilles (*Rumex sp.* et *Rumex acetosella* type). Si ces signaux présentent les traits classiques d'une déprise pastorale, la présence de champignons coprophiles sur, ou à proximité de la tourbière indique le contraire. Aussi, est-il plus vraisemblablement de voir dans cet épisode recouvrant l'Antiquité la manifestation d'un glissement des pratiques pastorales vers un système plus extensif pratiquant un pâturage plus mobile et certainement sous forêt. Bien que séduisante, il s'agit là d'une hypothèse qui reste difficilement vérifiable en l'absence de recherches archéologiques.

5. Les fluctuations du haut Moyen Âge

Après un hiatus de près d'un millénaire l'enregistrement pollinique de Saugué reprend au début du VI^e siècle. A partir de cette date, les données en provenance de ce site peuvent être croisées avec celles de Troumouze et montrent une grande cohérence.

Au début du VI^e siècle, le paysage du plateau de Saugué s'est considérablement modifié sous les effets probables d'une anthropisation importante durant les périodes antérieures. Ainsi que le montre les données polliniques (zone S7a), la hêtraie-sapinière ainsi que les chênaies mixtes ont quasiment disparu laissant place à des faciès dominés par le bouleau dont la présence sur la tourbière est confirmée par des fragments de *Betula* dans la tourbe. La faible représentation des herbacées et des indicateurs polliniques d'anthropisation, mais également la présence de la callune laisse envisager un paysage très secondarisé que nous pourrions aujourd'hui qualifier de friche. Toutefois, et ce jusque vers 600 de notre ère, les fortes concentrations en particules carbonisées enregistrées indiquent une récurrence des incendies à proximité de la tourbière (incendies ayant sans doute joué un rôle dans l'expansion du bouleau en accentuant le pouvoir germinatif de cette essence). Si l'importance des feux évoque la possibilité d'une exploitation voire d'une gestion de ces espaces il est difficile en l'état de nos connaissances d'attribuer un statut précis au plateau de Saugué durant cette période, mais l'hypothèse la plus vraisemblable est qu'il s'agisse d'une zone pastorale intermédiaire fréquentée et incendiée, mais enfrichée et en définitive probablement sous-utilisée. Cette sous utilisation est confirmée ultérieurement par la reconstitution locale de la sapinière qui survient durant le VII^e et une partie du VIII^e siècle (S7b) dans un environnement où, comme le suggère la représentation des Poacées et de plusieurs indicateurs pastoraux (*Plantago sp.*, *Plantago intermedia*, *Urtica*, *Rumex*), subsistent des ouvertures constituées des zones prairiales utilisées à des fins pastorales composant ainsi un paysage très morcelé.

Des tendances similaires sont enregistrées aux mêmes périodes en ce qui concerne l'exploitation des zones d'estives à Troumouze. Une phase importante de défrichement des forêts subalpines associée à une augmentation des indices polliniques de pastoralisme affecte le cirque de Troumouze entre la deuxième moitié du IV^e siècle et la fin du VII^e (T7). Dès le début du VIII^e siècle et jusqu'au début du IX^e (T8), la diminution des indicateurs polliniques du pastoralisme et des champignons coprophiles indiquent une baisse de la fréquentation pastorale tandis que l'augmentation des fréquence du pin signale une tendance à la recolonisation forestière.

La cohérence entre ces deux enregistrements nous permet de saisir les tendances lourdes des dynamiques d'anthropisations et du paysage entre l'antiquité tardive et la fin du haut Moyen Âge. Deux phases se distinguent : la première, relativement longue et qui recouvre l'antiquité tardive et une grande partie du haut Moyen Âge apparaît comme une période d'expansion durant laquelle s'opèrent une mise en valeur pastorale des territoires valléens par un déboisement important des zones intermédiaires (cf Saugué) et des zones d'altitudes ; la seconde période est plus brève et ne semble concerner qu'une partie du VII^e siècle et le VIII^e siècle. Elle montre quant à elle des signes évidents de ralentissement des activités à toutes les altitudes et semble être caractérisée par une reconstitution modérée des espaces forestiers.

Si le scénario d'une croissance débutant durant l'Antiquité tardive et les débuts du haut Moyen Âge semble dorénavant emporter l'adhésion de nombreux historiens, l'affaiblissement temporaire des VII^e-VIII^e siècles enregistré localement est relativement

atypique dans la mesure où à l'échelle pyrénéenne il coïncide généralement avec une période d'expansion des activités agro-pastorales.

6. L'expansion médiévale du IXe siècle : la construction des paysages agro-pastoraux et d'estives

La fin du VIIIe siècle et encore plus nettement le IXe siècle marquent une rupture dans l'histoire des activités humaines et des paysages des hautes vallées du Gave.

A partir de la fin du VIIIe siècle, le paysage du Plateau de Saugué subit une mutation importante. Les forêts disparaissent totalement (S8a), laissant la place à un paysage de pelouses et de prairies. À partir de cette période et plus nettement encore à partir du Xe siècle (S8b), la composition des spectres polliniques est dominée par l'abondance de taxons prairiaux (Poaceae, Compositae sp., *Plantago sp.*, *P. lanceolata*, *P. intermedia*, *Trifolium sp.*, *Stellaria sp.*, etc.). L'apparition de l'agriculture sur le plateau signalée par la présence de céréales, de seigle et ponctuellement de sarrasin, mais aussi par la présence du noyer, traduit l'intensification de la pression anthropique responsable de l'éradication de la forêt montagnarde. Cet épisode marque sur Saugué la mise en place d'un paysage agro-pastoral composé de prairies de fauches et de zones de cultures qui se maintient dans cette physionomie jusqu'à la fin du XVe siècle et dont les vestiges sont inscrits dans le paysage actuel.

À partir de la deuxième moitié du IXe siècle (T9a) et surtout dès les débuts du XIe siècle (T9b), l'enregistrement pollinique de Troumouze indique lui aussi une reprise et une intensification de la pression anthropique au niveau des zones pastorales d'altitude. Ces tendances sont suggérées par la hausse continue de l'ensemble des indices polliniques du pastoralisme et des champignons coprophiles (*Sporormiella*, *Sordaria sp.* et *Podospora*), mais aussi par une réduction des boisements d'altitude favorable à l'extension des pelouses.

Ainsi que le montre clairement la courbe des indicateurs pastoraux, la pression ne cessera de s'intensifier dès cette date et ce, jusqu'au milieu du XVe siècle, date à laquelle on note une légère augmentation des fréquences du pin (T10) suivie d'un affaiblissement de la fréquentation pastorale qui semble survenir entre la fin du XVIe et le XVIIe siècles. On retrouve à plus basse altitude, dans la zone S9b du diagramme de Saugué, des indices similaires de décroissance de l'activité agro-pastorale entre la fin du XVe et le XVIIe siècles. Ils sont révélés par la diminution des céréales et de l'ensemble des indicateurs prairiaux, mais aussi par une légère hausse de l'ensemble des taxons forestiers qui pourraient signifier une réforestation modérée. Ce ralentissement des activités à toutes les altitudes paraît trop tardif pour être contemporain des crises médiévales qui touchent les Pyrénées entre le XIVe et le XVe siècles, mais il est par contre contemporain du minimum de Maunder qui représente la période la plus froide et humide du petit âge glaciaire. Évoquer le rôle possible du petit âge glaciaire sur les activités agro-pastorales dans la vallée ne représente ici qu'une piste de travail possible sur laquelle nous ne formulerons aucune conclusion définitive.

III. Conclusions

Les analyses polliniques ont ainsi permis de dégager une trame historique de l'évolution des paysages de ces hautes vallées des Pyrénées centrales en mettant en évidence l'existence d'une construction progressive des paysages agro-pastoraux dont le démarrage se place dès l'Âge du bronze par un déboisement et une utilisation avant tout pastorale des zones intermédiaires et par la création des estives d'altitudes. Ce processus s'amplifiera graduellement par paliers successifs jusqu'au IXe siècle, mais cette dynamique est entrecoupée de périodes de replis durant l'Âge du fer et les VII-VIIIe siècles, périodes pour lesquelles les données paléoenvironnementales reflètent des épisodes de ralentissement des activités, d'enfrichement, voire de reforestation dont les causes pour le plus ancien de ces événements semblent reposer sur l'installation de conditions climatiques défavorables.

Toutefois, la période médiévale comprise entre le IXe et le XVe siècle constitue la phase la plus importante dans la construction des paysages agro-pastoraux de la vallée. Amorcé à la fin du IXe siècle, cet épisode marque la création d'un paysage agro-pastoral qui au niveau du plateau de Saugué s'est perpétué dans ses grandes lignes jusqu'à aujourd'hui et il est probable que ce processus ait concerné l'ensemble des versants de la vallée. A la même époque, les zones d'altitude subissent également des transformations avec une accentuation du déboisement et la création de zones pastorales importantes qui se sont pérennisées. Pour aussi fondamentale qu'elle soit, la phase médiévale ne représente cependant que l'aboutissement et le parachèvement d'un processus qui s'amorce durant l'Antiquité tardive entre les IVe et VIe siècles.

Chapitre 2. Les dynamiques récentes : mutation et ajustement

I. L'apport de la méthode de la photographie diachronique

(rédacteur : Jean-Paul Métailié)

L'analyse des paysages de la vallée de Barèges qui a été menée dans la première partie du rapport a montré l'organisation entre les différents segments de la vallée, ainsi que l'importance du phénomène d'étagement. Cet étagement entre fond de vallée bocager, zone intermédiaire mélangeant forêts et germs, et haute montagne pastorale, est particulièrement visible dans les vallées de Gèdre où la morphologie glaciaire en auge est très marquée. Chaque niveau de cet étagement a connu au cours du dernier siècle une évolution spécifique, avec des dynamiques très contrastées. Pourtant, le paysage actuel, perçu par un visiteur de passage, peut sembler immobile : l'ambiance de haute montagne déboisée domine, surtout en amont de Gèdre, et le « poids paysager » des sommets et parois rocheuses impose une image de Nature sauvage. En dépit de cette perception très répandue, les paysages des hautes vallées ont connu des changements significatifs au cours du XXème siècle, liés à l'évolution du système agro-sylvo-pastoral, même s'ils ont été moins spectaculaires que dans d'autres parties des Pyrénées⁸. De plus, les dynamiques enregistrées depuis la fin du XIXème siècle se poursuivent à l'heure actuelle, de manière souvent discrète, et peuvent être mises en évidence ponctuellement par les photographies répétées, à une échelle où l'approche par photographie aérienne ne le permet généralement pas.

L'objectif de ce chapitre est donc de mettre en perspective les dynamiques paysagères récentes, en regard de l'évolution constatée à l'échelle du dernier siècle.

1. Histoire du paysage et photographie diachronique

a/ Méthodologie de la photographie répétée

La méthode utilisée pour cette recherche est basée sur l'analyse de *photographies répétées*. En résumé, on procède selon les étapes suivantes :

- après une collecte systématique des archives photographiques sur le secteur donné, on réitère les clichés anciens à partir des mêmes points de vue, avec un recherche du maximum de précision dans la localisation (les premiers plans sont particulièrement importants à conserver) ; une couverture extensive du paysage est nécessaire pour que l'étude soit pertinente ;

- dans un deuxième temps, on établit un premier bilan comparatif général et on effectue une sélection des couples (ou des séries) de photographies les plus intéressants, qui serviront à une étude détaillée ;

- à partir de ces couples ou de ces séries, on commence par une analyse du paysage actuel dans les secteurs photographiés, intégrant des relevés détaillés sur des parcelles où la photo-comparaison a mis en évidence une évolution intéressante ; il est primordial de commencer à analyser l'état présent pour arriver ensuite à l'étude du paysage passé conservé par la photo d'archives.

- l'analyse du paysage sur la photographie ancienne est appuyée sur les archives écrites et permet d'en réaliser une critique : relativisation du discours ou au contraire mise en

⁸ Cf. Métailié, 1997.

évidence des exactitudes ; le dessin et la cartographie sont ici des outils importants pour approfondir l'analyse paysagère, d'autant plus que de nombreuses photographies de mauvaise qualité technique contiennent des informations importantes, peu visibles sur les clichés mais utilisables dans une représentation graphique ;

- à ce point de l'analyse par photo-comparaison, on peut décrire ou extrapoler l'évolution paysagère entre les deux points historiques extrêmes. Les photographies intermédiaires sont importantes pour compléter les données sur cette évolution, mais ce sont les premières missions photographiques aériennes (1942, 1948) qui sont à ce niveau les plus intéressantes : elles permettent de spatialiser les données, de les cartographier avec précision, en accentuant ou relativisant l'importance des phénomènes mis en évidence sur les photos d'archives. Elles sont ainsi un outil précieux d'analyse critique de ces photographies.

La méthode de travail qui a été présentée se nourrit donc d'une accumulation de documents, qui est nécessaire pour pouvoir vérifier, nuancer, corriger ou extrapoler les données acquises : d'une photographie à l'autre, à quelques centaines de mètres de distance, les interprétations peuvent être différentes si l'on n'y prend garde. Le défaut de la démonstration peut donc être la répétition d'images, de paysages offrant des évolutions convergentes, mais il est difficile d'éviter cet écueil si l'on part du principe que *la visualisation est indispensable à la réflexion*.

b/ Les sources photographiques sur la vallée de Barèges

Le haut Lavedan a bénéficié au XIXème siècle de plusieurs attrait paysagers qui ont provoqué la constitution d'importantes archives photographiques exploitables : le site de Gavarnie en a fait dès la fin du XVIIIème siècle une des vallées les plus célèbres des Pyrénées, et les touristes, pyrénéistes et scientifiques s'y sont succédés sans interruption depuis ; par ailleurs, la virulence des phénomènes catastrophiques menaçant des stations touristiques importantes a entraîné la mise en place précoce d'un périmètre de reboisement et de Restauration des Terrains en Montagne, dont les multiples projets ou réalisations dans la vallée ont été méticuleusement photographiés par les ingénieurs. Les collections qui ont été utilisées sont donc les suivantes :

- *les archives photographiques RTM des Hautes-Pyrénées* : périmètre du Gave de Pau, séries de Betpouey, Sers, Viella, Gavarnie, séries projetées de Luz, Gèdre, Tourmalet (dans les 400 clichés). L'essentiel des clichés est compris entre 1887 et 1914, ce qui correspond à la mise en place des grands périmètres paravalanche et de correction torrentielle. La grande majorité des clichés correspond à des vues de détail des chantiers, mais il y a aussi des vues panoramiques de versants, des images de catastrophes et des clichés de périmètres projetés qui n'ont pas été réalisés. Ces archives sont évidemment fondamentales car elles sont étroitement corrélées à une abondante littérature de rapports, procès-verbaux de reconnaissance, articles, ouvrages, etc. qui représente l'essentiel des données écrites sur le sujet.

- *les collections des naturalistes et pyrénéistes* : dans le cas présent, la collection la plus intéressante est celle de Lucien Briet, conservée au Musée Pyrénéen de Lourdes, qui a laissé de très belles vues de la vallée de Gèdre ; on a également sélectionné des clichés dans les collections de la Société de Géographie de Toulouse, de l'Institut de Géographie Daniel-Faucher, de l'Institut de Géographie de Paris (clichés de De Martonne, Gallois), dans celle de

Henri Gaussen. Au total, près de 150 photographies sélectionnées, allant des années 1880 aux années 1950, où dominent les panoramiques et vues de détail de vallées.

- *les cartes postales* : cette source importante n'est pas à négliger, car on y trouve des vues nombreuses des villages et de leur environnement immédiat, qui ont souvent échappé aux forestiers (préoccupés par leurs chantiers) et aux pyrénéistes et naturalistes (plus intéressés par la haute montagne). Près de 150 cartes ont été sélectionnées, essentiellement de la période 1900-1920, avec quelques vues des années 1950.

Au total on a utilisé pour ce travail près de 700 clichés, dont au moins 200 concernant les vallées de Gèdre-Gavarnie, qui sont loin de représenter la totalité des archives photographiques disponibles sur la vallée. La masse potentielle des collections exploitables est énorme, dans une région où des milliers de photographes amateurs ou professionnels ont exercé dans les années 1850-1920, et des fonds considérables restent encore à consulter, notamment au Musée Pyrénéen de Lourdes et des collections de diverses sociétés de Géographie, de musées et bibliothèques sont actuellement visitées. Des progrès intéressants seraient possibles en cherchant davantage dans les collections les plus anciennes, pour remonter jusqu'aux années 1850 (diverses collections de cette époque sur les Pyrénées sont conservées à la Bibliothèque Nationale et n'ont pas encore été exploitées). Les collections des pyrénéistes et géographes des années 1950-60 renferment aussi potentiellement des images importantes, car c'est à cette époque que s'amorcent les changements rapides qui caractérisent la fin du XXe siècle et aboutissent vraiment au paysage actuel. Ce travail est une opération de recherche en soi, de longue haleine, sur laquelle il n'y a pas lieu ici de s'étendre ; *l'important est que l'on peut considérer que l'essentiel du paysage à la fin du XIXe siècle est couvert grâce aux collections qui ont été utilisées.*

À partir de cette première sélection, le travail de répétition des clichés sur le terrain a été commencé dès les années 1984-87 et poursuivi par périodes jusqu'à aujourd'hui, dans le cadre d'un programme d'observation photographique des paysages à l'échelle pyrénéenne. Dans le cas de la vallée de Barèges, ce programme a notamment servi à une recherche sur l'analyse et l'histoire des risques naturels et plusieurs centaines de clichés ont été pris dans les années 1980-90. Les répétitions ont été reprises au cours des dernières années dans le cadre du présent programme de recherche, notamment dans les vallées de Gèdre. Cette continuité du travail photographique, peu fréquente, offre ainsi un panorama précieux sur les évolutions paysagères récentes, souvent difficiles à discerner par d'autres moyens.

2. Les grandes évolutions paysagères depuis 150 ans dans les hautes vallées de Gèdre-Gavarnie

Les trois principaux étages paysagers des hautes vallées ont connu des évolutions très contrastées au cours du XXe siècle : changements modestes mais significatifs dans le paysage bocager du fond de vallée ; mutations profondes sur les flancs d'auge ; apparente stabilité dans les estives.

a/ Le paysage bocager du fond de vallée : l'évolution en faux-semblant d'un paysage traditionnel et emblématique

Les terroirs de prairies bocagères et de granges foraines, depuis le bassin d'Argelès jusqu'à Gavarnie, représentent un des attraits paysagers de la vallée du Gave de Pau ; ce sont encore des paysages relativement bien maintenus, ouverts, les granges sont entretenues, les

bocages et les pâturages sont peu enfrichés, les troupeaux nombreux et présents. Par rapport aux vallées pyrénéennes situées plus à l'Est (Aure, Comminges, Ariège), qui ont souffert d'un enfrichement et d'un reboisement spectaculaires à partir des années 1950, les paysages de la vallée du Gave peuvent apparaître « traditionnels ». Les photographies des années 1950-60 et les clichés aériens montrent une stabilité remarquable des structures paysagères jusqu'aux années 1970 mais, en fait, ces paysages présentent eux aussi des évolutions significatives depuis une trentaine d'années, même si elles restent encore peu perceptibles pour un observateur passager.

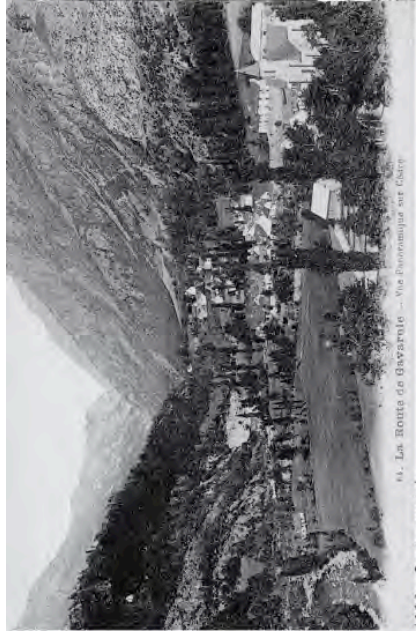
Plusieurs phénomènes se sont conjugués :

- l'extinction progressive des pratiques traditionnelles d'entretien du bocage : les haies, où l'émondage des frênes n'est plus pratiqué et où la taille des arbustes (noisetiers surtout) ne se fait plus, prennent une place visuelle accrue, entraînant des effets de masque très importants ; les arbres grandissent et s'étalent, les arbustes épaississent la haie. Aux physionomies filiformes, qui étaient celles du bocage exploité, se substituent des écrans végétaux.

- l'abandon de la fauche dans les prairies difficiles d'accès et/ou en pente trop forte : les prairies deviennent seulement des pâtures et il en résulte d'importants changements de physionomie et de couleur : pâturages parsemés de refus, teintes plus jaunes en lieu et place des prairies et regains bien verts et homogènes.

- la forte baisse de l'utilisation des espaces intermédiaires, notamment rocailleux et pentus (part grandissante des fourrages achetés, diminution des ovins au profit des bovins) : l'enfrichement peut y être rapide, en particulier dans les zones rocheuses où les arbustes (noisetiers, amélanchiers, etc.) et buissons, (genêts, ajoncs, ...) sont très colonisateurs.

Les planches suivantes illustrent cette évolution.



1930 - Carte postale



1987 - Photographie Jean-Paul Métaillé



2005 - Photographie Juliette Carré

Le bassin de Gèdre :

L'étage des villages est marqué par différentes transformations :

- Entre 1930 et 1987, les principales transformations correspondent à une extension des zones de landes et des boisements sur les versants de gorges, aussi bien sur les zones les plus éloignées, qu'à proximité immédiate du village. On assiste également à une fermeture du fond de vallée de par l'abandon des pratiques d'émondage, la densification des haies et de la ripisylve.

- On peut constater un autre type de changement : il concerne l'extension et la diversification de l'espace bâti. On voit l'apparition d'une usine hydro-électrique d'une part -révélatrice du mouvement général de cette industrialisation dans la région-, et l'apparition de structures d'accueil collectif, type centre de vacances et l'augmentation du nombre de résidences secondaires d'autre part.



Entre 1987 et 2005, ces mêmes transformations se poursuivent. On ne voit pas émerger de nouveau type de transformations.

D'une manière générale, on assiste à la fermeture du fond de vallée. Les espaces qui restent ouverts le doivent autant au pastoralisme qu'à la réorientation vers les équipements touristiques : terrain de football, circuit de bob-luge... L'urbanisation reste modérée, et en tout cas plutôt éparse et étalée sur le fond de vallée.

Planche 1 : Le Bassin de Gèdre, J. Carré, Paysage et développement durable



1904 - Photographie Lucien Briet



1987 - Photographie Jean-Paul Metallé



2005 - Photographie Juliette Carré

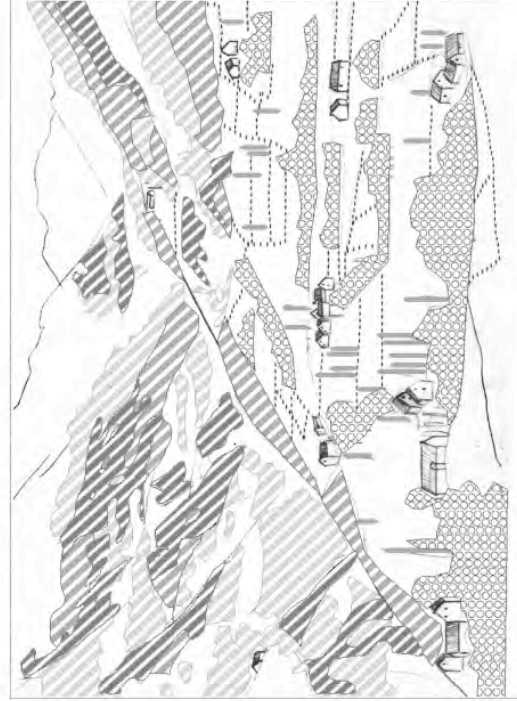
les granges basses de gedre-dessus :

Au premier regard, peu de changements transparaissent. Cette impression est conférée par la structure du parcellaire, totalement maillé de haies, qui assure la perpétuation des grandes lignes du paysage et renvoie l'idée d'une certaine stabilité.

Toutefois, les transformations, même si elles nécessitent une approche plus fine, sont réelles et révélatrices de grands bouleversements de la société rurale.

On peut souligner notamment, entre 1904 et 1987, le passage d'une occupation agropastorale du territoire - caractérisée par une mosaïque de champs cultivés et de prairies de fauche-à une occupation exclusivement pastorale.

Cette période voit aussi la transition entre une pratique intensive du terroir - avec un maximum de parcelles cultivées, l'utilisation d'un réseau de rigoles pour l'irrigation, l'émon dage des arbres... - à une pratique qui semble plus extensive, notamment par l'abandon des pratiques d'émon dage et de fait, la densification et l'étalement des haies.



[Hatched pattern] Landes existantes en 1904
 [Diagonal hatching] Extension des landes et état de l'enrichissement en 1987
 [Cross-hatching] Extension des landes et état de l'enrichissement en 2005
 [Dotted pattern] Transformation des arbres émondés en haies épaisses et lisières
 [Dashed line] Disposition des limites parcellaires et des diverses cultures.
 [Solid line] Disposition des arbres émondés

A cette période commence l'enrichissement progressif du versant exposé au sud, le Soula. Entre 1987 et 2005, l'enrichissement du versant au sud et des marges du territoire considéré se poursuit. Il gagne les zones les plus pentues et les plus marginales. La progression des franges du boisement s'étend vers la zone des granges. D'une manière générale, ce paysage soumis à un enrichissement modéré traduit le basculement d'une société agro-sylvopastorale vers une société exclusivement pastorale.

Planche2 : Les Granges basses de Gèdre-dessus,, J. Carré, Paysage et développement durable

Planche 3. Photos 1 et 2 : Gavarnie, granges de Bareilles et vue vers Saugué.



Vers 1910 : carte postale



1987 : cl. JPM

La comparaison des deux clichés fait apparaître le changement de physionomie du bocage, qui était composé de frênes et peupliers d'Italie strictement émondés. On peut noter également l'enfrichement/reboisement des zones d'éboulis sur la gauche de la photo : ces versants secs et en exposition sud, à proximité des granges, étaient très pâturés jusqu'au début du XX^{ème} siècle par ovins et caprins, et en situation fréquente de surpâturage. Ils se sont aujourd'hui spontanément revégétalisés. On peut voir également très bien les dynamiques de reboisement des versants rocheux : en haut vers le rebord du plateau de Saugué, ainsi qu'en contrebas à proximité du gave. Dans ces zones, noisetiers, bouleaux, saules, mais aussi les hêtres, qui ne sont plus coupés pour le bois de feu, ont entamé une dynamique rapide de reconquête.

b/ Le reboisement des versants de l'auge glaciaire : la disparition du « paysage de la catastrophe »

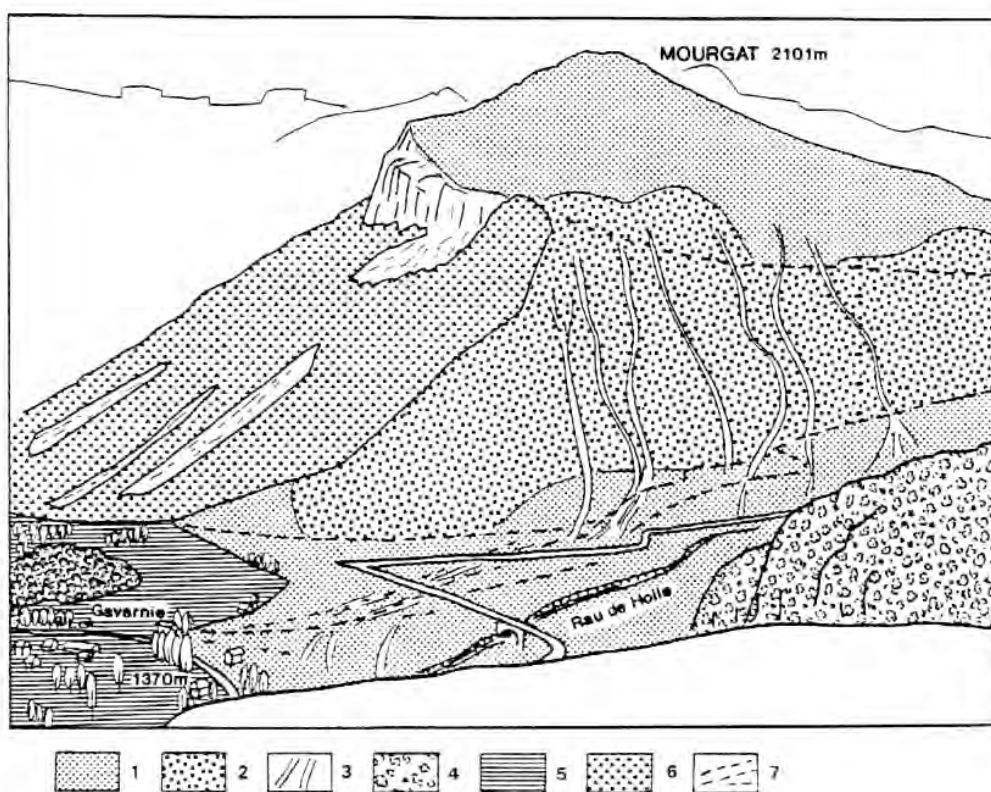
Au cours du XX^{ème} siècle, une des principales mutations paysagères de la haute vallée du Gave de Pau a découlé du reboisement spontané et/ou artificiel des versants de l'auge glaciaire. Les documents photographiques dont on dispose montrent à la fin du XIX^{ème} siècle un paysage de parois rocheuses dénudées, d'érosions, d'éboulis de gros blocs granitiques qui dominent les villages, les routes et imposent une ambiance qui impressionne les visiteurs : c'est bien entendu le cas du fameux « chaos de Gavarnie », véritable porte emblématique de la haute vallée en amont de Gèdre. Aujourd'hui, ce fameux chaos a perdu toute la puissance romantique qui en faisait autrefois la renommée : d'une part, presque plus personne ne s'y arrête car il est difficile de s'y garer et le passage rapide en voiture ne permet aucune des sensations que procurait le cheminement entre les blocs ; d'autre part, la croissance de la végétation cache désormais une bonne part des roches et a complètement banalisé le site.

Cette végétalisation des versants a eu également pour conséquence d'effacer la plupart des traces de ravinement, d'effondrement, d'éboulis actifs, de couloirs d'avalanches qui étaient concentrées sur ces versants et révélaient la prégnance des risques naturels dans la haute vallée. C'est le phénomène majeur à ce niveau, mais il est trompeur car le reboisement n'a ici qu'une influence anecdotique sur les principales dynamiques catastrophiques à l'œuvre dans les gorges, c'est-à-dire les écroulements et les grandes avalanches. Le « chaos de Gavarnie », comme celui de l'Arraillé dans la vallée de Héas et bien d'autres systèmes morphologiques que l'on peut rencontrer depuis Luz jusqu'à Gavarnie, sont issus de mouvements de masses qui prennent naissance dans les zones fracturées du haut des versants et sont liés à la fois à la sismicité et à des phénomènes climatiques de grande ampleur (fortes pluies, alternances gel/dégel). Des écroulements ponctuels se produisent régulièrement, par exemple au-dessus du hameau de Pragnères, et de grands mouvements de masse peuvent se déclencher n'importe quand⁹. Les grandes avalanches, pour leur part, sont provoquées par un enneigement exceptionnel qui est toujours possible ponctuellement, comme les hivers 2004-2005 et 2005-2006 l'ont montré, même dans le contexte de faible enneigement moyen que nous connaissons actuellement.

Les conséquences principales de ce reboisement, artificiel et spontané, sont d'avoir stabilisé les processus d'éboulis et de ravinements superficiels ou localisés, qui provoquaient de fréquentes coulées torrentielles, coupaient la route et pouvaient menacer les habitations. C'est en particulier le cas autour de Gavarnie, où des périmètres de reboisement et de lutte contre l'érosion ont été implantés à la fin du XIX^{ème} siècle. Le périmètre du Mourgat, dominant le village, en est un des éléments emblématiques.

⁹ On peut rappeler par exemple l'écroulement survenu en juillet 1986 dans la vallée de Gripp, à Campan.

Planche 4 : Photographie n° 3 : le versant nord du Mourgat vu depuis le chemin de Saugué (1987) Cliché J.P.M.



- Figure 1 : Le versant nord du Mourgat vu depuis le chemin de Saugué. Croquis d'interprétation.

1 : pelouse d'estive. 2 : ancienne pelouse érodée recolonisée par le génévrier, le rhododendron et le bouleau. 3 : anciens ravins stabilisés. 4 : zones rocheuses colonisées par le génévrier et le bouleau. 5 : prairies. 6 : reboisements RTM (épicéas, mélèzes, pins). 7 : sentiers de bétail et chemins

Planche 5. : Photographies n° 5 et 6 : Le périmètre RTM du Mourgat (1890-1897)



photo 4 : Cliché BARRET, 1890, coll. RTM Hautes-Pyrénées



photo 5 : Cliché J.P.M., 1987

A la fin du XIX^{ème} siècle, il ne restait plus sur le versant du Mourgat que quelques individus de pins à crochets et la proximité du village en faisait un lieu de passage du bétail dès que le versant déneigeait. Les éboulis vifs et les écroulements représentaient une menace permanente pour le village et les granges, aggravée par les avalanches fréquentes sur ce sol dénudé. On est ici réellement dans un cas de dégradation des pentes où l'action anthropique a eu un rôle prépondérant : déforestation, puis destabilisation des sols par une forte pression pastorale, notamment pendant le printemps, période de fragilité accrue des versants.

Ce périmètre du Mourgat est assez exceptionnel pour la vallée de Barèges, car il fut le seul à ne pas rencontrer d'opposition de la part de la population, au contraire : il fut demandé explicitement par une délibération du Conseil Municipal du 5 novembre 1889, dans laquelle les habitants de Gavarnie « supplient l'Administration forestière de faire tout ce qu'il dépendra d'elle pour faire droit le plus tôt possible à leur demande. » La commune s'engageait à participer financièrement -ce qu'elle fit!- ainsi que sous forme de journées volontaires. Une fois les travaux commencés, la commune se plaignit plusieurs fois de leur lenteur et, après diverses tractations avec la Commission syndicale, à laquelle appartenaient les terrains et qui refusait obstinément de financer quoique ce soit, elle obtint que le Mourgat soit cédé *gratuitement* à l'Etat en 1898 pour que les forestiers puissent reboiser sans gêne¹⁰.

Cette situation est presque irréelle, car on voit une communauté pyrénéenne, à la fin du XIX^{ème} siècle, offrir une part de ses montagnes aux forestiers, et ceux-ci ne pas profiter de l'occasion alors qu'au même moment ils vitupèrent dans tous leurs écrits la résistance et la mauvaise volonté des montagnards... Le désir des habitants de Gavarnie de voir reboiser le Mourgat est en tout cas révélateur de la gravité des menaces que faisaient peser les avalanches et les chutes de blocs : la catastrophe était ici directement inscrite dans le quotidien aussi bien que dans le paysage. Il est aussi révélateur, probablement, de l'importance qu'avait déjà pris l'économie touristique dans le village, de l'imprégnation par une culture « nationale » véhiculée par les pyrénéistes, et de la volonté d'améliorer l'aspect paysager de la vallée.

Les travaux furent lents jusqu'en 1914, par manque de crédits ; arrêtés par la guerre, ils ne reprirent qu'en 1926. Ils ont permis de stabiliser les dynamiques superficielles les plus actives : éboulis, chutes de petits blocs, avalanches. Mais ces effets et l'impact visuel du reboisement ne doivent donc pas faire oublier que le risque d'écroulement de masse reste intact au niveau des parois supérieures.

Un peu plus en amont dans la vallée du Gave de Gavarnie, vers le cirque, les dynamiques de reforestation sont également spectaculaires, mais elles sont ici spontanées. Les photos n° 6 et 7 montrent la vitalité de la pinède à crochets, en particulier au niveau de la plaine alluviale (la Prade). Sur les clichés, on peut non seulement mesurer l'épaississement et l'expansion de la forêt, mais aussi le rétrécissement du lit du Gave : autrefois en phase de divagation, il est aujourd'hui beaucoup moins large, colonisé par les saules et les pins, réduit à un chenal. Ce phénomène montre que, si le reboisement est avant tout révélateur de l'évolution de l'exploitation des ressources forestières, les modifications du lit alluvial du Gave sont pour leur part liées surtout au changement du régime hydrologique, d'autant plus que le bassin-versant est constitué par le cirque lui-même. On peut donc interpréter ces changements comme l'existence dans le passé d'un régime torrentiel du Gave naturellement plus violent dans le passé, ce qui est confirmé par les études menées dans d'autres bassins versants des Pyrénées. D'autant plus que les photographies récentes ont été prises quelques années après la violente crue de novembre 1982, qui n'a laissé à cet endroit aucune trace de

¹⁰ AD 65, 7M 1248

dégâts particuliers. Ce qui renforce donc l'hypothèse d'un régime hydrologique beaucoup plus torrentiel au XIXème siècle.

Sur la rive gauche du Gave, le versant qui monte vers la vallée de Pouey Aspé connaît aujourd'hui une évolution également rapide : colonisation par les pins à crochets, les génévriers et densification notable du couvert herbacé. Sur la rive droite, la dynamique est moins visible au niveau du bois d'Arribama, qui était encore au début du siècle en assez bon état (bois de réserve de la communauté). Quelques couloirs d'avalanche ou torrentiels traversent le bois, les plus importants étant ceux qui servent d'émissaires au ruisseau de Pailla et à celui d'Alans. Diverses autres séries de photos comparées montrent que la pinède est en progression sensible sur le plateau.

Planche 6. Photographies N°6 et 7 : Gavarnie, haute vallée du Gave de Pau : La Prade ; vue vers le nord prise depuis le chemin du cirque. (vers 1900 - 1988)



photo 6 : carte postale, vers 1900-1910



photo 7 : cliché J.P.M., 1988

Outre la conquête de la plaine alluviale par le pin à crochets, on peut voir une progression très nette du pin sur le verrou et les éboulis à l'entrée du cirque, en particulier sur la droite. Noter également l'élargissement du chemin, dû au piétinement.

Un peu plus au nord, sur les flancs du Piméné, l'évolution est beaucoup plus spectaculaire (photos n°8 et 9). Sur tout le versant en contrebas du plateau d'Alans et de Pène Blanche, on n'avait au XIXème siècle que quelques résidus forestiers : bosquets de hêtres rabougris et pins à crochets dispersés. Actuellement, les taillis de hêtre se sont densifiés, les vides ont été colonisés par le bouleau sur les pentes basses et le pins à crochets sur les hauteurs. Le rebord du plateau d'Alans se reboise rapidement, surtout au niveau du torrent qui aboutit à Gavarnie, ainsi que le plateau de Pène Blanche. Ces dynamiques ont été étudiées par les phytogéographes¹¹, qui ont montré que l'évolution de la pinède avait déjà abouti dans certains secteurs à des conditions qui permettaient la réinstallation du hêtre et du sapin sous son couvert. Pourtant, le début de la recolonisation par le pin est récent, et date tout au plus du début du siècle. Ce cycle sylvi-génétique est totalement naturel, aucune plantation n'ayant été effectuée dans cette partie de la vallée, à l'inverse du versant qui lui fait face. La vitesse de cette dynamique ne peut que s'accélérer aujourd'hui, et on peut affirmer qu'à l'échelle du siècle à venir, la reconstitution de la hêtraie-sapinière sera largement entamée sur les versants d'auge glaciaire qui constituent les gorges du Gave, à Gavarnie comme vers l'aval jusqu'à Luz (on le verra dans diverses photographies ultérieures).

¹¹ Probst, Baudière, 1981

Planche 8. : Photographies n° 8 et 9 : Le Piméné vu depuis les rochers de Holle (vers 1900 - 1988)

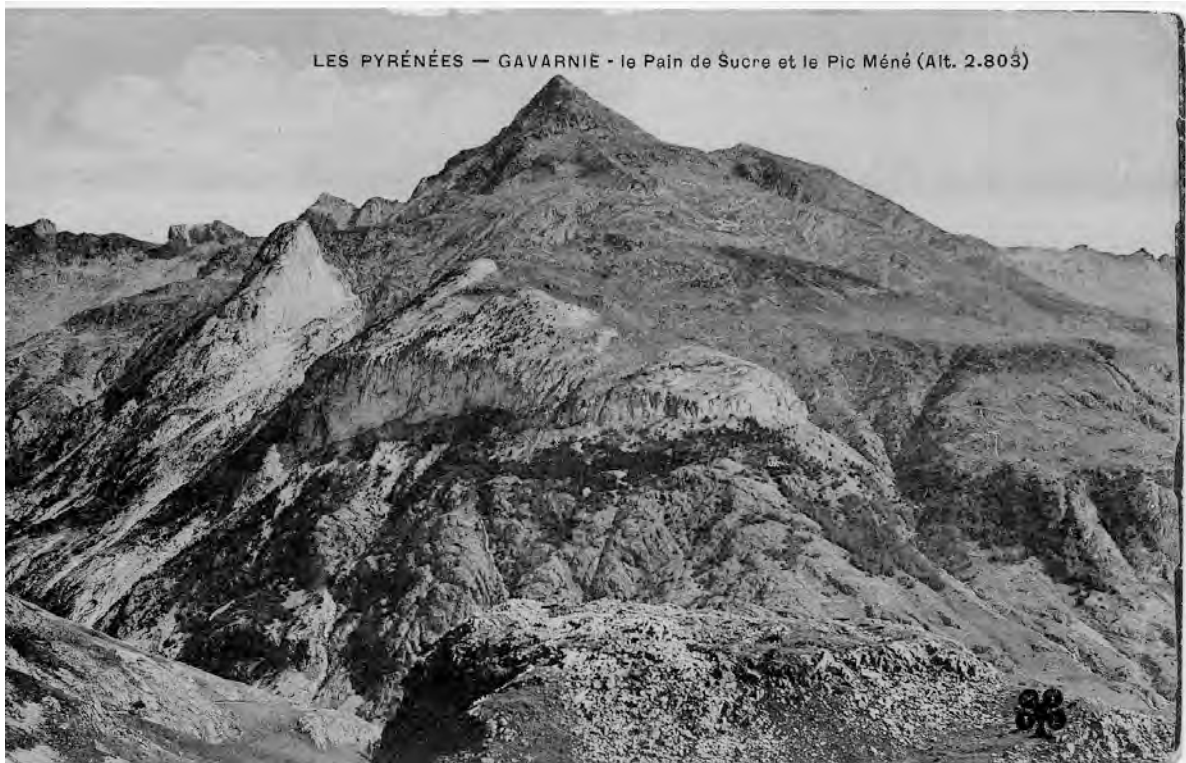


photo 8 : carte postale, vers 1900-1910



Photo 9 : cliché J.P.M., 1988

Un peu plus en aval, au nord du Piméné sur la même rive du Gave, on trouve le deuxième périmètre RTM de Gavarnie, celui de Hount Grane (torrents de Sanjou et de Sarré), mis en place plus tardivement que celui du Mourgat (photos n°10 et 11, figure 2). L'origine des érosions semble naturelle. Certes, on avait ici au XIX^{ème} siècle une voie de montée aux estives de Coumély, à proximité des granges et du village. Le paysage visible sur les clichés anciens est celui d'un versant mis en prairie partout où les sols morainiques le permettaient, et où les zones rocheuses étaient laissées au parcours des brebis et des chèvres, avec exploitation intense de toutes les ressources ligneuses. Mais les érosions correspondent avant tout au rebord du plateau, contact entre les roches métamorphiques, et les roches calcaires. Sur ce contact reposent les dépôts morainiques et de nombreuses sources jaillissent, affouillant les matériaux glaciaires instables et les parois de roches fracturées. La pression pastorale et le déboisement ont été certainement des facteurs aggravants de l'érosion, mais pas les facteurs de déclenchement, qui appartiennent aux dynamiques post-glaciaires. Ce versant, qui faisait partie du projet de périmètre du Gave de Pau, établi en 1889 par les forestiers RTM, semble avoir vu les processus érosifs s'aggraver dans les années 1880, à l'instar d'ailleurs de bien d'autres sites torrentiels, en *vallée de Barèges* ou dans le reste des Pyrénées. Un rapport de l'Inspecteur des forêts à la Commission syndicale, le 14 octobre 1892, signale par exemple que le chemin montant au plateau est en train de se transformer en ravin.

L'analyse de la vue panoramique du versant est intéressante, car elle montre l'enchevêtrement des dynamiques artificielles (plantation, correction torrentielle) et spontanées (enfrichement, accroissement forestier) au cours du XX^{ème} siècle. L'action humaine directe a été limitée dans l'espace : les reboisements ne concernent que le plateau de Hount Grane, tandis que des escaliers de seuils et de barrages ont été construits dans le lit des torrents et les ravins. L'impact direct de ces aménagements et la relative douceur des phénomènes torrentiels au cours des 80 dernières années ont permis la stabilisation des érosions et le reboisement spontané des cônes de déjection. Par ailleurs, les maigres taillis et broussailles de hêtres, bouleaux ou chênes qui parsemaient autrefois le versant se sont densifiés et ont commencé à coloniser les éboulis, les parois rocheuses et les prairies. Faute de porte-graines suffisamment nombreux, le pin à crochets n'entre pratiquement pas dans la dynamique forestière, qui serait encore plus rapide s'il avait subsisté des bosquets sur les parois. On n'en est aujourd'hui qu'au tout début de l'expansion du pin, qui commence à se manifester à proximité du Piméné, ainsi qu'en quelques endroits au nord du plateau de Hount Grane.

Planche 9 : Photographies n° 10 et 11 : le périmètre RTM de Hount Grane. Vue des couloirs torrentiels de Sarré (à gauche) et de Sanjou (au milieu), prise depuis le chemin de Saugué (1890 - 1988)



photo 10 : cliché Barret, 1890, coll. RTM Hautes-Pyrénées,



photo 11 : cliché J.P.M. 1988

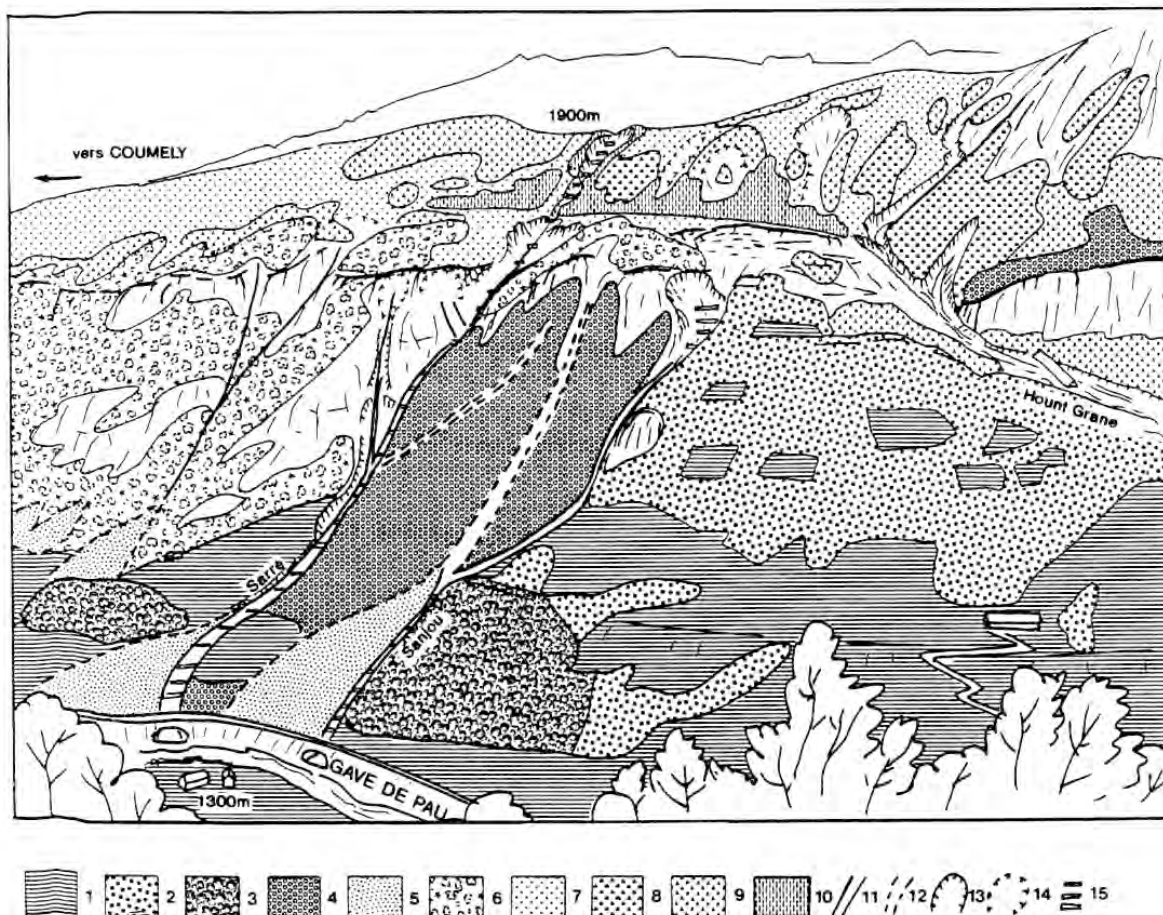


Figure n° 2 : le périmètre RTM de Hount Grane. Croquis d'interprétation.

- 1 : couloir torrentiel 2 : couloir torrentiel et cône de déjection stabilisés 3 : érosions vives 4 : érosions stabilisées 5 : versants rocheux et parois 6 : pelouse d'estive (anciennes prairies avec granges ruinées sur le plateau) 7 : broussailles sur zones rocheuses (noisetier, bouleau, chêne, hêtre) se densifiant 8 : anciennes zones érodées et cônes de déjection revégétalisés (noisetier, saule, frêne, bouleau) 9 : bocage enrichi (frêne, chêne) 10 : hêtraie-chênaie sur souche issue de taillis dégradé 11 : reboisement RTM 12 : seuils et barrages RTM 13 : colonisation dense par le pin à crochets 14 : piquetage de jeunes pins 15 : prairies de fauche et pâtures.

Le reboisement des versants de l'auge glaciaire est un phénomène général, que ce soit dans la haute vallée, où il a été accompagné par l'implantation de périmètres de Restauration des Terrains en Montagne, que plus en aval, où la dynamique est totalement naturelle. La planche suivante montre par exemple l'évolution des versants d'éboulis et parois rocheuses juste en amont de Gèdre, surplombant la route qui mène à Gavarnie.

Sur la photographie ancienne (photo 12), qui est issue des archives RTM, on peut distinguer des traits délimitant une zone qui correspondait à un projet de périmètre de reboisement. On y discerne facilement les couloirs d'avalanches et d'éboulis, prenant naissance sous le rebord du plateau, qui strient un versant presque totalement dénudé, où ne subsistent vraisemblablement que des broussailles de noisetiers, et de petits individus de sapin dans la partie sommitale.

Aucune plantation ne fut effectuée, mais l'abandon de l'exploitation du versant, tant au niveau pastoral que de la collecte de bois de feu, a entraîné un rapide reboisement spontané. Aujourd'hui, la végétation est composée d'un dense taillis de noisetiers, frênes et saules, colonisé par le hêtre et le sapin.

Planche 10 : Gèdre, versant de Coumély.



Photo n° 12 : Cl. Campagne, 1896. coll. RTM Hautes-Pyrénées.



Photo n° 13 : Cl. JPM, 1986

c/ Les évolutions discrètes de la haute vallée : Héas

La vallée de Héas a été souvent citée par les apôtres du reboisement comme exemple d'un déboisement extrême lié à la surexploitation pastorale, entraînant dégradation et érosions. Une photo réalisée pour le projet de périmètre RTM de Gèdre en 1889, montrant les érosions de la Peyrade, à l'entrée de la vallée, porte par exemple au dos la légende : "versant incendié par un pâtre en 1750", ce qui devait servir à la fois de démonstration spectaculaire de "l'incurie pastorale" et de l'instantanéité de la dégradation. Il est difficile de savoir d'où provient l'information historique qui a conduit à cette affirmation, mais elle fut reprise dès lors par tous les auteurs. De toutes façons, un boisement sur ce versant au XVIIIème siècle est improbable, compte tenu de l'exposition et de la proximité du village ; il devait présenter comme aujourd'hui une pelouse à *Brachypodium*. Or, c'est une formation pastorale qui doit être brûlée régulièrement pour fournir un bon pâturage! On n'a donc pas eu un incendie originel, mais certainement, sur cette soulane de demi-saison, un grand nombre de feux depuis des siècles. Ce mode de gestion, associé à un piétinement intense du bétail à certaines saisons a pu aggraver les érosions, mais leur origine, étant donné la nature des matériaux, la pente et la situation en bordure de Gave est certainement géomorphologique.

Le déboisement n'en reste pas moins une réalité, prouvée a contrario par la vitalité de la revégétalisation au cours du XXème siècle sur ces versants ingrats. Les photos A et B, montrent le secteur de la Peyrade précédemment cité, vu de l'aval ; les grands chaos et éboulis de la rive gauche (à droite sur les clichés) étaient totalement dénudés jusqu'à il y a quelques décennies (les photographies aériennes de 1942 le prouvent) et sont maintenant recolonisés par le taillis de noisetiers et les bouleaux. Quelle qu'ait pu être la physionomie du boisement originel sur un tel versant (certainement nul dans la zone du chaos), il a été manifestement exploité au maximum et il n'en restait que quelques broussailles de noisetiers dispersées au début du XXème siècle. Au premier plan, on peut voir que le couloir d'érosion actif s'est stabilisé, et que le versant est bien moins pâturé : le tapis herbacé ne laisse presque plus apparaître aujourd'hui les nombreux rochers et plaques de sol nu visibles autrefois. La pression qui a pu s'exercer sur cet espace, à proximité du hameau de Gèdre-Dessus est révélatrice de la tension qui s'exerçait jusqu'au XXème siècle sur les ressources fourragères et forestières.

En remontant la vallée, on pénètre dans un paysage qui semble avoir peu changé depuis un siècle. Cependant, de même qu'à la Peyrade, les taillis s'épaississent ou colonisent les versants rocailloux ; les vues de la zone en dessous du barrage des Gloriettes montrent cette réalité de l'évolution au cours du XXème siècle, et son accélération depuis une vingtaine d'années (photographies C, D et E). Vers 1910 (C), on a un versant de prairies et de pâturages intermédiaires ; dans cet environnement rocailloux, les prairies de fauche sont bien sûr visibles sur le bas du versant, avec des murets en pierre et des canaux d'irrigation mais, d'une façon plus surprenante pour notre perception contemporaine, elles correspondent aussi aux parcelles dispersées au milieu des rochers, soigneusement exploitées (la présence de granges en fait foi). Les versants rocailloux, parsemés de fourrés de noisetiers, sont utilisés à la fois pour le pâturage ovin et la récolte de fagots. En 1910, il ne reste plus qu'un boisement relique, un maigre taillis de hêtres, dans la partie haute du versant.

En 1987 (D), les pentes rocailleuses sont en voie de reboisement, avec des fourrés hauts de noisetiers mais aussi des hêtres assez nombreux ; le reboisement commence à gagner

les anciennes prairies, qui ne sont plus que des pâturages fréquentés à l'intersaison, avec un semis de frênes et noisetiers. Le vieux taillis de hêtre est toujours bien identifiable, il n'a fait que se densifier.

En 2005 (E), la dynamique s'est considérablement accélérée dans toute la partie des anciennes prairies, désormais presque inutilisée ; la comparaison avec les photographies aériennes est instructive, car si l'expansion spatiale de l'enfrichement y est visible, l'impact paysager de la croissance des arbres est beaucoup plus spectaculaire en vision oblique.

Plus en amont, toutes les photographies disponibles montrent un paysage de déboisement presque total ; vers 1910, il ne restait que des résidus de noisetiers sur la soulane au-dessus du hameau de Héas, frangeant des éboulis encore mobiles.

Il y a très peu d'arbres dans tout ce paysage ; même autour du hameau et des granges, le bocage est presque absent, ce qui est assez surprenant. Il est possible que la puissance et la régularité des avalanches sur la soulane, notamment à l'époque de la prise des photos (4 maisons détruites et deux morts en 1907, 2 maisons et la chapelle détruites, 2 morts en 1915) explique en partie cette situation. L'émondage systématique des frênes, qui les rend peu visibles, en est une autre raison.

Au cours du XXème siècle, tous les documents sur la vallée montrent le reboisement de la soulane, presque exclusivement par les noisetiers et quelques frênes. Mais la revégétalisation est également spectaculaire dans les épandages alluviaux du Gave, ce qui atteste d'une part de la baisse de l'activité hydrologique (notée dans toutes les hautes vallées pyrénéennes), mais là aussi de la disparition des pratiques de récolte de bois, tout comme du pâturage exhaustif de l'espace.

La photo (F) montre le site du hameau, vu de l'aval, photographié vers 1905-1910 (avant la destruction de la chapelle) depuis les épandages alluvionnaires du Gave. Aucun arbre, aucun arbuste ne vient interrompre la vision, sauf quelques individus près du hameau. Le Gave divague sur un large lit rocailleux qui emplit tout le fond plat de la vallée. Les pelouses de la soulane sont visiblement extrêmement pâturées, emplies de cailloux et striées d'éboulis vifs et épandages torrentiels. Une grande part de ce paysage est liée à l'activité avalancheuse et torrentielle prenant naissance dans les barres rocheuses et même sur les versants encore en amont. Cette activité s'est affaiblie au cours du XXème siècle, mais en novembre 1982, un épisode torrentiel important a réactivé des phénomènes de glissements et écroulements sur le versant, qui sont bien visibles sur la photographie de 1987 (G). Des avalanches ou des coulées érosives peuvent se reproduire à tout moment sur la soulane de Héas, qui reste une des zones à plus fort niveau d'aléas dans les vallées de Gèdre. Il est aussi certain que l'aspect rocailleux des pelouses de la soulane était dû à un intense pâturage au début du XXème siècle, phénomène visible également sur l'ombrée, à droite de la photo.

Les photos G et H montrent bien la revégétalisation en cours dans toute la vallée. Une partie est bien sûr de l'effet visuel est lié à la croissance du bocage non émondé et aux plantations artificielles près des maisons ou sur l'ombrée (boisement de protection). Certes, la revégétalisation est bien moins spectaculaire que plus en aval, mais elle est significative, notamment sur l'ombrée : noisetiers, saules, frênes, bouleaux et sorbiers y composent un véritable stade préforestier qui pourrait favoriser l'implantation de pins ou de sapins. Par ailleurs, les pelouses, à la physionomie très dense, sont maintenant envahies par des ligneux : génévriers et noisetiers sur la soulane, rhododendrons, génévriers, callunes sur l'ombrée. Ce phénomène s'est accéléré depuis les années 1980, et l'observation des différents documents

photographiques, bien mieux que les photographies aériennes, met en évidence l'existence d'un seuil dynamique : on peut considérer, et cela serait à confirmer, que l'on entre dans un cycle d'auto-accroissement de la végétation arbustive-arborée, par intensification des semis, effet d'abri, abaissement de la pression pastorale, disparition des pratiques de collecte et débroussaillage. Une seule exploitation est encore en fonctionnement à Héas, et la succession de l'éleveur n'est pas assurée ; dans cette perspective, une nouvelle accélération de la dynamique végétale est prévisible. La vitesse de cette évolution et ses effets réels restent encore très hypothétiques ; une modélisation pourrait être tentée à ce niveau.

Plus en amont, on atteint les plateaux de granges (Coumély) et les grands pâturages des cirques calcaires ; les dynamiques paysagères semblent ici figées : déboisement total, pression pastorale encore forte, absence de pins porte-graines perpétuent un milieu inchangé. Sur la planche XX, qui montre l'entrée de la vallée d'Estaubé, près des granges de Gargantan, l'examen attentif des photographies révèle cependant une évolution discrète de la pelouse, due à une moindre pression du bétail. Les pierres affleurantes sont moins apparentes, absorbées petit à petit par le sol et la végétation ; on rencontre ce phénomène partout dans les pâturages pyrénéens, et il reste à approfondir en termes d'analyse pastorale. Des individus isolés de jeunes pins à crochets sont également visibles par endroits sur les zones rocheuses, et constituent peut-être l'avant-garde d'une conquête similaire à celle que connaît le massif tout proche du Piméné.

Sur les plateaux de granges de Coumély, même dynamique : la déprise s'y manifeste par l'abandon et la ruine de diverses granges (plusieurs clichés l'attestent), l'abandon de l'irrigation, de la fauche, mais à l'altitude de ces pelouses (tout comme les phénomènes de blocage biologique bien connus, qui rendent très difficiles la colonisation de ces formations herbacées par les ligneux) empêche bloquer la colonisation. Le pâturage reste par ailleurs régulier dans ces milieux à forte valeur pastorale. Tout au plus y devine-t-on un début de colonisation par le genévrier, qui reste une des seules espèces capables de se répandre dans les pelouses.

Les premiers résultats du suivi diachronique des paysages dans la haute vallée de Héas, avec un continuum notamment au cours des 20 dernières années, ont donc fait apparaître un phénomène intéressant, qu'il s'agira d'analyser plus en détail, pour le confirmer ou non : il semble bien que l'on se trouve actuellement dans une phase d'accélération, engendrant des dynamiques que l'on peut qualifier de « discrètes », mais qui apparaissent significatives. Le reboisement, assez massif, des versants d'auge glaciaire était déjà connu, il s'est produit assez rapidement au cours du XX^{ème} siècle, dans des zones surexploitées à l'origine mais relativement favorable à la réimplantation des arbres (abandon total, substrat rocheux). Dans un avenir proche, une telle évolution pourrait se produire dans les espaces apparemment peu propices des hautes vallées, où les prémices en sont bien visibles. Se dirige-t-on vers le franchissement d'un seuil qualitatif et quantitatif ? Il suffirait de l'apparition d'espèces colonisatrices, comme le pin à crochets présent non loin de là (Piméné), pour aboutir à une évolution « fulgurante » comme dans la vallée de Gavarnie où, dans certains secteurs du Piméné, les boisements de *Pinus uncinata* implantée au début du XX^{ème} siècle sont déjà en voie d'être remplacés par la hêtraie-sapinière. Une modélisation pourrait être tentée pour évaluer le phénomène, intégrant à la fois l'impact du changement des pratiques pastorales, et celui du réchauffement climatique (baisse de l'enneigement, augmentation des températures).



1904 - Photographie Lucien Briet



1987 - Photographie Jean-Paul Métaillé



2005 - Photographie Anne-Laure Poux

Les bas vacants de la vallée de Héas.

L'espace à proximité du hameau de Héas se trouve dans la zone intermédiaire.

Celle-ci a aussi connu des mutations importantes.

En 1904, cette portion de vallée est intensément exploitée.

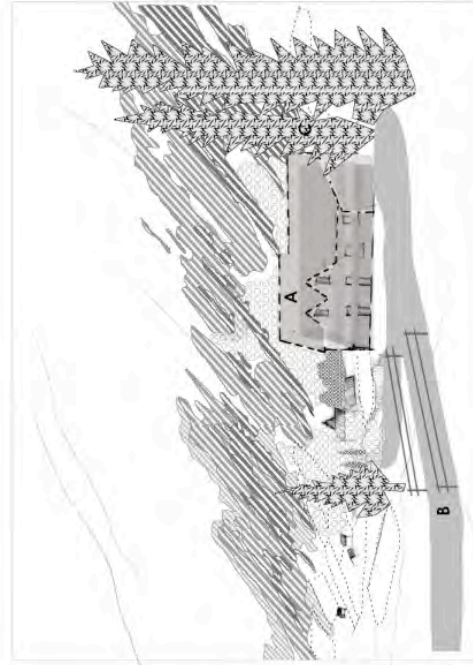
Tous les secteurs sont utilisés à des fins agro-pastorales.

Seuls quelques lambeaux de landes rases s'établissent entre les éboulis.

Entre 1904 et 1987, ces landes s'étendent sur tout le versant et les arbres émondés de la vallée reprennent leur forme libre ce qui annonce une diminution des pratiques.

Les limites parcellaires tendent à disparaître devant l'unification des cultures (seule l'herbe à faucher perdure) et quelques parcelles disparaissent sous la lande.

La grange liée étroitement au système pastoral est transformée. Cela révèle, outre la déprise, une autre tendance : en effet, cette grange est transformée en habitation à caractère touristique puisqu'il s'agit d'une bar-auberge.



Landes, landes exarabées en 1904

Extension des landes, état de l'occupation en 1987

Extension des landes, état de l'occupation en 2005

Autres éléments dans la vallée en 1904

Transformation des autres éléments et extension des mousses basses dans la vallée entre 1904 et 2005

Délimitation progressive des limites parcellaires et de la diversité des cultures

A Transformation du bâti : transformation d'une grange ou toit de chaume en habitat à vocation touristique (auberge-bar)

B Transformation du chemin en route plus large et requalifiage de la passerelle à des fins touristiques : accès à Troumouze par le péage

C Plantations d'espèces ornementales (à proximité des anciennes granges)

Cette orientation vers le tourisme est confirmée par la requalification et le goudronnage de la route, ainsi que la requalification de la passerelle. Cet axe, accès au cirque de Troumouze, est une route à péage, « régulant » l'afflux touristique.

Entre 1987 et 2005, les dynamiques engagées se poursuivent : l'enrichissement des versants où le noisetier et les fougères gagnent toujours du terrain et, le développement touristique avec notamment des plantations ornementales qui donnent un caractère jardiné à cette vallée montagnarde.

Planche 11 : Les bas-vacants de la vallée de Héas., J. Carré, Paysage et développement durable



1904 - Photographie Lucien Briet

1987 - Photographie Jean-Paul Métaillé

Les estives d'Estaubé

Cet étage est peu concerné par les mutations paysagères : du fait des hautes altitudes et des conditions de climat rigoureuses, l'évolution végétale est minime : il ne transparaît pas de changements majeur sur les clichés.

On peut toutefois noter l'apparition de quelques touffes de plantes, des chardons principalement, qui viennent ponctuer les pelouses.

D'autre part, ces clichés nous révèlent l'apparition d'un barrage (le barrage des gloriettes) entre ces deux dates.



■ Barrage de retenue construit en 1904 et 1987

■ Peu de changement au niveau de la végétation : pelouses moins rases et apparition de touffes de chardons entre 1904 et 1987

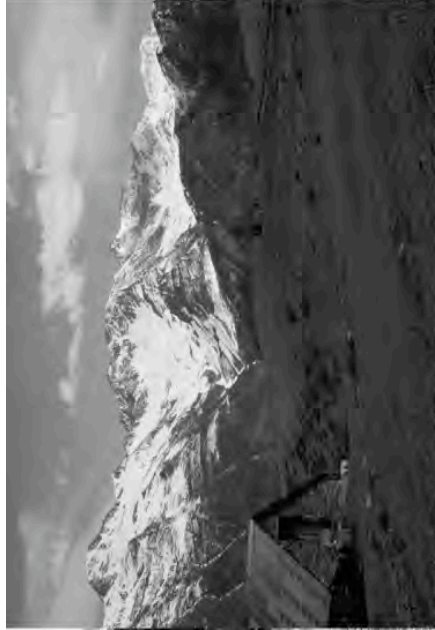
Planche 12 : Les estives d'Estaubé., J. Carré, *Paysage et développement durable*



1904 - Photographie Lucien Briet



1987 - Photographie Jean-Paul Métailié



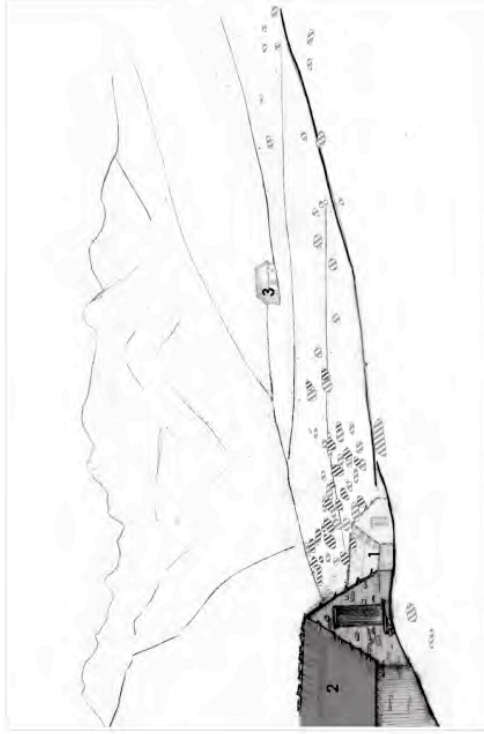
2005 - Photographie Anne-Laure Poux

Les granges hautes du plateau de Coumély.

L'étage des granges hautes, situé à des altitudes plus élevées connaît des dynamiques végétales plus lentes dues aux rigueurs climatiques.

Pourtant, cet étage connaît aussi des transformations : Entre 1904 et 1987, il apparaît des dynamiques de déprise. L'enrichissement se caractérise par des taches de générévriers qui prolifèrent ponctuellement. De plus, une première grange a disparue entre ces deux dates.

Entre 1987 et 2005, la déprise se poursuit, semble t'il a un rythme plus soutenu. Une deuxième grange tombe en ruine et disparaît. La grange qui perdure a connu des transformations significatives : sa toiture notamment, autrefois composée de chaume récolté à proximité, a disparu pour prendre la forme d'un toit de tôle. Cette transformation est liée et est révélatrice de l'évolution du système agro-pastoral au système pastoral, et donc à l'abandon des cultures pourvoyeuses de la matières première.



1 Taches de générévriers apparus entre 1904 et 1987

2 Taches de générévriers apparus entre 1987 et 2005

1 Grange disparue entre 1904 et 1987

2 Transformation architecturale : déposition des poutres et remplacement du toit de chaume par un toit de tôle, entre 1904 et 1987.

3 Grange disparue entre 1987 et 2005

D'une manière générale, la déprise touche fortement ces espaces. Les transformations du cycle pastoral traditionnel résultant à une moindre utilisation de ces zones d'intersaisons, ajouté à une diminution des cheptels aboutit à une déprise et à un enrichissement des prairies.

Planche 13 : Les granges hautes du plateau de Coumély, J. Carré, Paysage et développement durable

Planche 14



A : Lucien Briet, vers 1910 (Musée Pyrénéen)



B : J.P. Métailié, 1987



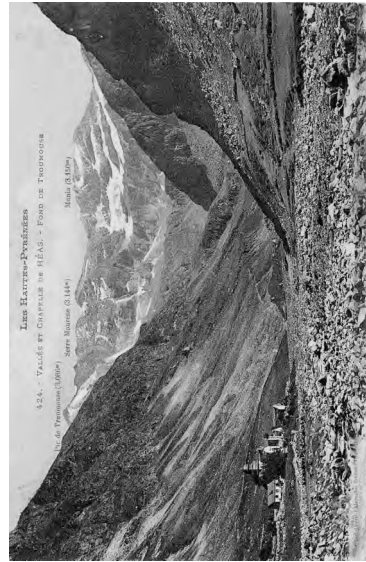
C : Lucien Briet, vers 1910 (Musée Pyrénéen)



D : J.P. Métailié, 1987



E : J.P. Métailié, 2005



F : carte postale Labouche, avant 1915 (GEODE)



G : J.P. Métailié, 1987



H : J.P. Métailié, 2005

3. Conclusion

Le paysage des vallées de Gèdre – Gavarnie montre aujourd’hui 3 dynamiques aux formes et aux vitesses fort différentes, attestées par les sources iconiques :

- une dynamique ancienne de reboisement sur les versants de l’auge glaciaire, qui a commencé dès le début du XXème siècle et se poursuit activement encore actuellement. Les essences pionnières comme le noisetier, le bouleau, le frêne, le saule et le pin à crochets constituent des peuplements denses à croissance rapide, qui ont changé très vite l’aspect paysager des zones rocheuses. Aujourd’hui, les essences de haute tige comme le hêtre et le sapin tendent à coloniser les sous bois et préparent un nouveau changement à l’échelle des prochaines décennies.

Cette dynamique a été accompagnée par l’implantation de périmètres RTM dans deux secteurs à érosion active (Mourgat, Hount Grane).

- Une dynamique récente d’enfrichement dans les zones bocagères. Elle n’a réellement commencé que dans la période 1950-70, avec l’abandon des parcelles les plus difficiles à cultiver, et se poursuit aujourd’hui sous la forme d’une diminution sensible des surfaces fauchées : la seule pression du bétail ne suffit pas à maintenir les prairies en l’état, et peu à peu les parcelles tendent à être recolonisées par les ligneux. La dynamique est particulièrement sensible dans les pâturages intermédiaires. Mais le phénomène paysager le plus visible reste le changement de la physionomie du bocage qui n’est plus exploité. L’émondage disparaît, les haies s’épaississent et constituent des masques végétaux de plus en plus important ; par ailleurs, un bocage qui n’est plus émondé devient un réservoir de porte-graines qui contribue à accélérer l’enfrichement.

- Des dynamiques discrètes mais réelles au contact entre la zone intermédiaire et les estives. La mosaïque de pâturages, bois clairsemés, prairies, etc. montre depuis une vingtaine d’années une apparition significative de nombreux jeunes arbres et d’arbustes pionniers qui vont devenir des porte-graines. Il semble que l’on soit là à la veille du franchissement d’un seuil qualitatif et quantitatif qui annonce un changement paysager d’autant plus important, peut-être, que le réchauffement du climat facilite la croissance des ligneux en altitude. Ce changement est difficile à percevoir sur le terrain comme par les photographies aériennes, mais il est clairement mis en évidence par les photographies comparées au sol.

II. Dynamique paysagère et évolution des pratiques pastorale : enquête auprès des éleveurs

(rédacteur : Dominique Henry)

Une enquête a été conduite auprès des éleveurs de la « vallée de Barège »¹². Elle a consisté à mener des entretiens organisés autour d'une grille de questionnement et à séjourner sur le terrain avec les exploitants interviewés, dans le but d'approcher au plus près leurs pratiques quotidiennes et d'appréhender leur perception des paysages et du territoire exploité. D'une façon, la recherche avait pour objectif de caractériser, d'une part, le rapport des éleveurs à l'espace qu'ils exploitent et de mettre en relation, d'autre part, la dynamique des paysages avec l'évolution du pastoralisme. L'analyse de la pratique pastorale constitue alors le cœur de la recherche tant elle permet de montrer les rapports complexes qu'entretient ce groupe d'éleveurs au territoire du canton de Luz-Saint-Sauveur. A partir des témoignages recueillis auprès des éleveurs et en s'appuyant sur la lecture des paysages, ce travail tente alors d'approcher le fonctionnement des systèmes d'élevage, d'en décrire les pratiques actuelles, d'en mesurer les modifications récentes, et de caractériser les progressives transformations de la réalité perceptible.

1. Méthodologie

La rencontre des éleveurs, l'approche paysagère

Cette approche du fonctionnement des systèmes pastoraux, à l'échelle du Canton de Luz-Saint-Sauveur, entend mettre en perspective les récentes évolutions des élevages et de la pratique pastorale avec les dynamiques perceptibles du paysage agricole. Le point de départ a été marqué par la rencontre d'une quinzaine d'éleveurs, sous la forme d'entretiens approfondis dans leurs lieux de travail. Les conditions d'immersion – au sens ethnologique du terme – un mois durant, ont alors permis d'établir un contact renouvelé avec les éleveurs, au cœur des espaces pastoraux et des réalités agricoles. Chaque exploitant a ainsi été invité à parler de sa ferme, de ses terrains, de sa perception de l'élevage et à décrire son travail. Il était question, principalement, de récolter le témoignage de ces praticiens, tant sur les déroulements, les conduites et les « façons de faire » actuelles, que sur les évolutions, les modifications et les ajustements qu'ont connus depuis leurs installations, leurs systèmes de production, les territoires exploités et, par là, les paysages observés. L'enjeu consiste à atteindre des « faits de fonctionnement général¹³ » concernant leur pratique, et d'approcher, par ce biais, la relation qu'entretiennent ces éleveurs à l'espace exploité.

Échantillonnage et prise de contact avec les éleveurs ; l'aide de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges

Le bon déroulement de cette enquête doit beaucoup à l'aide précieuse apportée par la CSVB, et notamment par sa secrétaire. Cette dernière s'est en effet chargée de dresser une liste et de contacter les personnes susceptibles d'être intéressées par notre travail, et disposées à consacrer de leur temps pour témoigner. Cependant, développer cette étude sur la base

¹² Cette recherche réalisée par D. Henry dans le cadre du programme de recherche a fait l'objet d'un rapport complet de 79 pages remis en janvier 2006. Il a pour titre « Evolution des pratiques pastorales et mobilité des formes paysagères dans le Canton de Luz-Saint-Sauveur ».

¹³ selon la formule de Marcel Mauss.

d'une sélection d'éleveurs opérée pour nous par la CSVB, présente, il est certain, des limites concernant notamment la subjectivité de ladite sélection. Cette façon de procéder, peut-être critiquable sur un plan purement scientifique, présente néanmoins l'avantage, précieux à nos yeux, d'avoir gagné du temps pour entrer directement en contact avec des informateurs essentiels. Si cette liste nous a, dans un premier temps, aidé à approcher plus rapidement ce groupe socioprofessionnel d'éleveurs, les contacts ainsi établis nous ont également permis, dans un second temps, d'élargir nos entretiens au fil de rencontres fortuites dans l'espace des pâtures, ou de recommandations diverses.

Discussions, visites de granges et parcours en estive

Les entretiens se sont principalement déroulés sous la forme de discussions, de deux à trois heures, parfois plus, où la personne interrogée s'exprime librement. Une grille d'entretien, sous la forme d'un guide, sous-tendait chaque entrevue, mais n'apparaissait néanmoins pas de manière aussi formelle qu'un questionnaire (par exemple). Pour rendre aussi concrètes que possible les informations délivrées, et tenter de réduire les effets de filtres perceptifs et culturels entre chercheurs et informateurs, les éleveurs étaient invités à s'exprimer sur les lieux de leur travail, dans ou autour de la grange par exemple, ou face aux paysages pastoraux. Lorsque tel n'était pas le cas, le parcours de l'espace agricole était alors remplacé par l'étude de la carte IGN ou l'observation de photographies, anciennes et actuelles. L'accompagnement de l'éleveur dans l'accomplissement de certains travaux a aussi été recherché. En situation, il est alors possible à l'observateur d'analyser, de noter, de photographier et d'enregistrer, gestes, pensées et réflexions de l'éleveur auxquels la « discussion autour d'une table » ne donne pas accès.

2. La montagne pâturée : fonctionnement et perception des estives

Après six mois d'hivernage dans les basses altitudes, à l'abri des bergeries et des étables, puis un mois de pâturage dans les herbages de la zone intermédiaire, les troupeaux retrouvent, à la belle saison, le fourrage tendre et parfumé des hauteurs. Cette transhumance vers les estives, associée à une pratique de pacage libre des animaux, donne naissance à un fonctionnement pastoral singulier, avec ses aménagements adaptés. Elle engendre par ailleurs un regard et une sensibilité particulière des éleveurs à la montagne pâturée. Ce point fait l'objet d'un développement particulier. Les mots, les perceptions, les représentations et les pratiques pastorales spécifiques aux estives sont, ici, détaillées comme autant d'éléments constituant une « culture du pastoralisme » qui pourrait et devrait selon nous participer à définir la notion même de « paysage culturel » tel qu'instituée par l'Unesco.

Montagne, unité pastorale, quartier... les mots, les perceptions de l'estive

La désignation des pâturages d'altitude ne se limite pas, au sein de la communauté paysanne, à l'emploi du seul mot « estive ». Une grande variation de terme est mobilisée par les éleveurs, pour nommer la portion du territoire montagnard sur lequel s'étendent leur regard et leurs troupeaux. « *Ce quartier d'estive, mon secteur pâturé, ma montagne, l'unité pastorale de...* » font partie de ces noms récurrents, indiquant chacun un espace ou une surface pâturée aux limites généralement définies. Questionné sur le sens du « tour de montagne », ce berger répondra : « *C'est l'endroit où elles [les brebis] sont. En patois on dit : 'elles ont un tour'. Le tour correspond au quartier d'estive. Ici quand on dit qu'elles ont un tour, c'est qu'elles ont un joli coin de montagne, qu'elles ont un joli quartier.* » Difficile donc, pour une personne extérieure, de se représenter exactement le contenu des locutions et

des espaces en question. Il apparaît alors que ces expressions prennent, localement, un sens quelque peu différent que celui communément admis.

Pratiques d'estivage : le principe du libre pacage des troupeaux

L'une des caractéristiques principales du fonctionnement pastoral des estives, dans le canton de Luz, est de voir brebis et vaches pacager librement dans la zone pastorale. à leur arrivée en estive, début juin¹⁴, les bêtes sont lâchées « dans la basse montagne », et suivent « leur tour » durant toute la saison d'estivage. Ni clôtures, constituant des parcs fermés, ni bergers ou vachers n'établissent un gardiennage rapproché des animaux. « Les troupeaux, ils se gèrent le pacage tout seul. » Attention toutefois. Les animaux ne sont pas pour autant laissés pour compte tout l'été, et sans surveillances dans les étendues montagneuses.

Ce principe de libre pacage découle directement du mode de production animal, mais est aussi une réponse aux évolutions contemporaines du fonctionnement pastoral. La raison première est que ces animaux, élevés pour leurs qualités bouchères, ne nécessitent pas de traites quotidiennes qui obligeraient à les garder à proximité d'un parc de contention pour « tirer le lait ».

Le principe du libre pacage se heurte aujourd'hui avec les velléités – étatiques notamment - de faire de l'ours le nouvel hôte de la chaîne pyrénéenne. Aux craintes qu'expriment les éleveurs, de savoir un prédateur potentiel de leurs brebis parcourir la montagne en toute indépendance, leur est objecté le nécessaire gardiennage de leur troupeau. L'enjeu n'est pas, ici, de polémiquer sur le pour ou le contre de la réintroduction de cet animal, ni de parler des avantages et facilités que de laisser paître les animaux librement ; nous reviendrons plus loin sur les réactions, parfois vivres et souvent passionnées, des éleveurs toys face à cette situation.

Visites en estive, suivi et soins des animaux

Si les animaux conduits en estive ne sont pas gardés, par la présence constante d'un berger ou d'un vacher, ils sont néanmoins surveillés. Une à deux fois par semaine, chaque éleveur va « rendre visite » à ses protégés pacageant dans les estives. La fréquence la plus citée est une visite hebdomadaire, bien que certains aient mentionné avoir l'habitude de « monter les voir » deux fois : le mercredi et le dimanche généralement. Il arrive aussi qu'en fin de saison, il soit nécessaire d'y venir plus encore, pour surveiller la redescente spontanée des bêtes que le mauvais temps chasse, et pour contrôler « celles qui font du pis », autrement dit les brebis prêtes à agneler afin de les emmener mettre bas à la bergerie.

La montagne pastorale : le point de vue territorial et paysager

La qualité fourragère des pelouses d'altitude est, pour une grande part semble-t-il, le résultat du pâturage associé des ovins et des bovins. Les deux espèces animales, en pratiquant les mêmes estives et les mêmes secteurs, ont deux impacts différents sur le milieu herbeux. Elles sont complémentaires l'une de l'autre dans leur façon de se répartir dans l'espace des herbages et dans le mode de prélèvement de la ressource. Tandis que la vache enroule sa langue autour d'une touffe d'herbe et l'arrache pour l'ingérer, la brebis sélectionne les espèces de ses lèvres et prélève les pousses herbacées en les coupant avec ses incisives. Celles-ci affectionnent alors particulièrement d'aller « picorer » l'herbe jeune et diversifiée entre les rochers. La neige qui s'y amoncelle et la protection qu'ils constituent (micro-climats)

¹⁴ « L'ouverture officielle » des estives aux éleveurs non valléens a été fixée par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges au 15 juin. Les locaux, eux, peuvent y monter librement, ils n'ont semble-t-il pas de date imposée, si ce n'est celle de la pousse de l'herbe.

semble en effet favorable au développement d'une certaine flore particulièrement recherchée. Dans les petits creux, autour des cailloux, autour des bouses, l'herbe va être broutée par les brebis, alors que « *les vaches passeront peut-être à l'écart.* »

Les préférences alimentaires de chacun de ces ruminants comptent pour beaucoup dans la recherche du fourrage, et semblent caractériser leur comportement pour constituer la ration journalière, comme nous venons de le voir. Les brebis pratiquant un « prélèvement sélectif », et affectionnant une flore jeune et diversifiée ont tendance à parcourir les secteurs rocheux, accidentés et pentus lorsque leur appétit les emmène dans des vires herbeuses hautes perchées. Leurs difficultés à supporter les trop fortes chaleurs les conduisent aussi en altitude où les températures sont modérées par un souffle d'air ou par l'accès à des névés résiduels. Leur petit gabarit, leur souplesse, leur permet également, à l'image des isards, de se mouvoir sans peine dans les escarpements, les *raillères* (éboulis) et les fortes pentes. Elles accèdent ainsi à toute une partie de montagne, parfois excessivement déclive, souvent dans les hauts de versants, dans les barres rocheuses formant un cirque, et dans des « gradins » ou « étagères » correspondant à ces emmarchements cyclopéens structurant la pente. C'est ainsi qu'a été distingué la « montagne à brebis » de la « montagne à vache », par ce caractère accidenté, abrupt et élevé en altitude. Elle se dessine dans le paysage montagnard à mesure que s'élèvent les flancs, qu'apparaissent les dévers, que surgissent les barres et parois rocheuses. Sa couverture herbeuse teinte les versants de verts nuancés, contrastant avec les éléments pierreux qu'elle semble vouloir recouvrir dans les moindres replats et aspérités du roc, jusqu'aux limites de la haute-montagne, avoisinant les 2600 mètres d'altitude - correspondant à la limite bioclimatique de croissance de la végétation.

Juste en deçà, dans les zones de moins fortes pentes, correspondant aux pieds de versants, aux cônes de déjection des torrents et ravines, dans les fonds de vallons et dans les premières « étagères » s'esquisse « la montagne à vaches ». Ne dénigrant pas les pentes, mais moins agiles dans les redescendentes que les ovins¹⁵, les bovins restent dans des altitudes moyennes, jusqu'à 2000 mètres environ, dans des déclivités moins importantes. Là, ces ruminants au fort gabarit trouvent de grandes étendues d'herbages et de pelouses graminéennes homogènes dans les riches secteurs alluvionnaires et arrosés. Ils trouvent ainsi de quoi constituer leur ration herbacée, sans devoir pour autant parcourir de grandes distances en quête de leur nourriture. Cette « montagne » présente un aspect plus « lisse » par ses flancs continus, sans ruptures de pentes exagérées, mais aussi par sa surface moins parsemée de blocs erratiques.

A la complémentarité observée en termes de choix et de prélèvement de la ressource, s'adjoint une complémentarité altitudinale et topographique entre ces deux espèces animales. Une politique de gestion des estives se doit d'utiliser le « potentiel de pâturage » des bovins et des ovins, en misant alors sur l'aptitude de chacune des espèces à parcourir les versants, pour ainsi s'assurer d'un « impact pastoral » sur l'ensemble de la montagne.

« *Une bonne montagne, un joli quartier* » : éléments de discours sur la perception de la montagne pâturée et de sa richesse pastorale.

Invité à parler du fonctionnement de son estive, à décrire les limites du quartier pâturé, l'éleveur en vient également à qualifier le secteur de montagne que fréquente son troupeau. « *C'est une bonne montagne... c'est un joli quartier* » sont alors les termes qui, sans cesse,

¹⁵ « Dans la basse estive, il n'y avait pas d'herbe, au-dessus il y en avait et le problème c'est qu'au-dessus c'est très très accidenté, et les vaches, elles savent monter, mais elles ne savent pas descendre. Elles se cassent la gueule et elles se tuent. Dans l'estive, elles vont partout, sauf dans les endroits accidentés, ou exceptionnellement comme cette année. Par contre, elles montent un peu plus en automne pour chercher l'herbe plus grasse. »

reviennent au fil des discussions. Mais, souvent, l'appréciation s'arrête là. L'interlocuteur ne s'empresse pas de préciser son jugement, comme si tout semblait être dit à travers ces mots, comme s'il n'était pas nécessaire de formuler ce que chacun est censé voir et estimer.

Une *montagne* peut être jugée bonne, sans autres explications, lorsqu'elle s'inscrit dans une trame de représentations collectives - quasi unanimement partagées - accordant une grande valeur à celle-ci ou à celle-là. Il en est ainsi des unités pastorales d'Ossoue, des Espécières (Gavarnie), de Troumouse, d'Estaubé, d'Ets Toucouets (Sers), qui semblent bénéficier ainsi d'une aura particulière, transmise oralement, tel un comte ou une légende, mais sans que soient caractérisés plus précisément les mobiles de cette reconnaissance. « *Les vieux le disaient. Les vieux bouchers disaient que la montagne de Sers est bonne pour les moutons.* »

C'est seulement alors, sur l'insistance de l'enquêteur, que l'éleveur, en recentrant son discours sur « son » quartier d'estive, en vient à révéler que la montagne est effectivement bonne, mais pour toutes sortes de raisons qui lui sont propres, venant nuancer et éclairer l'affirmation première.

Une *montagne* est jugée bonne quand elle est bonne pour les animaux, quand « *les bêtes s'engraissent naturellement.* » Ici, la qualité de l'estive est estimée relativement à sa richesse pastorale, et plus précisément au potentiel qu'auront les brebis et les vaches à revenir bien formées, c'est-à-dire « *rondes* » et « *bien remplies* ». Ainsi la conformation des animaux, à l'automne, permet d'estimer s'ils ont « profité » de leur saison dans les pâturages d'altitude. « *Autrefois, avec les vaches, on voyait que c'était de la bonne montagne : des fois, au printemps, elles partaient, elles étaient maigres comme des crécelles, et à l'automne elles revenaient, elles étaient... comme des melons !* »

La qualité d'une *montagne* ou d'un *quartier* est également jugée à partir d'observations, fines, du comportement des animaux. Une valeur, fourragère essentiellement, va être attribuée à un endroit particulier, en fonction du comportement des animaux et des signes émis par les troupeaux que le praticien observe et consigne dans sa mémoire. Des signes relatifs au prélèvement de l'herbe, « *Elle doit être bonne l'herbe parce que les bêtes n'en sortent pas !* », au mode de pâturage « *Dans le gispèt [Festuca eskia], elles y passent, mais elles ont du mal à le brouter. Elles vont y rester mais pas pour dire qu'elles vont faire une saison entière là* », ou au mode de déplacement du troupeau « *dans certains endroits, les brebis ne font que passer la tête levée !...* ». Ainsi, saison après saison, au fil des observations l'éleveur se constitue une cartographie mentale des zones appétentes et par extension des bons secteurs, des bonnes montagnes.

Une *montagne* ou un *quartier* peuvent être qualifiés de « joli » par l'apparence qu'ils présentent. L'appréciation porte alors sur l'état de la couverture herbeuse : « *on dirait un terrain bien entretenu, c'est presque comme un pré de fauche, c'est nettoyé ; l'herbe est rase, et on n'y trouve pas la présence de ces saletés de fougères... ni tout ça !* ». Ici est mis en avant l'aspect régulier du pacage, marqué par un pâturage ras, ainsi que son caractère homogène, sans refus ou plantes colonisatrices, comme la fougère aigle ou le genévrier commun. La *montagne* paraît jolie aussi quand le terrain ne présente pas de trop fortes déclivités, ruptures de pentes, barres rocheuses ou éboulis instables (les *raillères*) risquant de provoquer glissades et chutes, des bovins principalement.

Quelquefois, mais elles sont rares, les explications prennent les contours d'une analyse éco-systémique du milieu, pour qualifier un lieu, « *Du côté du Soum Blanc, massif calcaire, c'est une terre relativement superficielle, très caillouteuse, avec une diversité de flore qu'il n'y a pas sur d'autres milieux plus acides. Ce sont des milieux qui se rapprochent du type méditerranéen, avec beaucoup de plantes aromatiques. C'est une zone qui chauffe très vite au*

printemps, elle sèche dès qu'il fait sec, mais à la moindre pluie, ça repart... c'est des zones très réactives.»

Une *montagne* est « bonne » aussi, par les avantages qu'elle peut offrir aux troupeaux comme aux éleveurs, tels que sa facilité d'accès, son alimentation en eau, etc : « *C'est une très bonne montagne ici. Il n'y a qu'un seul inconvénient, c'est qu'il faut venir à pied... Mais une fois par semaine, c'est pas mortel. Ça fait un peu d'entraînement, ça nous sort du tracteur ou de la voiture.* » L'accessibilité par route ou piste pastorale est un des critères qui, ces dernières années, à pris une grande importance pour les éleveurs. En effet, le passage d'une voie carrossable, dans ou à proximité du quartier d'estive, permet de faire l'économie de plusieurs heures de marche à travers la montagne pour s'approcher du troupeau, lors des visites hebdomadaires – ce qui, avec la réduction de la main d'œuvre dans les fermes, comme nous le verrons plus loin, est un gain de temps pour ainsi passer plus de temps auprès des animaux mais aussi pour parer à d'autres tâches pressantes en saison estivale, comme la fenaison par exemple. Une desserte facilite aussi l'accès au camion-bétaillère, celui du maquignon lors de ventes en estive ou celui du transporteur au moment des transhumances, ces dernières étant désormais motorisées pour la majorité des élevages.

Perceptions individuelles et représentations collectives s'enchaînent les unes aux autres. Nous n'avons ici que partiellement démêlé cet écheveau et isolé que quelques éléments formant le regard et l'appréciation d'une « montagne ». Il faut surtout s'imaginer que c'est un ensemble de critères et d'observations enchevêtrés qui façonnent le *sentiment de la montagne*. « *Y a tout à regarder*¹⁶ » confiait un éleveur ! Bien qu'incomplète, cette approche montre néanmoins toute « l'amplitude » du regard et de la perception des praticiens, sur l'espace de la montagne pâturée.

La Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (CSVV) : une institution en charge de la gestion pastorale des terrains indivis

Le rôle de la commission pacage dans l'attribution des quartiers d'estives. La commission pacage, composée de syndics, a comme fonction la gestion du chargement animal des 18 unités pastorales, découpées dans les 25000 ha de terrain en indivision répartis sur 17 communes. Un syndic est une personne obligatoirement élue dans sa commune (adjoint, conseiller municipal) qui est aussi éleveur dans la plupart des cas ou, à tout le moins, fin connaisseur du territoire montagnard et des potentialités pastorales des estives. Siégeant annuellement, les syndics ont la responsabilité de veiller à une bonne répartition des troupeaux dans les différentes unités pastorales et notamment lors de l'attribution des quartiers aux « éleveurs étrangers » - c'est-à-dire ceux arrivant de la plaine Lourdaise ou du Pays Basque. Il faut savoir qu'un éleveur du Pays Toy possède un droit de pacage, inaliénable et gratuit, dans l'estive de son choix. S'il en fait la demande à la CSVV, auprès de la commission pacage, il peut, d'une année à l'autre, changer de lieu d'estivage. Un éleveur extérieur à la vallée doit par contre formuler et renouveler sa demande chaque année en précisant l'unité pastorale choisie et le nombre d'animaux qui vont y pâturer. A la commission pacage alors d'étudier chaque requête, de vérifier la conformité des traitements sanitaires du cheptel relativement aux prescriptions exigées par la CSVV, et d'estimer si la ressource pastorale du quartier convoité est suffisante pour y accueillir ces animaux transhumants non valléens.

Enfin, sa fonction est aussi de fixer le prix pour « *la vente d'une estive à un étranger.* » Un éleveur étranger doit en effet s'acquitter d'une « taxe » par tête de bétail pour

¹⁶ « *C'est un quartier qui me va assez bien. C'est un quartier qui est facile d'accès. J'ai un troupeau qui y est bien adapté, et surtout elles [les brebis] sont braves... Y a tout à regarder.* »

la durée d'estivage. Ce taux, réévalué chaque année, diffère d'une unité pastorale à l'autre, en fonction de son accessibilité, de sa richesse pastorale principalement, mais aussi de son équipement. A titre d'exemple, l'estivage d'une brebis sur le plateau de Saugué revient, en 2005, à environ 3€, et 22€ pour un bovin aux Espuguettes.

Cet argent participe au financement de la commission syndicale, sous la forme d'investissements en équipements pastoraux et en paiement du personnel, gardiens et employés. L'ensemble des éleveurs locaux et étrangers en profitent alors directement, dans l'amélioration des conditions d'estivage.

Syndics et gardes particuliers, en relais, sur le terrain

Le syndic joue un rôle précieux de médiateur, mais dont la position est d'ailleurs difficile et parfois ambiguë. Appartenant lui-même à la communauté des éleveurs, il est chargé de les représenter auprès de la CSVB et est en même temps affecté à la représentation du syndicat auprès de ses confrères. Ainsi il revient au syndic d'accueillir les éleveurs étrangers, de leur montrer les limites du secteur attribué et de veiller au bon déroulement de l'estivage en général. C'est donc souvent vers lui que se répercutent les discordes entre utilisateurs de la montagne pastorale. Les tensions qui, ces derniers temps, ont émergé sont relatives au partage de la ressource en herbe. Des réticences se sont manifestées à l'arrivée de brebis basques qui, en troupeau de près de milles têtes chacun, ont fait peur aux locaux, principalement d'ailleurs aux éleveurs bovins. Ces réactions traduisaient semble-t'il un manque d'information auprès des éleveurs présents sur ces estives, de la part de la CSVB¹⁷.

Les gardes particuliers, au nombre de quatre, sont spécialement embauchés pour la durée d'estivage, de mai à fin octobre, pour la surveillance des troupeaux en estive. Au fil d'une semaine, chaque gardien va parcourir les quartiers qui lui ont été attribués. Il va spécialement porter son attention à l'observation des troupeaux, à la vérification de l'état des clôtures (voir paragraphe suivant), ou du fonctionnement de l'alimentation en eau des abreuvoirs.... Ainsi durant sa « patrouille » tout animal égaré, blessé ou malade sera aussitôt répertorié et signalé à son propriétaire. A lui de venir s'en occuper. Les gardiens ne prodiguent aucun soin aux animaux, mais peuvent évidemment prêter main forte à l'éleveur.

Réalisation de travaux d'amélioration des estives. Outre ces gardes particuliers, la CSVB emploie durant la saison estivale une vingtaine de personnes pour la réalisation de divers travaux, en interne, ayant trait au monde des estives et au pastoralisme. Pour une part, ces travaux concernent la remise en état, la pose et la dépose des clôtures. Sur plus de 60 km linéaires, elles correspondent à des protections dressées à l'aplomb des abrupts où les bêtes risqueraient de chuter, à des mises en défend de zones de stationnement touristique, comme au plateau du Maillet dans le cirque de Troumouze par exemple, ou à la limite basse des estives pour empêcher les animaux d'en sortir, principalement lorsque la zone intermédiaire et ses prés de fauche leur sont contiguës. Au printemps, il s'agit de remettre les clôtures en état, de retendre les fils pour celles restées « debout » durant l'hiver. Par contre beaucoup d'entres elles sont démontées à la fin de la saison pour éviter qu'elles ne soient emportées par les avalanches.

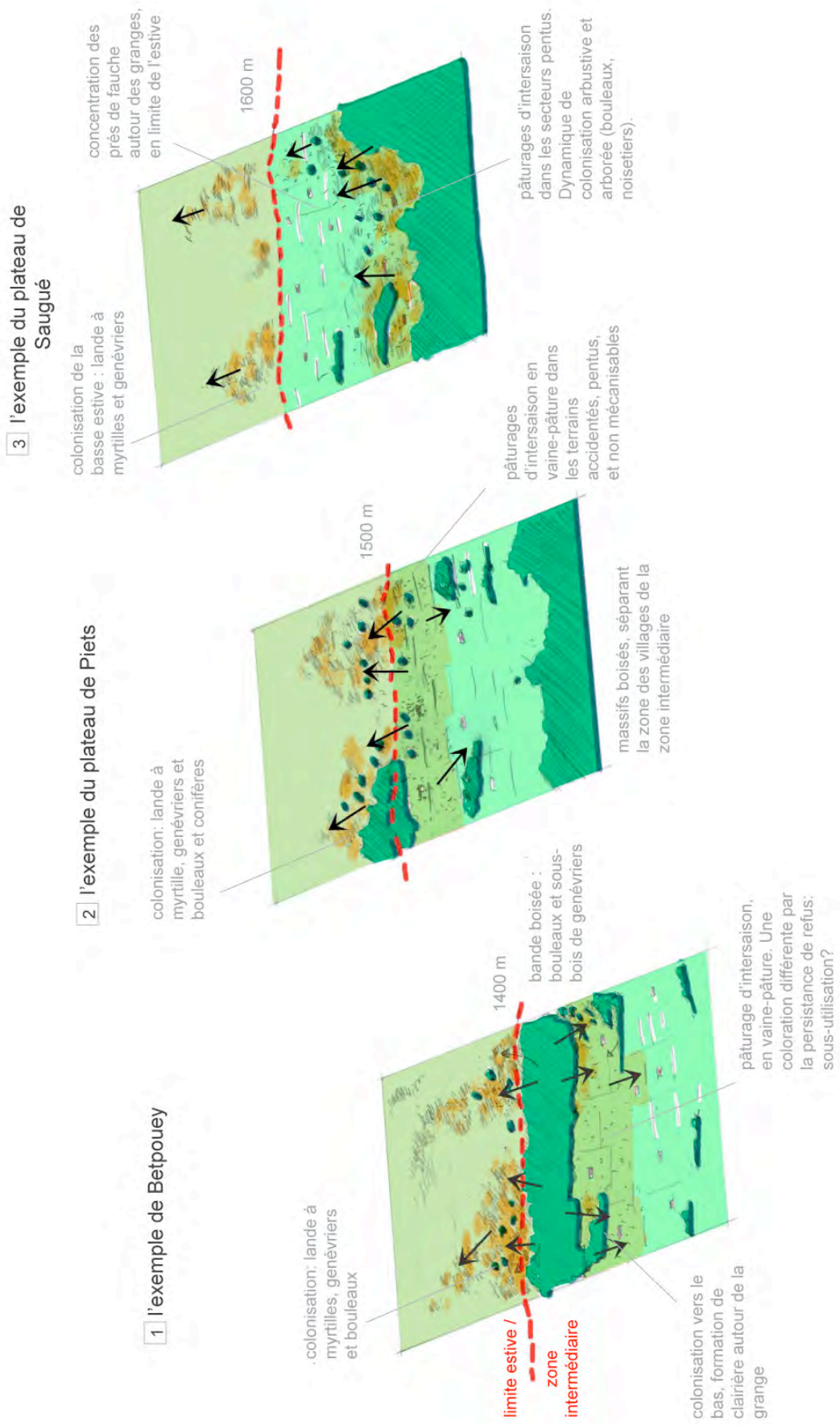
Les autres travaux concernent la réfection, l'aménagement voire la construction de cabanes pastorales. Il s'agit surtout d'adapter celles-ci pour offrir un confort minimal aux bergers qui y vivent l'été pour garder les troupeaux étrangers. Il est entre autres projets l'agrandissement de la cabane se trouvant au pied du Soum Blanc au fond du plateau de

¹⁷ « Ici justement, ce qui est dommage c'est qu'il y a plus souvent plutôt des tensions que des discussions. »

Saugué, pour la doter d'une salle de transformation fromagère et ainsi faciliter le travail du berger basque qui y transhume avec ses brebis laitières (250 environ).

Enfin, ces chantiers sont aussi orientés vers la l'alimentation de points d'eau pour abreuver les troupeaux, la construction de parcs de contention ou la réfection de sentiers de randonnés, en lien avec le Parc National des Pyrénées.

Les différents faciès de la colonisation végétale de la zone intermédiaire : une variabilité altitudinale



III. : Les différents faciès de la colonisation végétale de la zone intermédiaire (D. Henry)

3. Dynamiques et mutations de l'élevage

La diminution du nombre d'éleveurs, la réduction de la main-d'œuvre et son remplacement par la mécanisation des tâches, l'agrandissement des structures d'élevage, conduisent à une *simplification - réduction* de l'utilisation du territoire. Le modèle agricole hérité d'occupation maximale de l'espace s'est effacé devant l'adaptation et l'adoption de nouvelles pratiques pastorales. Aujourd'hui, les dynamiques paysagères à l'œuvre traduisent ces transformations, visibles à tous les étages. Les paragraphes suivants proposent ainsi d'entrer dans l'observation attentive du paysage de chaque terroir pastoral, et tentent d'expliquer les causes qui, du point de vue fonctionnel et structurel de l'agriculture, sont à l'origine des transformations perceptibles. Mais avant cela, l'appréhension des évolutions générales des systèmes d'élevage semble un préalable utile, pour replacer à l'échelle du territoire étudié, et à l'échelle du triptyque pastoral, les grands changements agricoles et paysagers.

a/ Transformations de la structure sociale des élevages

De la ferme familiale à l'exploitation agricole individuelle

Les mutations socio-économiques des années d'après-guerre, avec notamment le départ des campagnes d'une grande partie de la main d'œuvre, ont incité et favorisé le passage d'une agriculture familiale, définie par une production en polyculture, à une « agriculture entrepreneuriale ». Ce profond changement, affectant la structure sociale de l'activité agricole, a fait émerger un nouveau statut : l'éleveur, travailleur individuel à la tête d'une entreprise agricole, orientée dans la production animale à finalité commerciale. De ces transformations, sans précédent, résultent nombre d'évolutions et d'adaptations, qui contribuent alors largement à expliquer, sur le plan du paysage, les dynamiques qu'actuellement nous observons.

L'éleveur, chef d'entreprise, se voit le plus souvent travailler seul, parfois aidé de son épouse quand elle n'exerce pas d'activité à l'extérieur, ou d'un fils lorsque celui-ci, en âge de travailler, se révèle attiré par cette profession. Seul travailleur et néanmoins confronté aux lois du marché et aux objectifs de rentabilité, les réponses adoptées ont été, alors, de devoir simplifier le système de production par l'abandon des cultures céréalières et vivrières, par la conservation d'un seul troupeau et son agrandissement, par la mécanisation des travaux d'entretien des herbages passant notamment par une sélection des terrains, ou alors par la diversification des revenus.

Le choix de la pluri-activité

Eleveurs mais aussi pisteurs, propriétaires de gîtes ruraux, parfois même salariés à l'année, ils sont un certain nombre, dans le Canton de Luz, à disposer d'une pratique professionnelle complémentaire à l'activité agricole. Choix ou nécessité ?

Un choix nécessaire explique-t-on. En effet, pour se garantir un salaire suffisant, face à la fragilité financière des exploitations, dans un contexte de difficultés économiques de l'élevage, les possibilités offertes étaient soit l'agrandissement de l'outil de travail – augmentation du troupeau et des surfaces cultivées – soit la diversification des revenus du ménage par des apports extra-agricoles. « *Mon métier de moniteur de ski et mes deux gîtes m'ont fait vivre à l'aise, alors qu'avec les moutons j'aurais galéré.* » affirme cet éleveur bovin pluri-actif.

Il convient néanmoins d'ajouter que ces formes d'activités plurielles autour de l'agriculture, très développées en cette région, relèvent aussi de l'opportunité. L'opportunité de bénéficier d'une dynamique touristique, particulièrement féconde été comme hiver. Le spectacle des cirques glaciaires, la beauté des paysages et la présence des stations de ski de Barèges, de Gavarnie et de Luz Ardiden offrent, en effet, un potentiel non négligeable d'emplois saisonniers, auquel s'ajoute la rentabilité des formules d'hébergement, d'accueil à la ferme en gîtes ou chambres d'hôte.

Ils sont ainsi plusieurs à expliquer que l'activité salariée, que le chiffre d'affaires de l'agro-tourisme ont permis de faire vivre la famille, mais d'apporter, en plus, de l'oxygène à la trésorerie de l'exploitation : *« Le métier de pisteur m'a permis d'améliorer cette agriculture..., de la faire évoluer, d'investir... Après, tout est lié. Je ne crache pas dans la soupe, le boulot de pisteur est très intéressant. J'aurais pu, à un moment donné, développer un peu plus l'agriculture.... Mon but c'était ça. Mon installation remonte à 1984, avec des investissements pour développer cette agriculture et n'être qu'agriculteur. Bon, ça m'a paru vite... assez difficile, donc j'ai continué ce métier de pluri-actif, et puis ça me plaît aussi. »*

Cependant, le travail en double activité n'est pas sans entraîner des lourdeurs au niveau des horaires de travail, quand il faut s'occuper du bétail avant d'embaucher à l'aube à la station de ski par exemple¹⁸. Des aménagements ont donc parfois été nécessaires, comme l'adoption d'un type de troupeau, ovin ou bovin, pour répondre au mieux aux exigences de chaque métier. Malgré ceci, peu d'éleveurs semblent avoir renoncé à leurs aspirations initiales : *« Mon métier, c'est pas pisteur ! Mon métier, c'est agriculteur ! »* clamait alors l'un d'entre eux. Si leur intégrité professionnelle reste intacte, et si des capitaux extérieurs à l'exploitation leur viennent en aide, la motivation de ces éleveurs à vouloir tout de même perpétuer l'activité agricole pose question. Plusieurs ont alors invoqué qu'ils travaillaient leur terre héritée comme manière de faire fructifier un patrimoine familial. Tel cet éleveur de 20 bovins viande : *« C'est des gens comme moi et comme d'autres, qui sont plus jeunes, qui ont gardé l'exploitation pour l'entretenir, parce que c'est un patrimoine. ça nous vient de la famille, on a hérité de quelque chose, et on aime ça en plus, donc avec les activités secondaires, on arrive [à vivre]. Et on finance bien souvent l'exploitation avec les revenus extérieurs. »* Ou comme celui-ci, salarié et à la tête d'un cheptel de 240 ovins, quand il dit : *« Moi je le fais plus pour entretenir ce que nous avons, le patrimoine qu'on a, et puis c'est tout !... C'est-à-dire entretenir la propriété qu'on a, les terrains, et ça permet d'être pacagés, d'être nettoyés... C'est important que ce soit nettoyé, entretenu. On a toujours connu comme ça, ces prés bien fauchés, entretenus, c'est joli ! »*

Ainsi, la dynamique agricole de cette vallée repose-t-elle sur une variété de motivations différentes, et néanmoins complémentaires, dans la manière de pratiquer l'élevage. Entre des éleveurs ayant choisi de ne vivre que de l'activité agricole avec tout au plus une part de revenus issus de l'agro-tourisme, des éleveurs pluri-actifs partageant leur temps de travail avec une activité salariée, auxquels s'ajoutent des exploitants du piémont ou de régions plus lointaines transhumants vers les estives avec leurs grands troupeaux, les profils socioprofessionnels ne sont pas les mêmes. Leurs façons d'utiliser le territoire et de valoriser la ressource pastorale diffèrent également.

¹⁸ « C'est très lourd... c'est une activité salariée, avec des horaires. Il faut, avant d'aller travailler, s'occuper du bétail. Donc moi, je travaille en station de ski. Dans des jours normaux, quand il n'y a pas d'intempéries, je commence là-bas en haut à 8h, ce qui fait que je suis dans les granges à 6h du matin. Et comme au niveau de cette pluri-activité, je m'occupe aussi de la sécurité du domaine skiable, déclenchement d'avalanche et tout ce qui s'ensuit, là c'est une embauche à 6h du matin, ce qui veut dire qu'à 4 h, je suis ici [à l'étable]. C'est assez lourd. Ce qui veut dire qu'on finit l'hiver sur les rotules. »

Trois profils d'éleveurs, des motivations différentes mais complémentaires:

Les entretiens auront révélé que les éleveurs utilisant les estives pastorales pouvaient être classés suivant trois catégories dont les motivations sont ainsi résumées :

- vivre de l'élevage, du produit agricole et d'une diversification (vente directe, agrotourisme...)
- être éleveur en pluri-activité et entretenir le patrimoine agricole familial
- transhumer vers la montagne et estiver des animaux extérieurs à la vallée

Le tableau suivant rend compte des caractéristiques générales de chaque profil d'éleveur, du type d'élevage et de l'utilisation de l'espace que celui-ci engendre.

Profil socio-professionnel	Structure de l'exploitation	Utilisation de l'espace pastoral	Direction : transmission, transmissibilité
<p>Eleveur en activité à temps plein</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revenu agricole uniquement - Diversification : vente directe et/ou agrotourisme - Travail de l'épouse à l'extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Grand troupeau: Bovins : 25 à 100 têtes Ovins : 200 à 400 têtes - Importants capitaux mobilisés : machinisme développé pour couvrir de grandes surfaces ; grand(s) bâtiment(s) d'élevage de création récente, perte de fonction de la grange intermédiaire faute de place pour le troupeau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Simplification de l'usage du territoire où seuls les terrains les plus mécanisables et accessibles sont travaillés, par manque de temps et de main-d'œuvre - Surfaces moyennes : élevage bovin 11 à 40ha élevage ovin 20 ha env. 	<ul style="list-style-type: none"> - Grosse structure d'élevage où la transmission familiale (fils ou fille) semble le plus possible, mais pose question pour sa transmission à un jeune agriculteur (non héritier), relativement au coût d'acquisition à la location ou à l'installation de celui-ci.
<p>Eleveur pluri-actif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revenu de l'agriculture en complément d'une activité salariée saisonnière ou à l'année - Eleveur souvent impliqué dans la vie politique locale et dans l'encadrement agricole - Travail de l'épouse à l'extérieur 	<ul style="list-style-type: none"> - Cheptel moyen, correspondant plus ou moins au nombre de têtes héritées de la ferme familiale : bovins : 20 têtes, ovins : 80 têtes Exploitation de taille moyenne à petite, et généralement soutenue financièrement par l'activité salariée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation « affective » du territoire pour entretenir et valoriser un patrimoine familial, foncier et bâti - Complémentarité avec les structures d'élevage à temps plein pour une utilisation maximale, « complète » de l'espace pastoral 	<ul style="list-style-type: none"> - Petite structure, de caractère familial, parfois en indivision entre les héritiers. Une reprise d'activité par un membre de la famille semble possible mais de moins en moins probable. - Le scénario plus courant est la reprise des terres par un ou des éleveurs pour agrandir leurs exploitations. En corollaire : l'abandon des espaces non mécanisables, et la vente du bâti ancien (comme résidence secondaire).
<p>Eleveur non-valléen</p> <ul style="list-style-type: none"> - utilisation de l'estive uniquement, en tant que ressource fourragère indispensable à l'équilibre de l'agro-système. 	<ul style="list-style-type: none"> - Gros cheptel Bovins : > 100 têtes Ovins : > 300 têtes 	<ul style="list-style-type: none"> - Les gros troupeaux et le nombre important d'animaux transhumants, extérieurs à la vallée, exercent une pression pastorale utile au maintien de la richesse fourragère des estives. Leur action semble complémentaire à celle des animaux valléens. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation de l'accueil : renforcer les équipements pastoraux pour les bergers et les animaux ? - Favoriser l'accueil des troupeaux étrangers : augmenter le nombre d'animaux ; allonger la période d'estivage ; ouvrir d'autres espaces au pacage, en zone intermédiaire ?

Il apparaît que malgré l'importante baisse du nombre d'agriculteurs dans la vallée, il s'est maintenu, jusqu'à présent, un « réseau » d'éleveurs, constituant ainsi un maillage d'exploitations agricoles, de tailles variables, et disséminées dans le territoire pastoral.

Grâce notamment à la pluri-activité, des élevages de taille moyenne ont réussi à maintenir le cap et rester viables. Ces derniers entretiennent encore des parcelles parfois pentues ou exiguës, dans la volonté de valoriser un patrimoine familial. De par leur action, ces terrains sont fauchés, pâturés et restent majoritairement ouverts ; c'est ce que nous avons nommé « l'utilisation affective » du territoire.

L'éleveur exerçant à temps plein son activité, à la tête d'un grand troupeau, valorise de plus importantes superficies de terrains. Son travail se concentre surtout dans les terrains mécanisables, en laissant de côté les espaces où la pente rend dangereux le passage d'engins agricoles. Une sélection des terrains s'opère donc sur ces critères.

Aussi, la tendance déjà amorcée d'agrandissement des systèmes d'élevage risque, à l'horizon de la dizaine ou de la quinzaine d'années à venir, lorsque les pluri-actifs auront atteint l'âge de la retraite, d'entraîner une concentration de l'agriculture sur les terrains les plus favorables à la mécanisation. Les paysages qui pourraient en résulter, déjà perceptibles, en germes, dans certains secteurs de la zone intermédiaire, prendraient alors la forme d'îlots cultivés, d'alvéoles fauchés et pâturés, au cœur d'un manteau forestier en densification.

Enfin, l'accueil d'éleveurs non-valléens, arrivants dans les estives avec de grands troupeaux, permet en partie, d'assurer une pression pastorale utile au maintien de la valeur fourragère de ces pelouses. Cependant les dynamiques de changements agricoles et paysagers se concentrent principalement dans les deux étages inférieurs aux estives. Ce potentiel de pâturage que représentent les troupeaux étrangers ne serait-il pas profitable à la gestion pastorale des espaces en mutation comme ceux jouxtant les granges hautes ? L'allongement de la période d'accueil de ces éleveurs est-elle envisageable ?

b/ Transformations structurelles des élevages

Les mutations sociales des élevages et notamment la disparition des fermes familiales au profit des formes d'exploitations agricoles entrepreneuriales ont entraîné de nécessaires adaptations touchant à la structure même des élevages.

Spécialisation des élevages : un troupeau unique agrandi

Les profondes transformations de l'élevage de ces cinquante dernières années ont conduit les éleveurs à ne conserver qu'un seul des deux troupeaux autrefois présents dans les fermes. Bovin ou ovin, le choix revient à chaque agriculteur d'opter pour l'un ou pour l'autre de ces élevages, suivant ses préférences, ou suivant les possibilités de concilier un type de cheptel avec une double-activité.

Certains éleveurs pluri-actifs ont en effet évoqué que leur préférence pour les bovins a été motivée par une plus grande facilité de travail que permet ce type de ruminants. En période hivernale notamment, les vaches ne requièrent qu'une attention réduite par rapport aux brebis et à leurs nombreuses progénitures. Ce cas de figure n'est cependant pas généralisable à l'ensemble des exploitants en pluri-activité.

Un seul type d'animaux par élevage donc, et un nombre de têtes largement supérieur. Les cheptels ovins comptent plusieurs centaines d'individus par exploitation ; plus de 400 pour les plus grandes d'entre elles. Ces troupeaux laineux, de race Barégoise notamment, sont élevés pour leurs qualités bouchères : d'ailleurs récemment reconnues par l'obtention d'une Appellation d'Origine Contrôlée. Les élevages bovins se sont aussi nettement agrandis, en se

spécialisant cependant dans la production bouchère. Les vaches de race Blonde d'Aquitaine et aussi, depuis peu, la race Limousine, plus rustique en ces terroirs de montagne, ont remplacé la race locale Lourdaise dont on tirait profit du lait et du veau. Le nombre de bovins par exploitation est ainsi passé de quelques vaches mi-laitières, mi-bouchères, à des troupeaux de vaches allaitantes de 25 à plus de 50 têtes.

Les vaches ne sont ainsi plus traites deux fois par jour. La conséquence de ce changement est la diminution de la pression locale de pâturage qu'exerçaient les bovins, alors maintenus à proximité des granges et des cabanes de montagne. Le gardiennage, la présence systématique de ce troupeau laitier dans chaque famille entraînait un pâturage conséquent.

Transformation des bâtiments d'élevage

L'une des principales conséquences de ces agrandissements de troupeaux se mesure par les changements de taille et d'affectation des bâtiments. Si les troupeaux moyens de 60 ovins et de deux à cinq bovins trouvaient auparavant à se loger dans une grange, les tendances actuelles sont à la construction de nouvelles structures, de type hangar agricole, plus adaptées pour l'hivernage des animaux. En effet les granges étaient, pour certaines, devenues trop inconfortables pour affourager les animaux, avec notamment les grosses balles rondes de foin (les roundballers), ou pour l'enlèvement des litières accumulées. Elles étaient aussi devenues trop petites pour accueillir un troupeau dépassant la centaine de tête, et le fractionnement du cheptel en plusieurs lots présentait vite une surcharge importante de travail. Ainsi, dans les plus grandes exploitations, les bâtiments d'élevage ont été construits à l'extérieur du village, tandis que les anciennes étables et bergeries ont avantageusement été réhabilitées en structures d'accueil touristique. De tels exemples sont visibles le long de la route menant de Luz à Barèges.

Dans la zone intermédiaire, les granges sont encore pour la plupart utilisées, mais de manière réduite, correspondant à un mois durant l'automne et un mois au printemps. Cette situation, nouvelle, n'est donc pas sans conséquences sur la gestion des pâturages et des parcours pastoraux des basses estives.

Le tracteur en remplacement des bras, ou presque...

Le machinisme a pris une place de plus en plus importante dans le paysage agricole et dans l'environnement physique et financier d'une exploitation. « *Il faut dire qu'avant, on était 6-7 sur une exploitation. Il y avait les parents, les grands-parents, souvent il y avait un célibataire. Il y avait du monde partout, partout pour travailler. Aujourd'hui, moi je me retrouve tout seul. Il a bien fallu que je compense cette main d'œuvre. Cette main d'œuvre ça s'appelle un tracteur, ça s'appelle un roundballer, des pistes de désenclavement...* » explique un éleveur.

Aussi utile qu'indispensable, cet équipement matériel s'avère onéreux et plus encore par son adaptation au travail des pentes. Il représente un lourd investissement pour les trésoreries, que les éleveurs en pluri-activité financent bien souvent à l'aide de la rémunération salariale. À titre d'exemple, passant devant sa motofaucheuse, l'éleveur interrogé la présente comme étant sa « Clio » - du même nom que l'automobile. Et celui-ci d'ajouter : « *Je l'appelle ma Clio, car je l'ai achetée au même moment qu'était en vente la voiture, et elle m'a coûté le même prix !* »

Cette mécanisation des tâches, concernant surtout les travaux de fauche, de fenaison et de ramassage des foins, facilite et accélère grandement le travail de l'éleveur, mais rencontre comme obstacles les limites physiques du territoire montagnard. La pente en est une, l'accessibilité du tracteur à la parcelle en est une seconde.

c/ Evolution et adaptation des pratiques : Une « simplification » de l'utilisation des étagements pastoraux

Si le schéma du cycle annuel et spatial des élevages reste, pour ses principaux constituants, inchangé, ce sont les périodes et la longueur des temps de rotation qui diffèrent essentiellement par rapport au fonctionnement en cours au XIXe et au début du XXe siècle. Les trois espaces du pastoralisme qui forment l'assise de ce système d'élevage, ne sont pas - pour l'instant du moins - remis en cause. Les uns et les autres de ces étages continuent à être fréquentés par les différents troupeaux valléens. Par contre le principal changement est le raccourcissement notable de la durée de pâturage et de temps passé par les animaux dans les espaces de la zone intermédiaire. Alors que les troupeaux étaient présents autour des granges et de la basse estive de la mi-mars à début juin au printemps, et du début octobre à mi-décembre à l'automne, ils ne restent qu'aujourd'hui, *grosso modo*, le mois de mai et le mois d'octobre. Cette réduction conséquente, liée aux transformations socio-économiques des exploitations, a des répercussions relatives notamment à la pression animale, devenue insuffisante pour maintenir la valeur pastorale des herbages, et limiter les dynamiques végétales de colonisations.

Le remplacement progressif du travail manuel par la mécanisation des tâches, principalement en ce qui concerne la récolte des foins, mais aussi l'entretien de façon générale des prés de fauche, a conduit à une concentration des activités agricoles dans les parcelles accessibles aux machines. Cette caractéristique, qui concerne la zone des villages et la zone des granges foraines, s'observe aisément par les phénomènes de déprise, du stade herbacé à celui plus avancé de forestier, dans les secteurs les plus pentus (ruptures de pentes, flancs de ravins) et enclavés (éloignés d'une piste carrossable). Il s'opère ainsi une sélection des terrains, conduisant peu à peu à créer des paysages d'herbages ouverts et verdoyants, entrecoupés de massifs boisés d'épaisseur variable. La lecture d'un versant paraît ainsi « brouillée » par ces milieux différents, s'entremêlant sans logique apparente, tel Ayrues, les contre-bas des villages de Sers ou Betpouey, ou bien encore sur les flancs dominant Luz-St-Sauveur en direction du vallon de l'Yse.

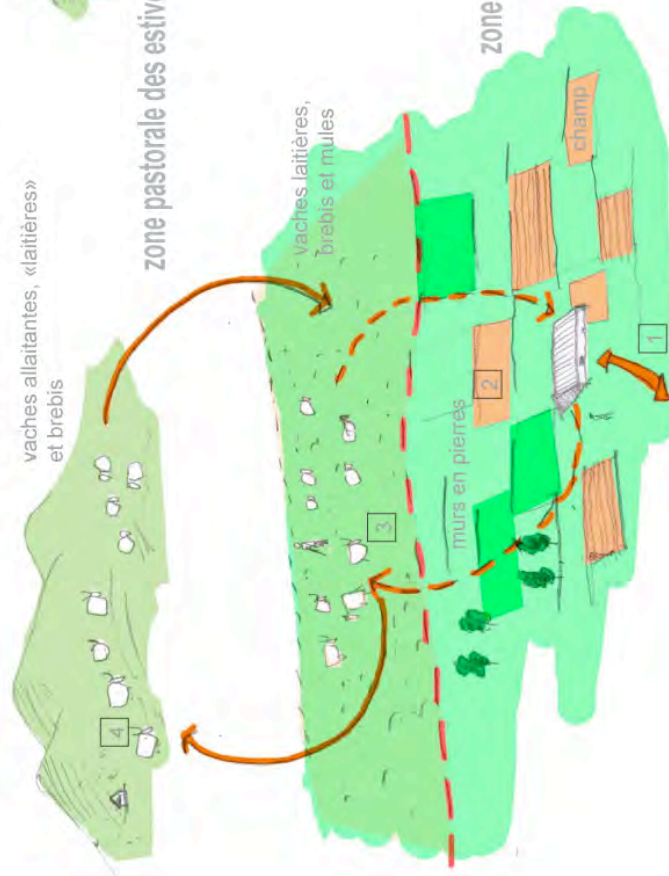
Enfin, l'une des évolutions majeures de l'apparence des paysages et de l'utilisation du territoire est le changement d'affectation des sols. Les parcelles autrefois emblavées et dévolues aux cultures vivrières sont désormais enherbées ; elles représentent les pâturages et les prés de fauches. Ce passage de la polyculture-élevage au système élevage a permis de recentrer les surfaces utiles aux meilleures terres, en délaissant celles plus éloignées ou accidentées. Sous-exploitées ou abandonnées, ces dernières se transforment peu à peu par l'invasion progressive du *lastou*, (Brachypode penne,) des fougères et à un piquetage arbustif, donnant au paysage un aspect terne et rugueux.

Chacune de ces évolutions affecte différemment les trois étages de la montagne. D'entre tous, les estives paraissent, en apparence, le moins fortement touchées par l'évolution des conditions de l'élevage. Par contre la zone intermédiaire semble, elle, sujette aux plus fortes mutations, au point d'inspirer à certains les termes de « zone de combats ». Combat(s) contre une végétation qui colonise les espaces ouverts, que les conditions pédo-climatiques en ces lieux permettent ; combat(s) des éleveurs contre l'âpreté du milieu montagnard...

Un glissement du pâturage d'intersaison de la basse estive vers les abords de granges

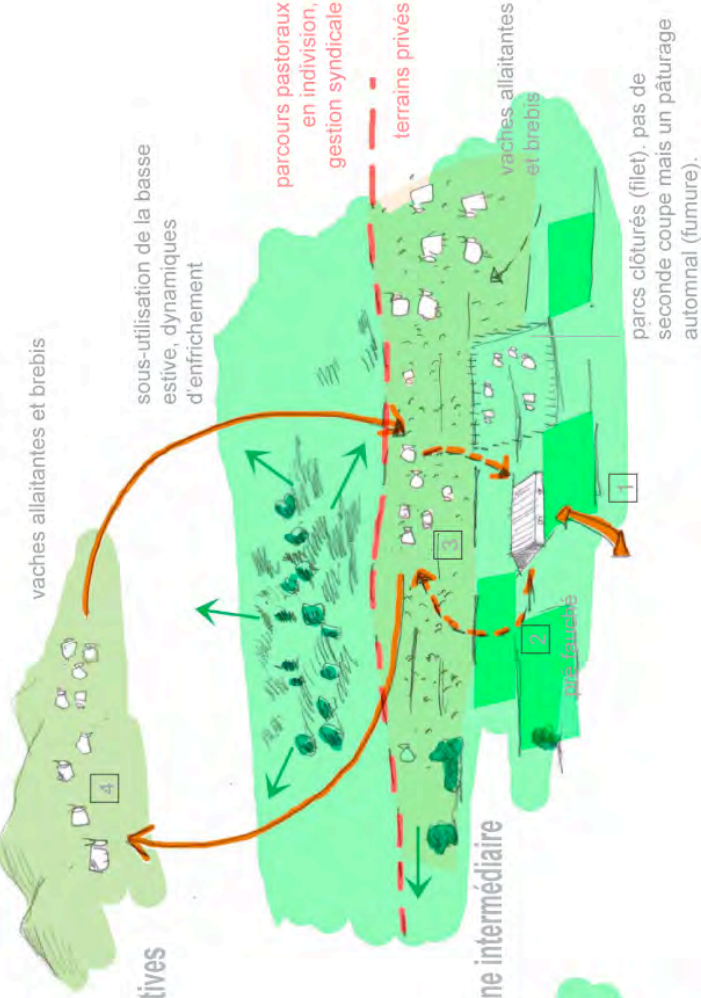
Mobilité des troupeaux et système de pâturage:

jusqu'aux années 1950 - 60



- 1 Hivernage dans les bergeries et étables des villages, de fin décembre à début mars.
- 2 Utilisation maximale de l'espace, «jardinage» de la zone intermédiaire: près de fauche, cultures vivrières, potagers, frênes émondés. Aménagement de l'espace: murs de pierre, rigoles d'irrigation.
- 3 Sortie journalière des troupeaux d'octobre à décembre. Gardiennage dans la basse estive.
- 4 Transhumance estivale de juin à septembre. Surveillance des troupeaux par la personne vivant dans le «cacou» et s'occupant à «tirer le lait» des vaches, à la fois laitières et allaitantes.

actuellement



- 1 Hivernage dans les bergeries et étables dans et autour des villages, de novembre à avril
- 2 Surfaces toujours en herbe, près de fauche dans les terrains mécanisables et accessibles.
- 3 Organisation d'une «vaine-pâturage» au mois de mai et d'octobre. Les troupeaux pâturent ensemble dans les terrains privés mis en commun.
- 4 Transhumance estivale de juin à septembre. Surveillance des troupeaux par des visites en estive, une à deux fois par semaine.

III. : Un glissement du pâturage d'intersaison de la basse estive vers les abords de granges (D. Henry)

4. Conclusion

Le travail d'enquête auprès des éleveurs du canton de Luz-Saint-Sauveur visait à analyser leurs pratiques pastorales dans leurs relations à une évolution et à une perception des paysages montagnards. Il se dégage surtout l'idée de complexité d'une situation locale, faite de diversité et de conditions spécifiques, à l'intérieur d'une cohérence territoriale.

La diversité est d'abord celle des profils socioprofessionnels qui composent la communauté des éleveurs. Loin d'être monolithique, cette dernière agrège différentes façons de pratiquer l'élevage, entre ceux qui, pluri-actifs, perpétuent la ferme familiale comme manière de faire fructifier un patrimoine, ou ceux qui, par exemple, ont repris l'exploitation parentale pour la développer et ne vivre que du produit de l'élevage. Chacun développe un système de production propre, tissant ainsi des relations spécifiques à l'espace des versants. Il est symptomatique de constater que, dans la plupart des cas, la ferme du fond de vallée et la grange foraine, toutes deux propriétés privées, sont héritées. Le « tour de montagne », qui correspond au secteur de terrains indivis des estives pastorales où s'exerce un droit de pâturage pour chaque éleveur, est aussi transmis de génération en génération. Il se joue ainsi un rapport familial de continuité, au sein des trois étages de la montagne fréquentés par les troupeaux. Aussi, lorsque les Pouvoirs publics préconisent le gardiennage collectif des troupeaux, pour prévenir la prédation par les ours réintroduits, c'est ce regard embrassant la verticalité de la montagne qui est culturellement remis en cause.

Les situations spécifiques concernent la dynamique de transformation des paysages, de chacun des espaces qui composent le triptyque territorial de l'élevage. Chaque secteur géographique suivant son altitude, son exposition et l'histoire des pratiques qui s'y sont déroulées, est le terrain de colonisations végétales plus ou moins rapides, et plus ou moins denses. Ces transformations paysagères sont en grande partie le reflet des récentes modifications et adaptations des élevages et des pratiques pastorales. Il nous a largement été donné de constater, en effet, que si la stratégie d'occupation saisonnière de la montagne repose encore sur une fréquentation tripartite des versants, les durées de pâturage sont par contre modifiées. Il s'avère que la zone intermédiaire tend à ne plus jouer, aujourd'hui, qu'un rôle mineur avec une réduction de deux tiers du temps de séjour des animaux. La concentration des pratiques de fauche dans les secteurs accessibles et mécanisables a libéré d'importantes surfaces de foncier privé. L'organisation d'une vaine-pâturage autour des granges foraines permet de gérer ces terrains, mais l'insuffisance de la pression pastorale en ces vastes surfaces ne contient, ni ne limite la progression du lastou, des fougères et des formations ligneuses. Dans le même temps, la basse-estive, au contact des granges hautes, se voit sous-pâturée, un cortège de plantes colonisatrices s'y développe, transformant ainsi la pelouse pastorale. L'agrandissement généralisé de la taille des troupeaux, s'il stabilise le nombre d'animaux présents, masque en réalité la réduction du nombre de structures agricoles. Il semblerait que ce changement soit en partie responsable des transformations des pelouses pastorales. Les grands troupeaux, s'ils ne sont pas gardés, pâturent prioritairement dans les secteurs vastes et homogènes du point de vue de l'abondance de la ressource en herbe. La distribution géographique du pâturage n'est alors pas uniforme, certains lieux sont très fréquentés, alors que d'autres sont délaissés. Par contre, l'attrait que représentent les estives pour des éleveurs non valléens, est une donnée positive, tant elle permet le développement d'une dynamique pastorale favorable à la vallée. Le potentiel de pâturage et d'entretien/gestion des espaces que crée cette transhumance pourrait être cependant accru.

La situation de l'élevage et des paysages du Canton de Luz-Saint-Sauveur pourrait ainsi être qualifiée d'*intermédiaire*. Les paysages tels qu'ils se présentent aujourd'hui semblent dans un état d'entre-deux : entre ouverture et fermeture de certains milieux, entre

bois et clairières entretenus, entre estives de bonne valeur fourragère et faciès de colonisation peu appétents. La profession semble elle-même en situation d'entre-deux au point de vue du nombre de structures d'exploitations restantes, entre celles qui peu à peu vont cesser, et celles qui finalement resteront. L'activité agricole s'est maintenue, jusqu'à présent, par le maillage dans le territoire de différents profils d'éleveurs. Nous l'avons vu, les uns exercent à temps plein, les autres sont pluri-actifs, auxquels s'ajoutent les éleveurs non valléens transhumant vers les estives. Or la décennie à venir verra probablement la fin de la double-activité, sans qu'un repreneur, autre qu'un éleveur agrandissant ses surfaces, ne se présente forcément. Il est alors prévisible que le nombre d'actifs risque d'être limité à un effectif réduit, où seules de grandes structures d'élevage, tirant parti de l'attractivité touristique, subsisteront.

La tendance d'évolution des systèmes d'élevage, sera alors de toujours simplifier l'utilisation des espaces pâturés, de regrouper le pâturage en certains secteurs, ou de concentrer la fauche dans les terrains les plus favorables à la mécanisation. En pareil cas, l'utilisation de la zone intermédiaire pourrait même se marginaliser d'avantage. Les fonds de vallée se verraient alors cloisonnés sous forme d'alvéoles herbagères exploitées, entrecoupées de bandes boisées et de parcelles pentues à l'abandon. Les estives, en conservant leurs principales qualités d'ouverture visuelle et d'immensité herbeuse, sembleraient alors déconnectées du reste des étages, sans liens visuels et fonctionnels apparents, avec les autres espaces pastoraux des versants. Les paysages de la vallée dans son entier perdraient en ce cas de leurs forces et de leurs cohérences.

Nous avons vu, cependant, que les différents espaces pâturés de la montagne constituent, d'un point de vue agricole, un tout cohérent et logique reposant sur l'utilisation raisonnée de la croissance végétative au fil des saisons. Le pastoralisme est ainsi fondé sur la solidarité des trois étages. La relation des éleveurs au territoire se caractérise également par un regard qui embrasse la montagne dans sa verticalité. Il est enfin apparu que l'échelle de fonctionnement de l'élevage correspond à celle du canton.

Chapitre 3. Perceptions des paysages et action sur l'espace - L'évolution et la diversification des pratiques durant les deux derniers siècles

(*rédacteurs : Serge Briffaud, Juliette Carré, Bernard Davasse, Jean-François Rodriguez*)

Dans la période qui va de la fin du XVIIIe siècle à nos jours s'accomplit un processus continu de longue durée, du double point de vue démographique et de la relation locale entre société et ressource. Tout laisse penser que ces vallées du centre de la chaîne atteignent leur niveau historique maximal de peuplement entre les dernières décennies du XVIIIe et le milieu du XIXe siècles. L'emprise spatiale de l'exploitation agro-sylvo-pastorale et la pression sur les milieux sont eux-mêmes alors à leur apogée. Le reste de cette période est marquée par un déclin démographique qui se poursuit jusqu'à la — précaire ? — stabilisation actuelle, et par une baisse de la pression sur l'espace exercée par la société locale ; l'un et l'autre de ces deux phénomènes se manifestant à travers une alternance de phases d'accélération et de ralentissement. Ce processus de déprise constitue néanmoins durant plus de deux siècles la toile de fond de l'histoire de ces montagnes, sans jamais que les conditions soient réunies pour que le sens de cette évolution du rapport société locale/territoire soit inversé.

Le déclin de l'exploitation paysanne traditionnelle n'est toutefois pas le seul facteur responsable, durant cette période, de la transformation des paysages. Cette dernière reflète également l'émergence progressive de nouvelles ressources et de nouvelles relations économiques, politiques et culturelles entre les vallées et les territoires extérieurs. Ces deux siècles et demi correspondent ainsi au moment où la montagne s'ouvre, par le développement des voies de communication, l'installation en son sein des organes de l'Etat centralisé, l'exploitation industrielle des ressources en énergie et par le développement d'échanges commerciaux dont la géographie bascule, dans la mesure où ils sont de moins en moins intramontagnards et de plus en plus axés sur l'interrelation plaine/montagne à l'échelle des deux nations concernées.

Mais si cette région de montagne apparaît de plus en plus comme un monde ouvert sur l'extérieur, c'est aussi par l'intermédiaire du développement d'un tourisme qui se développe sur le versant nord du territoire étudié dès les dernières décennies du XVIIIe siècle, à partir du thermalisme et de l'essor des pratiques de la promenade et de l'excursion en montagne. Deux siècles et demi, représente ainsi le pas de temps adapté à une histoire de longue durée des pratiques touristiques et, plus largement, du paysage en tant qu'objet de représentation et produit d'une construction symbolique qui échappe pour partie à la population locale. Le rapport tourisme/territoire renvoie à la double dimension matérielle et immatérielle du paysage et nous verrons ci-dessous comment ont évolué en parallèle un paysage directement lié à l'activité touristique (celui des stations thermales, des refuges de haute montagne, des stations de sport d'hiver...) et une image touristique des territoires concernés, qui détermine largement, au-delà de cet impact sur la matérialité des paysages, les conceptions que l'on se fait de la société locale elle-même, du rôle économique de la montagne et de la manière de l'aménager ou de la protéger.

Nous proposons dans les pages qui suivent deux grandes entrées dans la question de l'évolution des paysages durant cette période. La première concerne l'histoire du tourisme et les différentes étapes de la construction, à travers les diverses formes qu'il revêt, d'un paysage à la fois matériel et symbolique associé à cette pratique. La seconde concerne les politiques d'aménagement du territoire et l'industrialisation. Une question traverse ces deux approches

et les nouent l'une à l'autre : celle des différentes formes prises au fil du temps par l'idée de protéger la montagne et celle des conflits suscitées par cette action protectrice.

I. Le massif du Mont-Perdu : un lieu de mémoire du tourisme en montagne et patrimoine du regard

À l'instar du massif du Mont-Blanc dans les Alpes, le massif du Mont-Perdu peut être considéré comme l'un des premiers espaces européens où s'est manifesté une curiosité pour la montagne et comme l'un des lieux où naissent les pratiques de l'excursion et de l'ascension des sommets. Les paysages de cette région des Pyrénées apparaissent ainsi dépositaires d'un véritable *patrimoine du regard*, dans lequel se reflète une histoire qui est à la fois celle du rapport sensoriel, sensible et esthétique des Occidentaux à la montagne, et celle des savoirs sur la nature et la société, dans leur relation à ce « terrain » spécifique. Les archives de cette histoire du regard porté sur les paysages du massif sont constituées par des centaines de récits de voyages, de guides touristiques, d'œuvres poétiques et romanesques, de rapports scientifiques. Elles se composent aussi d'images : cartes (dès le XVII^e siècle), dessins et gravures produites par les premiers « explorateurs », lithographies (à partir des années 1820) et tableaux, photographies (dès les années 1850) et cartes postales... qui font vivre ce paysage pyrénéen hors des Pyrénées, en diffuse au loin l'image et la rende à beaucoup familière, au point d'associer au paysage « réel » un « paysage second », qui mène ailleurs une existence autonome, mais n'en constitue pas moins un incontournable viatique pour le voyageur visitant la région, voire une référence modelant le regard que l'habitant lui-même porte sur son cadre de vie.

Ces sources renseignant sur les étapes de la construction du paysage perçu et rêvé ont déjà fait l'objet ces dernières décennies d'études approfondies, auxquelles nous renvoyons le lecteur¹⁹. Notre but ne sera pas ici de présenter une synthèse de ces travaux, ni de retracer toutes les étapes de l'histoire du regard portés sur le site, mais d'abord et plutôt de *qualifier* ce patrimoine du regard – de préciser sa nature et son contenu, afin de montrer sur quoi pourrait s'appuyer sa prise en compte et sa valorisation locales. Force est en effet de constater – mais nous y reviendrons plus bas – que cette dimension du « paysage culturel » n'apparaît qu'au second plan des motifs avancés, lors de l'inscription du site, en faveur de la reconnaissance de sa valeur universelle²⁰. L'accent a plutôt été mis sur la dimension culturelle d'un paysage « vernaculaire », agricole et pastoral, que certains des principaux acteurs de l'inscription ont cru devoir opposer à un paysage perçu par l'étranger et, pour ainsi dire, rêvé de l'extérieur. C'est plus globalement, nous semble-t-il, l'idée d'un *en-soi* de ce « pays » de montagne – c'est-à-dire de sa capacité à cultiver sa singularité et son autonomie en résistant aux influences extérieures — qui a été au fondement de l'image du site promue, en particulier, par

¹⁹. On se reportera notamment à : Jean FOURCASSIÉ, *Le romantisme et les Pyrénées* (1^{ère} éd. 1940), Toulouse : Esper, 1990 ; Serge BRIFFAUD, *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards (XVII^e-XIX^e siècle)*, Toulouse et Tarbes : Université de Toulouse II et association Guillaume Mauran, 1994 ; Lise GRENIER (sous la dir. de), *Le voyage aux Pyrénées ou la route thermale*, Toulouse et Paris : Randonnées pyrénéennes et Institut français d'architecture, 1987 ; et pour une exploitation des sources iconographiques : Hélène SAULE-SORBÉ, *Pyrénées, voyage par les images*, Serres-Castets : édition de Fauconpret, 1993, 331 p. ; Serge BRIFFAUD, « Découverte et représentation d'un paysage. Les Pyrénées du regard à l'image », dans : Alain Roger (sous la dir. de), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel : Champ Vallon, 1994.

²⁰. C'est là ce que permet de constater la lecture du dossier de présentation du site à l'UNESCO, du rapport d'évaluation des experts de l'ICOMOS et des publications de l'association « Mont-Perdu Patrimoine mondial ». Cette tendance à la minimisation de cet aspect du patrimoine est également apparue dans les interviews des acteurs de l'inscription.

l'association porteuse de la demande d'inscription. Or ce rapport d'opposition entre cultures autochtones et image extérieure et déterritorialisée du site nous semble pour le moins mériter d'être discuté, dans la mesure notamment où un tel constat néglige la contribution des autochtones eux-mêmes à la construction d'un imaginaire paysager et à la diffusion des images du site, mais aussi, plus globalement, parce que cette interprétation ne tient pas compte de la complexité des échanges culturels, dans cette région très tôt et plus que d'autres ouverte aux influences extérieures, par l'intermédiaire du développement du tourisme.

1. Naissance d'un paysage

Il faut attendre la seconde moitié du XVIII^e siècle pour que les paysages de cette région des Pyrénées commencent véritablement à être décrits et appréciés. Parler à ce propos de la « naissance d'un paysage » n'apparaît pas abusif, si l'on considère que nous avons bien affaire alors à l'émergence d'un paysage représenté, interprété, soumis à des codes perceptifs datés et socialement différenciés, c'est-à-dire à l'essor d'une subjectivité individuelle et collective qui construit un double imaginaire au paysage « réel » et fait exister ce dernier comme spectacle. A partir des années 1770 commence véritablement ce qu'il est convenu d'appeler le mouvement de « découverte » de la montagne pyrénéenne, qui a précisément pour principal foyer le massif du Mont-Perdu et les vallées adjacentes au versant nord du site inscrit actuel. Le Mont-Perdu lui-même, gravi pour la première fois en 1802 par la personnalité phare du mouvement de découverte de la chaîne, Ramond-de-Carbonnières (dit Ramond), joue un rôle équivalent à celui du Mont-Blanc dans les Alpes, vaincu quinze années auparavant par H.-B. de Saussure. Le plus haut sommet de cette partie des Pyrénées incarne le point d'aboutissement d'une quête que les voyageurs de ce temps identifie à une véritable *exploration*, comparable à leurs yeux à celles que d'autres entreprennent alors outre-mer, à la recherche de terres inconnues. Le sentiment d'explorer de la montagne n'est toutefois pas dans un premier temps lié à un attrait pour les terres supposées vierges que constituent les plus hauts sommets de la chaîne. Il faut en effet attendre la seconde moitié du XIX^e siècle pour que cette virginité fascine et justifie par elle-même une entreprise exploratoire qui tend par la même, alors, à changer de nature. Les premiers « découvreurs » des Pyrénées ne furent pas des « conquérants de l'inutile », mais plutôt des chercheurs et des citoyens soucieux de leur contribution au progrès et au bien public. S'ils purent prétendre faire acte de découverte, ce fut d'abord au nom de leur participation au dévoilement d'une vérité cachée du paysage et de l'univers montagnards, c'est-à-dire de leur volonté d'atteindre, sous l'apparence immédiate des choses, un paysage « profond », qu'il s'agissait pour eux de révéler tout à la fois au regard et à l'entendement.

Cette « révélation » s'accomplit par deux moyens différents et complémentaires, qui seront ici évoqués successivement. Par la pratique du voyage d'investigation, d'abord, qui mobilise largement connaissances et méthodes scientifiques. Par la pratique de l'aménagement ensuite, c'est-à-dire à travers une action directe sur le paysage, réalisée ou parfois seulement voulue, mais qui elle-même s'oriente vers la révélation et la mise en spectacle d'un paysage auquel il s'agit de rendre, au-delà du chaos apparent des choses, lisibilité, pureté et transparence.

a/ La montagne comme « concentré de nature »

Le temps de l'« exploration », dans ce secteur des Pyrénées comme dans les autres massifs montagneux du globe, durera tant que l'on verra dans ces régions - y compris dans les

montagnes les plus fréquentées et les plus marquées par l’empreinte humaine - un monde qui à la fois recèle et dissimule une vérité fondamentale de la nature et de l’homme, que nul autre espace ne donne le pouvoir d’atteindre. Cette perception est fondée sur l’assimilation de la montagne à un « concentré de nature », idée à laquelle Ramond, en particulier, consacra d’amples développements. « Le temps se traîne dans les plaines, dans les montagnes il vole »²¹, écrit l’auteur des *Voyages au Mont-Perdu*. La montagne permet d’observer des événements que séparent ailleurs de longs intervalles, mais elle rassemble aussi dans un même paysage, perceptible d’un seul coup d’œil, des aspects de la surface terrestre qui ne peuvent être ailleurs observés que successivement et au prix de longs voyages. En réunissant en l’espace du paysage perceptible ce que l’histoire et la géographie ailleurs éloignent de l’observateur, la montagne confère un pouvoir particulier à l’œil et à l’entendement humains. A la fois archive et atlas, reflet du passé et de l’étendue terrestre, elle rapproche l’effet visible de la cause intelligible et permet aux registres sensible et rationnel de la perception de ne plus faire qu’un.

Il est permis de voir dans la région du Mont-Perdu le principal foyer de développement, au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, d’une pratique de l’exploration scientifique fondée sur cette perception idéaliste du « terrain » montagnard. On semble aussi fondé à considérer ce secteur des Pyrénées comme l’un des espaces où s’est jouée une mutation épistémologique qui intéresse les savoirs occidentaux de la nature en général - mutation que l’on peut décrire comme le passage d’une science naturelle essentiellement descriptive et taxinomique, à une science réorientée vers la recherche des causes des phénomènes, conduisant à privilégier une interrogation en termes d’interrelations et d’interactions entre des êtres et des objets replacés dans l’espace et le temps qui leur sont propres. Le massif du Mont-Perdu a en particulier été le théâtre de l’émergence d’une discipline nouvelle, caractéristique de cette époque de transition épistémologique et souvent présentée comme l’un des fondements historiques de l’écologie scientifique contemporaine : la géographie des plantes, dont Ramond posa les bases dès la dernière décennie du XVIII^e siècle et dont il reviendra par la suite à Alexandre de Humboldt de préciser la théorie, sur la base des observations faites à l’occasion de ses voyages sur le continent américain. Avant Humboldt, Ramond propose de considérer le versant des hautes montagnes comme une unité géographique permettant de saisir d’un seul coup d’œil et d’étudier une distribution spatiale des phénomènes naturels — et en particulier une répartition de la végétation — valable à l’échelle de la planète tout entière. Le voyageur qui parcourt l’espace séparant le fond de vallée du sommet des plus hautes montagnes franchit ainsi selon lui, d’un point de vue biogéographique, l’espace qui sépare les régions tempérées du pôle. A toutes les étapes de son ascension, ce voyageur peut mettre ses relevés de végétation en liaison avec une analyse de l’ensemble des variables susceptibles de déterminer la distribution des espèces : altitudes, sols et substrats géologiques, microclimats, composition chimique de l’air... mais aussi modes humains d’exploitation du territoire, que Ramond n’oublie pas d’intégrer à cette analyse interrelationnelle des milieux naturels. Dans cette approche scientifique réside l’une des motivations fondamentales de la pratique de l’ascension, dont on perçoit bien, dans ce secteur des Pyrénées, qu’elle fut d’abord une méthode mise au service de la construction de la connaissance naturaliste, avant de devenir pratique sportive ou de loisir.

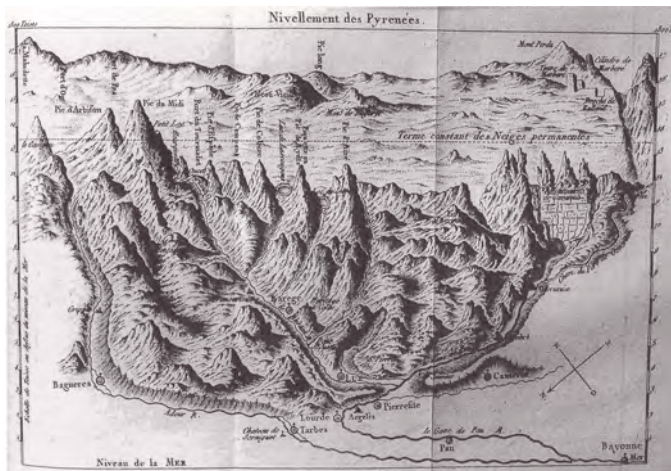
Alors que l’étude de la végétation fait apparaître la montagne comme un laboratoire privilégié pour une géographie des phénomènes naturels, le volet géologique de l’exploration des Pyrénées conduit à replacer la nature montagnarde sur l’axe du temps et à mettre l’accent

²¹ RAMOND-DE-CARBONNIÈRES L.-F.-E., « De la végétation sur les montagnes », *Annales du Muséum d’Histoire Naturelle*, IV, an XII (1804).

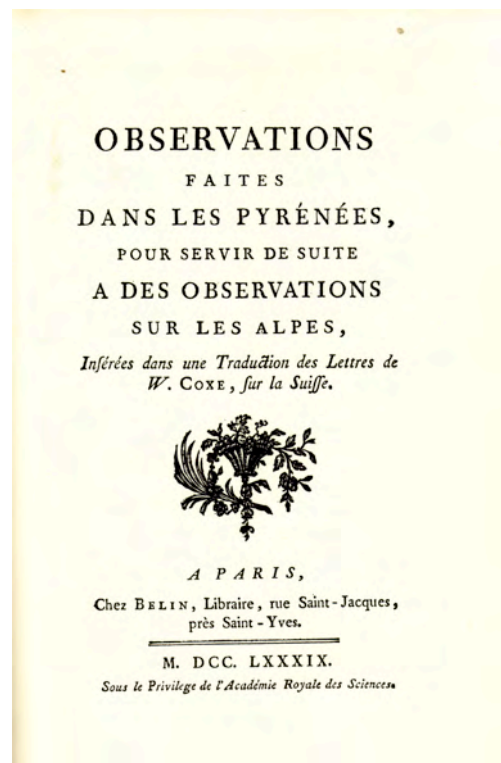
sur tout ce qui, dans les paysages, porte témoignage des processus de longue durée ordonnant l'histoire du globe terrestre. L'originalité du massif du Mont-Perdu, en ce domaine, réside surtout dans l'accent mis par les « découvreurs » de cette région sur la dynamique des paysages montagnards et les changements constants qui les affectent, dans un contexte épistémologique marqué par le succès des théories actualistes, qui conduisent à reconstituer l'histoire de la terre sur la base d'une observation des changements contemporains. Le Mont-Perdu lui-même, cime calcaire que l'on considérait alors comme le point culminant des Pyrénées, apparaît comme une sorte d'emblème de la mouvance de cette montagne, dont les plus hautes crêtes présentent cette originalité d'être surmontées par une couverture « secondaire » de sédiments.

On vient, ainsi, dans cette région des Pyrénées, au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, pour observer l'histoire d'une nature qui se déroule, ici, comme en accéléré, les catastrophes elles-mêmes – telles que les inondations et les crues torrentielles, fréquentes notamment autour de la station thermale de Barèges – prenant aux yeux des observateurs une véritable valeur expérimentale, dans la mesure où elles leur permettent d'appréhender en quelques heures des changements que la nature met ailleurs plusieurs siècles à accomplir. Cette relation au « concentré de nature » montagnard va de pair avec une vision pessimiste du destin des montagnes, dont on pense qu'elles évoluent sans rémission possible vers leur propre ruine. Pour les observateurs de ce temps, la nature, en montagne, « construit » en détruisant ce qu'elle avait elle-même édifié. Elle crée, mais en changeant sans cesse l'aspect de ces paysages qu'elle avait précédemment peints. Cette nature là ne se confond pas, en un mot, avec un « tableau », mais réside plutôt dans les forces qui sans cesse réordonnent sa composition. Le paysage perceptible à un moment donné n'est que l'aspect par lequel passe les choses. Il est archive plutôt que monument ; et nous allons revenir plus loin sur l'originalité historique de cette perception, notamment par rapport à celle autour de laquelle s'ordonnera plus tard l'idéologie patrimoniale fixiste qui forme longtemps la toile de fond des politiques de protection des paysages et des milieux montagnards.

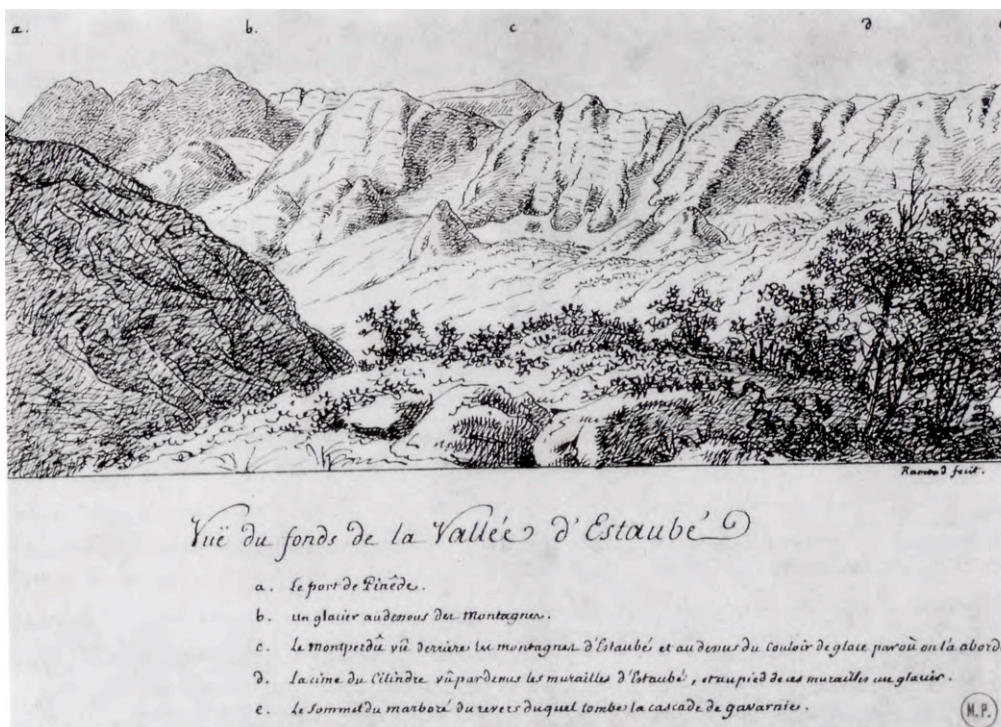
Cette perception et cette approche de la montagne ne peuvent être séparées d'une appréhension sensible et esthétique, qu'elles fondent pour une large part. L'image d'une montagne en mouvement sans cesse soumise à l'action des agents de destruction et évoluant vers son propre anéantissement s'accorde parfaitement avec la codification de la perception sensible associée à l'esthétique du *sublime naturel* – esthétique qui émerge au début du XVIII^e siècle et s'est largement diffusée dans le milieu des élites européennes au moment où débute le mouvement de découverte des Pyrénées. L'image de la montagne qui s'ordonne autour de la quête savante stimule également l'association aux paysages des valeurs associées à la notion de *pittoresque*, en particulier dans la mesure où ce terme qualifie alors une esthétique de l'irrégularité et de l'éphémère. Plutôt que d'une séparation, il faut ainsi parler, au moins pour la première phase de la découverte des Pyrénées, d'une intime association des regards scientifiques et esthétiques sur la montagne, le premier de ces deux regards ouvrant en quelque sorte la voie à l'autre, en prenant en charge un décryptage initial du monde montagnard. Il faudra attendre les années 1820 pour que la pratique du « voyage pittoresque », c'est-à-dire d'un voyage centré sur des préoccupations artistiques et esthétiques, s'individualise en prenant son indépendance vis-à-vis de l'exploration savante. Mais le souci de rassembler des observations d'ordre scientifique sur la montagne et la volonté de pratiquer une lecture des paysages fondée sur des savoirs géographiques et naturalistes demeurera au cœur des préoccupations des voyageurs les plus ordinaires au moins jusqu'au tournant des XIX^e et XX^e siècles, même si, alors, une ligne de partage s'est depuis longtemps dessinée entre vrais savants et amateurs, « découvreurs » et « touristes ».



Franc ois Pasumot, *Panorama hypsométrique*, extrait de *Voyages physiques dans les Pyrénées*, 1797



Page de couverture des *Observations de Ramond*



Ramond, *Vue du Fond de la Vallée d'Estaubé*, Dessin à la plume, Musée Pyrénéen de Lourdes

Coupe idéale des hautes Pyrénées du Sud au Nord.

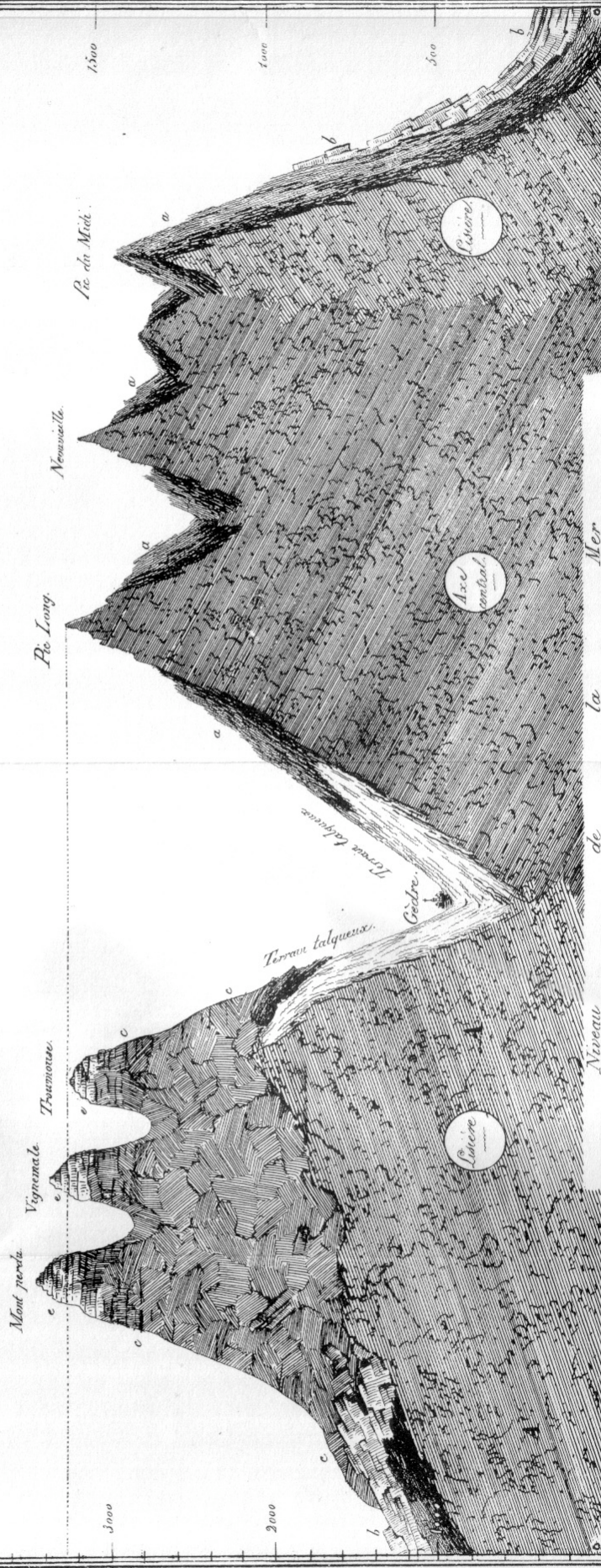
(Les hauteurs seules sont en rapport.)

Mètres
4000

Mètres
2000

Haute Chaîne Calcaire.

Haute Chaîne Granitique.

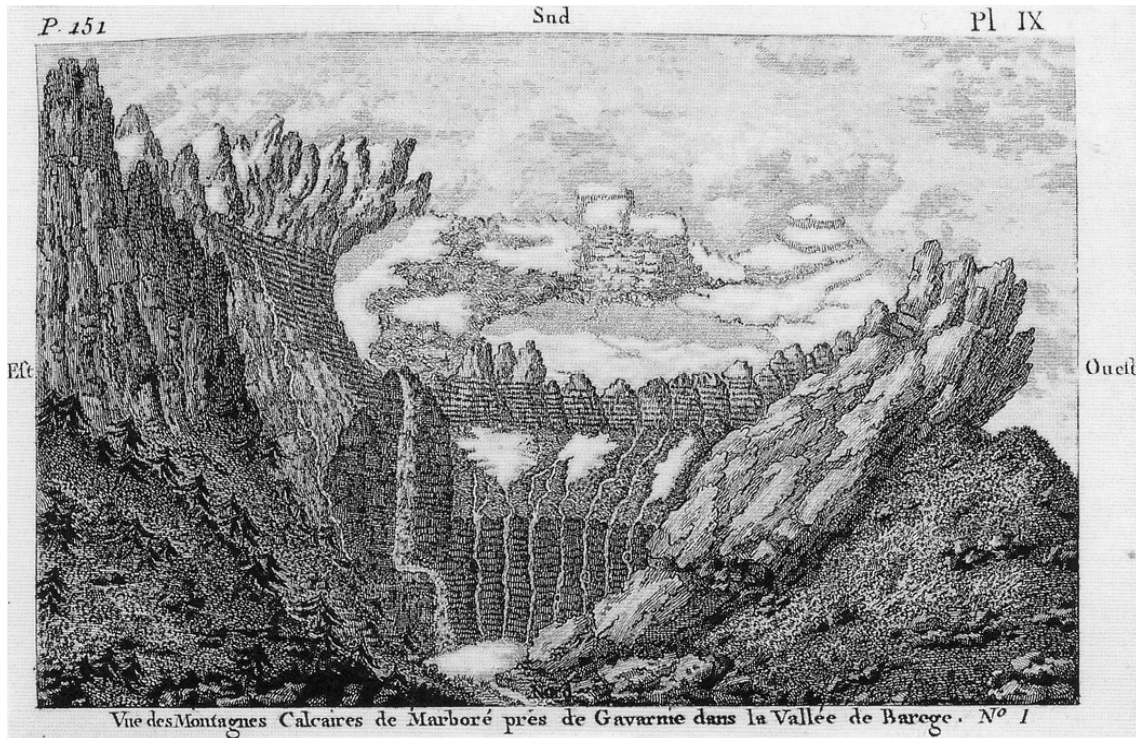


Chartragne ad.

Litho. de P. Noulet, à Agen.

H. Brécy

Vincent de Chausenque, Coupe idéale des Hautes-Pyrénées, extrait de Voyages pédestres dans les Pyrénées (1834)



François Flamichon, Vue des Montagnes calcaires de Marboré, Extrait de B. Palassou, Essai sur la minéralogie des Monts Pyrénées (1781)



Joseph Hardy, Cascades an Circle of Gavarnie, Lithographie (1825)

b/ L'invention du cirque de Gavarnie

C'est à la croisée de ces regards savants et sensibles sur la montagne, voire dans les lieux qui semblent les plus aptes à provoquer leur rencontre, que naissent les premiers grands sites sur lesquels se focalisent l'attention des voyageurs. Le cas de Gavarnie mérite qu'on s'y arrête un moment, dans la mesure où il constitue une parfaite illustration du processus qui conduit à la consécration de certaines curiosités, devenant des buts privilégiés d'excursion et des sujets inépuisables de commentaires et de représentations. Jean Dusaulx, qui voyage dans cette région des Pyrénées en 1788, compare le chemin qui mène de Luz à Gavarnie à un itinéraire « entre l'effet et la cause », comme s'il revenait au cirque de donner la clé d'un paysage qui, en contrebas, laisse le spectateur au prise avec de multiples sensations, mais n'accorde à l'entendement aucun moyen de s'approprier ce sur quoi la sensibilité réagit. Parvenu au terme de son excursion, Dusaulx découvre la paroi vertigineuse du cirque recouverte par les cascades. Gavarnie, pour lui, est le grand témoin de la puissance des eaux – de leur capacité à modeler les formes du relief. Il réalise alors que le véritable créateur de la vallée qu'il vient de parcourir est ce torrent qu'il entendait gronder au fond de sa gorge. Gavarnie, source du gave, où tout semble enfin s'ordonner dans la colossale géométrie du paysage, est pour Dusaulx comme le lieu où l'apparence première des choses contient enfin la vérité du paysage. Ici, la connaissance rejoint le sentiment éprouvé et le renforce de cette sensation de révélation procuré par ce site qui en explique tant d'autres et rayonne, ainsi, bien au-delà de lui-même²².

Quelques années avant la visite de Dusaulx, le géographe béarnais Flamichon dessinait la première vue du cirque de Gavarnie (cf. ill.), publiée pour la première fois, sous forme de gravure, en 1781, dans le récit d'exploration minéralogique de François Palassou²³. L'image représente le cirque tel qu'il était il y a des millions d'années, quand les parois qui enferment le bassin conservaient la forme de la voûte qui, selon l'auteur, recouvrit jadis la vallée. Cette voûte une fois effondrée, ces débris se sont rassemblés en contrebas et ont formé des barrages sur lequel les eaux sont venues buter, formant un lac dont l'« oule » du cirque a conservé la trace. Ce lac continuant à se remplir, les eaux ont fini par rompre la digues qui les retenaient, pour se rassembler, en contrebas, derrière un nouveau barrage, composé d'autres débris et qui lui même a cédé à son tour. C'est à cette succession de catastrophes que Flamichon associe les formes aujourd'hui caractéristiques de la vallée de Gavarnie, formée d'une alternance de bassins, correspondant aux sites des anciens lacs, et de ce que nous savons être aujourd'hui des verrous glaciaires, associés à d'étroits défilés. Gavarnie apparaît ici encore comme le point d'origine d'un processus qui a engendré les paysages de la vallée et qui est extrapolable à l'ensemble des pays de montagnes, la géométrie du cirque elle-même étant l'emblème de l'inféodation du « chaos » montagnard aux lois constantes de la nature.

C'est à travers de telles grilles de lecture que les premiers « touristes » de Gavarnie perçoivent et éprouvent le site. Certains, postés à l'arrière de l'ultime verrou marquant l'entrée du cirque, s'imaginent ainsi les eaux rompant la digue qui les retenait et déferlant tout-à-coup dans la vallée en détruisant tout sur leur passage. Tous les visiteurs du site, au tournant des XVIIIe et XIXe siècles, sont avant tout fascinés par le spectacle, visuel et sonore à la fois, des eaux de la Grande cascade, des autres cataractes et des torrents, qui concentrent l'image d'une nature à la fois grandiose, menaçante et toujours agissante. Aussi peut-on parler, à propos de cette perception longtemps dominante du site, de « sublime géologique », expression

²² . Jean DUSAULX, *Voyage à Barège et dans les Hautes-Pyrénées fait en 1788*, Paris : Impr. Didot jeune, 1796, t II, p. 57 sq.

²³ . François PALASSOU, *Essai sur la minéralogie des Monts-Pyrénées...*, Paris : Didot jeune, 1781.

appropriée pour désigner une vision dont on ne peut démêler les contenus rationnel et esthétique.

c/ Un paradis pastoral dévoyé : naissance d'une doctrine de la protection

Un autre ressort important de la valorisation de la montagne en général et de ce secteur des Pyrénées en particulier réside dans une vision idéalisée de la population montagnarde elle-même et des décors associés aux formes spécifiques de la vie rustique en ces régions. Le vieux mythe pastoral, présent au cœur de la culture européenne depuis l'Antiquité, tend à se transformer à partir du milieu du XVIIIe siècle en ce qu'il conviendrait d'appeler un mythe pastoral-montagnard. On sait le rôle que joue dans ce mouvement, au temps des Lumières et de la Révolution française, l'idéalisation du peuple Suisse, qui donne à l'Europe l'exemple d'une liberté républicaine associée aux mœurs et à l'« esprit » des montagnes. On connaît aussi l'influence, en ce domaine, de Jean-Jacques Rousseau et en particulier de son roman *La Nouvelle Héloïse* (1761), présent à la mémoire et dans le regard de tous les voyageurs qui visitent les massifs montagneux européens dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. L'archétype du montagnard-berger, libre, pauvre mais content de son sort, philosophe rustique vivant en harmonie avec les rythmes de la nature, constitue l'un des filtres à travers lequel on a de fait longtemps perçu, plus ou moins consciemment, la réalité humaine des Pyrénées comme d'autres montagnes de la planète.

Cette image, toutefois, est plus complexe qu'il n'y paraît a priori. La fascination qu'elle exerce est largement fondée sur le sentiment de la menace qui pèse sur ce modèle d'humanité que recèle la figure du montagnard. Dans le mythe du pasteur libre et heureux s'insinue cette image pessimiste, dont il a été question plus haut, du destin physique des montagnes. L'authenticité de l'homme pyrénéen apparaît ainsi fragilisée par la montagne elle-même, par l'avalanche qui emporte ses granges, la crue qui submerge ses villages et ses terres. Dès l'aube du mouvement de découverte des Pyrénées apparaît en outre, dans le discours du voyageur étranger, une menace d'une autre nature : celle que ce voyageur lui-même fait peser sur ce monde supposé resté à l'écart de l'histoire et où pénètre tout-à-coup, par son intermédiaire, les mœurs des villes et de la plaine, et les tentations qu'on leur associe. Victime de cette contamination morale, le montagnard menace de ne plus être dans les faits ce qu'il est par essence. A tout moment, le mythe peut ainsi se retourner, le bon sauvage admiré pour ses vertus morales devenant l'emblème de la déchéance d'une humanité qui a rompu le pacte originel passé avec la nature. Ce retournement n'est pas renonciation à une image idéalisante que viendrait remettre en cause l'observation objective des faits, mais complexification d'un mythe fondé sur la mise en tension de représentations contraires, appartenant toutes deux au registre de l'idéologie et de l'imaginaire.

C'est précisément à l'interface entre les perceptions des paysages évoqués plus haut et cet imaginaire anthropologique que l'on voit naître, à la fin du XVIIIe siècle, les premiers projets d'action pour la préservation du milieu montagnard. Ce qui les fonde est le sentiment que la « nature en mouvement » qui caractérise l'univers montagnard est affectée de dysfonctionnement d'ordre pathologique, par la faute d'une population qui a cessé de respecter ce que cette nature elle-même prescrit et qui a ainsi « dérégulé » le fonctionnement du milieu. Ce dérèglement n'est rien d'autre que la conséquence de la crise morale qui affecte cette population et l'on comprend ainsi comme s'articule, à ce moment, une volonté exogène (et en particulier étatique) d'intervention sur le milieu naturel, avec une volonté de « civiliser » la montagne, en organisant sa prise de contrôle par l'état central et en faisant pénétrer en elle les savoirs scientifiques et techniques qui seuls peuvent permettre la restauration d'une relation harmonieuse entre les populations locales et la nature.

La vallée de Barèges au sens large et, surtout, en son sein, la vallée du Bastan (dite, localement, Labatus) peuvent être considérées, à l'échelle des Pyrénées — voire du territoire français — comme un laboratoire des politiques de restauration des milieux naturels, dans un objectif de lutte contre la catastrophe. Cette préséance s'explique par l'existence, dans ce secteur, de stations thermales particulièrement renommées (Barèges et, dans une moindre mesure, Saint-Sauveur), ainsi que par la fréquentation précoce de cette région par les élites sociales et les hommes d'état. Le premier plan global d'aménagement et de protection de ce secteur des Pyrénées date de 1795. Il résulte d'une commande du Comité de Salut Public et semble avoir été largement inspiré par Ramond de Carbonnières, personnage central de la première phase du mouvement d'exploration de la chaîne. Ce plan naît du souci de préserver les stations thermales et de la volonté de les aménager pour recevoir, notamment, les soldats convalescents de la République. Il vise d'abord Barèges et sa vallée, dont le rédacteur du projet dresse un tableau alarmiste : « [Ces lieux] sont dans un tel état de déchirement, tant par les efforts de la nature que par les dégradations des hommes, qu'il n'y a aucun établissement que l'on ne dût regarder comme précaire, si l'on ne comptait trouver dans des travaux bien combinés, une garantie contre les conséquences de la décrépitude des montagnes »²⁴. Les « dégradations des hommes » consistent surtout dans les déboisements abusifs et la mise en culture des terrain à fortes pentes, qui favorise l'érosion des sols. Soigner et protéger la montagne, c'est la reboiser, mais c'est aussi « re-naturaliser » l'économie locale et les mœurs des montagnards. Extension des champs cultivés et déboisements sauvages ne sont que les symptômes d'une déchéance morale, qui conduit la population locale à ne plus se contenter des ressources propres à la montagne et à aspirer aux modes de vie des habitants des plaines, c'est-à-dire à pratiquer l'agriculture plutôt que l'élevage et à piller les forêts pour étendre les prairies et les pâturages que les champs ont remplacés²⁵.

Dès 1795, le dispositif idéologique dans lequel s'inscrira pendant plus d'un siècle l'action protectrice de l'état est ainsi déjà en place. La montagne est fondamentalement une réserve de nature authentique et sauvage, mais dont l'équilibre est rompu par le désordre moral. La protéger, c'est maîtriser à la fois l'évolution de la société locale et les forces d'une nature dont l'action des hommes accroît la puissance de destruction. Cette protection là n'exclut en aucune manière l'aménagement, y compris dans sa version prométhéenne. Elle est à la fois protection d'un milieu par essence mouvant et sauvage, et protection *contre* ce milieu. Les projets de Lomet et de Ramond, comme ceux qui seront produits dans les décennies suivantes et qui leur ressemblent en général beaucoup, ne seront pas suivis des faits. Il reviendra aux forestiers de la seconde moitié du XIXe siècle de traduire en actes le discours sur la montagne et l'homme qui naît à la fin du siècle précédent, et qu'ils reprendront largement à leur compte.

²⁴ . [LOMET et RAMOND], *Mémoire sur les eaux minérales et les établissements thermaux des Pyrénées...*, Paris : R. Vatar, an III, p. 11.

²⁵ . Ce point de vue sur l'économie pastorale pyrénéenne est également développé par Ramond dans un texte probablement écrit en 1794 et publié une trentaine d'années plus tard (« De l'économie pastorale dans les Hautes-Pyrénées, de ses vices et des moyens d'y porter remède », édition présentée par Jean-François Le Nail, *Bulletin de la Société Ramond*, 1981.



Le Site pastoral de Tramesaigues représenté par E. Viollet le Duc (1833) et William Oliver (1841)



A-I Melling La promenade des bains du Salut à Bagnères-de-bigorre, Lithographie (1826-30)



A-I Melling, Pont de Sia [route de Gavarnie], Lithographie (1826-30)



W. Olliver, Le Chaos de Coumély, Lithographie (1841)



J Jacottet, Pont d'Espagne, Lithographie (1836)



W. Olliver, Le lac de Gaube, Lithographie (1841)

d/ Les fondements d'une géographie touristique

C'est sur la base des perceptions de la montagne dont on vient de présenter rapidement les traits principaux qu'émerge dès le tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, sur le versant nord du territoire du Mont-Perdu, une première géographie des sites touristiques (cf. carte). A cette époque se dessine clairement un réseau de sites reliés entre eux par les pratiques de la promenade et de l'excursion, et dont la fréquentation s'est déjà institutionnalisée. Cet espace touristique naissant s'organise concentriquement autour des pôles que constituent les stations thermales de cette région des Pyrénées, lieux de villégiature obligés des voyageurs étrangers. On peut ainsi considérer que le cœur de l'espace touristique de la région de Gavarnie/Mont-Perdu est la station thermale de Barèges, dans laquelle séjournent la plupart des premiers « explorateurs » de ce secteur des Pyrénées et de la chaîne en général, Saint-Sauveur ne jouant pour l'heure qu'un rôle secondaire avant les années 1820. Les stations de Bagnères-de-Bigorre et de Cauterets, plus éloignées, n'en participent pas moins largement à l'émergence de cet espace touristique, la pratique de la « tournée des bains », excursion de longue durée qui conduisait les voyageurs-curistes à séjourner dans plusieurs stations thermales et à visiter autour de chacune d'elle les sites réputés, solidarisant ces pôles thermaux. Dans cette polarisation sur les villes d'eaux réside l'un des particularismes forts de l'histoire du tourisme pyrénéen, qui apparaît largement lié à une histoire des pratiques de la cure. On a ainsi pu montrer que l'émergence, dans les Pyrénées, de la promenade et de l'excursion en montagne, durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, est fortement liée à une évolution décisive du concept même de « cure », qui conduit à associer la thérapie traditionnelle par les eaux aux « bienfaits » de l'air et de l'environnement montagnards en général²⁶. Ce passage de l'hydrothérapie à l'« orothérapie » correspond au moment où l'on aménage, autour des stations du centre de la chaîne, des promenades souvent plantées et parfois agrémentées de décors s'inspirant des jardins à l'anglaise, qui conduisent les curistes vers des belvédères et autres curiosités locales²⁷.

On peut distinguer à travers le témoignage des récits de voyages, pour la période allant des débuts du mouvement de découverte aux alentours de 1820, un certain nombre de grandes catégories de lieux auxquels les voyageurs et les élites locales accordent une préférence marquée. Mais si ces lieux possèdent bien des caractères propres, auxquels on peut associer l'attrait qu'ils exercent, ils font également partie d'un ensemble de sites visités par des voyageurs qui séjournent souvent plusieurs mois dans les Pyrénées et se rendent – autant que leurs moyens physiques le leur permettent – dans tous les sites réputés mériter attention autour d'un lieu de villégiature donné. Ces sites, ainsi réunis par une pratique datée du voyage, forment un véritable réseau, au sein duquel l'attrait de chaque lieu particulier est largement fonction du caractère des lieux voisins, selon une logique de comparaison et de mise en contraste.

On peut par ailleurs distinguer à l'intérieur de ce réseau de sites des curiosités solidarisées par la découverte successive que l'on en fait au fil d'un itinéraire consacré. Deux de ces « chaînes de sites » jouent un rôle particulièrement important dans l'histoire touristique de cette région : celle qui correspond à l'itinéraire entre l'entrée des gorges de Pierrefitte en aval de Luz et le cirque de Gavarnie (avec sa variante entre la station de Barèges et Gavarnie

²⁶ . A ce sujet : Serge BRIFFAUD, « Médecins, médecines et découverte des Pyrénées », dans V. Berdoulay (sous la dir. de), *Les Pyrénées, lieu d'interaction des savoirs*, Paris : CTHS, 1995.

²⁷ . Sur les promenades thermales des Hautes-Pyrénées, on peut se reporter aux travaux du C.A.U.E. du département, notamment présentés dans Lise GRENIER (sous la dir. de), *ouvr. cité, passim*. Cf notamment dans cet ouvrage les cartes des promenades autour de chaque station.

par Luz) ; et celle qui correspond au trajet entre les deux stations de Bagnères-de-Bigorre et de Barèges par le Tourmalet (cf. carte pour le détail des sites ponctuant ces deux parcours). Dans les deux cas, nous avons affaire, à un véritable scénario émotionnel, ordonnés par les « temps forts » que constituent les curiosités qui s'égrènent au fil de l'itinéraire. La succession de gorges étroites et austères et de bassins lumineux donne son unité au parcours Pierrefitte-Gavarnie, alors vécu comme une ascension graduée vers une haute-montagne de plus en plus hostile, effrayante et sublime. Les curiosités, ici, se répondent deux à deux. Les voyageurs s'arrêtent pour admirer, sur la route des gorges de Pierrefitte, construite dans les années 1730 par les ingénieurs de l'état, les grandes arcades classiques des murs de soutènement et des ponts, qui contrastent avec la sauvagerie des immenses parois rocheuses de la gorge. Plus haut, passé Luz, la route se fait rustique et aérienne, et l'on s'arrête pour admirer le pont en bois de Sia, frêle passerelle jetée plusieurs dizaines de mètres au dessus du Gave de Gavarnie. Le jeu des contrastes fait exister les curiosités les unes par rapport aux autres ; les ambiances presque urbaines (Luz, Barèges, Saint-Sauveur) s'opposant à la rusticité environnante, les bassins verdoyants (Luz, Pragnères, Gèdre, Gavarnie) contrastant avec les chaos de rocher (Coumèlie) et les paysages décharnés et menaçants des parois rocheuses (gorges, cirque de Gavarnie), selon une alternance de plus en plus précipitée au fil du parcours. De la même façon, l'itinéraire de Bagnères à Barèges par le Tourmalet est rythmé par ces contrastes. Mais ici, c'est d'abord l'opportunité de pénétrer, grâce à la route du col, dans les hautes régions de la chaîne et l'opposition des caractères des paysages propres aux deux versants du Tourmalet, qui donne son attrait au voyage, le « paradis pastoral » des vallées de Campan et de Gripp s'opposant à la rudesse sauvage de la vallée du Bastan et du site de Barèges.

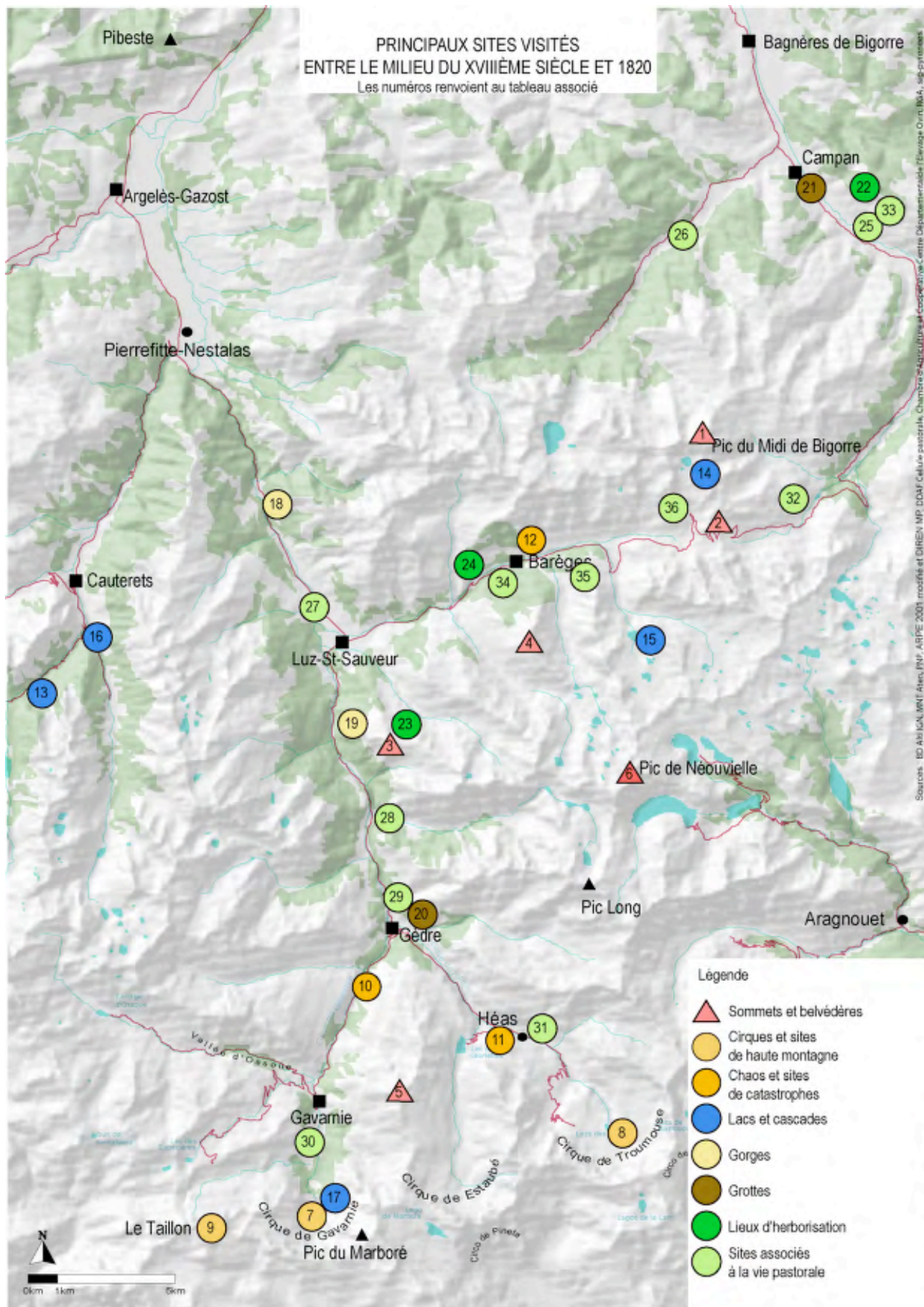
L'espace touristique de cette période apparaît ainsi inséparable d'une forme datée de sensibilité, qui se caractérise par l'importance prise par la succession des impressions reçues et des émotions éprouvées. On pourrait en cela comparer cette expérience du paysage à celle que propose alors les jardins à l'anglaise, dans lequel les décors étaient moins conçus pour conférer un intérêt intrinsèque à chaque site particulier que pour engendrer une impression, ou suggérer des idées, qui naissent, au fil d'un parcours, de la succession et du dialogue des ambiances et des caractères propres à chacun des paysages côtoyés par le promeneur.

Il est pour toutes ces raisons essentiel d'appréhender à la bonne échelle cet espace touristique primitif et de ne pas en rester aux limites du territoire aujourd'hui inscrit au patrimoine mondial. La consécration touristique de ce territoire là procède, historiquement, d'une expérience de la montagne qui prend forme dans un espace plus large, correspondant à une « unité d'expérience », indivisible dans la mesure où les paysages et les lieux qui la composent s'avèrent en cet espace interdépendants du point de vue des sentiments et des significations qui leur sont associées. On peut estimer que ce territoire, qui correspond au cœur de l'espace primitif de « découverte » des Pyrénées, est celui qui s'étend des crêtes frontières au voisinage du Mont-Perdu jusqu'aux bassins d'Argelès et de Bagnères-de-Bigorre, et de la vallée de Campan à celle de Cauterets. Le Tableau n°1 présente les principaux sites entrant, à cette échelle, autour de 1820, dans ce réseau de curiosités reconnues. Ces lieux sont classés ici en fonction du genre d'attrait qu'ils exercent, c'est-à-dire des valeurs qui ont permis leur *distinction* en tant que « site ». Il est toutefois clair que ces valeurs évoluent avec le temps et qu'un site touristique ne devient tel qu'en vertu de sa capacité à susciter et à « absorber » des perceptions plurielles, correspondant à différentes formes de sensibilités et à différentes configurations d'intérêts représentées dans la population de ses visiteurs.

TYPES D'ATTRAIT	CARACTÉRISTIQUES DES SITES	LIEUX	REMARQUES
Sites naturels et de haute montagne. Sites associés à la pratique de l'exploration scientifique	Sommets-belvédères et autres points de vue panoramiques	- Pic du Midi-de-Bigorre (1) , Col du Tourmalet (2) , Pic des Bergons (3), Pic d'Ayré (4), Pic du Piméné (5), Pic de Néouvielle (6), Ermitage de Saint-Justin.	L'ascension de tous les sommets fréquentés à cette époque par les curieux a d'abord eu - et conserve souvent vers 1820 - une motivation scientifique (mesure des « hauteurs », repérage topographique et relevés cartographiques, relevés botaniques et minéralogiques).
	Cirques glaciaires et sites de haute montagne	- Cirque de Gavarnie (7) et de Troumouse (8), Brèche de Roland (9).	Le cirque d'Estaubé ne fait encore parti, à cette époque, des sites les plus visités. Il est cependant fréquenté par une élite d'explorateurs qui, comme Ramond, passent par la vallée d'Estaubé pour rejoindre le Mont-Perdu.
Sites associés à la pratique de l'exploration scientifique	Chaos de rochers et autres sites associés aux catastrophes naturelles	- Chaos de Coumely (10) et de Héas (11) - Versants dominant Barèges (Capet, ravin du Rioulet) (12)	Les deux chaos de rocher de Coumely et de Héas, formés des débris d'importants éboulements, constituent sont les emblèmes des « convulsions » de la montagne et marquent tout deux l'entrée des voyageurs, sur le chemin de Gavarnie et de Troumouse, dans le monde de la haute montagne pyrénéenne.
	Lacs et cascades	- Lacs de Gaube (13) , d'Oncet (14), d'Escoubous (15) - Pont d'Espagne , Cascade de Lutour (16), Cascades de Gavarnie (17)	Les paysages de l'eau jouent un rôle essentiel dans l'univers sensoriel et mental de touristes alors particulièrement attentifs aux agents de transformation des paysages. Le lac de Gaube, au-dessus de Cauterets, est l'un des premiers sites pyrénéens pour lequel nous possédons des récits de visite.
	Gorges	- Gorges de Pierrefitte (18) et du Gave de Pau (19)	La fascination des voyageurs pour les grottes, les ravins et les gorges est elle aussi rattaché à la prégnance d'un imaginaire « géologique », qui va de pair avec une valorisation de tous les lieux offrant la possibilité de pénétrer « dans les entrailles de la montagne ».
	Grottes	- Grottes de Gèdre (20) et de Campan (21), « Pont de neige » de Gavarnie.	L'herborisation, comme la recherche d'échantillon minéralogique, sont des pratiques qui demeurent étroitement associées à la pratique du tourisme en montagne, au moins jusqu'à la fin du XIXe siècle. Tout laisse penser que dès la fin du XVIIIe siècle, une certaine « surfréquentation » guette les lieux prisés par les botanistes amateurs.
Sites associés à la vie pastorale	Lieux d'herborisation	- Pène de Lhéris (22), versant des Bergons (23), Capet (soulane de Barèges) (24)	La vallée de Campan est sans conteste le « paradis pastoral » le plus célèbre des Pyrénées. Les plateaux, alors très agricoles, de Saugué et de Coumely sont en revanche peu décrits et peu fréquentés. Le site des granges de Tramesaïgues rassemble tous les éléments de la représentation idéale du monde du pasteur pyrénéen. Associé à des cascades et à une vue saisissante sur le pic du Midi, ce quartier pastoral est remarquable pour l'architecture de ses granges à enclos, décrite comme une version primitive des bâtiments antiques à colonnades. Ce génie rustique associé à l'impression de fragilité de ces installations humaines placées dans un décor menaçant assurent sa popularité au site.
	Vallées	- Vallée de Campan (25) , vallée de Grip (26) et du Gave de Pau (bassins de Luz (27), Pragnères (28), Gèdre (29) et Gavarnie (30)), vallée de Héas (31)	
Sites thermaux, routes et chemins	Granges, cabanes et paysages de prairies et d'estives	- Granges de Tramesaïgues (32) , Cabanes d'Ordinsède (33), Héritage à Colas (34) , Plateau du Lienz (35) , Estives du Tourmalet (36)	
	Sites de routes et de ponts	- Route des gorges de Pierrefitte, route de Luz à Gavarnie (Pas de l'échelle , Pont de Sia , Chaos de Coumely et chemin du Cirque), route des Colimaçons (route de Cauterets), route du col du Tourmalet	Le paysage associé au thermalisme constitue en soi l'une des curiosités les plus prisées par les voyageurs. C'est sur le contraste entre la station thermale, îlot mondain de civilisation et de sophistication, et l'environnement paysan et montagnard que repose largement, en la matière, les sentiments associés à ce genre de site. Un même contraste explique la fascination des voyageurs pour les paysages routiers, qui imposent à la montagne leur géométrie (route des gorges de Pierrefitte, ouverte en 1740 pour desservir Barèges), ou qui au contraire, quand la route se change en chemin, compose avec les accidents du parcours et se fonde dans le décor effrayant ou pittoresque de la montagne environnante (chemin de Luz à Gavarnie).
	Stations thermales	- Bagnères-de-B., Barèges, Saint-Sauveur, Cauterets	
	- Promenades thermales les plus fréquentées	- Promenades des bains du Salut à Bagnères-de-Bigorre ; de l'Héritage à Colas, de Saint-Justin et promenade Horizontale à Barèges	

Tableau 1 : PRINCIPAUX SITES VISITÉS ENTRE LE MILIEU DU XVIII^e SIÈCLE ET 1820

(en gras les sites les plus décrits dans les récits de voyageurs – les numéros renvoient à la carte de localisation)



Il faut relativiser d'un autre point de vue encore l'information rassemblée dans ce tableau. Reconnaître l'existence de « sites » revient à prendre acte de l'instauration, via la pratique du voyage, d'une « distinction » spatiale, et donc de l'existence d'une discontinuité des lieux et des espaces du point de vue de leur valeur. Concernant la phase primitive du développement du tourisme dans cette région, force est néanmoins de constater que cette discontinuité demeure peu marquée. L'attention globale portée par les voyageurs aux réalités locales n'est pas alors sacrifiée au profit d'une focalisation du regard sur certains sites particuliers et spectaculaires, ces derniers n'apparaissant que comme des temps forts d'une exploration qui n'a pas, en définitive, de véritables temps faibles. Nous avons affaire, en d'autres termes, à un mode peu discriminant de sensibilité et de fréquentation de la montagne, phénomène que l'on peut associer pour partie à la prégnance, durant cette période, du modèle du voyage savant de type encyclopédique. Mais cette forme de relation des visiteurs à la montagne est sans aucun doute également liée à la vitesse lente et à la difficulté des déplacements, qui exclut une attention entièrement polarisée sur un faible nombre de curiosités. Ce tourisme de grands sites ne fera son apparition dans cette région que très tardivement, autour du milieu du XXe siècle. Auparavant, et malgré le développement des réseaux de communication, l'espace conserve ce « balisage symbolique », hérité de l'époque de la découverte des Pyrénées, qui continue à donner sens et valeur à de petites curiosités rassemblées en un maillage serré et recouvrant une large part du territoire.

Dans la trame originelle des sites les plus visités se dessine néanmoins déjà la structure de l'espace touristique actuel, comme si celle-ci avait résisté à l'évolution des approches de la montagne, l'apparition de nouvelles pratiques et de nouvelles formes de perceptions des paysages. Les curiosités les plus célébrées par les voyageurs et les élites locales dès l'aube du mouvement de découverte des Pyrénées continuent à figurer parmi les sites les plus attractifs de ce secteur de la chaîne. C'est d'abord le cas – sur lequel nous reviendrons largement plus bas - de Gavarnie, « invention » des voyageurs de la fin du XVIIIe siècle et, déjà à cette époque, site de réputation internationale. C'est aussi le cas du Pic du Midi de Bigorre, qui fut le premier sommet à être systématiquement gravi par les voyageurs étrangers, et du col du Tourmalet, qui représente pour beaucoup, hier comme aujourd'hui, un accès ouvert à tous vers les hautes altitudes. C'est enfin le cas, mais dans une moindre mesure en raison de sa consécration légèrement plus tardive, du cirque de Troumouse, surtout visité à partir des années 1820.

Certains sites largement célébrés et très fréquentés autour de 1800 n'attirent en revanche plus en nombre les curieux. Il s'agit parfois de lieux qui se sont depuis cette époque considérablement transformés. Correspondent en particulier à ce cas de figure :

- la grotte de Gèdre, site romantique célébré notamment par Ramond-de-Carbondières, dont le site est aujourd'hui occupé par un hôtel de la commune ;
- le plateau du Lienz, au-dessus de Barèges, qui fait office aujourd'hui de parking et accueille un restaurant, après avoir été l'un des « paradis pastoraux » les plus célébrés des Pyrénées ;
- le chaos de Coumélie, traversé aujourd'hui comme jadis par la route de Gèdre à Gavarnie, qui fut l'un des sites les plus représentés dans les lithographies et les cartes postales, mais dont l'aspect s'est considérablement transformé par l'intermédiaire du développement de la végétation ligneuse ;
- le « Pont de neige » de Gavarnie, névé à travers lequel les eaux de la grande cascade débouchait dans le cirque et qui n'est plus visible aujourd'hui qu'en hiver et au début du printemps.

D'autres anciens sites touristiques ont disparu en même temps que la pratique à laquelle leur fréquentation était associée, ou parce que celle-ci est devenue marginale. C'est le cas des grands sites d'excursion botanique (Pène de Lhéris au-dessus de Campan, Pic des Bergons au-dessus de Saint-Sauveur) et de nombreux sites associés à la pratique de la promenade thermale ; ainsi l'Héritage à Colas à Barèges, qui était le point d'aboutissement d'une promenade aménagée qu'aucun voyageur étranger séjournant à Barèges ne pouvait manquer de parcourir.

Mais le phénomène le plus frappant est sans doute l'oubli dans lequel sont tombés les grands sites pastoraux, où les premiers touristes de cette région venaient chercher le reflet d'une vie rustique idéalisée. On peut d'abord citer ici les vallées de Campan et de Grip, longtemps perçues comme des archétypes de « paradis pastoraux » et dont la réputation, autour de 1800, était européenne. Mais au sein même de ces vallées ou ailleurs dans cette région des Pyrénées, de nombreux sites du même type, s'ils ne suscitent pas seulement de l'indifférence, ne sont plus aujourd'hui empreints des valeurs et des sentiments qu'on leur a longtemps associés. On pense notamment aux sites des granges de Tramesaïgues, des cabanes d'Ordinsède et à de nombreux plateaux correspondant aujourd'hui à des secteurs de granges intermédiaires. Plus globalement, on peut sans doute affirmer que l'activité pastorale et la vie paysanne ne correspondent dans les circuits touristiques actuels à aucun « haut-lieu » spécifique, même si elles participent sans nul doute à l'attrait touristique de cette région.

e/ L'impact sur l'espace : le paysage thermal

Si la première phase du développement touristique est celle qui fait véritablement « exister » le paysage de cette région des Pyrénées sur un plan symbolique, l'impact direct de ces nouvelles pratiques sur le paysage matériel demeure relativement faible et localisé. Il concerne surtout l'émergence d'un « paysage thermal », qui va de pair avec le fort développement, à partir des dernières décennies du XVIII^e siècle, d'une pratique du voyage qui conjugue séjour thérapeutique ou de simple villégiature « aux eaux des Pyrénées » et voyage de découverte dans les montagnes. Encore cet impact ne commence-t-il à devenir important qu'à partir surtout des années 1820, époque à laquelle s'affirme la distinction, sur le plan spatial comme sur celui des pratiques thérapeutiques, des thermalismes de l'élite et du peuple et où émerge, dans le même mouvement, une architecture et un urbanisme de prestige associée à l'accueil des riches baigneurs étrangers²⁸. Cette époque est celle où sont édifiés, dans ces stations du centre de la chaîne, les premiers établissements de bains, de style néo-romain, spécifiquement destinées à cet élite de curistes. Elle est aussi celle où se développe autour de ces nouveaux noyaux d'urbanité le réseau de promenades aménagées qui matérialisent le lien entre la station et son environnement montagnard.

On ne doit certes pas limiter a priori l'impact du développement du tourisme thermal aux aménagements de type urbanistiques ou paysagers. L'essor du tourisme thermal a en particulier eu des conséquences certaines, localement, en termes de consommation et de production des ressources. On pense notamment à la ressource forestière, dans une région où le bois est rare et où la consommation thermique a sans doute joué un rôle important dans la raréfaction de cette ressource, même s'il est difficile de préciser davantage. Mais l'essor thermal et touristique a *a contrario* pu favoriser une protection de la forêt, comme à Barèges,

²⁸ . Sur ce processus de distinction sociale et spatiale a été bien décrit pour la station de Bagnères-de-Bigorre par Philippe GUITTON, « Architecture thermique de Bagnères-de-Bigorre », dans *Thermalisme et climatisme dans les Pyrénées françaises*, Actes du Congrès des sociétés académiques savantes Pyrénées – Languedoc – Gascogne, 1984, p. 61-74.

où le bois qui domine la station au sud est mis en défends par édit royal dès 1739, afin probablement à la fois de préserver la ressource en bois de chauffage et de protéger la station contre les crues torrentielles. Nous reviendrons plus loin largement sur ce lien qui s'affirme dès le XVIIIe siècle entre le développement touristique et l'émergence d'intentions et d'actions nouvelles en matière de préservation du milieu montagnard et de la ressource.

C'est vers la petite station de Saint-Sauveur qu'il faut se tourner pour trouver, à proximité du site inscrit au patrimoine mondial, un témoignage particulièrement remarquable d'urbanisme thermal. Si des intentions urbanistiques se sont manifestées à Barèges dès la fin du XVIIe siècle, peu d'entre elles ont réellement abouties, en raison surtout des différentes calamités qui se sont régulièrement abattues sur cette station (crues du Bastan, coulées de boues venues du versant de l'Ayré, avalanches venues du Capet). Saint-Sauveur, en revanche, donne l'exemple d'un projet urbain encore bien lisible dans le paysage actuel et dans lequel se reflète parfaitement les liens qui unissent une forme datée de perception des paysages montagnards aux modalités d'une action sur l'espace. Cette station, de ce point de vue, apparaît comme l'une des composantes importantes, mais aujourd'hui peu mise en valeur, de ce *patrimoine du regard*, dans lequel il importe de reconnaître l'une des dimensions essentielles du « paysage culturel » de cette région.

Saint-Sauveur est la plus récente des stations de ce secteur des Pyrénées. Les sources sont certes connues et utilisées par la population locale dès le XVIe siècle, mais elles ne commencent à être fréquentées par une clientèle étrangère de prestige qu'à partir des années 1750²⁹. C'est entre cette date et 1860 qu'est édifié le village thermal actuel. Suspendu sur une terrasse dominant le Gave de Gavarnie, Saint-Sauveur consiste essentiellement en une rue bordée de solides bâtisses aux ouvertures encadrées de marbre, adossées à la paroi rocheuse dont suintent les sources et tournées vers le grand panorama de la vallée. L'établissement thermal de style néoclassique, construit dans les années 1820 et agrandi à la fin du XIXe siècle, occupe approximativement le centre du village. Il a été édifié en surplomb au-dessus du torrent, sur le rebord même de la gorge. En remontant vers le sud on parvient aujourd'hui à une longue place, qui n'était, avant la construction du parking qui l'occupe aujourd'hui partiellement, qu'une rue en terrasse dominant une zone de prairies irriguées et ombragées de frênes. Cette rue fut surélevée et terrassée en 1819, de telle sorte qu'elle prit l'aspect d'un belvédère dominant la vallée et, au premier plan, cet espace agricole que l'on commença alors à appeler le « jardin anglais ». Cette zone entre la rue et le gave est simultanément aménagée pour la promenade des curistes. On y pénètre par deux escaliers en colimaçon aménagés de part et d'autre de l'espace occupé par les prairies³⁰. Il ne semble toutefois pas que ce « jardin » alors très prisé par les voyageurs étrangers ait été autre chose, avant sa transformation en véritable parc public dans la seconde moitié du XIXe siècle, qu'un espace agricole sommairement viabilisé pour les promeneurs, offrant dans le paysage une sorte de transition bucolique entre le milieu urbain et les aspects sublimes du panorama, incarnés par la gorge et les sommets alentours. Seule une colonne de marbre placée au cœur des prairies, par laquelle la Duchesse d'Angoulême (présente sur le site en 1823) a voulu marquer son

²⁹ . C'est à ce moment que s'installe à Saint-Sauveur des médecins attachés aux eaux. L'un d'eux, Jean Fabas, est l'auteur en 1808 d'un remarquable et curieux ouvrage, empreint de philosophie vitaliste, dans lequel il propose une sorte de diagnostic du milieu montagnard et développe une analogie entre le corps malade de l'homme et une montagne elle-même décrite comme un organisme vivant (Jean FABAS, *Nouvelles observations sur l'état actuel des Montagnes des Hautes-Pyrénées et des sources thermales qui en découlent, en particulier de celles de Saint-Sauveur...*, Tarbes : Lavigne, 1808, XXXI-152p.).

³⁰ . L'une des premières et des plus complètes description de ce site est donnée par J.P. JOUDOU, *Guide du voyageur aux Bains de Bagnères, Barèges, Saint-Sauveur et Cauterets...*, Paris : Chez Lerouge, 1819, p. 189 sq.

passage à Saint-Sauveur, peut être considérée comme la marque de la nouvelle fonction et de la nouvelle valeur associées à cet espace.

Le jardin anglais de Saint-sauveur n'est que l'un des éléments qui participent à l'instauration d'un dialogue entre le site thermal et les paysages environnants. La duchesse de Berry, venue en 1828, puis Napoléon III lors de sa visite de 1859, ont ponctué de « fabriques » le panorama découvert depuis la station, selon une stratégie qui semble directement inspirée des scénographies paysagères conçues par les grands créateurs de jardins à l'anglaise. On a ainsi appliqué à Saint-Sauveur le principe, caractéristique de cet art de la composition des paysages, d'un marquage architectural soulignant les inflexions du relief et dont la fonction est de faire exister des « vues » en les structurant et en créant en leur sein des points d'appel pour le regard. La Duchesse de Berry fait ainsi placer une colonne semblable à celle du jardin à l'entrée du village thermal, au sommet d'un piton rocheux qui s'avance vers l'intérieur de la gorge. Cette colonne est un appel pour le piéton qui monte vers la station et découvre depuis cette avancée une vue sur Saint-Sauveur qui exalte la situation singulière de ce noyau urbain haut perché sur sa mince terrasse au-dessus du gave. Mais elle est aussi destinée à constituer un point d'appel et une articulation dans le paysage perçu depuis l'intérieur de la station. Napoléon III va plus loin encore dans le développement du même principe avec la construction de la chapelle Solférino (1859-1861), véritable *eye-catcher* – « attrape regard », pour reprendre le terme utilisé par les créateurs de jardins anglais à partir de l'époque de Kent – placé sur un épaulement du versant qui fait face à la station, en un site qui correspond à la terminaison de la gorge et à l'entrée dans le bassin de Luz. Partout visible depuis Saint-Sauveur, cette petite chapelle dont l'aspect, quand on se rapproche, évoque celui d'une maquette, suggère, quand on la voit depuis la station, la présence sur l'autre côté du versant d'un village caché au spectateur. La fonction de cette chapelle est ainsi d'aspérer le regard en lui proposant un horizon intermédiaire, qui fait exister le paysage perceptible sur le mode d'un tableau composé selon les règles de l'art.

La construction, voulue par l'empereur, du Pont Napoléon, qui enjambe la gorge au sud de la station, apparaît comme le morceau de bravoure de cette opération de « paysagement » du site de Saint-Sauveur. Ouvrage de prestige, ce pont semble l'être d'autant plus que son utilité pratique n'est pas évidente, un autre pont – certes souvent détruit par les crues du gave – reliant Luz à Saint-Sauveur non loin en contrebas. Imposant son arche classique aux parois vertigineuses et tourmentées de la gorge, le pont Napoléon apparaît avant tout comme un geste architectural de portée symbolique. On peut voir en lui une sorte d'arc de triomphe marquant l'entrée de la vallée du gave de Gavarnie, mais aussi une projection de la station de Saint-Sauveur sur la route du cirque. Grâce à ce nouvel ouvrage, celle-ci cesse d'être un cul-de-sac pour devenir le point de départ de la route qui conduit vers les crêtes frontières et le premier vrai îlot d'urbanité que rencontre celui qui en descend. Mais il faut sans doute aussi voir dans ce pont spectaculaire un ouvrage pensé comme une véritable fabrique de jardin, qui est en quelque sorte le clou du spectacle offert au promeneur qui, depuis la ville, emprunte la promenade qui passe par le jardin anglais, descend sur les rives du gave et les suit jusqu'à l'aplomb de la grande arche. C'est en effet de ce point que l'effet recherché par cette architecture est réellement atteint, et que l'on perçoit vraiment cet effet de « cadrage » qui souligne et sublime le caractère vertigineux de ce paysage de gorge.

La scène pittoresque de Saint-Sauveur constitue un témoignage de grande valeur sur l'histoire du rapport des élites sociales françaises et européennes au paysage montagnard. Tous les éléments qui la compose sont encore aujourd'hui en place et s'il est aujourd'hui difficile à un œil non averti de saisir ici la présence et l'ampleur d'une composition paysagère réfléchie, cela ne tient qu'à un certain encombrement de l'espace par des aménagements souvent de l'ordre de la décoration superfétatoire, qui détournent l'œil de la vue d'ensemble

pour le fixer sur des éléments particuliers et sans saveur. On a déjà souligné, et reconnue à travers la mise en œuvre de politiques de protection, la qualité architecturale de Saint-Sauveur ; reste désormais à se saisir de l'essence de ce patrimoine, qui ne réside pas uniquement, ni sans doute en priorité, dans le bâti lui-même, mais dans ce paysage que fait exister le dialogue subtil que la ville a ici établi avec son environnement.

2. Le paysage pyrénéiste

La décennie 1850-1860 marque une étape décisive dans l'histoire du tourisme de cette région des Pyrénées et, plus généralement, de la perception des paysages de la chaîne. Le chemin de fer dessert Lourdes à partir de 1858, année de l'apparition de la Vierge à Bernadette. C'est, à ce moment, la phase de « découverte » de la montagne pyrénéenne qui prend fin. S'il demeure possible pour le touriste de se sentir « explorateur », ce n'est plus, dès lors, que dans les hautes régions de la chaîne, en cet univers où la montagne échappe à l'emprise des montagnards et qui commence alors à devenir le terrain de jeu d'une élite sociale, soucieuse de se distinguer du vulgaire touriste, suivant les itinéraires recommandés par son guide Joanne³¹. La naissance du « pyrénéisme » marque ainsi le début d'un processus de distinction socio-spatiale qui met également en jeu une perception binaire de la montagne, dont nous avons hérité : celle qui oppose vallées et sommets, basse et haute montagne. Mais c'est, aussi, ce désir de distinction qui est à l'origine de l'émergence d'un espace touristique transfrontalier, le versant sud représentant désormais, pour les « pyrénéistes » du nord, ce nouvel espace de découverte qu'incarnent, par ailleurs, les hauts sommets de cette partie de la chaîne.

a/ La haute montagne, paysage naturel et culturel

Dans l'idée de paysage pyrénéiste, l'attribut « pyrénéiste » ne fait pas, uniquement, référence à un paysage lié à des pratiques de la montagne identifiées comme pyrénéennes et dont le territoire d'action est exclusivement situé dans la chaîne des Pyrénées. Si l'on se reporte à la définition que Béraldi donne du pyrénéisme dans l'introduction du premier tome de *Cent ans aux Pyrénées*, où « l'idéal du pyrénéiste est de savoir à la fois ascensionner, écrire et sentir »³² et où l'« on dit pyrénéisme comme l'on dit alpinisme », nous pouvons convenir que l'attribut ci-dessus en cause nous inscrit dans un contexte à la fois historique et géographique. De la même manière, il fait aussi bien référence à des pratiques culturelles de la montagne pyrénéenne que sportive. Il nous renvoie donc à la notion de paysage culturel dans lequel les relations de l'homme avec la nature et l'interaction de celui-ci avec l'environnement sont au cœur des enjeux territoriaux. C'est donc de patrimoine culturel qu'il est question et de la place que peut jouer le paysage auquel il appartient pour la gestion du territoire.

Dans le cadre du site inscrit par l'Unesco, la haute montagne constitue un territoire d'une superficie importante chargé d'une forte valeur symbolique et patrimoniale, dont le caractère naturel a été primordial dans le processus de classement. Cela provient sans doute du fait que dans notre société occidentale, la haute montagne est considérée par la très grande majorité de la population comme un archétype d'espace naturel vierge et préservé, au même titre que les grands déserts ou les océans. Le seul patrimoine que l'on pourrait alors y trouver serait par essence exclusivement « naturel ». Nous savons aujourd'hui que cette vision de l'espace montagnard n'est pas juste. Pourtant, les Pyrénées n'échappent pas à cette représentation collective naturaliste empreinte d'un certain « réductionnisme écologique », et en particulier le massif de Gavarnie - Mont Perdu, dont le territoire transfrontalier s'étend sur deux parcs nationaux. Et si la haute montagne n'est pas entièrement dépourvue de toute action

³¹ . La première édition du Guide Joanne consacré aux Pyrénées paraît également, chez Hachette, en 1858.

³² H. Béraldi, *Cent ans aux Pyrénées* (nouvelle édition 1977), tome I.

ou trace humaine, quand elles existent celles-ci font souvent naître des sentiments de rejet et le désir de les faire disparaître.

Ce contexte nous permet de constater que la notion de patrimoine culturel, c'est-à-dire, en ce qui nous concerne ici, ce qui est construit par l'homme dans une acception étendue et noble de la notion de *construire*, est exclue dans les Pyrénées des territoires de la haute montagne. Dans une représentation mentale collective, difficilement soutenable de nos jours, le patrimoine culturel se délimite géographiquement à la moyenne montagne et aux fonds de vallées habités, comme s'il respectait la notion d'étagement propre à tout milieu montagnard. Dans cette vision des choses, le patrimoine culturel pyrénéen atteint l'altitude des estives, qui constituent presque toujours la limite inférieure de la haute montagne, avec dans cette zone un patrimoine traditionnel généralement issu de la pratique du pastoralisme. Par contre, dans ses parties les plus élevées, la haute montagne pyrénéenne ne comporte pas d'éléments inscrits ou reconnus au titre de patrimoine culturel, dans le sens que nous avons précisé ci-dessus. Il suffit pourtant de se « promener » en haute montagne et d'observer autour de soi pour s'apercevoir qu'elle possède bien un patrimoine culturel spécifique et que celui-ci contribue de près ou de loin à structurer le paysage. Nous pourrions établir une liste à la Prévert : refuges, sentiers, routes, barrages, téléphériques, conduites forcées, mines, cairns, croix...

Le patrimoine culturel pyrénéen de haute montagne n'est pas inconnu, il est mal (re)connu. Il n'est pas recensé, ni inventorié comme tel. Un marqueur de cette marginalité dans le système patrimonial pyrénéen, aussi bien en France qu'en Espagne, est l'ouvrage *Les Pyrénées, présentation d'une montagne frontalière*, édité en 1989 conjointement par la DATAR et le MOPU, où il n'est fait aucune référence à ce patrimoine spécifique. Il met par contre l'accent sur le patrimoine naturel de la haute montagne et consacre un chapitre relativement long au « patrimoine historique » situé en moyenne montagne et dans les fonds de vallées, autour et dans les villages. Cet exemple illustre bien le décalage et la différence de perception entre le bas de la montagne et le haut, tel qu'on l'admet généralement, que ce soit en France ou en Espagne.

b/ Les refuges comme éléments représentatifs du paysage pyrénéiste de haute montagne

Le massif de Gavarnie - Mont Perdu contient pourtant un bon nombre de ces éléments de patrimoine qui participent, non pas du fait de leur seule présence mais par leur histoire et les représentations paysagères qui s'y rattachent, à l'élaboration et à l'évolution du paysage pyrénéiste. Dans le cadre de cette étude nous nous concentrerons sur une seule catégorie de ces éléments : celle des refuges. Non pas que les autres ne suscitent pas notre intérêt, mais parce qu'à eux seuls les refuges alimentent une bonne part de l'histoire du paysage pyrénéiste et qu'elle cristallise sur une période qui traverse le dernier siècle l'ensemble des enjeux politiques, économiques et sociaux associés à l'évolution des paysages de haute montagne et les différentes formes d'action sur ce territoire en relation avec le tourisme pyrénéiste.

L'architecture, production éminemment sociale, ancrée dans un lieu lui-même inscrit dans un territoire, est à l'interface du rapport que l'homme entretient avec la nature, que ce rapport soit individuel ou bien collectif, dans le cadre d'un système social.

Reflète de la société qui la produit, l'architecture fabrique du lieu et lui donne du sens à travers l'élément construit, de son usage et des systèmes de représentation qui s'y rattachent. Par effet de réciprocité, le lieu donne à son tour du sens à l'architecture. Dans cette conjoncture, l'architecture influe sur les représentations sociales ainsi que sur les comportements sociaux, au-delà de ceux que les groupes humains peuvent avoir envers leur

environnement et le paysage, sur les relations des individus entre eux et sur les changements dans leurs pratiques sociales.

L'analyse des interactions qui existent entre l'élément construit et son environnement physique permet d'appréhender dans une approche globale et phénoménologique le rapport entre l'homme et ce même environnement, et dans le cadre de la haute montagne qui nous concerne plus particulièrement, du rapport entre l'homme et la nature.

Dans cette perspective, le refuge de montagne est un bon indicateur. Au coeur des enjeux paysagers contemporains, il pose des problématiques liées aux usages ainsi qu'aux représentations sociales, en faisant référence au passé tout en se projetant dans la modernité. Il permet de s'interroger sur la place de l'architecture dans les dynamiques paysagères de la haute montagne, et à travers elle, du rôle de la société. Enfin, il est un levier pour les politiques territoriales pyrénéennes avec un caractère transfrontalier hérité de son histoire.

Les refuges des Pyrénées sont indissociables de l'histoire de la découverte de la montagne, de l'évolution de ce rapport à la montagne, initialement « scientifique », qui s'est transformé en des pratiques de sports et de loisirs, avec comme principales activités sociales l'alpinisme et la randonnée. Il faut placer leur apparition dans le giron d'une pratique montagnarde issue des villes, et non de celle des autochtones, les habitants des vallées, pour lesquels la haute montagne ne possédait pas de valeur économique et ne présentait aucun intérêt. En ce sens, dès leur origine, les refuges se démarquent radicalement des autres constructions de haute montagne par la destination de leur usage, basée sur le pyrénéisme (dans les Pyrénées), et le tourisme montagnard. Ils ne s'inscrivent pas, au début de leur histoire, dans la structure socio-économique valléenne pyrénéenne, fondée séculairement sur l'agro-sylvo-pastoralisme. De ce fait, il faut les différencier des orrys, cayolars et autres cabanes pastorales de haute montagne.

Une autre différence, essentielle en ce qui nous concerne dans ce travail, provient de leur conception. En effet, alors que les cabanes et abris pastoraux sont le reflet des savoir-faire populaires des montagnards³³ transmis de génération en génération à travers la tradition et les mécanismes culturels, les refuges sont eux, le fruit d'une « architecture savante » conçue dans un processus de projet par des architectes ou des ingénieurs issus d'un univers urbain en décalage avec le mode de vie des montagnards.

c/ Deux structures associatives à la fin du XIX^{ème} siècle : le CAF et le TCF

La construction des premiers refuges pyrénéens français date de la fin du XIX^{ème} siècle, une époque où « le sentiment et l'amour de la nature des hautes régions se popularise »³⁴. C'est le temps de l'essor dans les catégories sociales aisées et urbaines, d'une certaine pratique de l'alpinisme, qualifié à l'époque de « plus beau des sports »³⁵, en réaction contre une « massification » du tourisme en montagne. La montagne permet de se régénérer physiquement en plein air. Ce sont déjà les débuts du *tourisme de masse*. « C'est, suivant l'expression de Béraldi, la vulgarisation ; antipoétique, mais fatale, inéluctable »³⁶. L'avènement à ce moment de deux structures associatives importantes en France, dans un

³³ Nous entendons ici par montagnards les populations issues et habitant dans les vallées montagnardes, dans le système socio-économique et culturel traditionnel.

³⁴ H. Béraldi, *Cent ans aux Pyrénées* (nouvelle édition 1977), tome IV, p 2.

³⁵ *Ibid.*

³⁶ *Ibid.*

contexte de progrès social et d'essor économique, sera un fait marquant dans l'évolution de la pratique touristique de la montagne et dans la création et la dynamique de développement des refuges. Comme nous l'avons vu plus haut, en cette fin de XIX^{ème} siècle les mentalités sont prêtes. Dans un premier temps, c'est à la volonté de vulgarisation de la montagne propre à cette époque que répond le 2 avril 1874 la création du Club Alpin Français (CAF). Pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la montagne, le CAF est constitué suivant le modèle d'un club ouvert, contrairement à son aîné, l'Alpine Club britannique, fermé et réservé à une « élite » sociale ayant fait ses preuves dans l'art de pratiquer l'alpinisme³⁷. Le deuxième fait marquant est la création en 1890 de « la plus grande association française de tourisme » de l'époque : le Touring Club Français (TCF)³⁸, par un groupe de jeunes vélocipédistes dans le but d'encourager le cyclotourisme et de développer le tourisme naissant. Celui-ci deviendra le « collaborateur de l'Etat pour tout ce qui concerne les paysages »³⁹, et dans ce cadre, la montagne n'échappera pas à son emprise. Forts du grand nombre de leurs adhérents⁴⁰, le CAF et le TCF deviennent de « puissantes machines » d'occupation et d'aménagement du territoire montagnard. Dans un esprit de collaboration et de compromis, le CAF et le TCF se « répartissent » d'un commun accord l'espace montagnard pour mener à bien leurs actions : le TCF ne dépassera pas les pâturages habités, et la haute montagne sera le domaine du CAF⁴¹. Ainsi par le biais d'une répartition spatiale de la montagne en fonction des différents modes de représentation et de pratiques sociales, il s'opère une définition du territoire montagnard qui se divise en deux catégories : la moyenne montagne, celle des verts pâturages habités correspond au tourisme ; la haute montagne, domaine des solitudes rocheuses et de la neige, aux ascensions et à l'alpinisme. L'architecture et le type d'équipement correspondent à cette corrélation espace/usage. L'hôtellerie et les chalets-refuges feront partie des outils d'aménagement touristique du TCF. Ils seront implantés en moyenne montagne. La construction et la gestion des refuges de haute montagne relèveront des prérogatives du CAF.

On le pressent, le CAF sera un acteur essentiel dans le processus d'investissement de la haute montagne, mais il ne sera pas le seul. Dans ce « partage » entre TCF et CAF les limites des domaines d'intervention n'ont pas toujours été si claires que nous semblons le prétendre ci-dessus. En matière de développement touristique et d'aménagement de la montagne, le rôle du TCF a souvent été pionnier et parfois prépondérant. Il est notamment à l'origine de la création en 1908 du « Comité de Tourisme en Montagne ». La construction de refuges et celle des tables d'orientation font partie de ses objectifs. Peu de refuges seront toutefois construits par le TCF. Son premier, et le seul à notre connaissance dans les Pyrénées, est le refuge Wallon construit en 1910 dans un massif proche de celui qui nous concerne dans cette étude, la vallée du Marcadau, à 1866 mètres d'altitude, dans une « zone intermédiaire », de transition entre la moyenne montagne et la haute montagne à laquelle il facilite l'accès. Dans ses objectifs pour développer le tourisme et l'aménagement de la montagne, il créera en 1946 le « Comité National des Sentiers de Grande Randonnée » et réalisera, à l'échelon

³⁷ En réalité, dans les premières années qui suivront sa création, les membres du CAF feront partie des catégories aisées de la société urbaine. Il en découlera une pratique « élitiste » de la montagne, basée sur les valeurs véhiculées par cette même société. Des regards sociologiques sur le CAF, sa création et son mode de fonctionnement ont déjà eu lieu (cf. par exemple JP Bozonnet *Des monts et des mythes, l'imaginaire social de la montagne* (1992), Grenoble, Presses Universitaires), mais un travail scientifique reste à mener en profondeur.

³⁸ Le Hardinier, *Cinquante ans de pyrénéisme en feuilletant le « Bulletin Pyrénéen »* (1961), p 15.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Le TCF a compté jusqu'à 700 000 sociétaires.

⁴¹ Le Hardinier, *Cinquante ans de pyrénéisme en feuilletant le « Bulletin Pyrénéen »* (1961), p 15.

national, les premiers sentiers de Grande Randonnée, désormais communément appelés GR. D'une façon générale, la politique du TCF est de mettre en oeuvre un éventail d'actions très large afin d'atteindre l'un de ses objectifs majeur, stipulé dans l'article premier de ses statuts : « développer le tourisme sous toutes ses formes ». Un tourisme qui se veut tout aussi culturel que sportif. Le TCF participe dès 1904 à la sauvegarde et à la mise en valeur des richesses naturelles et culturelles nationales avec la création d'un « Comité des Sites et des Monuments », participe aux instances de protection du patrimoine et des sites naturels.

Le CAF et le TCF sont partenaires dans le cadre de la mise en place et du développement d'une politique nationale du tourisme à laquelle ils participent conjointement avec, par exemple, la cofondation en 1919 de « l'Union Nationale des Associations de Tourisme » (UNAT)⁴².

Si l'objectif majeur du TCF est donc de « développer le tourisme sous toutes ses formes », ce qui le conduira aussi à tracer la Route des Alpes et la Route des Pyrénées, respectivement dès 1909 et dès 1911, ancrant ainsi, de manière forte, son champ d'action dans le domaine de la moyenne montagne, celui du CAF est différent, résolument orienté vers la haute montagne et destiné à un « tourisme » plus sportif. Bien qu'à l'origine de sa création, une des ambitions du CAF était d'aider la jeunesse française à surmonter les effets de la défaite de 1870 dans la dynamique d'un mouvement à la fois hygiéniste et nationaliste, son objectif principal, sa « mission » même pourrait-on dire, était de faciliter la pratique, essentiellement sportive, de la montagne⁴³. C'est dans ce contexte que le CAF s'investira dans la construction et la gestion de refuges et deviendra un interlocuteur des pouvoirs publics en matière d'aménagement de la haute montagne.

d/ Deux conceptions du paysage de montagne

De cette « répartition » territoriale entre CAF et TCF et des différentes pratiques spatiales qui s'y rattachent, découlent bien entendu deux notions du paysage de montagne différentes qui ne vont cesser d'évoluer tout au long du XX^{ème} siècle, qui dépasseront largement le cadre de ces deux institutions. D'un côté, il va se développer une pratique touristique contemplative et familiale, basé sur la (re)découverte des traditions rurales et du patrimoine culturel valléen. Le code de représentation du paysage lié à cette pratique donne la part belle à une nature considérée « douce » et « bien préservée », façonnée traditionnellement par les populations locales et le système agro-sylvo-pastoral. Cette vision du paysage montagnard et sa construction mentale seront favorisées par l'arrivée des lignes de chemin de fer, l'ouverture des routes et la création d'itinéraires touristiques routiers, qu'ils soient valléens ou transversaux le long de la chaîne pyrénéenne, tel *La route des Pyrénées* et par l'édition dès 1891 de la revue mensuelle *Sites et monuments*. D'un autre côté, la pratique de l'alpinisme et de la randonnée en haute montagne vont se développer avec un tourisme sportif. L'évolution et l'apparition de nouvelles manières de pratiquer la montagne, la modernisation de l'équipement et du matériel et l'aménagement de la haute montagne — avec notamment des refuges qui en faciliteront l'accès et les séjours prolongés — accéléreront le développement d'un tourisme qui porte avec lui une vision conquérante de la montagne. Dans ce schéma mental, la haute montagne représente un espace naturel vierge sur lequel l'homme

⁴² L'Automobile Club de France et l'Union des Syndicats d'Initiative sont également liés à la fondation de l'UNAT.

⁴³ Rappelons la devise du CAF : « Pour la patrie par la montagne ».

n'est pas intervenu, contrairement au paysage de moyenne montagne, qui lui est largement façonné par la main de l'homme, reconnu et accepté comme tel.

Il découle de ces deux pratiques spatiales de la montagne et de leurs discours idéologiquement distincts, une division très nette de l'espace montagnard entre le « haut » et le « bas », qui accentue dans le courant du XX^{ème} siècle la dualité de représentation déjà forte entre la moyenne montagne et la haute montagne héritée du XVIII^{ème} siècle, dans laquelle l'une correspondait au paysage pittoresque et l'autre au paysage sublime. Dans ce schéma, autant les domaines de la forêt et des estives sont des éléments fondateurs d'une identité locale, autant la haute montagne est quant à elle fondatrice d'une identité exogène. La fonction sociale du paysage de haute montagne devient alors évidente pour comprendre comment le tourisme de masse va se développer au courant du XX^{ème} siècle à partir d'images référentielles créées par la société urbaine. Cela permet aussi de comprendre, surtout en ce qui nous concerne dans cette étude, pourquoi la majeure partie du massif du Mont Perdu inscrit à l'Unesco l'est au titre de patrimoine naturel. Le fait que ce territoire corresponde à la haute montagne, met en avant ce paradoxe qui veut que la démarche de protection par l'homme d'un territoire « naturel » exclut l'homme lui-même du processus historique qui a construit mentalement et concrètement ces paysages. Il en résulte des incohérences sur certaines mesures relatives aux pratiques spatiales qui interdisent par exemple d'escalader certaines faces nord du massif du Mont Perdu et de Gavarnie, ces itinéraires mêmes qui ont pourtant contribué à la construction et à la renommée du paysage de haute montagne du massif avec l'histoire de leur découverte et les récits qui les racontent.

e/ Un massif pionnier ...

... dans l'histoire du pyrénéisme

Vers la fin du XIX^{ème} siècle « les découvertes » scientifique et touristique du massif du Mont Perdu ont déjà un passé bien enraciné dans le mouvement d'exploration de la montagne pyrénéenne qui ne cesse d'évoluer dans le temps et de se transformer au gré des représentations paysagères et des pratiques spatiales. Tout comme l'alpinisme, le pyrénéisme suit ce mouvement, toujours avec un décalage dans le temps, parfois en avance, parfois en retard sur son cousin alpin.

La haute montagne est sans doute peu concernée par les premiers temps de cette découverte, où elle ne figure souvent que comme un décor d'activités annexes du thermalisme. Pourtant à cette époque, la haute montagne est déjà parcourue. De tous temps les habitants des vallées la traversent pour se rendre d'un côté à l'autre des Pyrénées par des cols situés très haut entre la France et l'Espagne, par des passages historiques dont les ports de La Canau et de Boucharo sont les principaux représentants dans le massif du Mont Perdu.

À une « époque d'or » du pyrénéisme, certains Ramond, Schrader et autres La Blotière et Roussel, pour n'en citer que quelques uns, ont une passion pour les Pyrénées qui le dispute à la soif de connaissance, pendant que d'autres, tout aussi passionnés ne font aucun mystère de « l'inutilité » de parcourir la haute montagne à l'image de Russell. La haute montagne est à cette période un objet d'étude scientifique qui devient petit à petit un « terrain de jeu » et un espace de représentation réservé à une « caste » sociale privilégiée, fortunée, mobile et mue par un courant de pensée dont les schémas de construction des paysages sont dominants en Europe. Les aspirations sociales inscrivent progressivement les excursions en haute montagne dans ces schémas de représentation où de plus en plus elles jouent un rôle

social. Dans le massif, l'excursion du Mont perdu devient une référence incontournable, ses ascensions se multiplient déjà de façon importante à la fin du XIX^{ème} siècle.

La première ascension du Mont Perdu et l'engouement pour cette « course » auprès d'une société urbaine pour laquelle le quête de l'inutile est un signe d'appartenance à un groupe social est l'acte fondateur d'un processus qui va se mettre en place et transformer la haute montagne en un théâtre de loisirs et de représentations. Le deuxième événement significatif des mutations engendrées dans la pratique du pyrénéisme est sans conteste la première ascension du couloir de Gaube au Vignemale, réalisée en 1889 par Henri Brulle, Jean Bazillac et De Monts, accompagnés de leurs célèbres guides Célestin Passet et Salles. Cette « première » marque d'un esprit nouveau la pratique de la haute montagne qui voit la naissance du pyrénéisme de difficulté. Après « la quête de l'inutile » vient celle des « dangers inutiles » dont l'impact sera fondamental dans l'évolution des activités de montagne⁴⁴. La dimension culturelle de la pratique du pyrénéisme va s'estomper petit à petit. La haute montagne va devenir un terrain de sport et de loisirs, théâtre de « l'infaisable », suivant l'expression de Louis Lebondidier, par « la conquête progressive des sommets de nos montagnes, arête après arête, paroi après paroi »⁴⁵, que des générations de pyrénéistes s'évertueront de « faire », jusqu'à aujourd'hui. Dès lors, le paysage pyrénéiste va suivre aussi les mêmes transformations. À Gavarnie et dans le massif du Mont Perdu, comme sur l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, il va devenir celui des « murs », des « arêtes », des « faces nord », qui tout comme l'ascension du Mont Perdu à la fin du XIX^{ème} siècle, deviendront des voies incontournables pour les cordées pyrénéennes. Suivant la même idée que le massif du Mont Perdu était au début du XIX^{ème} siècle « le foyer de développement [...] d'une pratique de l'exploration scientifique fondée sur [une] perception idéaliste » de la montagne⁴⁶, nous pouvons admettre que ce même massif a été le berceau d'un tourisme montagnard fondé sur une pratique sportive, pour laquelle le paysage s'est réduit à la description de passages d'escalade avec force détails des degrés de difficultés et du matériel nécessaire pour accomplir ces itinéraires. À la fin des années soixante et dans les années soixante dix, la pratique de l'escalade hivernale et les débuts de l'escalade des cascades de glace dans le cirque de Gavarnie n'est rien d'autre que la poursuite de cette pratique de la haute montagne initiée presque un siècle plus tôt par le trio Brulle, Bazillac et De Monts.

... dans l'histoire de la construction des refuges pyrénéens

Le CAF jouera un rôle majeur dans l'histoire de la construction des refuges, essentiellement dans les massifs alpins et pyrénéens, mais également à l'extérieur du territoire national⁴⁷. Dans les stratégies d'occupation de la haute montagne, le refuge est l'outil indispensable de l'aménagement du territoire. Au coeur des enjeux, il focalise les débats. Il concentre les paradoxes et les conflits.

Avec la construction des premiers refuges, c'est l'amorce d'un renversement des valeurs qui projette la haute montagne dans la tourmente des problématiques territoriales, avec des enjeux sociaux, économiques et plus tard politiques. Ce territoire qui n'avait jusque-là aucune valeur dans le système socioéconomique valléen basé sur un fonctionnement agro-

⁴⁴ LACAZE Didier, *L »aventure du Vignemale*, Rando éditions, 1993.

⁴⁵ R. Munch, Ch. Ravier, R. Thivel, *Passages Pyrénéens*, préface de Jean et Pierre Ravier, éd. Du pin à crochets, 1999.

⁴⁶ Serge Briffaud, sur la *naissance d'un paysage*, dans le présent rapport, p ?

⁴⁷ Il existe aussi par exemple des refuges du CAF dans le massif de l'Atlas.

sylvo-pastoral, considéré stérile et sans exploitation possible va commencer à représenter un atout et une richesse dans un système de valeurs toujours en mutation.

L'aventure des refuges pyrénéens commence, de manière tout à fait pionnière, dans la « région du Mont Perdu » en 1977, c'est-à-dire trois ans après la création du CAF et un an après celle de la Section du Sud Ouest, avec la construction d'un abri adossé à la paroi près du Cylindre du Marboré. L'instigateur de cet événement est Léonce Lourde-Rocheblave, vice-président de la Section du Sud Ouest du CAF. Il sera relâché dans son entreprise par le Conte Russell, membre de l'Alpin Club et du CAF. Bien qu'il soit situé dans la partie espagnole du massif, l'abri sera financé par le CAF.

Après des balbutiements de ce que nous pouvons appeler la protohistoire des refuges pyrénéens pendant laquelle d'autres abris et grottes seront construits, souvent sous l'impulsion de Russell, l'histoire à proprement parler des refuges pyrénéens débutera bel et bien dans le massif du Mont Perdu en 1889 avec l'édification du refuge de Tuquerouye⁴⁸ qui sera inauguré en grande pompe le 5 août 1890. Léonce Lourde-Rocheblave sera encore une fois l'initiateur du projet et cette fois-ci il s'y investira pleinement jusqu'à l'achèvement de sa réalisation. Il s'agit du premier refuge de montagne à vocation touristique, faisant l'objet, pour la première fois dans les Pyrénées, d'un vrai projet architectural, avec plan-coupe-façades et maquette, réalisé par un architecte, Alphonse Blaquièrre en l'occurrence. Pour la première fois aussi, la conception du bâtiment est en rupture avec les formes traditionnelles du bâti en montagne. Même si l'on trouve dans la forme de certains orris ou autres cabanes pastorales d'estives des formes s'apparentant à la voûte⁴⁹, la forme du refuge de Tuquerouye est une voûte ogivale, calculée et dessinée dans un atelier d'architecte avant d'être réalisée, avec une épaisseur de la voûte à géométrie variable, s'affinant vers le haut. Et enfin, la dernière innovation du refuge de Tuquerouye réside dans l'utilisation du « coaltar », un nouveau matériau imperméable, appliqué sur la surface extérieure de la voûte pour assurer son étanchéité. L'exécution des travaux sera confiée à un entrepreneur, avec passation d'un marché de travaux, une façon de faire en rupture elle aussi avec les méthodes traditionnelles de construction (souvent de l'auto-construction) en montagne. La combinaison de tous ces éléments permettent d'affirmer qu'il s'agit bien de l'émergence d'un processus nouveau d'occupation de la montagne, ancré dans la modernité de la fin d'un XIX^{ème} siècle profondément marqué par la révolution industrielle et des mutations sociales importantes.



Refuge de Tuquerouye Carte postale ancienne et photo récente

⁴⁸ Pour avoir un historique assez précis de la vie du refuge de Tuquerouye, le peut se référer à l'ouvrage *Cent ans sur la Brèche. Mémoires du refuge de Tuquerouye*, rassemblées par Gérard Raynaud, éditions du Pin à Crochet, Pau, 2003.

⁴⁹ Cf. par exemple le courtaou de la Lude, dans le Massif du Néouvielle.

Le fait marquant qui inscrit définitivement la conception et la construction de ce premier refuge dans un système exogène est qu'il fait l'objet d'articles et de récits, notamment dans le *Bulletin Pyrénéen* et le *Bulletin de la Section du Sud Ouest du CAF*, dont les lecteurs sont les membres du CAF, soit un public essentiellement urbain et issu d'une catégorie sociale aisée, comme nous l'avons déjà souligné. De ce fait, le refuge rentre à part entière dans le processus de construction et de représentation du paysage de la haute montagne, dans lequel il s'inscrit concrètement et mentalement.

Le refuge de Tuquerouye inaugure la première génération des refuges Pyrénéens qui seront tous construits suivant le même processus et avec sensiblement la même forme, établissant ainsi un début de typologie de refuge en voûte ogivale. Le dernier refuge appartenant à cette famille est le premier refuge de Pombie, au pied du pic du Midi d'Ossau, édifié en 1929.

La forme ogivale pour la construction des refuges sera par la suite abandonnée au profit d'autres formes totalement différentes, presque parallélépipédiques, de taille plus grande et réalisées avec d'autres matériaux, qui identifieront la deuxième génération de refuges pyrénéens du CAF, à l'image de celui des Sarradets au pied de la Brèche de Roland. Oubliée donc pendant plus d'un demi siècle, la voûte sera de nouveau mise à l'honneur à la fin des années 1980 et au début des années 1990, non plus pour la construction de nouveaux refuges mais pour l'extension et la rénovation de certains d'entre eux. C'est le cas pour les refuges de Larribet dans le massif du Balaïtous et Bayssellance au Vignemale. La forme en voûte sera imposée au CAF par l'Architecte des Bâtiments de France des Hautes-Pyrénées qui justifiera ce choix par une volonté de faire référence au passé historique des refuges à travers leur forme, et de la combiner à la mise en œuvre de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies utilisées dans les refuges. Cela a pour effet de placer les refuges au cœur des débats entre tradition et modernité.

f/ L'invention du canyon d'Ordesa et la naissance d'un espace touristique transfrontalier

La géographie touristique du versant nord du massif du Mont-Perdu au XX^{ème} siècle s'est élaborée comme nous l'avons vu plus haut sur un paysage pyrénéiste dont Gavarnie représente le « site phare ». À l'échelle de ce territoire, le site emblématique du versant espagnol est sans aucun doute le canyon d'Ordesa. Dès le début du XX^{ème} siècle, le Guide Joanne⁵⁰ contient un paragraphe sur la « Vallée espagnole d'Arrasas » (sic) dans le chapitre des excursions autour de Gavarnie. Le guide mentionne une course « admirable » de deux jours qui permet de découvrir le versant espagnol au départ de Gavarnie, dont « l'objectif est d'aller coucher à Ordesa, où l'on arrive pour voir le coucher du soleil sur le magnifique massif du Cotatuero ».

⁵⁰ *Guide Joanne. Pyrénées*, Paris, éd. Librairie Hachette et Cie, 1912, p. 226.



Vue du Canyon d'Ordesa depuis le sommet du Mont-Perdu, dessin de F. Schrader (1860)

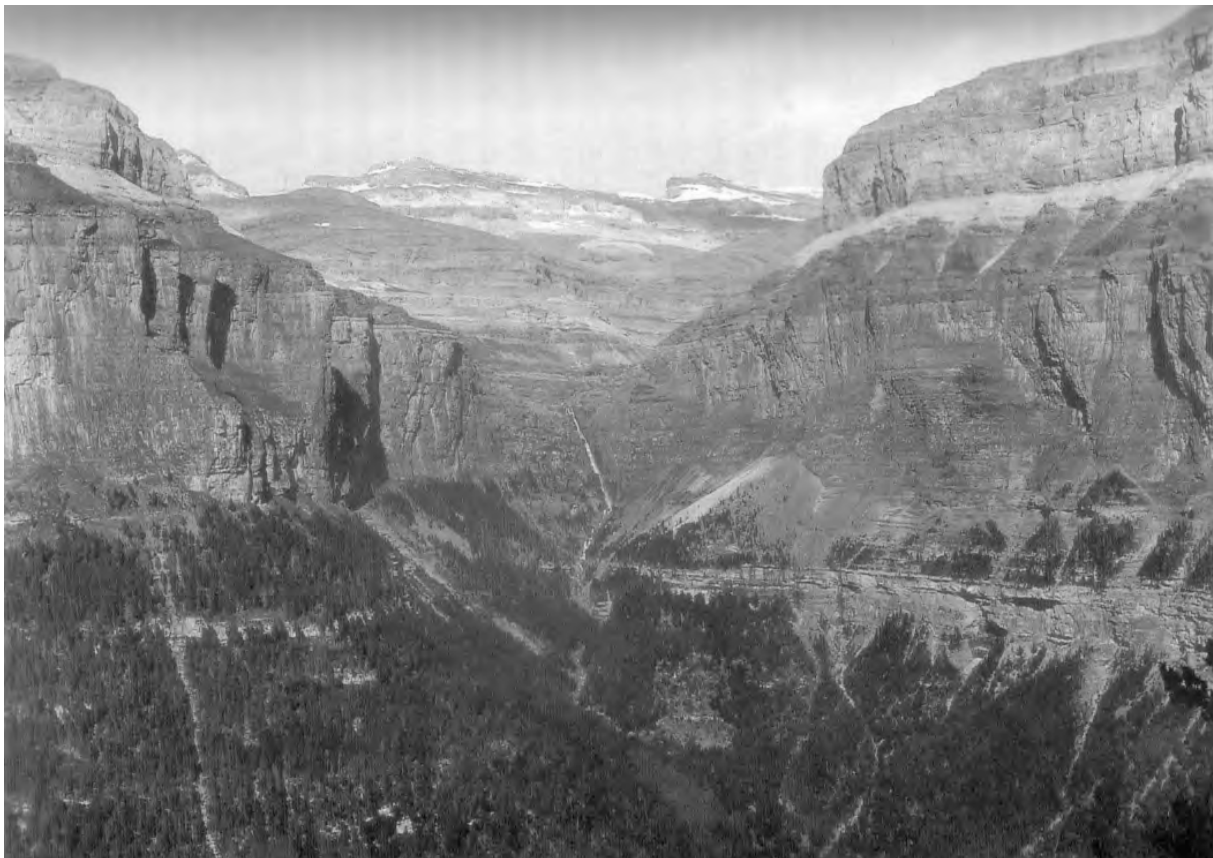


Photo du cirque de Cotatuero , Lucien Briet

Dans le mouvement de découverte du massif, les premiers à évoquer Ordesa furent les français. Nous devons la primeur encore une fois à Ramond, qui en découvrit la vallée du sommet du Mont-Perdu. Ensuite, nombreux furent les pyrénéistes à en parler, parmi lesquels les Arbanère, Tonnellé, Packe, Wallon... et bien entendu les incontournables Béraldi et Russell. Cependant, les débuts de l'exploration d'Ordesa sont à l'initiative de Franz Schrader d'une part et de Lucien Briet de l'autre. Schrader marque le pas avec une exploration approfondie de la partie centrale du massif du Mont-Perdu se concrétisant avec la parution en 1874 (année de la création du CAF) de la « Carte du Mont-Perdu et de la région calcaire des Pyrénées Centrales » au 1/40 000. Ce « coup de maître »⁵¹ sera suivi d'une deuxième carte détaillée⁵², à cheval sur la France et l'Espagne, dont « l'esquisse de 1877 est une cartographie... très expressive du modelé des vallées d'Ordesa, de Niscle et Arazas »⁵³. Schrader fait partie des membres fondateurs du CAF. Il commence à divulguer les paysages du versant sud du massif dans la communauté pyrénéiste de l'époque avec des conférences, des articles et la publication de la Carte du Mont-Perdu dans le Bulletin du CAF.

Cette phase naissante de la géographie touristique du versant espagnol du massif du Mont-Perdu sera poursuivie par celui qui deviendra le « chantre de la vallée d'Ordesa », Lucien Briet. Véritable « pionnier » du Haut-Aragon, région sur laquelle il réunira une inestimable collection photographique, Briet décrira ce territoire comme personne avant lui, avec beaucoup d'enthousiasme, parfois de lyrisme. Il écrira une monographie de la vallée d'Ordesa qui en sera, selon André Galicia, la première description exhaustive⁵⁴. Il n'hésite pas à comparer « l'architecture babélique » du canyon d'Ordesa à des cathédrales gothiques. « Écologiste » avant l'heure, il vante la beauté du Canyon d'Ordesa qu'il compare aux grands canyons américains, et ses exceptionnelles caractéristiques naturelles. Celles-ci lui feront écrire dès 1913 que « la vallée devrait être respectée et traitée comme un parc national », alors que ce territoire est « en proie à des actes de vandalisme... sous la hache aragonaise »⁵⁵ qui détruit les forêts, et « attristé » le paysage. Lucien Briet deviendra, par son œuvre et son intérêt, voire son amour, pour cette région du Haut Aragon, l'un des instigateurs de la création en 1918 du *Parque Nacional de Ordesa*, qui fit ériger, en 1922, un petit monument en son honneur, au sein même d'Ordesa.

⁵¹ Michel Rodes, in *Franz Schrader 1844-1924. L'homme des paysages rares*, éd. Pin à crochets, tome 1, p. 202.

⁵² Franz Schrader, « Carte des Pyrénées Centrales, avec les grands massifs du versant espagnol » au 1/100 000, réalisée entre 1881 et 1902.

⁵³ Michel Rodes, in *Franz Schrader 1844-1924. L'homme des paysages rares*, éd. Pin à crochets, tome 1, p. 192.

⁵⁴ André Galicia « historiographe » de Lucien Briet, dans l'Avant-propos de la publication en 1990 des extraits *La vallée de Ordesa et Les gorges du rio Vero* du manuscrit de L. Briet, publié la première fois à Huesca en 1913, en espagnol, sous le titre *Bellezas del Alto Aragon*.

⁵⁵ Lucien Briet, *Bellezas del Alto Aragon*, 2^e éd., Excma. Diputacion Provincial de Huesca con la colaboracion de la Sociedad de Montañismo « Peña Guara » de Huesca y el Museo de los Pirineos de Lourdes (Francia), 1977, p. 8, trad. JFR.



Cirque de Soaso et sommet du Mont-Perdu, L. Briet



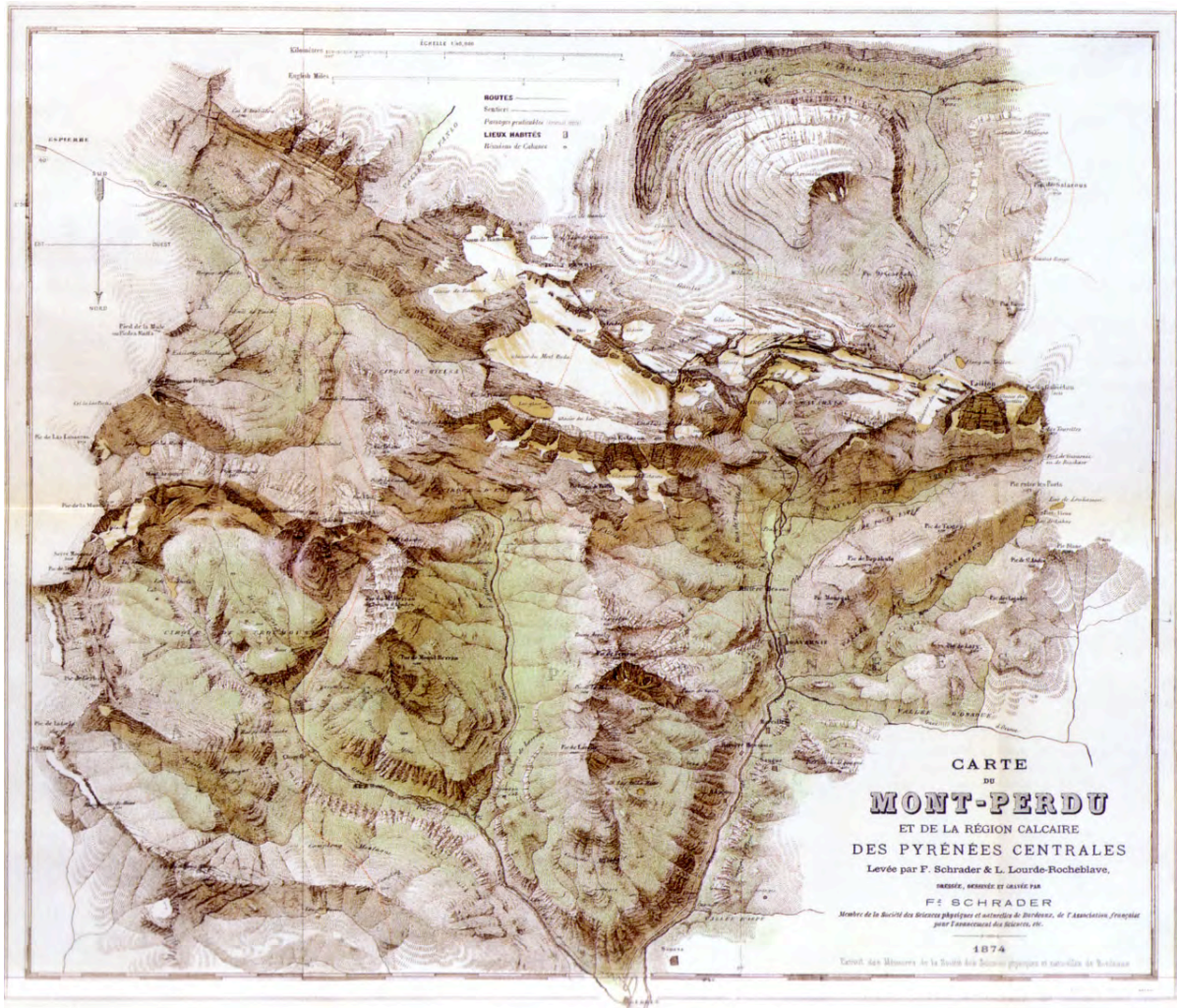
Canyon d'Ordesa, L. Briet

Même si les motivations n'ont plus été les mêmes, bien des touristes montagnards de toutes nationalités ont par la suite emboîté le pas des Schrader et Briet dans le massif. Le Mont-Perdu est aujourd'hui encore un des sommets pyrénéens les plus gravis. Son ascension par le versant sud, c'est-à-dire par sa voie normale, est relativement facile et permet à un grand nombre de montagnards de « s'offrir » un des plus prestigieux 3000 de la chaîne sans trop de difficulté. C'est pour faciliter cette ascension très populaire que la Fédération Aragonaise de Montagne, fit construire en 1963 le refuge de Goriz à 2160 mètres d'altitude, au fond de la vallée d'Ordesa, au pied de la voie normale du Mont-Perdu.

La reconnaissance des richesses naturelles et des caractéristiques géologiques et morphologiques du *Parque Nacional de Ordesa*, de ses paysages uniques en Europe, associée à l'essor d'un tourisme de montagne de masse attire de plus en plus de visiteurs à Ordesa. Les problèmes qui s'y posent sont similaires à ceux de Gavarnie. Il s'est agi de gérer l'afflux important de touristes désireux de parcourir le canyon. La solution retenue (fermeture de la route et aménagement de parking à Torla, mise en place de navette entre Torla et Ordesa) est plutôt satisfaisante. Reste à régler la question de l'importante dynamique forestière du fond du canyon, qui est en train de fermer les vues depuis les belvédères construits le long du chemin qui remonte la gorge. Ces belvédères ont été réalisés d'après les points de vue des photographies de Lucien Briet pour mettre en scène les paysages du canyon et contempler le spectacle de la nature.



Aquarelle Cotatuero, F Schrader, 1876-1884



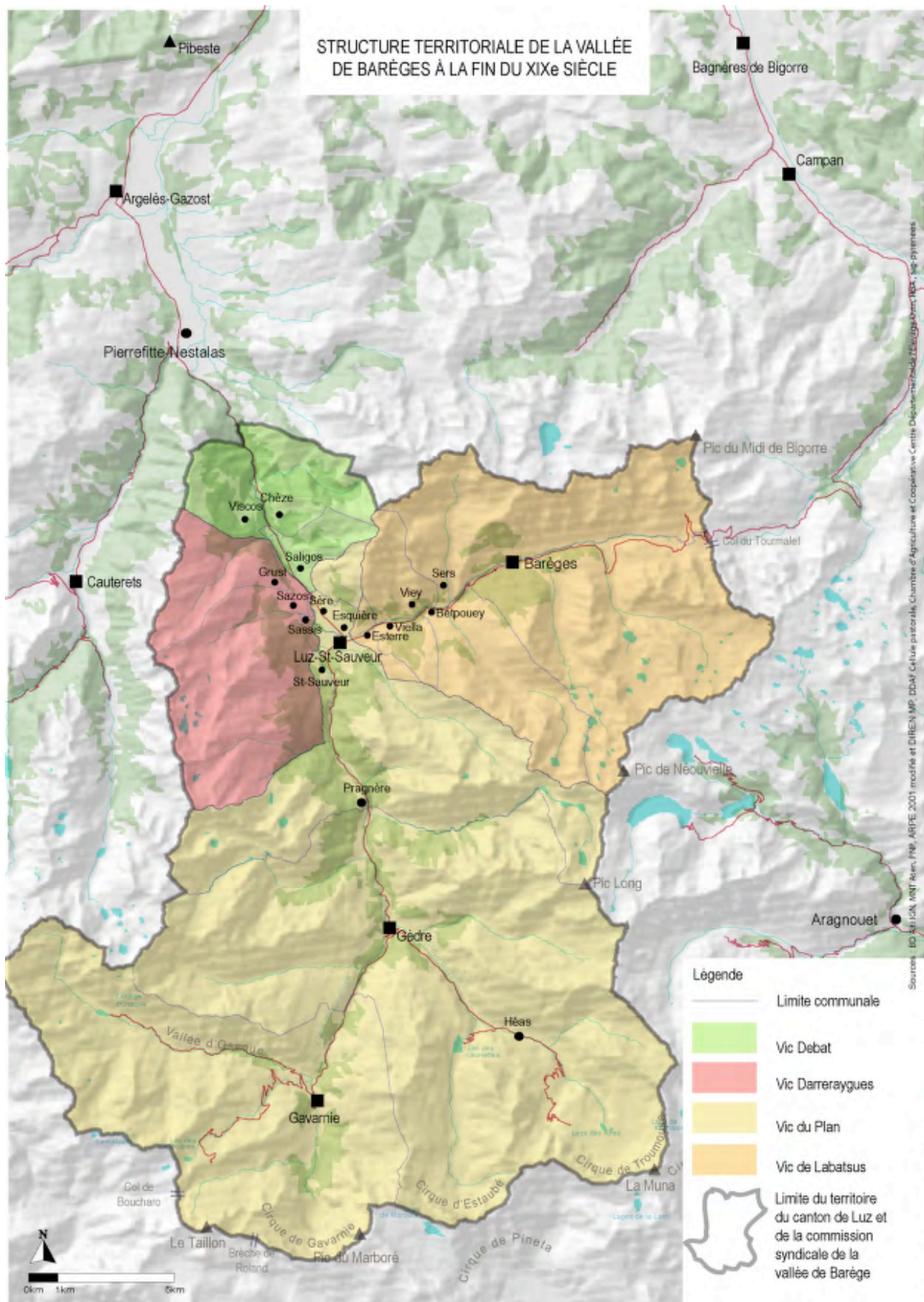
Carte au 1/40 000 du Mont-Perdu et de la région calcaire des Pyrénées Centrales, F. Schrader (1874)

II. La politique forestière entre interventions de l'État et résistances de la société locale (XIX^e-XX^e siècles)

Le travail sur les sources d'archives est susceptible d'apporter des informations sur les évolutions paysagères, mais surtout sur les pratiques sociales et la façon dont les sociétés successives les organisent pour gérer les ressources naturelles (herbe et bois notamment) et aménager le territoire. Le travail d'investigation porte sur le seul versant français, à l'échelle de la « vallée de Barège », et s'est cantonné au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle (fonds moderne des archives départementales des Hautes-Pyrénées et consultation des documents conservés au service RTM de Tarbes). Un point préalable doit être effectué sur le fonctionnement politique de la vallée de Barège. La « vallée de Barège » est historiquement le siège d'une communauté valléenne et désigne l'entité qui forme aujourd'hui le canton de Luz-Saint-Sauveur lequel comprend 17 communes (Barèges, Betpouey, Chèze, Esquièze-Sère, Esterre, Gavarnie, Gèdre, Grust, Luz– Saint-Sauveur, Saligos, Sassis, Sazos, Sers, Viella, Viey, Viscos et Vizos). La commission syndicale créée en 1839 pour gérer le territoire collectif indivis entre toutes ces communes en est l'héritière directe. Cette vallée de Barège possède une existence juridique depuis le début du XIV^e siècle (Le Nail, 1979). Dès cette époque, on rencontre le système des Vics⁵⁶, qui semble constituer une entité propre permettant de jouir de bien collectifs particuliers, mais auxquels il est difficile d'attribuer un territoire bien défini tellement la réalité dont il témoigne semble multiple et fluctuante (Le Nail 1983, 2003). Quoiqu'il en soit, ce système de Vic a évolué puisque à la fin du XIX^e siècle, lorsque l'on le retrouve dans notre documentation, il correspond un échelon territorial intermédiaire entre la vallée et la commune (voir carte ci-après : la structure territoriale de la vallée de Barèges à la fin du XIX^e siècle⁵⁷).

⁵⁶ Ils sont au nombre de quatre : Vic d'Arrélaygue, Vic Debat, Vic du Plan, Vic de Labatsus

⁵⁷ Carte à comparer avec celle réalisée par Jean-François Le Nail à partir des Comptes généraux de la vallée de Barège en 1686-1687 (Le Nail, 1983).



L'objectif de la recherche archivistique en matière de politique forestière était double. D'une part, il s'agissait de constater la réalité des interventions de l'administration des Eaux et Forêts et de suivre le conflit paysan/forestier au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. D'autre part, il s'agissait d'analyser la façon dont ce conflit se résolvait au cours du XX^e siècle et d'en mesurer les conséquences sur les peuplements et les paysages. Dans les Pyrénées françaises d'une manière générale, l'administration des Eaux et Forêts met en œuvre, tout au long du XIX^e siècle, une politique interventionniste, appuyée sur tout un arsenal législatif (code forestier de 1827, loi sur le reboisement des montagnes de 1860, loi sur la restauration des terrains en montagnes de 1882, etc.). Ces lois légitiment, à travers la question du reboisement des montagnes, l'intervention du pouvoir étatique central dans ce que l'on peut appeler politique d'aménagement du territoire. Le but est donc de mesurer la manière dont cette politique a été appliquée dans la vallée de Barège et quelle a été la résistance de la société locale.

1. L'échec du reboisement généralisé

On peut noter ici comme ailleurs dans les Pyrénées l'échec de la politique de reboisement généralisée. La résistance de la société locale a eu raison de la plupart des projets de périmètres de reboisement envisagés dans les années 1860 et 1880, et ce malgré la réalité des risques naturels (Métailié 1993).

Dès 1860, et la première loi sur le reboisement des montagnes, les communes de la vallée de Barège s'opposent à l'Administration des Eaux et Forêts au nom de la défense des libres parcours « indispensables aux familles dans le besoin ». L'administration doit même renoncer à interdire le pacage en forêt. À cette époque, les forestiers envisagent de reboiser une superficie de 4000 ha dans la vallée du Bastan, afin de protéger la station thermale de Barèges contre les inondations et les avalanches. Il s'agit là d'une partie importante du bassin supérieur du Bastan, où l'on trouve les pâturages du Tourmalet, parmi les plus accessibles de la vallée. Ce qui explique la vive opposition que rencontrent alors les forestiers. Et les décrets impériaux des 25 février 1863 et de 20 juillet et 31 décembre 1864 semblent donner raison aux montagnards en attribuant au périmètre de reboisement du Bastan une étendue de 660 ha (soit seulement 16,5 % de la superficie envisagée initialement). Ce périmètre concerne finalement les deux seuls versants qui dominent directement la station thermale, celui du Capet en rive droite et celui de l'Ayré en rive gauche.

Après la loi de 1882, la résistance ne faiblit pas. Et, dans la vallée du Bastan, la révision qui fait suite à la promulgation de la loi restreint encore le périmètre qui s'établit à 534 ha en 1884⁵⁸. L'opposition de la société montagnarde s'exprime tout particulièrement en 1889 lorsqu'un nouveau projet de reboisement est soumis à enquête publique. Un extrait du registre de délibérations du conseil municipal de Gèdre en date du 19 mai 1889 résume bien l'argumentation soutenue par les communautés : « Le conseil municipal considérant que le reboisement des quartiers projetés rendrait l'élève du bétail difficile pour ne pas dire impossible aux propriétaires dont les propriétés se trouvent aux environs du périmètre projeté n'est pas d'avis qu'il soit procédé au reboisement »⁵⁹. Quant au conseil municipal de Luz, il soutient que « si ces projets sont mis en exécution, ils seront la ruine de la vallée »⁶⁰. Pourtant,

⁵⁸ A. Campagne, *La vallée de Barèges et le reboisement*, Pau, Garet, 1902, p. 73

⁵⁹ AD65, 7M1244

⁶⁰ AD65, 7M1244

ce projet qui porte sur l'ensemble de la « Vallée de Barèges » est bien réduit par rapport aux intentions initiales, puisqu'on envisage d'ajouter 290 ha aux 534 ha déjà acquis par l'État dans la vallée de Bastan et d'acquérir 599 ha dans le haut bassin du Gave de Pau⁶¹.

Malgré ces contestations, les forestiers demandent en 1892 la déclaration d'utilité publique du périmètre du Gave de Pau, considérant que si les communes de Gèdre, Esterre et Luz ont émis un avis défavorable, celle de Gavarnie y est favorable tout comme le conseil d'arrondissement d'Argelès et le conseil général des Hautes-Pyrénées⁶². Ils obtiennent gain de cause puisque le parlement vote le 27 juillet 1895 une loi déclarant d'utilité publique le périmètre du Gave de Pau. Mais ce succès législatif n'a pas de répercussion concrète sur le terrain, l'acquisition des parcelles périmétrées rencontre une opposition systématique des propriétaires qu'ils s'agissent de propriétaires privés ou de la Commission syndicale. De fait, au début du XXe siècle dans la « Vallée de Barège », les terrains ayant pu être acquis par l'État d'une façon effective ne représente qu'une superficie de 534 ha⁶³ : il s'agit du périmètre des années 1863-1864, qui concerne la seule vallée du Bastan et qui a été révisé à la baisse en 1884. La loi votée en 1895 n'a pas pu être appliquée !⁶⁴

Il est à noter que la loi sur le gazonnement des montagnes de 1864 a connu une tentative d'application locale à la fin des années 1870, tentative qui s'est avérée là aussi infructueuse. Il s'agit du projet, porté par l'inspecteur des forêts Calvet, d'établir une fruitière à Gavarnie⁶⁵. Ainsi, en 1877, une subvention a-t-elle été accordée à la Commission syndicale de la Vallée de Barège pour l'établissement d'une fruitière (élevage bovin laitier) et d'un périmètre de gazonnement sur le plateau d'Alans. Il porte sur une superficie de 250 ha. Le projet échoue parce que les syndics demandent à ce que les pâturages soustraits soient rendus à la dépaisseur des troupeaux valléens dès 1878. Leur argumentation repose sur le fait que ces pâturages sont à nouveau nécessaires aux éleveurs de la vallée parce qu'aucun accord n'a été trouvé avec la vallée de Broto sur l'utilisation des pâturages d'Ossoue. En définitive, malgré une écoute plus attentive des préoccupations de la société locale de la part de ce forestier progressiste⁶⁶, l'échec est ici aussi consommé.

2. Des réussites localisées à Barèges et à Gavarnie

Dans ce contexte général, s'individualisent les sites de Barèges et de Gavarnie. Ce sont les deux seuls sites de la « Vallée de Barège » où les travaux de reboisement envisagés par l'Administration des Eaux et Forêts ont pu se réaliser.

⁶¹ A. Campagne, *op. cit.*, p. 73

⁶² AD65, 7M1244

⁶³ A. Campagne, *op. cit.*, p.73

⁶⁴ De fait, l'État n'a jamais racheté les parcelles périmétrées en 1895 et n'a pas voulu user de son droit d'expropriation : elles appartiennent encore aujourd'hui à la Commission syndicale. Dans certains secteurs (ravins du Rieulet et du Pontis notamment), les forestiers avaient réalisé des travaux de génie civil et des plantations dès 1862 en vertu d'un consentement plus ou moins officiel des municipalités et de la Commission syndicale (AD65, 7M497).

⁶⁵ AD65, 7M150

⁶⁶ Calvet est un des principaux promoteurs du sylvo-pastoralisme dans la chaîne pyrénéenne (J.P., Métaillé, *L'invention du pâturage. La naissance du sylvo-pastoralisme et son application en Ariège (1860-1914)*, Pays pyrénéens et pouvoirs centraux, Foix, pp. 189-208

a/ À Barèges, le « paysage de la catastrophe »

La station thermale de Barèges est un cas particulier pour deux raisons principales. En premier lieu, il s'agit d'un site particulièrement exposé qui cumulent, à lui tout seul, tous les aléas (avalanches, érosions et ravinements, crues torrentielles). En second lieu, il s'agit d'un site où les enjeux socio-économiques sont importants de longue date (Barèges est une station thermale renommée et fréquentée depuis le XVIIe siècle). L'historique de cette rencontre entre aléas naturels et enjeux socio-économiques est déjà connue (Briffaud 1991, Métaillé 1993), en partie décrite ailleurs dans ce rapport, et il n'est pas de notre propos de la développer ici. Notons seulement que la création du périmètre de reboisement remonte au décret impérial du 21 février 1863 et que les travaux de reboisement ont réellement été effectifs à cette époque, ce qui, en l'état actuel des connaissances, est un cas de précocité unique dans les Pyrénées. Notons aussi que, même dans cette situation éminemment favorable, l'administration forestière n'a pas réussi à réaliser le projet initialement programmé en 1860, ni à étendre le périmètre restreint de 1863 lors de la loi de 1895, les municipalités et les éleveurs de Betpouey et de Sers s'étant opposé aux travaux⁶⁷.

b/ À Gavarnie, une municipalité dissidente

La commune de Gavarnie s'avère être un cas particulier d'une autre nature : il s'agit, à la fin du XIXe siècle, de la seule municipalité de la « Vallée de Barège » à être favorable au reboisement proposé par l'administration des Eaux et Forêts. Ainsi, aux reboisements proposés à Coumély en 1889, qui ne verront pourtant pas le jour, « Le conseil reconnaît l'urgence des travaux proposés tout en tenant compte des observations émises par les propriétaires intéressés ; forme, unanimement, des vœux tendant à ce que les travaux s'exécutent dans le plus bref délai possible »⁶⁸. Quant au périmètre du Mourgat réalisé à cette époque, il l'a été à la demande du conseil municipal alors même que, paradoxe, l'administration ne l'avait pas inclus dans ses propositions. Le conseil municipal justifie cette demande par le fait que les avalanches qui se déclenchent sur ce versant menacent le village même. Les termes de la délibération municipale du 5 novembre 1889 sont explicites : « Elles peuvent détruire l'église et bon nombre de maisons du village. [...] Les membres du conseil municipal [...] supplient l'Administration forestière de faire tout ce qui dépendra d'elle pour faire droit, au plus tôt, à leur demande »⁶⁹.

Un périmètre de reboisement est institué : les travaux débutent en 1891 et se terminent en 1902. Comme ce périmètre n'est pas considéré comme prioritaire par les forestiers, il devient le « périmètre de restauration facultatif du Mourgat »⁷⁰. Il s'agit d'une disposition prévue par la loi de 1881 dans laquelle il est stipulé que les travaux sont alors à la charge de la communauté demandeuse. Dans le cas de Gavarnie, les forestiers établissent un devis de 25 000,00 francs. Il y est prévu que l'Administration forestière donne 21 000,00 francs (soit 84% de la dépense), le reste devant être pris en charge par la commune de Gavarnie sous forme de journée de travail de ses habitants et par une subvention du Conseil général. Quant à la Commission syndicale, propriétaire foncier, elle ne s'oppose pas au reboisement, mais elle

⁶⁷ AD65, 7M497. À cette époque, la station thermale de Barèges n'est pas encore une commune à part entière. Son territoire actuel s'inscrit dans les territoire des communes de Betpouey et de Sers.

⁶⁸ AD65, 7M1244

⁶⁹ AD65, 7M1248

⁷⁰ AD65, 7M1248

« n'entend pas faire personnellement aucun sacrifice, ni d'argent, ni de journées »⁷¹. De fait, comme le montre les sommes inscrites sur les carnets journaliers du garde forestier chargé de leur surveillance, les travaux de reboisement ont sans doute été intégralement pris en charge par l'Administration des Eaux et Forêts⁷². En 1892, la Commission syndicale refuse de faire surveiller le périmètre, prétextant que cette surveillance revient à l'Administration forestière « attendu que la commune de Gavarnie seule profite des travaux et améliorations par le fait dudit reboisement »⁷³. Aussi bien, en 1898, la plupart des conseils municipaux des 16 communes de l'ancienne « vallée de Barège », invités à se prononcer sur la cession à titre gratuit du périmètre de reboisement du Mourgat, souhaitent que l'État paye le terrain. La transaction se réalise finalement : elle est effective en 1902⁷⁴.

La singularité de Gavarnie s'explique sans doute par le fait que les activités de la commune sont déjà largement tournées vers le tourisme et que la nécessité de terrains de parcours n'est plus aussi prégnante qu'ailleurs.

3. Une reprise en main tardive de la forêt syndicale : le plan d'aménagement de 1910

Une reprise en main par les forestiers des boisements de la « Vallée de Barège » a, cependant bien lieu, mais comme dans de nombreuses vallées pyrénéennes elle est tardive, remontant au début du XXe siècle, moment où l'exode rural bâtit son plein. Elle se traduit par la restriction du pâturage sous forêt⁷⁵, et l'expulsion des chèvres. Ainsi, Henri Fédacou signale-t-il qu'« Avant la guerre de 1914, dans chaque maison, il y avait un troupeau de 10 à 12 chèvres. Puis la réglementation des Eaux et Forêts devint plus sévère et un brigadier surveillait constamment et nous interdisait le pacage dans les forêts. »⁷⁶. Cette reprise en main aboutit à l'élaboration d'un plan d'aménagement de la forêt syndicale de la vallée de Barèges pour la période 1911-1945, validée par décret ministériel en 1910⁷⁷.

Ce plan avait été précédé en 1893 d'une clarification en ce qui concerne le mode de gestion de l'espace forestier possédé en indivis par les seize communes de la « Vallée de Barège ». À la demande de l'Administration forestière, la Commission syndicale et les syndicats se voient seuls confier le pouvoir de décision en matière de gestion forestière de la forêt syndicale, qui était jusque-là partagés par les conseils municipaux et les maires⁷⁸. Il n'est dès lors plus nécessaire d'obtenir l'accord des seize conseils municipaux, le seul accord de la Commission syndicale suffisant dorénavant : la gestion s'en trouve facilitée.

⁷¹ AD65, 7M 1248

⁷² Entre 1891 et 1902, de 150 à 300 ouvriers, recrutés sur l'ensemble de la vallée et rémunérés par l'Administration des Eaux et Forêts, sont chargés de la construction des banquettes, de plantations ou de semis entre les mois de mai et de novembre (AD65, 7M438). À la même époque, la commune de Gavarnie consacre 300 journées de corvée par an à l'entretien du chemin du cirque.

⁷³ AD65, 7M 1248

⁷⁴ A. Campagne, *op. cit.*, p. 74

⁷⁵ AD65, 7M503

⁷⁶ BUISAN 1985, p.

⁷⁷ AD65, 7M498

⁷⁸ AD65, 7M496

Canton	Parcelle	Surface	Age des bois	Forme	Essences ⁷⁹	Observations
Saint-Savin (74,8 ha)	1	6,30	35 et 17 ans	taillis	H, C, div	
	2	7,60	35 et 17 ans	"	"	
	3	4,80	35 et 16 ans	"	"	
	4	5,40	32 et 14 ans	"	"	
	5	8,90	31 et 13 ans	"	"	
	6	9,40	32 et 11 ans	"	"	
	7	6,40	27 à 9 ans	"	"	
	32	13,60	?	futaie	S, P	Quart en réserve
33	12,40	?	"	"	Quart en réserve	
Arribama (123,5 ha)	8	11,40	27 et 9 ans	taillis,	H, C, div, S, P	Les conifères (des pins à crochets sans doute) se situent en partie haute des parcelles ou le long des couloirs d'avalanches
	9	8,40	27 et 8 ans	futaie	"	
	10	8,00	24 et 7 ans	"	"	
	11	9,20	23 et 6 ans	"	"	
	12	10,70	21 et 4 ans	"	"	
	13	11,70	20 et 3 ans	"	"	
	14	8,30	20 à 2 ans	"	"	
	15	13,10	?	"	"	
	27	5,00	?	futaie	S, P	Quart en réserve
	28	12,80	?	"	"	Quart en réserve
	29	13,80	?	"	"	Quart en réserve
30	17,80	?	"	"	Quart en réserve	
31	7,10	?	"	"	Quart en réserve	
Bourreli (30,90 ha)	16	30,90	31 ans	taillis, futaie	H, C, div, S, P	Coupe d'exploitation en 1909
Courret (87,5 ha)	17	23,80	?	taillis,	H, C, div, b, mb, c	Quart en réserve
	18	17,40	?	broussail.	"	Quart en réserve
	19	24,00	?	"	"	Quart en réserve
	20	9,00	?	"	"	Quart en réserve
	21	13,30	?	"	"	Quart en réserve
Soula (95,8 ha)	22	24,70	?	taillis	H, C, div, S, P	Quart en réserve
	23	71,10	?	futaie	"	Quart en réserve
Orteils (50,7 ha)	24	20,30	31 ans	taillis	H, C, div	Quart en réserve
	25	21,30	31 ans	taillis,	H, C, div, S, P	
	26	9,10	?	futaie	S, P "	

Tableau — La forêt syndicale de la vallée de Barèges en 1909. Exemple d'un état des peuplements : celui de la 7^{ème} série situé sur l'actuelle commune de Gavarnie.

L'élaboration du plan d'aménagement de 1910 amène l'Administration des Eaux et Forêts à réaliser un état des lieux complet des peuplements (essences, âge des peuplements, traitement, assiette cadastrale)⁸⁰. La forêt syndicale est divisée en huit séries représentant une superficie de 2 800 ha environ. Pour chacune des séries sont programmées les coupes d'affouages (coupe ordinaire dans taillis de feuillus) correspondant aux droits d'usage des habitants et y est délimité le « quart de réserve » (sapinière où sont réalisées les coupes extraordinaires de bois d'œuvre).

⁷⁹ Les informations sur les essences sont issues de la carte des peuplements où sont discriminés les trois items suivants : buis, morts-bois et coudrier ; hêtre, chêne et divers, sapin ou pin de montagne

⁸⁰ Un album de plan est annexé au dossier (AD65, 7M498)

4. Au cours du XXe siècle, des rapports apaisés, de nouvelles préoccupations

Dans la forêt syndicale, une orientation vers la production

Différentes révisions viennent mettre à jour le plan d'aménagement de la forêt syndicale et l'orientent vers la production de bois d'œuvre. La 8^e série, dites des sapinières⁸¹, retient l'attention des forestiers. En 1939, par exemple, des problèmes de régénération (qui ne s'effectue que dans les troués comme dans beaucoup de sapinières pyrénéennes) amènent les forestiers à modifier leur traitement, de futaie jardinée à futaie jardinée par bouquets, et à réviser la possibilité⁸². Quant aux droits d'usage, ils continuent de s'exercer pour le bois de chauffage (affouage) au profit des habitants. Les produits des coupes extraordinaires dans le quart de réserve ou pour le bois d'œuvre sont partagés à part égale entre la Commission syndicale et la commune ou le Vic sur lesquels sont implantés les peuplements.

Dans les années 1950, les modifications sont plus radicales. Le recul de la pression pastorale est important, l'enfrichement gagne. La forêt n'est plus indispensable au pacage des animaux et au bois d'affouage des habitants. Ainsi, la commune de Gèdre demande-t-elle l'intervention de l'administration forestière pour le tracé et l'entretien des routes forestières : les sapinières de Coumély, Barbet, Bué et Barada deviennent économiquement exploitables avec routes et engins. Malgré une filière-bois mal structurée et des marchés souvent incontrôlés, une réorientation vers la production de bois est entreprise. La commission syndicale reçoit désormais une subvention de l'État d'un montant égal à la moitié du coût des travaux forestiers, partageant l'autre moitié avec les communes.

Dans les périmètres RTM, de nouvelles préoccupations liées au tourisme

Ces préoccupations ne sont pas nouvelles à Barèges. Dès 1895, les forestiers mettent hors exploitation la partie basse du canton de Trouguet, située en contrebas de l'Allée verte, et en interdisent le pâturage sous forêt. Ils justifient leur décision en signalant qu'elle est réservée aux promenades de la station thermale et ils semblent ne pas rencontrer d'opposition à leur décision⁸³. Dans le cadre de la révision d'aménagement de 1955, l'intérêt touristique de la forêt de Trouguet est confirmé « Le maintien d'une belle futaie et de chemins et promenades bien entretenus est d'une importance capitale pour Barèges, ses promeneurs et ses touristes »⁸⁴.

À partir des années 1930, la grande affaire devient la transformation de la station thermale en station de ski. Le 9 août 1946, Barèges se sépare de Betpouey et devient une municipalité à part entière. Le maire de Barèges, Urbain Cazaux, promoteur du ski dont il présidera la fédération en 1952, est à l'origine du développement de la station de ski. Outre les aménagements liés aux sports d'hiver, cette transformation nécessite, paradoxe, à la fois des déboisements et des nouveaux travaux contre les avalanches. Le funiculaire du Lienz est implanté en 1937 sur des terrains appartenant à la Commission syndicale. Il a fallu déboiser les pentes de l'Ayré qui avait été plantées pour stabiliser le versant. Tout cela entraîne une

⁸¹ Il s'agit des sapinières de Barada (114 ha), en rive droite du Gave de Gèdre, et de Noubasséoube (219 ha) en rive gauche.

⁸² AD65, 7M497

⁸³ AD65, 7M497

⁸⁴ AD65, 7M497

diminution sensible de la surface boisée (12 ha pour l'emprise du funiculaire et des pistes de ski). Les forestiers regrettent qu'il n'ait pas été possible de s'opposer à la création des pistes de ski. Mais, ambivalents, ils ont négocié le libre accès au funiculaire et envisagent de s'en servir pour la vidange des forêts. Quoi qu'il en soit, ils préviennent : il ne faut pas « aller plus loin dans la voie de telles ouvertures de pistes en forêt sans risques pour Barèges de glissements de terrain et d'avalanches »⁸⁵. Et ils sont entendus, puisqu'en 1954 la municipalité de Barège réalise l'extension de son domaine skiable sur les pâturages de Collongues.

À Gavarnie, le périmètre RTM du Hount Grane a été institué dans les années 1943-44 pour protéger la RN 21 et plusieurs habitations contre les érosions et les avalanches. L'essentiel des plantations a été accompli de 1949 à 1955. Divers travaux de génie civil ont été réalisés plus récemment.

5. Conclusion

Les investigations montrent que les grands processus à l'œuvre dans la vallée de Barège s'apparentent à ceux qui sont à l'œuvre ailleurs dans les Pyrénées :

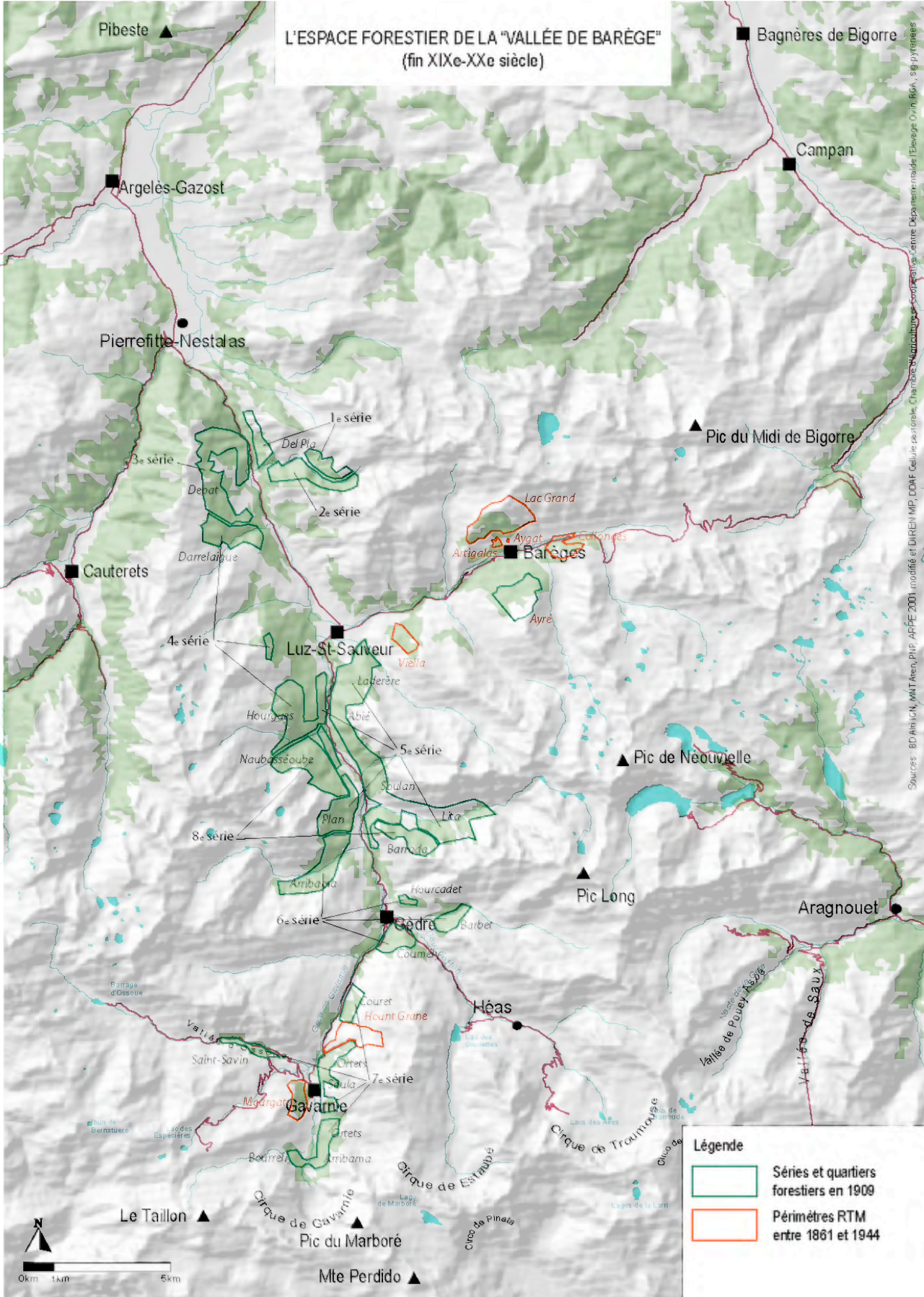
— à la fin du XIXe siècle, on assiste à une reprise en main de l'espace forestier par l'Administration des Eaux et Forêts, non sans résistance de la part de la société montagnarde.

— au cours du XXe siècle, la forêt est devenue un espace spécialisé, productif, alors qu'elle avait été longtemps un espace plurifonctionnel.

Pourtant, certains espaces forestiers de la vallée de Barège se distinguent par la mise en place de politique spécifique liée à ce que l'on peut appeler tourisme. Cette fonction nouvelle y est apparue précocement et elle est à l'origine de dispositifs d'aménagement particulier.

Aujourd'hui, la gestion des forêts de montagne se ne discute plus dans les seuls termes du langage économique. La forêt est devenu un patrimoine naturel à protéger et a vu sa fonction récréative reconnu par l'ONF. Mais, une question omniprésente reste encore non résolue : quelle gestion pour demain ? avec quels acteurs ? Répondre à cette question pour les espaces forestiers de la Vallée de Barèges, comme pour les espaces forestiers d'une manière générale, passe par une réflexion qui prend en compte toute la complexité des processus : la forêt est, au même titre qu'un pâturage, un paysage culturel.

⁸⁵ AD65, 7M497



III. Aménagement et industrialisation

1. Mouvement de modernisation de la montagne

Au tournant des années 1920, l'accélération de l'exode rural amorcé dès 1860, conjuguée aux pertes humaines de la guerre engendre une situation de dépeuplement sans précédent. Le système agro-sylvo pastoral en place connaît alors des transformations et se réoriente vers l'élevage. Peu à peu, les paysages enregistrent ces mutations : une partie des champs cultivés disparaît au profit de pâtures et de prés de fauche. Ce sont d'abord les parcelles les moins bien exposées ou les plus éloignées de l'exploitation qui connaissent ces premières transformations. Les fortes pressions exercées sur l'espace depuis près d'un siècle s'estompent et le système semble retrouver un certain équilibre.

En parallèle, le territoire montagnard est progressivement désenclavé : le chemin de fer et les routes toujours plus nombreuses rendent ce territoire plus accessible.

A l'origine, le développement des routes dans la région est étroitement lié au mouvement thermal : longtemps, les villes d'eau furent le point d'aboutissement de ces routes qui reliaient la plaine à la haute montagne. C'est successivement en 1744 et 1762 que les thermes de Barèges, puis de Saint Sauveur furent desservis par une route qui s'insinua au cœur des profondes gorges du gave de Pau.

Manifestation d'un pouvoir fort et bienfaisant, mais aussi synonyme de diminution des autonomies montagnardes et des privilèges qui y étaient associés pour les sociétés locales, la route en s'enfonçant toujours plus au cœur des montagnes reçut des accueils différents. Celles du début du 20^{ème} siècle ne desservent plus seulement les stations thermales, mais des villages et des territoires éloignés désormais de plus en plus convoités ; elles sont le plus souvent associées à une nouvelle forme d'ouverture au tourisme, comme l'illustre l'épisode des routes à péages de Gavarnie et Troumouse, sur lequel nous reviendrons plus bas.

a/ Des visions contradictoires du paysage

Face à ces changements, deux idéologies apparaissent et s'affrontent.

Les tensions engendrées prennent beaucoup d'ampleur et vont rapidement s'institutionnaliser : On assiste alors à la cristallisation d'un conflit entre ceux que l'on pourrait qualifier de « protecteurs » et « d'aménageurs ».

Les premiers appellent à une protection des paysages comprise comme préservation de leurs états naturels et de leurs caractères sublimes et pittoresques. La "pureté" des montagnes est désormais menacée par nombre de projets : grands aménagements touristiques ou routes qui menacent « l'authenticité » de ce territoire en le désenclavant et en le modernisant.

Il s'agit alors de doter le territoire de mesures de protection : c'est ainsi que fut classé le site de Gavarnie pour la première fois en 1921, puis le périmètre fut successivement élargi en 1930 et 1941, pour englober les trois cirques –Gavarnie-Estaubé-Troumouse.

La protection n'est toutefois pas alors associée à une volonté de restreindre ou de contrôler la fréquentation touristique. Des associations, telles que le Club Alpin Français ou le Touring Club de France, qui ont soutenu le classement de Gavarnie, ont été par ailleurs celles qui ont œuvré à aménager la montagne pour l'ouvrir au tourisme. Protéger l'esthétique des montagnes va ainsi de pair avec une volonté affirmée de les livrer à la contemplation du plus grand nombre. En cela, il semble important de souligner que cette protection est en lien étroit

avec la reconnaissance d'un tourisme de contemplation, auquel il est de bon ton d'offrir des paysages "intacts", préservés d'une modernité abusive, mais cependant raisonnablement aménagés pour accueillir les touristes dans cet espace préservé. C'est d'ailleurs le CAF qui sera à l'origine de la construction de refuges ou d'hôtels dans cette partie du massif.

La seconde posture relève d'une volonté et d'une idéologie « aménagiste ». Les paysages sont perçus comme reflétant une société et des pratiques archaïques : de fait, la montagne devient un lieu à moderniser, voire un territoire d'expérimentation dans lequel la culture technique de l'industriel, de l'aménageur et de l'ingénieur s'affirme en se confrontant à un milieu répulsif.

Ce mouvement de modernisation s'appuie sur l'argument de la démocratisation de l'accès à la montagne. La volonté d'aménagement se confond souvent avec la volonté de valoriser la ressource touristique.

Il règne ainsi, durant toute cette période, une double ambiguïté induite à la fois par les représentations portées sur la montagne par ses deux groupes et par les volontés d'action qui s'en dégagent, notamment concernant l'accès à la montagne et à ses paysages.

Les "protecteurs" se positionnent en faveur de la figure d'un "touriste contemplateur " pour lequel il faut préserver l'aspect du paysage ; les "aménageurs" quant à eux, se focalisent sur une société archaïque dont il faut absolument dépasser les aspects et moderniser afin de valoriser le paysage lui-même et de le porter en un lieu d'intérêt public.

Si les visions portées sur le paysage montagnard et les moyens d'action envisagés peuvent paraître très différents, voire antagonistes, les volontés de ces deux groupes ne semblent finalement pas si éloignées.

C'est également la volonté de protéger les merveilles de la nature qui est à l'origine de la loi sur les parcs nationaux de 1916, loi qui sera précisée par un décret en 1917.

Comme en France, le rôle des associations comme le club alpin espagnol ou la société royale espagnole d'alpinisme fut déterminant dans la sensibilisation de l'élite urbaine espagnole à la nécessité de protéger de grands sites naturels

C'est cette loi sur les parcs nationaux (*Ley de Parques Nacionales*) de 1916 qui introduit pour la première fois le terme de paysage dans la législation espagnole. Il s'agit de protéger la « beauté naturelle des paysages » (*la belleza natural de los paisajes*) ou « les sites ou paysages particulièrement pittoresques, forestiers ou agrestes » (*proteger aquellos sitios o parajes especialmente pintorescos, forestales o agrestes*). La « beauté naturelle des paysages » est une valeur de premier ordre pour la création des parcs nationaux, et les paysages y sont vus comme l'expression plastique et esthétique de l'interrelation étroite entre les différents éléments de la nature.

Le décret de 1917 impose l'inventaire des sites et paysages les plus remarquables « pour leur pittoresque, forestiers ou agrestes, pour la richesse de leur faune et de leur flore ou pour leurs particularités géologiques ou hydrologiques » (*por lo pintoresco, forestales o agrestes, por la riqueza de su fauna o de su flora o por las particularidades geológicas o hidrologicas que encierran*) et qui méritent d'être protégés, particulièrement s'ils possèdent des caractéristiques naturelles exceptionnelles ou s'ils renvoient aussi à l'histoire, la religion ou la légende.

Dès l'année suivante, sera établi le parc national du canyon d'Ordesa.

Il semble que la création de ce parc fut précipitée, comme à Gavarnie, par un projet hydroélectrique, et fut très mal acceptée localement malgré la petitesse de son étendue de l'époque (2 066 ha). De plus, il ne concerne pas exclusivement la haute montagne comme ce fut le cas pour le site classé dans la commune de Gavarnie. La Junta Central de Parques Nacionales créée la même année, fut chargée d'évaluer les sites inventoriés et de proposer au gouvernement la création de parcs nationaux ou de sites nationaux.

Si on trouve à l'origine du parc national d'Ordesa des préoccupations esthétiques et paysagères, à partir des années 1940, la protection des espaces se fonde sur les ressources naturelles, cynégétiques, mais surtout forestières.

En 1940, le Commissariat des parcs nationaux, qui impulsait les créations, fut supprimé et les espaces dépendirent, à partir du décret de 1953, du Conseil supérieur de la chasse et de la pêche fluviale (*Consejo superior de Caza y Pesca Fluvial*). Ce dernier se positionne clairement vers une protection des ressources pour la chasse et la pêche sportive, avec comme conséquence d'affaiblir fortement la protection à finalité paysagère.

Deux réserves nationales de chasse sont d'ailleurs instaurées en 1966, celles de Los Circos et celle très vaste du Viñamala (Vignemale).

En 1957 la loi sur les parcs nationaux est supprimée par la loi sur les forêts. Cette dernière va désormais encadrer tout ce qui concerne les parcs nationaux et L'ICONA est alors l'organisme qui gère les parcs.

b/ L'exploitation de la ressource touristique

Le tourisme est alors souvent brandi comme un motif pour moderniser la montagne. Il ne s'agit plus d'un tourisme thermal ou d'excursions savantes réservées à une élite, mais bien de l'exploitation de la ressource touristique et donc d'une ouverture à tous et au plus grand nombre de visiteurs. De fait, la géographie de ces sites touristiques change : d'un territoire attractif dans sa globalité, avec certes des haut-lieux incontournables, se dessine un tourisme polarisé, recentré sur quelques sites exceptionnels tels Troumouse et Gavarnie qui cristallisent désormais tous les enjeux et tous les projets.

Ces sites deviennent alors le théâtre de nombreux conflits. Des projets d'aménagements ambitieux embrasent les esprits de la vallée et génèrent de sévères confrontations. Deux projets notamment déchaînent toutes les passions, celui de la route à péage de Troumouse et celui de la route à péage (puis des aménagements) de Gavarnie sur lequel nous allons nous attarder.

Nombre de coupures de presse de l'époque relatent ces conflits entre les différents protagonistes aménageurs ou protecteurs : aussi, on peut lire au sujet de la route à péage de Gavarnie : *" dans la bataille de Gavarnie, plusieurs sortes de combattants s'affrontent. Il y a les "animateurs", ceux qui veulent ouvrir de nouveaux moyens de communications ; (-) enfin, il y a les amoureux de la montagne les sentimentaux des cimes. (-) Monsieur André Genois, président du club d'excursionnistes pyrénéens appartient à cette dernière catégorie. Il nous prie d'insérer l'article suivant. Nous accédons bien volontiers à son désir; (-) " entre la réalisation de cette route et l'art grandiose de la nature, mon cœur n'a jamais hésité. Entre le calme reposant, l'idéale quiétude, la sauvage splendeur d'une merveille pyrénéenne unique et sa transformation en autodrome et en un champs de foire, pas un pyrénéiste amoureux de la*

montagne n'admettrait non plus l'hésitation d'un choix"(-) " je suis enclin à admettre que ce lamentable projet en abrite un plus audacieux encore. Je pense que l'ouragan dévastateur émanant du genre humain nous montrera bientôt, sous le massif calcaire, un tunnel aboutissant au cirque des Cotatuero, avec embranchement pour celui de Soaso." "Pour satisfaire tous les désirs, peut-être adoptera-t-on-aussi un ou plusieurs ascenseurs qui grimperont les murailles du cirque sous les pleurs des glaciers, vaincus sans gloire et dans le voile de fumée répandue par l'échappement des moteurs des véhiculent modernes dépaysés. »⁸⁶

Ce projet de route à péage de Gavarnie a été très controversé : pour certains, telle la société parisienne qui a demandé, au syndicat de la vallée de Barèges, la construction de ces routes, il est de l'intérêt général de rendre « *l'accès facile à ces deux joyaux pyrénéens qui sont actuellement hors de portée de la très grosse majorité des touristes.* »⁸⁷, avis suivi d'ailleurs par le syndicat qui vota à la majorité le principe de la construction. Pour d'autres, tel le Club Alpin Français, ces routes représentent « *la profanation de la montagne* »⁸⁸. D'autres détracteurs du projet soulèvent la ruine de la population de Gavarnie et le préjudice pour le commerce et l'hôtellerie, et y voient « *la mort du village de Gavarnie* »⁸⁹ qui ne serait plus que furtivement traversé par des autocars en route pour le cirque.

Ce projet de route est vite dépassé par d'autres propositions dont celle de la voie ferrée : cet ambitieux projet prévoit une série de funiculaires et une voie ferrée, reliant le village de Gavarnie à l'entrée du cirque, la promenade étant agrémentée par la construction d'un lac artificiel dans l'actuel vallon de la Prade. La société déclare que cette proposition « *sauvegarderait les intérêts de la population, donnerait des apaisements aux fidèles gardiens des merveilles et des sites de notre pays et enfin, serait une attraction nouvelle et combien plus agréable pour le touriste.* »⁹⁰

⁸⁶ Extrait de Journal. Archives Départementales de Tarbes. Série 2o18

⁸⁷ Extrait de Journal [sans titre] "Les routes de Gavarnie et Troumouse" Archives Départementales de Tarbes. Série 2o18

⁸⁸ Ibidem

⁸⁹ Ibidem

⁹⁰ Extrait de Journal [sans titre] "Un projet de voie ferrée reliant Gavarnie à son cirque" Archives Départementales de Tarbes. Série 2o18

Un projet de voie ferrée reliant Gavarrie à son cirque

On sait que des solutions différentes ont été proposées au cours de ces dix dernières années pour qu'il ne puisse naître sur ce point de vue un projet de voie ferrée. Nous présentons à nos lecteurs, en conclusion de nos recherches, une proposition d'axe ferroviaire qui, reliant la gare de Gavarrie à la gare de Gavarrie, ou à la gare de Gavarrie, permettra de relier les deux points de la vallée de Gavarrie.

Cette ligne, qui partant de Gavarrie, ira à la gare de Gavarrie, en passant par le tunnel de Gavarrie, aura une longueur de 1,500 mètres de long.

Une fois cette ligne terminée, nous sommes heureux de voir nos compatriotes, en particulier les touristes, qui visiteront la vallée de Gavarrie, profiter de la possibilité de visiter les sites de Gavarrie.

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

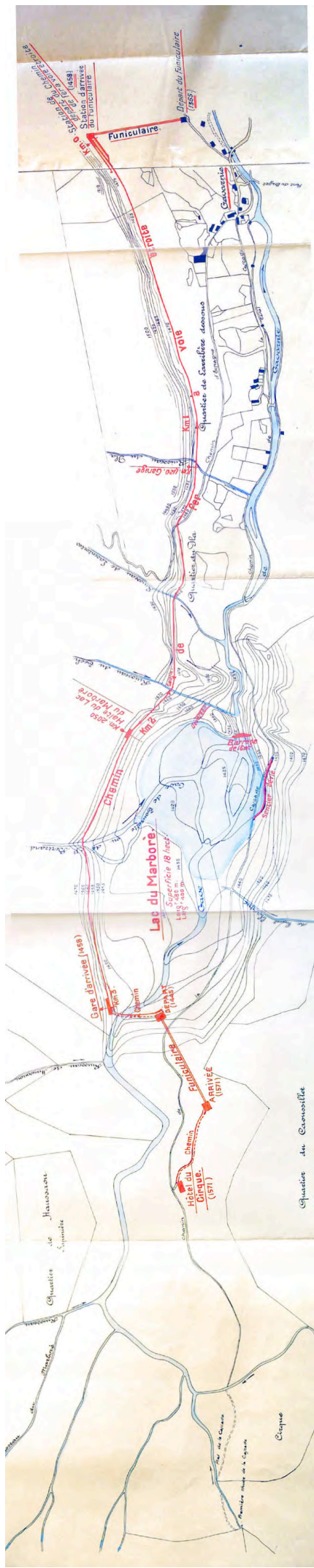
• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,

• Monsieur le Président,



Extrait de : Un projet de voie ferrée reliant Gavarrie à son cirque.

" Monsieur le président de la commission syndicale de la vallée de Barèges, Monsieur le président, Étant encore dans les délais prévus dans nos accords, nous nous permettons de vous adresser aujourd'hui une proposition qui à notre avis sauvegarderait les intérêts de la population, donnerait des apaisements aux fidèles gardiens des merveilleuses et des sites de notre pays et enfin, serait une attraction nouvelle et combien plus agréable pour le touriste.

Le couloir qui permet l'accès du fond de la vallée de barèges au cirque de Gavarrie est situé à 200m au dessus de l'agglomération de Gavarrie. La distance approximative donnée entre ces deux points par la courbe de niveau est d'environ 3500m. Notre proposition consiste à monter les voyageurs directement au-dessus de Gavarrie (en partant du centre de l'agglomération) jusqu'à une plate-forme dont l'assiette sera établie au niveau de l'entrée donnant accès au cirque soit une différence d'altitude de 200m. Cette faible différence de niveau sera franchie en cinq minutes, permettant ainsi un va-et-vient toutes les huit minutes. La puissance de chaque transport sera de 80 voyageurs.

La plate-forme sera établie bien de niveau à flanc de la montagne et d'une largeur minimum de 3,50m et de 6m pour les croisements.

Elle recevra une voie posée sur des traverses en béton armé et composée de rails de 18 kilos chacun au mètre.

La distance entre le départ et l'arrivée sera parcourue à faible allure (environ 12 Km à l'heure, soit 20 minutes). Ce sera pour les touristes des minutes d'émerveillement devant la grandeur du spectacle qui se déroulera sous leurs yeux, à 300m au-dessus du village de Gavarrie.

Pratiquement, les objections présentées par les différentes commissions des sites ne seront plus fondées. Nous sauvegarderons les intérêts légitimes des populations de Gavarrie et de la vallée de Barèges. "

Source : archives départementales des Hautes-Pyrénées, série 2018

Finalement, aucun de ces projets de Gavarnie n'aboutira. Les projets et leurs retombées financières escomptées échauffent les esprits et les rivalités intercommunales.

Cette lettre d'un habitant de Gavarnie traduit les craintes et les tensions qui naissent face aux projets de routes: « *Elle (la route de Héas-Troumouse) se fera. Elle se fera soit par la société d'études touristiques, soit par l'état. Cette perspective réjouit nos concurrents de Héas. C'est leur droit. La route arrivera jusqu'au bord du Cirque de Troumouse. Et ce sera l'afflux vers ce site incomparable (-) Je dis tout bas, notre cirque actuellement célébrité mondiale, cessera d'être à la mode.* »⁹¹

De plus, la répartition de la redevance de 200 000F versée par la société d'exploitation aux communes de la vallée, au prorata de leur nombre de feux, cristallise toutes les indignations des habitants de Gavarnie. En effet, Gavarnie conçoit ce partage comme une injustice et se sent lésée. Commune de seulement 4 feux, elle ne recevrait que 7373 F alors que Gèdre, 8 feux, percevrait 14746F, et Luz, 28 feux, près du quart du pactole, soit 51612 F. Si bien que Gavarnie tente de s'opposer et de s'individualiser en réclamant en 1935, « *le partage et la vente des terres indivises afin de financer son plan de développement touristique.* »⁹². Devant le refus des co-propriétaires et la décision du tribunal civil de Lourdes la municipalité renoncera à ces projets.

Même si le positionnement de Gavarnie n'a pas abouti, sa volonté de s'individualiser a une forte portée symbolique, puisqu'elle s'inscrit comme une franche rupture avec le fonctionnement social de la vallée. Pour la première fois, l'économie touristique s'impose en concurrente de l'économie pastorale traditionnelle et des règles sociales et communautaires qu'elle ordonnait à tous.

Pour un temps, les routes à péages resteront lettres mortes, et c'est finalement en 1947, que la route de Troumouse, jusqu'à l'auberge du Maillet, sera mise en circulation, sans doute favorisée par des oppositions locales moins virulentes mais surtout parce que cette route présente des intérêts pastoraux indéniables. Le souhait de transformer le chemin de Troumouse en une route nationale à vocation pastorale est déjà très ancien, puisque dès 1878, la commune de Gèdre demande son classement. Selon Alline⁹³, devant la difficulté d'entretenir ce chemin, la commune demande un financement aux communes indivises dont les troupeaux empruntent cet accès aux immenses pâturages d'Estaubé, Troumouse et Camplong.

Ce projet, après avoir suscité les mêmes polémiques qu'à Gavarnie dans une visée touristique, trouvera pour un temps une nouvelle légitimité dans son rapport au pastoralisme.

c/ L'essor hydroélectrique.

En dehors de ces projets d'aménagement à finalité touristique, d'autres projets d'aménagements, hydrauliques notamment, verront peu à peu le jour. La première réalisation dans la vallée fut la construction d'une retenue sur le gave de Pau à Gèdre en 1937. Elle fut suivie en 1952 du barrage des Gloriettes dans le vallon d'Estaubé et de l'usine de Pragnères en 1954, elle-même alimentée par les eaux de barrages construits dans la vallée (Ossoue et

⁹¹ Extrait de Journal [sans titre] "TOY, lettre d'un Gavarniotte" Archives départementales de Tarbes. Série 2o18

⁹² ALLINE, "Une communauté face au risque : l'exemple de la commune de Gèdre" *La vallée aux catastrophes, déterminants physiques et représentations sociales dans la vallées de Barèges*, CIMA, université Toulouse-Le-Mirail. 1993

⁹³ Ibidem

Escoubous) ou dans des vallées proches (Cap-de-Long et Aubert). L'accueil fut moins passionné que pour les aménagements touristiques. Certes, des protestations s'élevèrent contre ces projets, animés par la vision d'une industrie dévastatrice qui allait défigurer la montagne. Mais surtout, la vision d'un véritable progrès et d'une répercussion immédiate de ce progrès pour les habitants favorisa l'acceptation de ces projets.

D'abord ces aménagements furent pourvoyeurs d'emplois pour les habitants de la vallée qui travaillaient aux chantiers de construction. Ensuite, les aménagements hydrauliques ont souvent été à l'origine du renforcement des aménagements anti-catastrophes : par exemple le versant à risques de Pragnères fut stabilisé par les travaux de conduite forcée... enfin, des accords étaient passés avec les municipalités pour bénéficier des progrès techniques : c'est le cas de l'électrification du village de Gèdre dans les années 1925-1930.

D'une manière générale, si les oppositions n'ont pas été très intenses, c'est aussi peut-être parce que la région a été beaucoup moins soumise à l'industrialisation que d'autres secteurs des Pyrénées.

Ce fait peut être lié à la forte proportion de terrains classés par les lois de 1906 et 1930, interdisant une exploitation facile de ces ressources et imposant un avis de la commission supérieure des sites. Johan Milian⁹⁴ précise que la législation de 1906 a été saisie pour lutter « *contre l'intrusion d'acteurs extra-valléens, au poids financier important et dont les projets menaçaient les systèmes traditionnels de ressources élaborés autour de la maîtrise de l'eau.* »

Si l'on compare effectivement la région de Barèges à des secteurs proches, comme le Néouvielle par exemple en limite de la zone d'étude, il est aisé de voir que la haute vallée du Gave de Pau a été préservée d'une hydro-industrialisation lourde.

Le cas du massif du Néouvielle, même s'il n'entre pas directement dans la zone étudiée, bien qu'alimentant en eau l'usine de Pragnères, est particulièrement intéressant et éclaire les visions projetées sur la haute montagne.

Ces aménagements hydroélectriques se traduisent par la création de barrages aux impacts forts sur le paysage car de dimensions bien plus imposantes que ceux des réservoirs, souvent à vocation agricole, construits jusque-là. Le barrage de Cap-de-Long qui fut construit dans le Néouvielle dans les années 1950 est particulièrement étendu et a d'ailleurs enseveli deux lacs préexistants. Symbole d'une « *attitude prométhéenne qui transforme l'image de la haute montagne en une valeur à exploiter* »⁹⁵, ce barrage, contrairement aux autres qui « *respectent la logique des bassins versants* »⁹⁶ s'inscrit dans une totale logique de domination de la nature et de ses principes d'écoulement et de gravité. En effet, Cap-de-Long est dans le bassin versant de la Neste de Couplan et l'usine de Pragnères dans le bassin versant du gave de Pau. « *Pour atteindre la conduite forcée qui alimente l'usine, les eaux de Cap-de-Long traversent le massif du Néouvielle par une galerie de 10 km de long* ».⁹⁷

⁹⁴ MILIAN JOHAN, *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées*. Thèse de Géographie & Aménagement. Université Toulouse-le-Mirail. Institut de Géographie Daniel Faucher. UMR Dynamiques Rurales. Sous la direction de Monique Barrué-Pastor. 2004

⁹⁵ RODRIGUEZ J.F., 1997, *Architecture et paysages de la haute montagne. Le massif du Néouvielle dans les Pyrénées centrales*. Mémoire DEA. école d'architecture de Toulouse, laboratoire « architecture et sociétés montagnardes »-université Toulouse le Mirail -Géode

⁹⁶ Ibidem

⁹⁷ Ibidem

Ces travaux titanesques défient les lois de la nature et témoignent d'un rapport nouveau des sociétés à la haute montagne. Ils attestent aussi de la priorité donnée à l'industrie dans la France d'après-guerre.

A ce sujet, Johan Milian souligne que « *Quasiment aucune possibilité d'intervention ne fut laissée aux conservateurs : les projets furent avalisés au moyen de décrets pris en Conseil d'Etat ; le système Pragnères fit même l'objet d'une loi en raison des transferts prévus entre bassins-versants.*(-) *Lors de la présentation du programme des aménagements du système Pragnères à la Commission des Hautes-Pyrénées, le conservateur régional constatait ainsi, en dépit des travaux qui allaient être engagés dans la réserve naturelle foncière du Néouvielle : « Etant donné les nécessités de l'équipement hydroélectrique, il ne semble pas qu'il puisse y avoir d'objection majeure à formuler sur le principe des travaux et de la concession. » Cet épisode resitue clairement la hiérarchisation des priorités d'intérêt public établie et acceptée par l'ensemble des acteurs siégeant dans les commissions. »*⁹⁸

2. Vers un zonage du territoire

Après la seconde guerre mondiale, la région connaît une phase de déclin démographique très intense qui se traduit par un véritable déclin de la société rurale en place et marque la fin de l'agriculture dans la vallée. Le fragile système d'entraide et d'entretien collectif du terroir ne supportera pas cette brusque rupture. Peu à peu, les derniers champs labourés vont disparaître. Le paysage révèle le glissement d'un système à l'autre ; il enregistre, quoique qu'avec un certain décalage, des mouvements de déprises successives, mais aussi l'apparition d'infrastructures nouvelles qui ponctuent le territoire.

Le début des années 1960 marque donc une phase décisive dans l'histoire des paysages de ce secteur des Pyrénées.

Ce contexte de dépopulation, de crise profonde de la société rurale va finalement créer des conditions favorables à l'émergence d'un système différent caractérisé par l'ouverture de la montagne à de nouvelles formes de pressions et à de nouvelles sollicitations. Le territoire montagnard est de plus en plus convoité, et en devenant lieu de la diversification, il se trouve au cœur de conflits d'usages. Ce fait n'est pas nouveau, mais l'intensité des divergences et le durcissement de ces conflits aboutissent à une situation nouvelle : peu à peu, la montagne va évoluer vers un territoire sectorisé. Le zonage va être utilisé pour mettre en suspens les conflits entre exploitation et protection et permettre la juxtaposition d'idéologies différentes.

D'une part, le paysage est le reflet d'une nature sauvage à préserver. Les préoccupations d'ordre écologiste se font de plus en plus fortes et trouvent un écho favorable. Elles vont être matérialisées en de nombreux périmètres de protection.

Une étape décisive est franchie avec la création du Parc National des Pyrénées.

Sans entrer dans les détails de l'élaboration du projet de parc, il faut cependant noter l'ambiguïté des représentations portées sur cet « objet parc », qui ont accompagné les démarches ; véritable outil de protection de la nature sauvage pour les uns, levier de développement socio-économique pour les autres. Selon Johan Milian, après avoir connu une opposition très forte à l'origine du processus en 1964 et 1965, notamment de la part de communes de Gèdre et Gavarnie qui se prononcent contre lors d'une consultation, il s'opère

⁹⁸ MILIAN JOHAN, 2004, *op.cit.*

progressivement un retournement des opinions. Ce basculement est lié au fait que peu à peu, les décideurs locaux perçoivent le parc comme un moteur de développement local, prometteur d'un tourisme estival de nature. De plus, le parc contribuerait à la fois à la reconstitution de population animale, des isards notamment, ce qui séduit les sociétés de chasse, mais aussi porterait une aide au pastoralisme. Enfin, il serait appliqué un principe de non concurrence avec les gestionnaires habituels : les Eaux et Forêts garderaient intactes leurs compétences sur les espaces forestiers montagnards et la commission syndicale conserverait son rôle sur la gestion des estives.

Même si des poches d'oppositions persistent, le parc verra le jour en 1967, après 4 années de procédure. Sa qualification juridique repose sur la loi de 1960 qui confère aux parcs nationaux les vocations de protection de la nature et de développement rural. La zone centrale du parc, dont l'objectif est de protéger l'intégrité du milieu naturel et l'ensemble des écosystèmes, s'étend sur les zones d'altitudes des communes de Gavarnie et Gèdre. Le reste de la vallée de Barèges est concernée par la zone périphérique dans laquelle doit être promu le développement socio-économique, à maintenir le niveau démographique, culturel, architectural...⁹⁹ Ce zonage et ses limites, rejetées très hauts en altitude, sur des zones inhabitées de façon permanente, sont sans doute la conséquence d'une volonté de limiter les conflits, ainsi que d'une approche de la protection de la nature fondée sur l'a priori d'une contradiction entre exploitation humaine et protection des milieux. Aussi, l'homme est repoussé aux limites de la zone centrale de protection et les interactions sociétés/milieu naturel ne semblent pas envisageables.

D'une manière générale, on peut voir en cette création une volonté forte de protection, de sanctuarisation, des espaces de nature et l'émergence d'une sorte de conservatisme face aux différentes crises écologistes et aux menaces désormais connues sur la biodiversité.

Cette préoccupation est illustrée par la création de la réserve de Biosphère du Vignemale, en 1977, dans le cadre du programme MAB de l'UNESCO. Elle recouvre le territoire du Parc national et de la Réserve de chasse du même nom, mais cette réserve est « dépourvue jusqu'à ce jour d'implications concrètes en matière d'orientations de gestion de son territoire »¹⁰⁰.

Si des projets de réserve naturelle ou de paysage protégé ont aussi été discutés à proximité du parc, notamment dans les vallées de Pineta et de Bujaruelo, l'outil parc est resté longtemps le seul moyen de protection mis en œuvre dans cette partie des Pyrénées aragonaises¹⁰¹. On peut noter que dès l'accession à l'autonomie de la communauté d'Aragon, en 1982, le Parc d'Ordesa augmente fortement sa superficie et change de nom : il couvre dorénavant, d'une part, le canyon d'Añisclo menacé par un projet hydro-électrique et, d'autre part, le Mont-Perdu lui-même dont le cirque de Pineta faisait l'objet de projet de station de sports d'hiver.

On peut lire ces changements comme une appropriation par la collectivité locale de cet espace dont la protection et la gestion relevaient des préoccupations du pouvoir étatique

⁹⁹ Le parc espagnol connaîtra une structure proche beaucoup plus tardivement en 1992, par l'instauration d'une zone de protection périphérique et d'une aire d'influence socio-économique.

¹⁰⁰ J. MILIAN, *op.cit.*,

¹⁰¹ La loi de 1975 sur les espaces naturels protégés (*Ley de los Espacios Naturales Protegidos*) instaure d'autres formules de protection qui ne furent pas utilisées dans le site du Mont-Perdu : le paysage d'intérêt national et le parc naturel. Outre le Parc national, n'existaient cependant en Aragon en 1989, lors du transfert de compétences, qu'un parc naturel et un site national.

espagnol. Rapidement, la communauté d'Aragon développera son propre réseau d'espaces protégés.

En France, ce mouvement sera poursuivi par l'inventaire ZNIEFF qui débute en 1982 et qui concerne une majeure partie du territoire cantonal. Ces ZNIEFF ne constituent pas de mesures de protection juridique, mais sont des outils de connaissances pour l'aide à la décision en matière d'aménagement en assurant la préservation d'un patrimoine biologique naturel.

En 1992, cette vision se confirme par la directive habitat et le lancement de Natura 2000, dont l'objectif vise à assurer la biodiversité par conservation des habitats naturels de la faune et de la flore.

Le territoire de la vallée est de plus en plus reconnu comme un lieu de nature et de vie sauvage à protéger des pressions extérieures. Cette protection s'étend surtout sur l'étage supérieur de la vallée et concerne des territoires, certes occupés saisonnièrement par le pastoralisme, mais dénués d'habitats ou exploitations permanentes.

Toutefois, le milieu des années 1980 voit les prémices d'une reconsidération de la question pastorale en zone protégée. On enregistre les premières MAE, et l'ébauche d'un intérêt pour le pastoralisme comme l'illustre, la participation du Parc National des Pyrénées au programme de restauration des granges foraines, par exemple.

D'autre part, le paysage est aussi soumis à d'autres pressions et investi de nouvelles vocations : il devient le lieu de diverses activités et notamment le lieu de l'expansion touristique : tourisme d'été illustré par de nombreuses réalisations et tourisme d'hiver avec implantation de la station de ski de Gavarnie-Gèdre en 1973. Cette station est implantée dans la vallée des Espézières à proximité immédiate du périmètre du parc national. Le découpage très sectorisé permet pleinement la juxtaposition de ces vocations apparemment incompatibles.

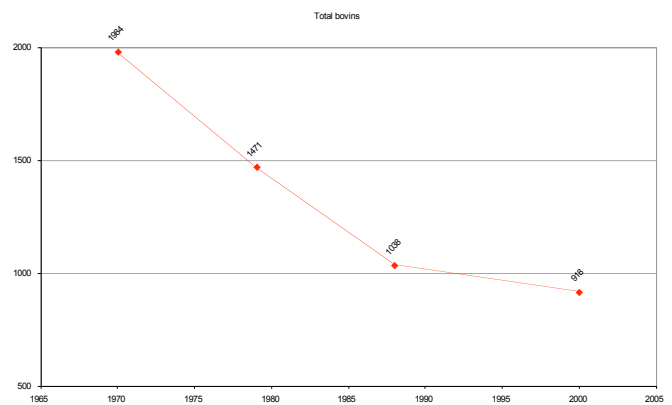
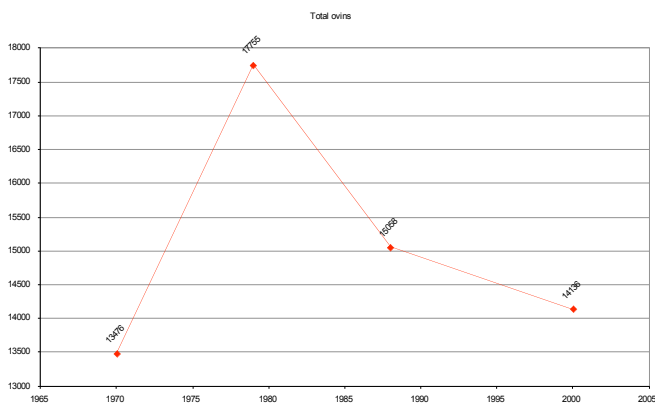
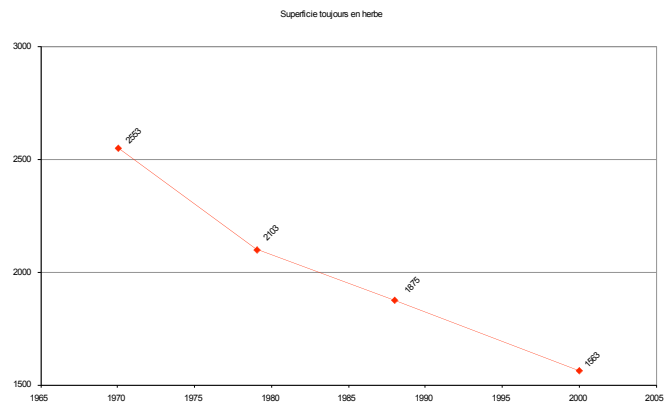
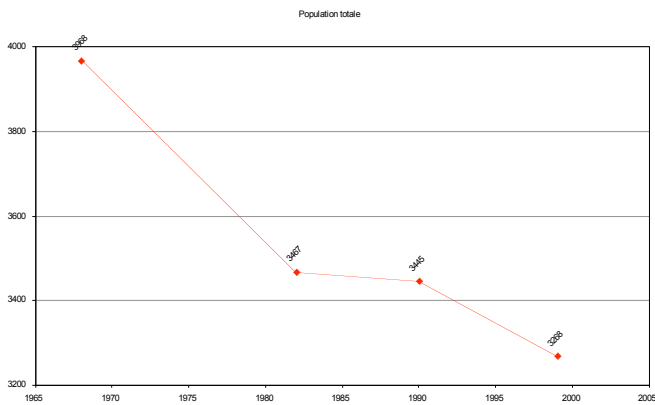
Dans les années qui suivirent, il fut question d'un aménagement touristique beaucoup plus important porté par un Plan Pluriannuel de Développement Touristique. Ce plan prévoyait l'extension de la station de ski, appuyé sur la réalisation de la ZAC de Barège s'étendant sur 5 ha et représentant une capacité de 2200 lits et 800m² de commerces. Il était adjoint à cette ZAC le projet de téléphérique du Mourgat reliant le village à ce pic, support du tourisme d'hiver et permettant de "*mieux accueillir la clientèle d'été contemplative.*"¹⁰² La représentation du paysage à cette époque est donc duale et empreinte de deux visions : les préoccupations écologistes sont de plus en plus prégnantes et les volontés d'aménagement sont de plus en plus concluantes.

La sectorisation du territoire a été alors la solution retenue pour que des volontés et des représentations différentes puissent se côtoyer.

3. Mouvement de "patrimonialisation" de la montagne

Le début des années 1990 voit une réelle prise en considération de la situation paysagère en déshérence. Le processus de déprise enclenché dès le début des années 1950 est maintenant prégnant dans le paysage : La déprise est de plus en plus forte sur certaines parties du territoire, même si la population décroît plus légèrement.

¹⁰² Extrait du PPDT de Gavarnie. ZAC de Barège à Gavarnie – la stratégie commerciale. 1982



La pression pastorale s'affaiblit : le cheptel bovin et ovin diminue, ainsi que les surfaces toujours en herbe; peu à peu le paysage s'enfriche. Ces évolutions, même si elles ne sont pas spectaculaires, plutôt discrètes, semblent s'ancrer durablement sur les marges du territoire des exploitations et sur certaines zones de l'espace intermédiaire notamment.

Ce constat de l'évolution du paysage engendre deux visions : celle, ancienne, qui oppose un paysage reflétant un patrimoine naturel sauvage, à celle qui prend peu à peu corps dans un paysage se faisant l'écho d'un patrimoine culturel lié à des pratiques sociales.

Certes, l'image du paysage naturel est puissante et relayée par l'enfrichement de reconquête, l'abandon de pratiques culturelles, qui confèrent cette impression de « naturalité » qui regagnerait ses droits... Mais pour autant, la perception du paysage comme un patrimoine culturel important, indissociable des pratiques pastorales anciennes s'affirme également.

La prise de conscience que ces paysages portent à la fois une charge naturelle, culturelle et patrimoniale forte, incite à revisiter les relations au territoire.

De fait, la question humaine est replacée au cœur des débats. La société locale et l'exploitation du terroir par la pratique du pastoralisme sont de plus en plus perçues comme garante de la qualité de l'environnement.

La question du patrimoine naturel est désormais associée à la question humaine. L'homme est reconnu comme un facteur de biodiversité par ces pratiques et ces deux conceptions du paysage semble se rapprocher.

Il semble alors que nous soyons aujourd'hui en train d'assister à la constitution d'un « paysage patrimoine » nouveau, non plus lié à des valeurs bien distinguées et traditionnellement reconnues mais se construisant de particularismes, d'identités locales et de valeurs plus « marginales ».

Ce changement de perspectives se traduit aussi par une évolution des façons de protéger : le zonage et les protections réglementaires perdurent mais ne sont plus si intenses et on observe une diffusion des projets de contractualisation. Dans ce cadre, comme le souligne Serge Briffaud « *patrimonialiser n'est plus interdire, mais programmer et projeter sur la base d'une gestion des relations nouées dans la durée entre société, territoire et nature.* »¹⁰³

Les pratiques de contractualisation se généralisent dans la vallée, et on peut notamment recenser celui de L'AOC Barèges-Gavarnie. Suite à l'obtention de l'AOC Barèges-Gavarnie en 2003, des contrats territoriaux d'exploitation furent signés entre la commission syndicale de la vallée de Barèges et les éleveurs désirant s'engager dans cette production, favorisant la gestion extensive des prairies.

De même, le « Programme d'Aménagement 1998-2002 »¹⁰⁴ du parc national des Pyrénées traduit aussi ce regard nouveau sur le pastoralisme: « *Si l'enjeu premier de la zone centrale est bien sa préservation et sa gestion au plus près possible de l'intérêt de la nature, la profondeur de l'empreinte du pastoralisme sur ses écosystèmes et ses paysages est telle qu'il importe d'en assurer l'avenir, dans le respect des exigences de l'espace protégé.* »

« *Le maintien de l'ouverture de ces milieux pastoraux constitue un enjeu capital pour le parc en matière de préservation des paysages, des habitats et des espèces.* »

Dans ce même temps, des projets sont initiés pour préserver les aspects paysagers remarquables de la vallée. Ainsi, en 1989, une convention d'Opération Grand Site est signée avec la commune de Gavarnie et étendue à Gèdre en 2000. L'objectif des OGS est de restaurer la qualité paysagère et naturelle du site et d'améliorer l'accueil touristique pour favoriser le développement économique. Pour Gavarnie, il s'agissait de réagir aux nuisances de la surfréquentation touristique et de trouver une issue aux faiblesses des documents d'urbanisme des communes.

Dans le même mouvement, une ZPPAUP est instituée, à Gavarnie, pour protéger le patrimoine de cette commune et l'accompagner dans la gestion de son territoire, vis à vis des pressions touristiques notamment.

Mais ce basculement des manières d'envisager le paysage ne se fait pas facilement et linéairement ; Ce qui va dans le sens de cette nouvelle approche doit aussi composer avec des pratiques et des conceptions héritées, notamment celles qui concernent la tension entre naturel et culturel, la persistance des zonages, les superpositions réglementaires...etc.

C'est dans ce contexte de redéfinition du " paysage patrimoine " que va être initié le classement d'une partie des communes de Gavarnie et Gèdre, au patrimoine mondial de l'UNESCO au double titre de patrimoine naturel et culturel.

Ce classement incarne toute la complexité de se positionner dans le marasme patrimonial et de s'extraire des conceptions héritées. Il montre combien est nébuleuse la conception de patrimoine culturel, par la difficulté des investigateurs de se saisir pleinement de cette notion en cédant dans un premier temps à la tentation d'un patrimoine naturel fédérateur, puis de réinvestir ce champ du culturel en élargissant ensuite le classement à des secteurs plus propices à l'avènement de cette conception patrimoniale, avec des secteurs " humanisés " tels que Héas... Il dévoile aussi que les habitudes de sectorisation et de zonage restent vivaces et que les pratiques de gestion contractuelle du territoire restent parfois

¹⁰³ Briffaud Serge, *Patrimoine et politiques patrimoniales, éléments pour un état des lieux*. Conseil Général de la Gironde, 2006

¹⁰⁴ Ce Programme d'Aménagement est un document qui présente les principales priorités et objectifs poursuivis par le parc pour les 4 années suivantes. Consultable sur : <http://www.parc-pyrénées.com/français/documentation.htm>

difficile à appliquer. Enfin, il illustre à quel point, malgré une vive revendication, une gestion concertée ne s'improvise pas et doit faire l'objet d'une solide construction étayée par des savoirs profonds du territoire et par une forte volonté de médiation.

**PARTIE III.
LE PROCESSUS D'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL
DANS L'HISTOIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES
DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT**

(rédacteurs : Serge Briffaud, Philippe Guttinger, Emmanuelle Heaulmé)

Introduction

La démarche proposée dans cette troisième partie, principalement consacrée à la politique du Patrimoine mondial elle-même, relève à la fois d'une analyse et d'une tentative d'évaluation. Notre souci a été de considérer la question de l'inscription, du processus qui l'a permis et des suites qu'elle a eu, à la lumière de la lecture, présentées plus haut, des paysages eux-mêmes et relativement à une histoire des perceptions de la montagne et des politiques locales dans le domaine du patrimoine et de l'aménagement. L'évaluation que nous proposons repose sur cette première démarche, qui nous a permis de prendre le recul indispensable pour conférer une certaine valeur à un tel exercice. Elle repose également sur les nombreux entretiens que nous avons eu avec les acteurs de l'inscription et les habitants de la vallée, ainsi que sur la consultation des documents produits autour de l'inscription.

Ce qui nous a tout particulièrement frappé, concernant cette partie de nos investigations, est que le processus de labellisation du site apparaît comme une illustration particulièrement édifiante des difficultés que rencontrent aujourd'hui, du double point de vue de leur définition et de leur mise en œuvre, les politiques de protection et de valorisation et de développement du patrimoine montagnard. Cet épisode de l'inscription nous renvoie ainsi tout à la fois à un passé non encore révolu et à un futur non encore advenu de la pensée de l'action en territoire de montagne. Il constitue, en d'autres termes, une borne et, potentiellement au moins, un tournant dans l'histoire des politiques locales. Notre but est ici de le montrer.

Chapitre 1.

Le processus d'inscription au Patrimoine Mondial dans son contexte historique

I. Les grandes phases de l'action politique en matière de paysage d'environnement, de patrimoine et de développement (fin XVIII^e – fin XX^e siècle)

Sur la base des données rassemblées dans la partie précédente, nous proposons ici, dans le tableau synthétique de périodisation, une périodisation, depuis la fin du XVIII^e siècle jusqu'à l'époque actuelle, des rapports entre perception du territoire, évolution des paysages et formes d'action en matière de protection et d'aménagement. Ce tableau ne concerne que la vallée de Barèges (canton de Luz), même si les informations rassemblées pour le versant espagnol nous semblent accréditer l'hypothèse d'une évolution comparable, sinon d'une parfaite adéquation des limites chronologiques proposées ci-dessous. Un autre tableau présente quant à lui une chronologie comparée des politiques de protection et d'aménagement conduites sur les versants français et espagnols.

Il nous paraît possible d'identifier, durant les deux siècles pris en compte dans le tableau synthétique de périodisation, trois grandes périodes globalement homogènes. Chacune de ces périodes est divisible en deux phases distinctes. La première correspond dans tous les cas à un moment où émergent de nouveaux modes de perception et d'usage de la montagne, qui se traduisent dans une nouvelle manière de définir les objectifs et les moyens d'une action sur l'espace. La seconde phase correspond au moment où est véritablement mise en œuvre cette forme neuve d'action, qui relevait essentiellement dans la phase précédente de formulation d'intentions non suivies des faits et/ou qui se heurtait, alors, à la résistance de pratiques éprouvées et institutionnellement ancrées. Le passage d'une phase à l'autre suppose d'abord, et au-delà d'une adaptation des outils juridiques, que les perceptions et les pratiques prennent conscience d'elles-mêmes et rencontrent les cadres institutionnels nouveaux qui leur permettent de s'affirmer. Le passage d'une période à l'autre suppose, quant à lui, un véritable changement de paradigme, c'est-à-dire une rupture historique qui concerne non seulement les manières de voir et d'agir, mais la définition même de l'objet perçu et agi.

De l'analyse historique dont ce tableau propose la synthèse ressort le statut de la période actuelle, qui fait l'objet, ci-dessous, d'un développement spécifique. L'entrée dans cette époque nouvelle est récente et il est permis de penser que nous vivons aujourd'hui l'un de ces moments où la pression des idées nouvelles n'a pas encore totalement réussi à faire basculer le sens de l'action. C'est en observant les phénomènes actuels avec ce recul historique qu'apparaît la nécessité de travailler à définir une forme de protection et d'aménagement de la montagne en phase avec les mutations sociales, culturelles et économiques récentes, et c'est relativement à la nécessité de franchir une étape décisive dans les formes d'intervention sur le territoire qu'il faut aborder, aujourd'hui, la question spécifique des politiques à conduire dans le cadre du patrimoine mondial.

Tableau synthétique de périodisation du rapport perceptions/évolutions paysagères/politiques publiques

Période I PROTEGER ET SE PROTEGER		Période II PROTECTION VERSUS EXPLOITATION		Période III DU ZONAGE A LA GESTION GLOBALE CONCERTEE	
<p>Phase 1 De fin XVIII^e au milieu XIX^e siècle Cette phase correspond au maximum démographique absolu de cette partie des Pyrénées. Elle est celle de la « découverte » de la chaîne et celle durant laquelle émerge les fondements de l'espace touristique actuel. Elle est aussi celle durant laquelle sont définis les premiers éléments de ce que l'on peut déjà appeler une « politique de la montagne », qui se caractérise par une double volonté indissociable de protéger ce milieu naturel spécifique et de se protéger de lui. La protection dont il s'agit est d'abord une protection de la montagne contre les montagnards, jugés responsables de la dégradation d'un milieu devenu hostile en raison de sa surexploitation. D'emblée la protection de la montagne apparaît ainsi indissociable d'une action « civilisatrice » sur la société locale.</p>	<p>Phase 2 De milieu XIX^e à la 1^e guerre mondiale Cette phase correspond au début d'une dépopulation qui se poursuivra jusqu'aux années 1980-1990. Elle est aussi celle où la pratique du tourisme commence à se démocratiser et où s'affirme une rupture, dans les perceptions du paysage comme dans les pratiques d'aménagement, entre la haute-montagne, qui naît le pyrénéisme et le monde des vallées. A ce moment sont mises en œuvre, à travers les travaux de restauration des terrains en montagne et sur fond de conflits entre logiques d'état et logiques locales, les formes de restauration du milieu montagnard qui avaient été définis lors de la phase précédente. Cette action sur le paysage touche en priorité le secteur de Labatsus et celui de Gavarnie, cette dernière commune affirmant sa singularité en demandant elle-même le reboisement du Mourgat.</p>	<p>Phase 3 De la 1^e guerre mondiale aux années 1950 Cette phase est celle où les pressions sur l'espace s'accroissent, en liaison avec les projets routiers et hydroélectriques, tandis que le déclin démographique ne se traduit pas encore dans une déprise agricole massive. C'est à ce moment que l'on voit émerger une doctrine de la protection des paysages par « sanctuarisation », la mise en œuvre de ce type de protection étant fondé sur les lois de 1906 et 1930, mais se manifestant aussi à travers la création de l'une des premières réserves naturelles françaises. On assiste simultanément à l'émergence d'une logique de zonage, qui reflète le conflit entre protecteurs et aménageurs. Tout est en place, d'un point de vue idéologique, pour que s'impose un partage fonctionnel de l'espace montagnard, la haute montagne concentrant les protections tandis que les vallées (depuis les granges hautes jusqu'à la zone des villages) sont vouées au déploiement des activités de la population et des réseaux.</p>	<p>Phase 4 Des années 1950 aux années 1990 L'après-guerre marque une accélération de la déprise agricole et pastorale. Cette crise profonde de la société et de l'économie agro-pastorales traditionnelles correspond à un renforcement de la pression sur l'espace liée au développement du tourisme, de l'industrie et des réseaux de transport. Les conflits qui avaient commencé à se traduire dans le zonage du territoire se cristallisent, en même temps que le centre de gravité de la protection glisse du site protégé pour sa valeur esthétique vers la <i>nature</i>, c'est-à-dire vers les écosystèmes et la biodiversité. La création du Parc national confirme la polarisation de la protection sur la haute montagne et la politique conduite par cette institution continue d'aller dans le sens d'une sanctuarisation, visant à limiter au maximum les activités humaines sur les espaces protégés.</p>	<p>Phase 5 De 1990 à aujourd'hui Le début des années 1990 correspond à l'entrée dans une phase de relative stabilisation démographique et de ralentissement des dynamiques paysagères, même si les situations locales peuvent être assez contrastées. L'évidence des problèmes posés par la déprise pastorale pour la conservation des milieux naturels, conjuguée à une mutation globale des perceptions sociales du patrimoine conduisent à une promotion de la notion de gestion des milieux, des paysages et des territoires, entendue comme gestion dans la durée des relations entre nature et société. Outre qu'elle remet en cause les catégories traditionnelles de l'action patrimoniale et l'opposition entre politiques de développement et de préservation, cette nouvelle vision de l'action sur l'espace s'avère de nature à atténuer le clivage entre haute montagne et vallées et à autoriser une gestion patrimoniale fondée sur la recherche du développement durable et sur la participation des populations.</p>	<p>Phase 6 Vers un nouveau paradigme? Cette perception nouvelle de la montagne et de l'action patrimoniale ne s'est traduite qu'à la marge dans les politiques mises en œuvre ces dernières années. L'inscription au patrimoine mondial elle-même semble avoir été à l'origine pensée sur un mode traditionnel, au niveau de la délimitation de l'espace inscrit comme au niveau de l'objet-même de l'inscription (la référence au « paysage naturel » ayant été d'abord la seule envisagée). Cette inscription, qui offre un nouveau cadre à l'action publique et à la concertation, apparaît néanmoins comme le moyen de dépasser le décalage, qui est apparu ces quinze dernières années, entre les représentations sociales qui fondent l'action et cette action elle-même. Elle se présente en un mot comme le moyen d'organiser autour d'un paradigme nouveau des politiques d'action sur l'espace mêlant étroitement la préoccupation du développement local durable et celle de la préservation du patrimoine.</p>
<p>1770 1781 : Première publication d'une image représentant le cirque de Gavarnie dans l'Essai sur la minéralogie des Monts Pyrénées... de B. Pallassou. 1784 : Création de la commission franco-espagnole de délimitation de la frontière. 1788 : Publication du premier guide pour les voyageurs étrangers consacré à la vallée de Gavarnie (Nogues, Voyage du bourg et des bains de Barèges à Gavarnie...) Une crue aggravée par la rupture du barrage naturel de Héas ravage les vallées. 1789 : Ramond-de-Carbondnières. Observations faites dans les Pyrénées... 1795 : Publication des premières réflexions sur l'aménagement de la vallée de Barèges et le reboisement (L'Onnet). Mémoires sur les eaux minérales et les monuments thermaux... 1796 : J. Dusaulx, Voyage à Barèges et dans les Hautes-Pyrénées. 1802 : Première ascension du Mont-Perdu par Ramond. 1813 : E.-F. Driat défend le reboisement des montagnes dans sa Description des Pyrénées. 1819-1863 : aménagement urbain et paysager de Saint-Sauveur. 1826 : Cervini de Macerata, Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises. 1826 : Crue exceptionnelle dans le canton de Luz. 1830 : L'ingénieur des mines Lemier défend le reboisement de la vallée de Barèges (Observations sur la topographie de Barèges...) 1832 : Publication du mémoire de Ramond : De l'économie pastorale dans les Hautes-Pyrénées, de ses vices et des moyens d'y porter remède. 1834 : Publication du Guide Richard consacré aux Pyrénées. 1834 : V. de Chauvenet, Les Pyrénées, ou voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes... 1839 : Création de la Commission syndicale de la vallée de Barèges. 1841 : Projet de voies trans-pyrénéennes par l'ingénieur Colomès de Julian et projet d'un chemin de fer passant par Gavarnie. 1842 : Prince de la Moskowa : récit de la première ascension du Vignemale. 1843 : Victor Hugo à Gavarnie.</p>	<p>1850 1855 : Parution du Guide de Taine illustré par G. Doré, qui représente la foule des curistes à Gavarnie. 1858 : Arrivée du chemin de fer à Lourdes et apparition de la Vierge à Bernadette. Première édition du Guide Joanne consacré aux Pyrénées. 1859 : Napoléon III séjourne à Saint-Sauveur. Projet du Pont Napoléon et de la chapelle Solfério. 1860 : Début des travaux de défense contre l'avalanche dans le ravin du Theil à Barèges. Début de réalisation de la Route thermique, reliant les stations pyrénéennes. Construction de l'Hôtel des voyageurs à l'entrée du Cirque de Gavarnie. 1863 : Décret ministériel créant le périmètre de reboisement du Bastan. Construction de la Route de grande communication entre Luz et Gavarnie. 1864 : Création de la Société Ramond, premier club de montagne français. 1871 : Le chemin de fer dessert Pierrefitte à l'entrée des gorges conduisant à Luz. 1873 : Début de travaux de construction de l'Observatoire météorologique du Pic du Midi-de-Bigorre. 1874 : Schrader. Carte du Massif de Gavarnie et du Mont-Perdu (1/40 000). 1876 : Création de la section des Pyrénées centrales et de la section sud-ouest du C.A.F. 1878 : Henri Russel, Souvenirs d'un montagnard. 1889 : Ascension du couloir de Gaube au Vignemale alpinistique dans les Pyrénées. La Commission syndicale de la vallée de Barèges concède le sommet du Vignemale à H. Russel. 1890 : Inauguration par le C.A.F. du refuge de Tuquerouye, premier refuge des Pyrénées. Début du reboisement du périmètre RTM du canton du Mourgat (Gavarnie). 1892-1902 : grands travaux de banquetage du Capet pour protéger Barèges de l'avalanche. 1895 : Loi du 27 juillet relative à la constitution des périmètres RTM du Bastan et du Gave de Pau. 1897 : Crue exceptionnelle dans le canton de Luz. 1900 : Construction du refuge Bayssellance par le C.A.F. 1901 : Ouverture de la ligne de chemin de fer desservant Luz (fermeture 1939). 1906 : Catastrophe de Belpouey. 1910 : Décret ministériel mettant en place le premier plan d'aménagement de la forêt syndicale de la vallée de Barèges.</p>	<p>1914 1921 : Premier classement du cirque de Gavarnie au titre de la loi de 1906. Modification du classement en 1930 et 1941. 1921 : Création du ski club « L'avalanche » à Barèges. 1922 : Création du laboratoire scientifique du lac d'Orédon par la Société zoologique d'acclimatation. 1927 : Création du Musée pyrénéen de Lourdes par le Touring Club de France. 1935 : Création de la réserve naturelle du Néouvielle par la Société zoologique d'acclimatation, aujourd'hui Société nationale de protection de la nature. 1935 : Projet de route des deux cirques (Gavarnie et Troumouse). Projet de voie ferrée entre le village de Gavarnie et le cirque. 1936 : Construction du funiculaire de Barèges (prolongé en 1948). 1937 : Barrage hydroélectrique de Gèdre. 1941 : Le site classé de Gavarnie est étendu aux cirques d'Estaubé et de Troumouse. 1944 : Début du reboisement du périmètre RTM du canton du Hourt Grane. 1945 : Révision du plan d'aménagement de la forêt syndicale de la vallée de Barège. 1947 : Construction de la route entre Héas et le plateau du Maillet, en contrebas de Troumouse. Première remontées mécaniques à La Mongie.</p>	<p>1950 1951 : Avalanche importante et crue torrentielle à Gavarnie. 1952 : Construction du barrage hydro-électrique des Gloriettes au débouché du vallon d'Estaubé. 1954 : Construction du barrage hydro-électrique et de la centrale de Pragnères. Construction du barrage d'Escoubous et de Cap-de-Long, dans le Néouvielle. Premières mobilisations en faveur de la protection des ours dans les Pyrénées. 1955 : Construction du barrage hydro-électrique d'Ossoue. 1956 : Construction du refuge des Sarradets (Brèche de Roland) par le C.A.F. 1960 : Disparition des derniers champs cultivés dans les zones intermédiaires de la vallée (plateaux de Saugué, de Lumière, etc.). 1965 : Présentation d'un projet de tunnel entre le plateau de Bellevue et le cirque d'Ordessa, ainsi que d'un projet d'ascenseur débouchant à la Brèche de Roland. 1966 : Avalanches importantes et éboulements dans la vallée du Bastan. 1967 : Création du Parc national des Pyrénées occidentales. 1967 : Début de travaux de la route à péage entre l'auberge du Maillet et le cirque de Troumouse (ouverte en 1968). 1968 : Première traversée intégrale des Pyrénées par les crêtes. 1969 : Arrivée de la route au col de Boucharo. 1970 : Construction, en pleine réserve du Néouvielle, de la « Route des lacs », qui suscite de vives oppositions, aboutissant à la destruction de la route construite entre la Hourquette d'Aubert et le lac d'Aubert, ainsi qu'au remodelage paysager du versant. 1973 : Création de la station de ski de Gèdre-Gavarnie. 1975 : premières aides au pastoralisme dans les zones à ours (création du FIEP). 1982 : Révision du plan d'aménagement de la forêt syndicale de la vallée de Barèges 1982 : Réalisation dans le canton des inventaires ZNIEF. 1982-1983 : Projet de ZAC à Gavarnie. Projet de téléphérique entre Gavarnie et le pic du Mourgat. 1984 : Lancement du « Plan ours ». 1985 : 1er contact avec le Ministère de l'Environnement pour l'inscription au Patrimoine Mondial 1986 : Avalanche importante à Barèges.</p>	<p>1970 1990 : Début de l'Opération Grand Site de Gavarnie. 1991 : Le parc national des Pyrénées perd son diplôme européen. 1992 : Début du processus Natura 2000. 1993 : Délimitation de la Zone d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) de Gavarnie. 1995 : Création de la ZPPAUP de Gavarnie. 1996 : Premiers lâchers d'ours dans les Pyrénées centrales. 1997 : Inscription du site « Mont-Perdu cirques et canyons » au patrimoine mondial de l'humanité. Extension du site classé de Gavarnie. 2000 : Création de la Communauté de commune de Gèdre-Gavarnie. Extension de l'opération grand site à Gèdre. 2003 : Extension du site classé du Pic du Midi. Création de l'AOC mouton de Barèges. 2006 : Création du comité français de pilotage du site Pyrénées Mont-Perdu Patrimoine Mondial. Validation du DCOOB pour la zone Natura 2000 « Zone spéciale de Conservation Gavarnie-Estaubé-Troumouse-Barroude ».</p>	<p>2007...</p>

Tableau chronologique : les politiques en France et en Espagne

Comparatif entre l'Espagne et la France des politiques publiques de protection et d'aménagement et leurs applications locales dans le secteur du patrimoine mondial
Principales législations – politiques locales

	ESPAGNE	FRANCE
1860		Loi relative au reboisement des montagnes (28 juillet)
1863		Décret ministériel créant le périmètre de reboisement du Bastan
1864		Loi relative au gazonnement des montagnes (8 juin)
1871		Abrogation de la loi sur le reboisement des montagnes
1882		Loi relative à la restauration et à la conservation des terrains en montagne (4 avril)
1890		<i>Début du reboisement du périmètre RTM facultatif du canton de Mourgat</i>
1895		<i>Loi relative à la constitution des périmètres RTM du Bastan et du Gave de Pau (27 juillet)</i>
1906		Loi sur la protection des monuments naturels et des sites (21 avril)
1910		<i>Décret ministériel mettant en place le premier plan d'aménagement de la forêt syndicale de la vallée de Barèges</i>
1913		Loi relative au reboisement des montagnes et à la régularisation des cours d'eau (16 août)
1916	Loi sur les parcs nationaux (7 décembre)	
1917	Décret royal sur les Parcs Nationaux Création de la Junta central de Parques Nacionales	
1918	<i>Parc National d'Ordesa (Parque nacional del Valle de Ordesa) (2175 ha)</i>	
1921-30		<i>Premiers classements de sites à la demande de la commune de Gavarnie (? ha)</i>
1929	Décret Royal qui introduit deux nouveaux types d'espaces protégés : les « sites naturels d'intérêt national » et les « Monuments naturels d'intérêt national »	Loi relative à la protection des monuments naturels et des sites à caractères artistique, scientifique, historique, légendaire ou pittoresque (2 mai)
1930		
1931	Création du Commissariat des parcs nationaux qui remplace la Junta central de Parques Nacionales	
1940	Suppression du Commissariat des parcs nationaux au profit du Conseil supérieur de la pêche, de la chasse et des parcs nationaux en 1953	
1941	<i>Loi sur le patrimoine forestier de l'Etat</i> Décret sur les parcs et les Jardins artistiques	<i>Extension du périmètre de classement (Gavarnie, Troumouse et Estaubé, vallées de Campbiel et d'Ossoue) (? ha)</i>
1944		<i>Début du reboisement du périmètre RTM du canton du Hount Grane</i>
1945		<i>Révision du plan d'aménagement de la forêt syndicale de la vallée de Barège</i>
1946		Décret créant le syndicat national de protection de la nature
1953	Décret : les Parcs nationaux dépendent du Conseil supérieur de la chasse et de la pêche fluviale	
1957	Loi sur les forêts (Ley de Montes), qui supprime la Loi sur les Parcs nationaux et qui va encadrer tout ce qui concerne les parcs naturels	
1960		Loi créant les Parcs Nationaux (22 juillet)
1966	<i>Création de 2 réserves nationales de Chasse du Vignemale et des Cirques</i>	<i>Création du Parc National des Pyrénées (45 707 ha et zone périphérique)</i>
1967		Création des opérations « Grands Sites » par la DATAR
1970	Loi sur la chasse : Ley de Caza	
1971	Création de l'Institut National pour la Conservation de la Nature (ICONA)	
1975	Loi sur les espaces naturels protégés (2 mai)	
1976		Loi du 10 juillet relative à la protection de la nature
1977	<i>Création de la réserve de Biosphère d'Ordesa-Vignemale (programme MAB Unesco) (51 396 ha)</i>	<i>Délivrance du Diplôme européen au PNP par le Conseil de l'Europe</i>
1982	Loi sur l'agriculture de montagne Autonomie de la Communauté d'Aragon <i>Agrandissement du Parc renommé Parc national d'Ordesa et du Mont-Perdu (15 608 ha)</i>	Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique <i>Délimitation des ZNIEFF</i> <i>Révision du plan d'aménagement de la forêt syndicale de la vallée de Barèges</i>

1983		Loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les Régions et l'Etat
1985		Création des Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU)
1987		Loi relative au développement et à la protection de la montagne (9 janvier)
1988	Création de la Zone de Protection Spéciale pour les Oiseaux (ZEPA) d'Ordesa et Monte-Perdu (15 609 ha)	1 ^{er} contact avec le Ministère de l'Environnement pour l'inscription au Patrimoine Mondial
1988	Délivrance du Diplôme européen au Parc national	Conclusion d'une charte de coopération par les deux Parcs nationaux
1989	Loi de Conservation des espaces naturels et de la flore et de la faune sauvages (27 mars)	
	Reconnaissance du PRUG (Plan Directeur d'Usage et de Gestion) comme instrument de gestion des Parcs	
1990	Désignation des Glaciers Pyrénéens comme monuments naturels	Opération Grand Site à Gavarnie
1991		Non renouvellement du Diplôme européen accordé au Parc National
1992		Directive habitat - Lancement de NATURA 2000
	Loi de la Députation Générale d'Aragon créant le Conseil de protection de la Nature (modifié en 1994)	Création de l'Association Mont-Perdu Patrimoine Mondial (MPPM)
	Zone périphérique de Protection et Aires d'Influence socio-économique autour du Parc	Zone d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) du cirque de Gavarnie (5 414 ha)
1993	Décret royal créant le Ministère des Travaux Publics, Transports et Environnement (juillet)	Loi sur la protection et la mise en valeur des paysages (8 janvier)
	Renouvellement du Diplôme européen du parc national	Délimitation de la Zone d'importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) de Gavarnie
	Lancement d'un inventaire (type ZNIEFF)	
1995	Décret de la Députation Générale d'Aragon réglemente le Catalogue des espèces menacées	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Gavarnie
	Approbation du PRUG du parc national	
	Création de la ZEPA de Los Valles (28 757 ha)	
1995		Conclusion d'une charte de gestion du patrimoine mondial par les deux Parcs
1996	Création du Ministère de l'Environnement (5 mai) précisant les compétences en matière de conservation de la nature et de parcs nationaux	
1996	Expertise du dossier Patrimoine mondial par l'Union mondiale pour la Nature (IUCN) au titre de l'inscription « patrimoine culturel »	
1997	Loi modifiant la Loi de 1989 sur les espaces naturels protégés et établissant un nouveau modèle d'aménagement et de gestion des parcs nationaux	Extension du périmètre du site classé : classé « Cirque de Gavarnie et cirques et vallées avoisinants » (20 000 ha)
		Poursuite de l'Opération Grand Site sur Gavarnie
1997	Expertise du dossier Patrimoine mondial par le Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS) au titre de l'inscription « paysage culturel »	
	Conclusion d'une nouvelle Charte de coopération entre les deux Parcs (1998-2008)	
1998	Loi de la Députation Générale d'Aragon sur les espaces naturels protégés d'Aragon (19 mai)	
1999	Extension par l'UNESCO du périmètre du site Patrimoine Mondial après expertise de l'ICOMOS	
2000	« Plan de Acción para los espacios naturales protegidos del Estado español » adopté par EUROPARC-España	Création de la Communauté de communes Gavarnie-Gèdre
		Décision de principe d'étendre l'Opération Grand Site à Gèdre
2002	Lancement de la mise en révision du PRUG du parc national	Première réunion des comités de pilotage pour des sites Natura 2000
2003	Loi sur les forêts (21 novembre)	
	Désignation de trois sites Natura 2000 « Zones spéciales de Conservation » Ordessa-Mont-Perdu (15 797 ha), Barajuelo (9 775 ha) et Vallée de Pineta (117 ha)	
2003		Lancement par les deux parcs nationaux d'une coopération sur Natura 2000
2004	Révision du PRUG (phase 4) : rédaction du projet du Plan de participation citoyenne	Désignation du site Natura 2000 « Zone de Protection spéciale (ZPS) du cirque de Gavarnie »
2005	Décret du Gouvernement d'Aragon réglementant l'organisation et le fonctionnement du Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu	Création du comité français de pilotage du site Pyrénées Mont-Perdu Patrimoine Mondial
		Validation du DOCOB pour la zone Natura 2000 « Zone spéciale de Conservation Gavarnie-Estaubé-Troumouze-Barroude » (9380 ha)
2006	Décret d'amplification des compétences de la communauté autonome d'Aragon, en matière de conservation de la nature	Loi relative aux Parcs Nationaux, aux Parcs Naturels Marins et Parcs Naturels Régionaux (14 avril)
	Projet de Loi sur les forêts d'Aragon (23 juin)	Approbation du Programme d'aménagement du PNP pour 2005-2009
	Transfert de la gestion du Parc national à la Communauté autonome d'Aragon	

II. Du zonage à la gestion globale et concertée (1990 - ?)

Sans que ne soient véritablement remis en cause ni la logique de zonage, ni le principe d'une sanctuarisation des territoires les moins humanisés de la haute montagne, nous avons assisté ces dernières années à l'émergence de nouvelles approches des politiques de protection et de nouvelles visions des relations qu'elles doivent entretenir avec les politiques de développement. L'idée de *protection* est de plus en plus étroitement associée à celle de *gestion*, voire de *gestion concertée*. Le patrimoine naturel et paysager est de moins en moins abordé à partir d'un a priori fixiste, ou d'une attitude fondée sur la prohibition systématique, et la conscience de devoir accompagner ou diriger des évolutions, c'est-à-dire de devoir inscrire toute action protectrice dans un projet intégrant la transformation, apparaît de plus en plus aiguë. Nous n'avons là certes pas affaire à une évolution propre à ce seul territoire, mais elle trouve dans le site de Gavarnie-Mont-Perdu un espace d'expression d'une exemplarité manifeste, en raison même de l'exacerbation historique des conflits et des oppositions (pouvoir central et populations locales, exploitation et restauration, aménagement et protection) qui caractérisent cette région tant en France qu'en Espagne.

D'une façon plus générale, c'est la définition ou la perception de l'objet patrimonial lui-même qui est sans doute en train de changer. Élaborées pour lutter contre toutes les formes d'anthropisation excessive des milieux, les politiques traditionnelles du patrimoine naturel et esthétique se trouvent placées, en quelque sorte, en porte-à-faux vis-à-vis d'une transformation de l'environnement et des paysages qui, depuis quelques décennies, a la déprise pastorale pour principal fondement. Outre qu'elle a conféré une valeur particulière à des paysages nés de l'exploitation paysanne et désormais menacés de disparition, cette déprise a également révélé le rôle de l'élevage dans l'entretien et la pérennisation des milieux naturels et de la biodiversité. Les acteurs des politiques patrimoniales s'accordent ainsi de plus en plus à regarder le patrimoine environnemental et paysager comme un ensemble de réalités situées à la charnière du naturel et du social. Pour toutes ces raisons, il apparaît désormais évident que les zonages précédemment établis au sein de cette région ne cadrent plus véritablement ni avec la conception que l'on se fait de la valeur patrimoniale, ni avec la nécessité d'articuler protection, gestion et politique de développement.

Par ailleurs, ce changement de conception se produit dans une période d'incertitudes politiques : les collectivités territoriales en France, les Communautés en Espagne contestant les prérogatives que les deux États s'étaient accordées pour délimiter et gérer les espaces naturels de qualité qu'ils souhaitaient protéger. Une seule observation à propos des Pyrénées françaises : l'impossibilité de créer un deuxième parc national a amené à changer le nom du parc actuel qui s'appelait, lors de sa création, Parc national des Pyrénées occidentales ; l'adjectif a été retiré afin de s'en tenir à la réalité ...

1. 1990-2006 : l'émergence d'une logique nouvelle d'intervention sur l'espace

Les mutations dans l'approche du patrimoine s'expriment dans différentes politiques mises en œuvre, avec plus ou moins de succès, ces dernières années.

Sur le versant français, après, d'ailleurs, l'échec d'un projet de zone d'aménagement concerté et de téléphérique, la question de la mise en place d'une gestion concertée a été au fondement du lancement, en 1990, puis de son renouvellement cinq ans plus tard de l'Opération Grand Site (OGS) de Gavarnie, un lieu retenu par l'État dès 1989 comme l'un des premiers exemples de cette nouvelle politique de protection menée dans la plus grande concertation. Il convenait de réagir aux méfaits de l'hyper fréquentation de la partie la plus

connue du site et de l'insuffisance du document d'urbanisme que la commune avait adopté pourtant en 1979. L'un des résultats les plus probants est notamment la création en 1995 d'une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) qui présente la spécificité de donner une grande importance aux constructions isolées et au paysage agro-pastoral qui leur est lié.

Se concrétise, en outre, en 1997 une extension considérable du site classé de Gavarnie-Troumouse-Estaubé dans les vallées avoisinantes qui ne repose plus sur le statut foncier des espaces : sont classés le territoire de la commune de Gavarnie qui n'est pas concerné par la ZPPAUP et, à l'exception de ses parties urbanisées, le territoire de la commune de Gèdre. Nombre de parcelles privées sont alors incluses et, surtout, la dichotomie entre haute montagne et vallées s'efface en partie ; plus précisément, elle constitue une première rupture avec la logique de zonage qui avait jusqu'alors été respectée, le site n'incluant plus seulement des estives, mais aussi des zones de granges et de prairies hautes correspondant à des terrains privés. Par ailleurs, la politique des Opérations Grands Sites s'étend à Gèdre ; un plan d'occupation des sols est approuvé en 1999 et une ZPPAUP pourrait voir le jour.

Parallèlement, se mettent en place des zones Natura 2000 et celle qui touche tout spécialement le cirque de Gavarnie, la Zone spéciale de Conservation Natura 2000 que l'on appelle la zone « Estaubé-Gavarnie-Troumouse-Baroude », est un espace de 9 380 ha dans lequel sont répertoriés 26 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire. Elle présente la particularité d'inclure pour un peu moins de 30 % de sa surface des espaces en la zone périphérique du PNP ; de ce fait, il s'agit, en dehors du classement site, de la seule mesure de protection spécifique existant sur cette partie du territoire des communes de Gavarnie et de Gèdre qui ne relève pas de la compétence directe du Parc. Il convient néanmoins de nuancer la portée de ce classement Natura 2000 puisque la majeure partie de cette Zone Natura 2000, 89 % en l'espèce, est constituée d'estives, et tout spécialement d'estives gérées par la Commission syndicale de la Vallée de Barèges. La superficie des espaces qui ne correspond pas à cette catégorie est donc faible mais, le contexte de la déprise est tel que les prairies de fauche qui subsistent, soit dans les zones intermédiaires (Coumély), soit dans les fonds de vallée (à Gavarnie et le long du Gave d'Héas) présentent un intérêt tout particulier ; le PNP a en effet évalué à 85 % la disparition des prairies de fauche qui existaient il y a 50 ans¹⁰⁵.

En outre, malgré l'envahissement des esprits par la polémique suscitée en Vallée de Barèges par la question de la réintroduction de l'ours brun dans les Pyrénées¹⁰⁶, une polémique d'autant plus vive que la profession des éleveurs d'ovins a obtenu la reconnaissance en 2003 de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Barèges-Gavarnie »¹⁰⁷, une étroite concertation s'est développée autour de la conservation de la biodiversité dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000 depuis fin 1999. L'Etat a en effet définitivement renoncé à agir par mesure de police et, en avril 2005, est arrêté le premier Document d'Objectifs (DOCOB) dans cette partie des Hautes-Pyrénées. Cet instrument de planification de la gestion devrait être complété par d'autres DOCOB relatifs à d'autres lieux Natura 2000

¹⁰⁵ Parc national des Pyrénées, *Réseau Natura 2000, Document d'objectifs de la Zone spéciale de Conservation Estaubé, Gavarnie, Troumouse et Baroude, FR 7300927, Département des Hautes-Pyrénées*, document de synthèse coordonné par Delphine Cadars-Durand, vol. 1 : *Etat des lieux*, avril 2005, p. 33.

¹⁰⁶ La Commission syndicale de la Vallée de Barèges figure parmi les requérants qui ont saisi le Conseil d'Etat d'un recours pour excès de pouvoir contre la décision de l'Etat en date du 19 avril 2006 de réintroduire cinq ours bruns dans les Pyrénées ; le 9 mai, le juge a refusé de considérer qu'était remplie la condition de l'existence d'un doute sérieux de légalité qui permet l'octroi d'une suspension de l'exécution d'une décision administrative.

¹⁰⁷ Le décret du 15 septembre 2003 précise qu'en été, dans les estives, « les animaux y pâturent en liberté totale de jour comme de nuit ». Certains n'hésitent d'ailleurs pas à estimer que l'AOC a été demandée dans le but de disposer d'un argument supplémentaire contre l'ours.

du site classé, à Ossoue en particulier¹⁰⁸, mais aussi par un DOCOB pour la Zone de Protection spéciale (ZPS) du cirque de Gavarnie qui relève des règles spécifiques de la directive Oiseaux sauvages et dont la délimitation en tant que ZICO date ... de 1992¹⁰⁹.

La logique de concertation est donc aujourd'hui au cœur de l'action publique et conduit à la reconnaissance de la nécessité d'un partenariat. Encore convenait-il de remettre en cause la législation des parcs nationaux - selon ceux qui y voyaient le symbole de « la toute-puissance étatique » - ou - selon les autres - de s'adapter à la décentralisation ambiante. Une opération menée plutôt d'une manière accélérée qui s'est traduite par l'adoption en avril 2006 d'une nouvelle loi sur les parcs nationaux¹¹⁰. Le gouvernement n'a-t-il pas déclaré qu'il « attend d'une politique rénovée des parcs nationaux un partenariat fructueux au service d'une complémentarité entre un niveau exigeant de protection de la nature dans les espaces protégés du parc national (communément appelés « zone centrale » d'un parc national) et une politique de développement durable locale sur un espace écologiquement et socialement solidaire avec ces espaces protégés »¹¹¹ ?

En Aragon dont le territoire est d'ailleurs très largement concerné par cette politique de l'Union européenne dans la mesure où il est au carrefour de deux régions biogéographiques, l'alpine et la méditerranéenne¹¹², des zones Natura 2000 ont été inventoriées dans le cadre des directives communautaires Oiseaux sauvages et Habitats. À l'heure actuelle, quatre Zones spéciales de Conservation de taille diverse dans les communes concernées par le parc dont une sur le territoire du parc lui-même ont donc été approuvées fin 2003¹¹³ et complètent donc les deux Zones de Protection spéciale pour les Oiseaux déjà instaurées en 1983 et en 1995¹¹⁴. Mais il convient de signaler aussi un outil supplémentaire né en 1995 avec l'instauration d'une sorte de réserve intégrale sur le glacier de la Brèche de Roland par le document de planification du Parc appelé Plan directeur d'Usage et de Gestion (*Plan Rector de Uso y Gestion*, PRUG). Néanmoins, cette période se caractérise surtout par l'adoption par le Parlement espagnol d'une nouvelle loi, la loi de 1989 sur la conservation des espaces naturels et de la flore et de la faune sauvages, dont la constitutionnalité a immédiatement été contestée par l'Aragon. Ce qui explique que la révision du PRUG du Parc, commencée en 2002, n'a pas encore pu être menée à bien...

Et, pourtant, cette loi de 1989 manifeste de nouvelles tendances. Elle vise à protéger les ressources naturelles sans restreindre obligatoirement leur exploitation et donc de protéger les ressources par un développement économique raisonné et à rendre obligatoires des instruments de planification, le PORN (Plan d'ordonnancement des ressources naturelles, *Plan de Ordinacion de los Recursos Naturales*)¹¹⁵ et PRUG¹¹⁶. Et, sur le plan institutionnel,

¹⁰⁸ Il s'agit des DOCOB du site « Gaube-Vignemale » et surtout du site « Ossoue-Aspé-Cestrède ».

¹⁰⁹ Pour ce DOCOB, deux opérateurs ont été désignés par la préfecture : le PNP et la Fédération des Chasseurs des Hautes-Pyrénées.

¹¹⁰ Le rapport du député Jean-Pierre Giran remis en juin 2003 au Premier Ministre sous le titre « les Parcs nationaux, une référence pour la France, une chance pour ses territoires » a été un élément essentiel du processus de remise à plat de la loi de 1960.

¹¹¹ Exposé des motifs du projet de loi qui deviendra la loi de 2006.

¹¹² Actuellement, plus du quart du territoire aragonais est concerné par la mise en place du réseau Natura 2000.

¹¹³ Ordessa-Mont-Perdu (15 797 ha), Barajuelo (9 775 ha), Vallée du Rio Ara ((1 530 ha) et Vallée de Pineta (117 ha). La troisième correspond à la région biogéographique méditerranéenne.

¹¹⁴ Elles ont été instaurées sur le territoire du Parc (1 560 ha) et à proximité à Los Valles (28 757 ha).

¹¹⁵ Le PORN n'est pas restreint aux espaces naturels protégés, mais il est obligatoire en préalable à la création de ceux-ci, et ses dispositions s'imposent à tous les autres instruments de planification territoriale. Il constitue un

la loi délègue à chaque communauté les compétences de l'Etat en matière environnementale, tout en se réservant la responsabilité exclusive de la création et de la gestion des parcs nationaux ; toutefois, après l'intervention de la juridiction constitutionnelle, il doit se résoudre en 1997 à mettre en œuvre l'idée de gestion concertée : le PRUG, quoiqu'approuvé par décret royal et quoique devant prendre en compte le Plan directeur du Réseau des Parcs nationaux (*la Red de Parques Nacionales*)¹¹⁷, est élaboré par une Commission mixte de Gestion.

Il n'empêche qu'en novembre 2004, le Tribunal Constitutionnel donne une seconde interprétation de la Constitution¹¹⁸ : il annule en partie la loi de 1989 et attribue aux Communautés la gestion ordinaire des parcs nationaux situés sur leur territoire. Une sentence mise en exécution assez rapidement en Aragon par deux décrets, l'un de mai 2005 émanant de la Communauté et l'autre de juin 2006 de l'Etat : la Commission mixte de Gestion est remplacée par une Junte directoriale nommée par l'Aragon, un organisme de cinq membres dans lequel ne figure qu'un seul représentant de l'administration de l'Etat... Quant à la concertation, elle s'opère dans le cadre d'un organe consultatif, le *Patronato*, dans lequel les communes sont largement représentées. Tout au plus, subsistent un conseil du Réseau des parcs nationaux et un plan directeur de ce même réseau sans parler de la possibilité pour l'Aragon de recourir aux moyens du Fonds de compensation interterritoriale créé par la Constitution de l'Etat pour qu'il puisse assumer ses nouvelles dépenses.

Toutefois, ces dernières années, c'est-à-dire depuis l'intervention de l'UNESCO proclamant le site Patrimoine Mondial, sommes-nous rentrés dans une nouvelle phase des politiques publiques ?

2. Vers un nouveau paradigme ?

L'inscription en décembre 1997 du site sous le nom de « Pyrénées-Mont-Perdu, cirques et canyons » sur la Liste du Patrimoine mondial d'espaces qui, quelque soit le versant que l'on considère, sont tous des territoires déjà protégés a-t-elle changé la donne ? Elle pourrait le faire sur deux plans.

En raison du caractère transfrontalier du site et en conformité avec l'histoire, encore souvent évoquée de nos jours, des alliances que concluaient les communautés valléennes de Barèges et de Broto, cet inscription voulue par les deux Etats aurait pu déjà justifier un renforcement de la collaboration entre les deux parcs nationaux, voire, pour reprendre les termes de la charte de coopération qui les lie, « un plan de gestion commun destiné à rendre cohérents les objectifs de chaque Parc ». Or, curieusement, alors qu'ils ont été depuis longtemps présentés comme complémentaires, la première démarche commune n'a eu lieu

cadre normatif dans le domaine de l'environnement, et une sorte de schéma directeur pour les autres plans sectoriels ou territoriaux. Il a comme objectif de définir et de signaler l'état de conservation des ressources naturelles et des écosystèmes du territoire concerné, pour parvenir à concrétiser la réglementation de base dans la gestion des espaces naturels protégés de sa zone.

¹¹⁶ Le PRUG est apparu pour la première fois en 1978 et a été reconnu par la loi de 1989 comme l'instrument de gestion des parcs. L'objectif des PRUG est de concrétiser à l'échelle adéquate, et de façon précise, les principes généraux des PORN, les articulations entre les règles d'usage et de gestion et l'administration de l'espace protégé, l'organisation spatiale et la gestion des ressources en tenant compte des facteurs spécifiques à chaque parc.

¹¹⁷ Le premier Plan a été approuvé en 1999.

¹¹⁸ Article 148 : « 1- Les Communautés autonomes pourront assumer des compétences dans les matières suivantes : 9° la gestion en matière de protection de l'environnement », et article 149 : « 1- L'Etat jouit d'une compétence exclusive dans les matières suivantes : 23° la législation de base sur la protection de l'environnement, sans préjudice des facultés qu'ont les Communautés autonomes d'établir des normes complémentaires de protection. ».

que tardivement : la conclusion de la charte de coopération date de 1988. Une charte restée lettre morte ?... Une relance aurait pu aussi se faire, par exemple, dans le cadre du programme MAB de l'UNESCO, certains – et, en particulier, l'association Mont-Perdu Patrimoine Mondial – ayant préconisé l'élargissement du territoire de la Réserve de la Biosphère de Vignemale-Ordessa sur le versant français, mais, finalement, c'est récemment, et, plus précisément, en lien avec Natura 2000, que les contacts se sont effectivement renoués : le premier séminaire d'échange et de discussion s'est tenu à Tarbes en décembre 2003.

En outre, dans une période de remise en cause tant de la législation des parcs nationaux que des directives communautaires et aussi à un moment où émerge un consensus sur la nécessité de repenser l'action publique sur ce type d'espaces dont nul ne méconnaît le caractère exceptionnel, les engagements pris par la France et l'Espagne auraient-ils pu donner l'occasion de passer à une nouvelle époque ? La notion de « paysage culturel » qui a motivé l'inscription tout autant que la notion de « patrimoine naturel », devrait mettre en lumière la place du pastoralisme dans le devenir du site, même si la déprise agricole est importante et même plus rapide sur le versant espagnol.

Celle-ci n'a jamais été niée : le PRUG du parc espagnol, par exemple, précise qu'« la priorité sera donnée aux activités d'élevage sur les activités de loisirs dans les zones pastorales » et le parc français a apporté ses premiers appuis aux équipements pastoraux dès 1973¹¹⁹. Mais, le contexte est plus propice aujourd'hui dans le prolongement des premières mesures agro-environnementales, qui ont pu être mises en œuvre, surtout en zones intermédiaires à l'origine, puis en zones d'estives¹²⁰. Ainsi, sur le versant français, la prime herbagère PHAE occupe une place importante mais il semble que ce soit plus la question de la biodiversité qui a relancé les préoccupations du PNP sur le pastoralisme. Dans l'esprit de la récente déclaration de son directeur qui parlait en décembre 2005 de son « destin scellé avec celui des éleveurs et des bergers des vallées »¹²¹, le parc se lance actuellement dans une action de nature offensive innovante. Plus précisément, son programme d'aménagement que l'Etat a approuvé en mars 2006 pour les années 2005-2009, annonce la poursuite d'une politique de réhabilitation des granges foraines de la zone périphérique mais, surtout, insiste sur la mise en place d'un dispositif expérimental : la conclusion de contrats de gestion spécifique pour les prairies de fauche¹²² qui auront pour objet, comme le précise le DOCOB Estaubé-Gavarnie-Troumouse-Baroude, « de soutenir les exploitations de petite taille dont le système dépend des stocks fourragers réalisés sur des prairies naturelles »¹²³. Un budget annuel de 100 000 euros devrait être alloué à ces actions à ces « contrats Biodiversité et Agriculture de montagne ».

Il n'est donc guère étonnant que l'association Mont-Perdu Patrimoine Mondial, après avoir obtenu en décembre 1999 l'extension du site Patrimoine Mondial, côté français, aux

¹¹⁹ Cf. les développements consacrés au pastoralisme par J. MILIAN dans sa thèse, et plus spécialement dans le cadre du PNP (p. 348-356) puisque, selon lui, sur le versant espagnol, « l'implication de l'équipe gestionnaire du parc sur les questions pastorales est assez ténue » (p. 360).

¹²⁰ Le Centre de ressources sur le pastoralisme des Hautes-Pyrénées a commencé une étude portant sur quinze années de politiques d'améliorations pastorales à partir du dépouillement des dossiers de financement (primes, aides, investissements...) conservés à la DDAF. L'unité de travail de base est l'unité pastorale.

¹²¹ « Une stratégie nationale pour la biodiversité. Interview de Rouchdy KBAIER, Directeur du Parc national des Pyrénéens », *Empreintes, Journal du Parc*, n° 18, décembre 2005, p. 6.

¹²² Cf. l'action 9.1.2 du programme in : PNP, *Plan d'opérations 2005-2009 pour la mise en œuvre du Programme d'aménagement 2005-2009*, p. 75.

¹²³ Parc national des Pyrénées, *op.cit.*, vol. 2 : *Enjeux et propositions d'action*, p. 23.

terrains des granges hautes de la vallée de Héas, milite pour que soit inclus le plateau de Saugué, un secteur de granges foraines et de prairies de fauche.

Quoiqu'il en soit, comme le montre la chronologie reproduite ci-dessous, l'inscription du territoire de Gavarnie - Mont-Perdu au Patrimoine mondial se situe dans un processus de patrimonialisation commencé autour de 1920, tant en France qu'en Espagne. Mais ce processus présente trois caractéristiques :

- il s'est illustré par une superposition des mesures de protection,
- il ne s'est pas déroulé tel un long fleuve tranquille mais a toujours donné lieu à des tensions entre l'Etat et les autorités locales qui progressivement ont pu devenir des acteurs essentiels, avec, toutefois, l'originalité sur le versant sud que des normes régionales pourraient à terme se coupler avec les normes actuelles d'origine étatique¹²⁴, et, enfin,
- il ne s'est pas développé, comme on aurait pu le penser a priori, dans le droit fil d'une politique de coopération transfrontalière.

Plus précisément, à cet égard, le facteur déclenchant de la convergence, au cours des dernières années, du processus de patrimonialisation de part et d'autre de la frontière dans cette partie des Pyrénées n'a pas été la communauté des problèmes (déprise agricole, déclin démographique, difficultés du tourisme notamment) ou une différenciation telle entre les deux versants qu'elle aurait pu être à l'origine d'actions complémentaires. Il a finalement été une raison exogène au territoire transfrontalier et même aux deux pays, l'appartenance de ces derniers à l'Union Européenne qui les oblige à se soumettre à la même réglementation communautaire et ... leur ouvre ses aides mais on est loin de la mise en place d'une gestion partenariale des espaces transfrontaliers, objectif du programme INTERREG auquel sont éligibles le département des Hautes-Pyrénées et la province de Huesca.

Mais abordons maintenant la localisation des politiques publiques de protection dans le site Patrimoine mondial afin de mieux comprendre l'apport sur le plan spatial que pourrait avoir la délimitation qui a été décidée par l'UNESCO en 1997, puis revue deux années plus tard sur le versant français.

¹²⁴ Le texte de base est la Loi de la Députation Générale d'Aragon de 1998 sur les espaces naturels protégés d'Aragon (Ley 6/1998 de la Diputación General de Aragón, de Espacios Naturales Protegidos de Aragón).

Chapitre 2.

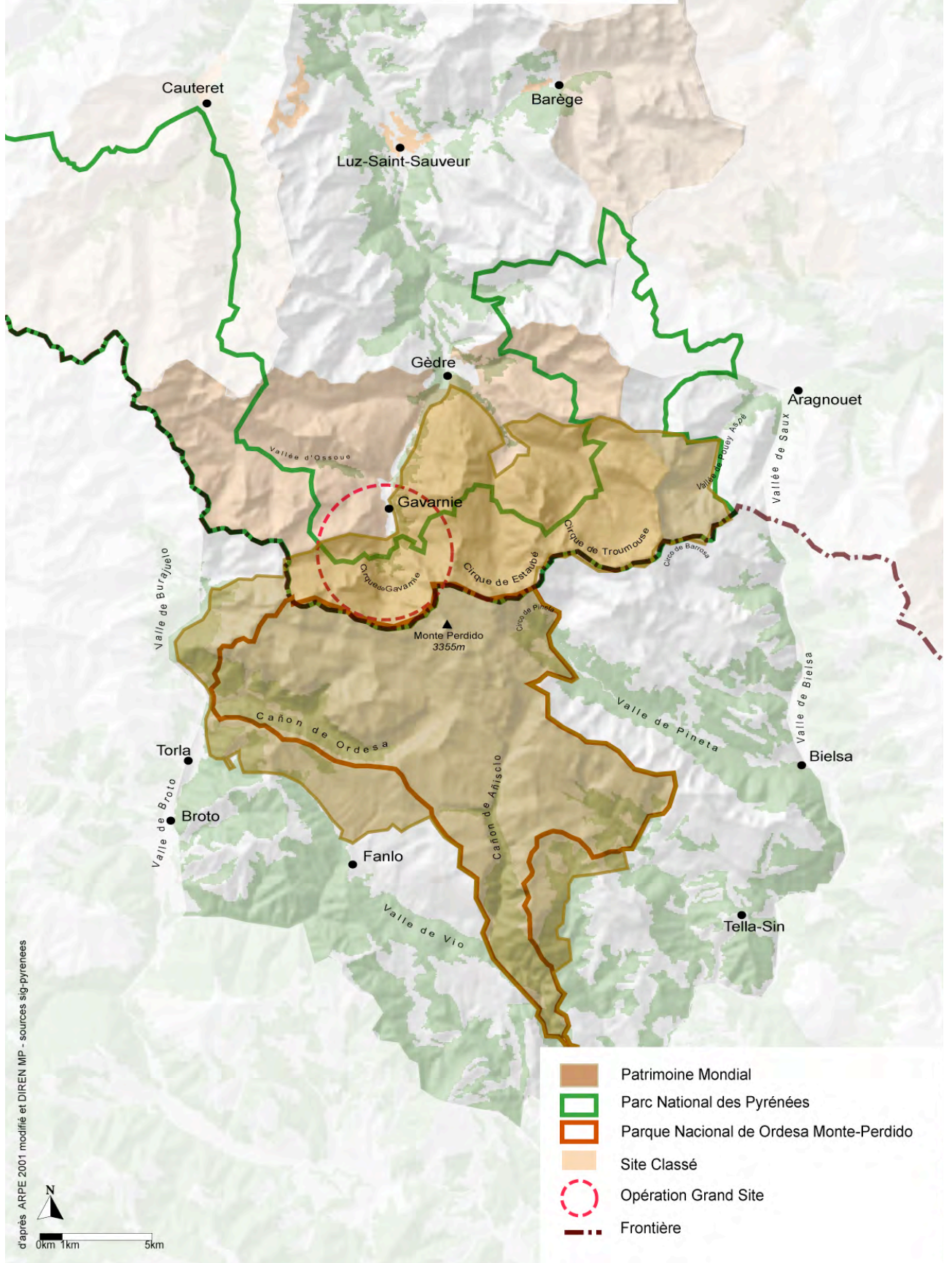
La géographie actuelle des politiques publiques de protection et d'aménagement dans le site du Patrimoine Mondial

Toute qualification d'un site comme Patrimoine Mondial suppose un engagement de l'Etat à prendre les mesures nécessaires pour le protéger et le mettre en valeur¹²⁵. Aussi, n'est-il guère étonnant que les experts de l'Union mondiale pour la Nature (UICN) et du Conseil international des Monuments et des Sites (ICOMOS) qui conseillent l'UNESCO aient porté leur attention sur le régime juridique qui s'applique dans les espaces concernés et sur le type qui y est conduit. Ainsi, l'UICN qui met tout particulièrement en exergue la politique du parc espagnol en matière de réduction progressive des impacts du tourisme, a regretté « le fait que les limites du bien du patrimoine mondial désigné soient différentes de celles des aires protégées existantes ».

Ce dernier point mérite d'autant plus que l'on s'y arrête que l'on constate un déséquilibre important entre la superficie des deux zones : le site s'étend sur 31 189 ha mais ne concerne la France que pour 35 %.

¹²⁵ L'article 5 de la Convention de Paris de 1972 sur le Patrimoine mondial utilise une rédaction très laxiste :

Carte des périmètres de classements



I. Les limites du site Patrimoine Mondial sur le versant français

Une analyse cartographique des espaces protégés dans les communes du versant français fait apparaître un cumul de protections mises en œuvre dans le cadre de la quasi-totalité des législations relatives à l'aménagement de l'espace ¹²⁶, à l'exception notable des législations sur les monuments historiques ¹²⁷ et sur les réserves naturelles ¹²⁸.

Tout le territoire de la commune de Gavarnie est classé loi 1930 et fait l'objet d'une Opération Grands Sites, mais tous les autres instruments juridiques de protection n'ont qu'une portée spatiale partielle :

- L'existence d'un document d'urbanisme réglementaire dans une commune de cette taille est inhabituelle, d'autant que ce document remonte à 1979, et elle permet une protection spécifique « d'espaces boisés classés à conserver » tels que le Bois du Bourlic ; par ailleurs sont pris en compte des secteurs à risques définis en 1990 par un plan d'exposition aux risques naturels ; toutefois, la décision de créer une ZPPAUP en 1995, issue de l'OGS, est bien le signe d'un échec, au moins relatif, de la maîtrise de l'urbanisation ¹²⁹ ;
- Une partie seulement de son territoire figure dans la zone centrale du Parc, tout le reste étant situé dans la zone périphérique ¹³⁰ ;
- Une Zone de Protection Spéciale du cirque de Gavarnie a été établie dans le cadre de la directive « oiseaux », mais sa superficie est limitée (9 380 ha) et son document de référence est toujours en cours d'élaboration ;
- La commune de Gavarnie est concernée pour une surface de 2 997 ha par une zone Natura 2000 : le périmètre total de la zone « Gavarnie-Troumouse-Estaubé-Barroude » inclut pour un tiers de ses 6 635 ha des espaces de la zone périphérique du Parc ¹³¹ et le document d'objectifs (DOCOB) a été validé récemment, en avril 2005 ; par ailleurs, deux autres zones « Ossoue-Aspé-Cestrède » et « Gaube-Vignemale » sont en cours d'étude mais les espaces situés dans la commune, tout en relevant du site classé, se trouvent en dehors du périmètre Patrimoine mondial ; enfin,
- Pour l'essentiel de sa superficie (forêt domaniale de Gavarnie et espaces boisés appartenant à la forêt syndicale de la Vallée de Barèges), la forêt est soumise au régime forestier et est vouée à la protection du sol et à la prévention des risques, l'affouage étant pratiqué aujourd'hui d'une manière marginale ; aussi, le PNP conclut, à propos des espaces boisés situés dans la Zone spéciale de Conservation Estaubé, Gavarnie, Troumouse et Barroude, que « les modalités actuelles de gestion forestière

¹²⁶ En ce qui concerne la législation de l'eau, à noter d'une part, la conclusion en 2002 d'un contrat de rivière, celui du Gave de Pau qui prévoit en particulier des travaux de dégagements d'arbres et d'embâcles sur le Gave de Gavarnie et sur le Gave d'Héas, et, d'autre part, la mise en place en 2000 d'une réserve de pêche sur la partie amont du Gave d'Estaubé.

¹²⁷ Les monuments répertoriés dans le cadre de cette loi sont en contrebas de la vallée de Barèges (édifices religieux et bâtiments liés au thermalisme) mais encore dans la zone périphérique.

¹²⁸ A noter, à proximité, la réserve naturelle de Néouvielle qui existe depuis 1935 et dont la gestion a été confiée au Parc.

¹²⁹ Le POS de 1979 a été révisé partiellement en 1989 et entièrement en 1998. La ZPPAUP est reprise dans le POS en tant que zone NDa.

¹³⁰ Elle apparaît dans le POS en zone NDp

¹³¹ Elle apparaît dans le POS en tant que zone NDa.

sont a priori favorables pour les habitats naturels forestiers de hêtraies et de pineraies ainsi que pour les espèces d'intérêt communautaire »¹³² ; une affirmation qui s'applique donc à la partie du canton de Hount-Grane de la forêt domaniale qui est incluse dans le Patrimoine Mondial¹³³.

Et, surtout, si l'on examine les limites Nord du périmètre Patrimoine Mondial, il apparaît qu'une partie seulement du territoire de Gavarnie est inscrite au Patrimoine mondial : le cirque lui-même, la vallée de Pouey-Aspe, le plateau de Pailla et la montagne d'Allens. Toutefois, l'espace inscrit qui, d'ailleurs, correspond aux lieux retenus dans les inventaires ZNIEFF et ZICO, est plus étendu que ce qui a été classé en zone centrale du Parc.

En ce qui concerne la commune de Gèdre dont le POS n'existe que depuis 1999 et dont la ZPPAUP n'est qu'un projet, aucun instrument de protection ne concerne la totalité de son territoire :

- l'extension du périmètre du classement loi 1930 intervenu en 1997 exclue expressément les parties urbanisées ;
- comme à Gavarnie, son territoire est pour partie dans la zone centrale du Parc et pour partie dans sa zone périphérique ;
- si aucune ZICO n'a été inventoriée, la zone Natura 2000 mise en place à Gavarnie s'étend sur 5488 ha de Gèdre mais elle déborde du périmètre Patrimoine mondial ; et,
- les espaces boisés situés dans la commune sont soumis au régime forestier et sont gérés selon le Plan d'aménagement de la Forêt syndicale de Barège et l'un d'entre eux, la forêt de Coumély, est dans une large partie incluse dans le périmètre Patrimoine mondial.

Finalement, le périmètre du Patrimoine mondial ne couvre pas toute la commune de Gèdre mais il s'est rapproché de celui de la ZNIEFF depuis son extension en 1999 à Héas et à la montagne de Campbieil ; néanmoins, du fait de l'inclusion du chaos de Héas, son identification avec la ZNIEFF n'est cependant pas complète comme dans le cas de la commune de Gavarnie.

Pour être précis, il convient de rajouter que la commune d'Aragnouet, une commune relevant d'un autre canton, a demandé que plusieurs centaines d'hectares de son territoire pris en compte par la zone centrale du Parc, appartiennent au périmètre Patrimoine mondial, ouvrant ce dernier sur une autre vallée que la vallée de Barèges, la vallée d'Aure ; par ailleurs, le cirque de Baroude est ainsi inscrit alors que – cas particulier – sur le versant espagnol, seul le fond du cirque est concerné en raison des traces des activités minières de la vallée. Par ailleurs, ces espaces d'Aragnouet relèvent de la même zone Natura 2000 que celle qui touche Gavarnie et Gèdre¹³⁴.

Ainsi, globalement, si l'on souhaite résumer sur quels espaces des territoires de Gavarnie et de Gèdre se superposent les trois principaux instruments de protection (classement de site, zone centrale de parc national et zone Natura 2000) et l'inscription au Patrimoine Mondial, la réponse est évidente : sur le versant français, le site inscrit Patrimoine Mondial se situe dans sa totalité dans le site classé, il est couvert dans une large mesure par la zone centrale du PNP et il s'intègre dans les limites d'une zone Natura 2000.

¹³² PNP, *op. cit.*, p. 32.

¹³³ Le plan d'aménagement de cette forêt est en cours de révision.

¹³⁴ La zone Natura 2000 déborde quelque peu le périmètre Patrimoine mondial puisqu'elle inclut près d'un millier d'hectares du territoire d'Aragnouet.

Or, ces espaces qui apparaissent « super-protégés » présente la même spécificité quant à leur régime foncier. En effet, dans la mesure où une surface minimale du périmètre Patrimoine Mondial appartient à l'Etat ou à EDF ¹³⁵ (4 %) ou à des propriétaires privés (1 %), l'essentiel du site, soit 96 %, est propriété indivise des communes. Plus précisément, leur gestion par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges, une institution créée en 1839 qui regroupe les 17 communes du canton de Luz-Saint-Sauveur, et, pour 10 % de la superficie, par une commission syndicale de communes de la vallée d'Aure ¹³⁶. Le classement UNESCO concerne donc avant tout des estives.

II. Les limites du site Patrimoine Mondial sur le versant espagnol

En Espagne, le périmètre du site Patrimoine Mondial, lors de sa délimitation, concerne des espaces qui relèvent essentiellement du Parc national d'Ordessa – Mont-Perdu (15 000 ha), et secondairement de sa Zone périphérique de Protection (1 326 ha) et de la Réserve nationale de Chasse du Vignemale (3 200 ha). Plus précisément, les limites du site inscrit débordent celles du Parc en direction de Vio, de Fanlo et de Barajuelo mais les suivent scrupuleusement du côté de la vallée de Pineta.

Comme en France donc, le noyau dur du site côté espagnol correspond au territoire du parc qui y est entièrement englobé et la similitude est d'autant plus évidente que les limites du parc et celles de la zone Natura 2000 du même nom sont quasi identiques. Or, deux remarques permettent de contredire dans une large mesure cette analogie entre les deux versants.

En premier lieu, les superficies concernées des deux côtés de la frontière sont très différentes et les limites Sud du Périmètre Patrimoine Mondial sont telles qu'elles incluent des vallées et, donc, même si le régime foncier ressemble étrangement ¹³⁷, il ne s'agit pas uniquement d'estives. D'ailleurs, la petitesse relative du parc français, et donc du site Patrimoine Mondial sur le versant français, s'explique entre autre par le choix délibéré, lors de sa création, de ne pas y inclure des secteurs sur lesquels des projets d'équipement existaient à Gavarnie et à Gèdre, qu'ils aient déjà été réalisés (vallée des Espécières) ou non réalisés (vallon du Saugué dans la vallée de Campbieilh).

En second lieu, la protection apportée par le parc et son PRUG est très forte et ce n'est pas tant l'existence en son sein, depuis 1995, du glacier de la Brèche de Roland dont le régime juridique rappelle celui de la « réserve intégrale » en France, que la rigueur de la réglementation des activités humaines ; en particulier, en dépit des pressions qui se manifestent à proximité notamment sur le territoire de Bielsa ¹³⁸, tout domaine skiable est exclu, y compris pour la pratique du ski nordique. La preuve en est que le Parc national d'Ordessa - Mont-Perdu est le seul des trois parcs nationaux pyrénéens à bénéficier du Diplôme européen établi par le Conseil de l'Europe qui exige « une protection biologique

¹³⁵ Par exemple, le lac des Gloriettes est propriété d'EDF ; il est dans le Patrimoine mondial mais pas dans la zone centrale du Parc.

¹³⁶ On peut en dire autant de la zone Natura 2000 : alors même qu'elle s'étend sur une partie du territoire de la commune d'Aragnouet, 89 % des terrains relèvent de la Commission syndicale de la Vallée de Barège.

¹³⁷ 89 % des espaces relèvent de la propriété communale et syndicale, 4,7 % de l'Aragon et le reste de la propriété privée.

¹³⁸ L'augmentation de l'offre pourrait entraîner un projet sur le versant français en vallée d'Aure et, en particulier, mener à la jonction des domaines skiabiles du massif du Bastan.

aussi rigoureuse que possible »¹³⁹ et à correspondre à la catégorie I de la classification des espaces naturels protégés établie par l'IUCN. Cette caractéristique semble s'expliquer dans une très grande mesure par l'ancienneté du parc et par le fait que le phénomène de l'aménagement des stations de sports d'hiver est plus récent en Espagne qu'en France, mais elle ne saurait être négligée dans une approche comparative des politiques publiques sur les deux versants.

Elle explique aussi les réserves de l'IUCN lors qu'elle a expertisé le dossier d'inscription Patrimoine Mondial. Cet organisme consultatif de l'UNESCO a insisté sur certaines « incongruités » côté français et, en particulier, sur la route à péage de Troumouse qui, construite en plein site classé, débouche depuis le vallon de Héas sur un parking de fortune installé sur le plancher même du cirque de Troumouse à 2 200 m d'altitude... Cette incongruité met en exergue la question de la circulation que le Parc d'Ordessa- Mont-Perdu a en partie régulée par la mise en place d'un système de navettes en saison estivale entre le village de Torla et la *pradera de Ordesa*, mais elle n'a pas empêché la transmission d'un avis favorable au Comité du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Venons-en donc à l'étude et à l'évaluation du processus d'inscription du site sur la Liste du Patrimoine Mondial.

¹³⁹ Extrait de la résolution 73-4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. A propos des causes du non-renouvellement du Diplôme au PNP, cf. J.MILIAN, *op. cit.*, p. 476-481.

Chapitre 3.

Le processus d'inscription du site sur la liste du Patrimoine Mondial

L'inscription a été décidée par le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO à un double titre :

- sur la base des critères naturels (i) et (iii) des biens du patrimoine mondial ¹⁴⁰ : « Le massif calcaire du Mont-Perdu présente un certain nombre de formations géologiques classiques telles que des canyons profondément creusés et des cirques spectaculaires. C'est également un paysage exceptionnel avec des prairies, des lacs, des grottes, des montagnes et des forêts. De plus, la région présente un grand intérêt pour la science et la conservation », et
- sur la base des critères (iii), (iv) et (v) culturels ¹⁴¹ : « La zone Pyrénées – Mont-Perdu entre la France et l'Espagne offre un paysage culturel exceptionnel qui allie la beauté panoramique à une structure socio-économique qui a ses racines dans le passé et illustre un mode de vie montagnard devenu rare en Europe » ¹⁴². Plus précisément, ce « paysage culturel » - au sens qu'en donne l'UNESCO « d'ouvrage combiné de la nature et de l'homme » - est un « paysage culturel vivant » ¹⁴³.

C'est d'ailleurs à l'initiative de l'UICN que le dossier d'inscription a été expertisé au titre des critères culturels : ce conseiller scientifique de l'UNESCO, tout en soulignant que « le développement n'a pas affecté la géologie du site ou sa topographie, mais uniquement le milieu biologique » et que « cette transformation a été essentiellement harmonieuse » ¹⁴⁴, avait conclu que trop d'aspects du site relevaient de paysages et de milieux fortement marqués par l'anthropisation.

A première vue, néanmoins, s'en tenir à cette analyse ne permet pas de voir dans l'inscription du site « Pyrénées - Mont-Perdu, cirques et canyons » un processus de décision d'une très grande originalité. En effet, même si les exemples ne sont pas légion, inscrire un

¹⁴⁰ En l'espèce : « (i) exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphologiques ou physiographiques ayant une grande signification, (iii) phénomènes naturels ou [...] aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelle ».

¹⁴¹ En l'espèce : « (iii) témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue, (iv) exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou de paysage illustrant une ou des période(s) significative(s) de l'histoire humaine, (v) exemple éminent d'établissement humain ou d'occupation du territoire qui soit traditionnel et représentatif d'une culture (ou de cultures), surtout quand il devient vulnérable sous l'effet de mutations irréversibles ».

¹⁴² C'est-à-dire, un paysage qui « conserve un rôle social actif dans la société contemporaine, étroitement associé au mode de vie traditionnel et dans lequel le processus évolutif continue » et qui, en même temps, « montre des preuves manifestes de son évolution au cours des temps » (UNESCO, Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*, doc. WHC. O5/2 du 2 février 2005, p. 90).

¹⁴³ Cf. le procès-verbal de la 21^{ème} session du Comité du Patrimoine mondial, Naples, décembre 1997.

¹⁴⁴ UICN, *Désignation pour le Patrimoine mondial – Evaluation technique UICN : Pyrénées – Mont-Perdu (Espagne/France)*, 1997, p. 5.

« bien mixte » n'est pas exceptionnel, le premier qui a été ainsi qualifié, le Mont Saint-Michel, l'ayant été dès 1979, et le fait qu'il soit transfrontalier ne l'est pas plus. En revanche, la classification de « paysage culturel » est plus originale, ne serait-ce qu'en raison du caractère récent de ce concept dans la politique de l'UNESCO ¹⁴⁵ mais, ce qui est plus étonnant, c'est que ce paysage culturel évolutif vivant n'est pas en lui-même spécifique ; dans son expertise, l'ICOMOS n'a pas hésité à l'écrire en ces termes : « La région proposée pour inscription continue d'assurer un pastoralisme extensif d'un style qui s'inscrit parfaitement dans le mode de vie traditionnel des Pyrénées centrales dont on a retrouvé des témoignages remontant au Moyen Age et qui prend probablement naissance dans des temps encore plus reculés » ¹⁴⁶.

Quoiqu'il en soit, conduire une évaluation du processus d'inscription d'un site dix ans plus tard permet, d'une part, d'en préciser les éléments forts qui ont profondément marqué le processus et, d'autre part, d'en dégager des conclusions utiles pour une réadaptation des politiques publiques actuellement conduites dans le site.

I. Les éléments clés du processus d'inscription

Quatre données essentielles permettent de comprendre les circonstances dans lesquelles le processus d'inscription a été mené à bien.

Premier élément. Le processus d'inscription a été initié par une association créée sous le nom de Mont-Perdu Patrimoine Mondial (MPPM) par un guide de haute montagne, membre de la Commission supérieure des Sites et des Paysages en France, Monsieur Patrice de Bellefon.

« En 1987, un petit groupe d'amis appartenant aux plus divers horizons et pratiquant les disciplines les plus variées, - montagnards, voyageurs, curieux, érudits - conscient des qualités intrinsèques du site du Mont-Perdu, rédige la première approche adressée au Ministre de l'Environnement de l'époque.

« En 1992, ils créent l'association « Mont-Perdu Patrimoine Mondial » et, d'emblée, organisent des rencontres internationales sur des thèmes d'environnement, de tourisme, de protection et de développement durable. En même temps, est entreprise la sensibilisation des populations locales, de leurs élus et des administrations concernées. En outre, sont rassemblés les éléments culturels et scientifiques pour la rédaction d'un important ouvrage destiné à accompagner la demande officielle.

« Dès 1993, le Parc National français des Pyrénées occidentales, précédant son homologue espagnol, commence à apporter un soutien moral et logistique à l'association. Il servira, dès lors, de lien entre l'action bénévole et les Ministères responsables de l'élaboration et de la présentation du dossier à l'UNESCO.

« Notre association rédige un premier document concernant le "paysage naturel" dès le mois de mai 1995, initiative prématurée que nous renouvellerons, cette fois complétée par le nécessaire accord de l'Espagne, en juin 1995.

¹⁴⁵ L'on peut, à propos de l'apparition de ce concept, se reporter d'autant plus à l'article suivant qu'il a été rédigé par l'un des acteurs de l'inscription : Jean-Pierre THIBAUT, « Vers une déclaration universelle du paysage ? Portée et limites d'un texte international récent », in : *Le paysage, territoire d'intentions ?*, Montréal et Paris, L'Harmattan, 1999, pp. 187-204.

¹⁴⁶ ICOMOS, *Liste du Patrimoine mondial, Pyrénées-Mont Perdu (Espagne et France)*, 1997, p. 2.

« Les experts UICN (Union Internationale de la Conservation de la Nature) visitent le terrain début juillet 1996, sous la conduite de notre association. Outre les aspects naturalistes, ils témoignent d'un réel intérêt à l'égard du contenu culturel, historique de ces paysages montagnards transfrontaliers....

« Nous aurons encore besoin d'un an pour surmonter les derniers obstacles (accords officiels) et ultimes réticences... Nous profiterons également de cette année pour modeler la demande d'une inscription au titre de "paysage culturel". Un dossier administratif très complet est adressé à l'UNESCO en mai 1997 fixant enfin les limites précises du périmètre proposé.

« L'expertise ICOMOS (Comité International des Sites et Monuments) se déroule en octobre 1997, toujours accompagnée par des membres de notre association durant tout le parcours »¹⁴⁷.

L'association MPPM n'a donc pas seulement initié le processus : elle l'a porté. Très certainement, son action de sensibilisation a été facilitée par le lancement de l'Opération Grand Site sur le village de Gavarnie et sur le chemin du cirque qui le surplombe, mais l'image du site qui s'est diffusée auprès des experts et des autorités nationales et internationale émane essentiellement de MPPM et on pourrait même ajouter que cette image est fortement marquée par les perceptions et les idées propres au fondateur de l'association qui a été et reste encore sur la brèche. Toutefois, malgré les opérations qu'elle a menées dès avant la décision de l'UNESCO¹⁴⁸ et en dépit d'une volonté de faire participer les élus locaux à ses instances¹⁴⁹, cette personnalisation du discours rend particulièrement difficile l'appropriation par une large communauté d'habitants et de décideurs de la qualification de ce territoire franco-espagnol comme un bien du patrimoine mondial.

Cette appropriation n'est toujours pas effective... Ainsi, dans la toute première publication grand public que le Parc national des Pyrénées a consacrée au thème de Mont-Perdu Patrimoine Mondial en juin 2005 – soit, faut-il le noter, plus de sept ans après l'inscription - le préfet des Hautes-Pyrénées ne regrettait-il pas ce manque d'appropriation¹⁵⁰ ? Il y soulignait même le caractère embryonnaire de la signalétique sur le terrain. À un moment où, sur le versant français, la fréquentation touristique a tendance à baisser tout en continuant à se concentrer principalement sur le secteur menant au cirque de Gavarnie¹⁵¹, l'inscription Patrimoine mondial ne serait-elle alors qu'un label dont on attend, d'une part, de fortes retombées sur l'attractivité touristique du site, notamment en dehors de la haute saison¹⁵², et, d'autre part l'arrivée de nouveaux investisseurs¹⁵³ ? Cette « désaffection des

¹⁴⁷ vertmp.free.fr/presse/montagne/historique_MPPM.htm.

¹⁴⁸ Par exemple, par la diffusion en 1989 auprès des habitants d'une petite plaquette sur ce que représente un patrimoine mondial, et par une série de colloques : en octobre 1992 sur les "Itinéraires transfrontaliers" (Torla) ; en octobre 1993 sur "Accueillir la foule" (Gavarnie) ; en octobre 1994 sur "Vivre avec le tourisme" (Torla) ; en octobre 1995 sur les "Cultures montagnardes, patrimoine d'aujourd'hui" (Gavarnie) ; en octobre 1996 sur "Franchir les montagnes" (Torla) ; en octobre 1997 sur "La culture au village" (Gavarnie).

¹⁴⁹ La co-présidence de MPPM est confiée à un maire du versant français et à un maire du versant espagnol.

¹⁵⁰ « Informées sans doute, conscientes sûrement pas assez, sensibilisées sûrement pas assez non plus », précise-t-il ; cf. « L'Etat, garant de l'intérêt général. Interview de Michel Billaud, Préfet des Hautes-Pyrénées », *Empreintes, Journal du Parc*, n° 17, juin 2005, p.8.

¹⁵¹ Dans une récente étude, le Parc national des Pyrénées a noté une baisse de la fréquentation à Gavarnie même, baisse qui « peut s'expliquer par sa sur-fréquentation et la découverte par les visiteurs de ses sites périphériques offrant tout à la fois une grande accessibilité, des paysages grandioses de cirques et des vues sur le cirque de Gavarnie » (Stat' Dour et PNP, *Rapport d'étude : Fréquentation du Parc national des Pyrénées 200-2004*, janvier 2006, p. 35).

¹⁵² Evoquant l'inscription UNESCO et la présence des deux parcs, le maire de Torla précise que « cela permet à nos territoires une publicité gratuite et mondiale que nous n'aurions absolument pas les moyens de nous

populations locales », pour reprendre une expression de MPPM dans une lettre adressée à l'UNESCO en juillet 2001, expliquerait alors les hésitations ou l'inertie des autorités compétentes à propos de deux des trois « activités incongrues » qui furent remarquées par les experts de l'UICN durant l'inspection de terrain en juillet 1996 : l'existence dans le cirque de Troumouze d'une route et d'un parc de stationnement à une trop haute altitude et l'occupation du pré de La Prade par un festival de théâtre¹⁵⁴. Et, quelques puissent être les suites du projet de la municipalité de Gavarnie pour déplacer le festival et créer un théâtre de verdure permanent auquel elle a donné son aval, MPPM se considère comme le gardien du site avec la bénédiction de l'ICOMOS selon qui « elle devrait jouer un rôle consultatif prédominant »¹⁵⁵.

Deuxième élément. L'approche transfrontalière a été présente durant tout le processus d'inscription et, au départ de ce dernier, il n'était nullement nécessaire de la justifier aux yeux des critères du patrimoine naturel, le massif du Mont-Perdu constituant en temps que massif calcaire, une unité géologique homogène à cheval sur la France et l'Espagne.

Sur un plan historique et culturel, il est vrai que ce secteur présente une originalité : le Traité des Pyrénées de 1862, dans son article 15, admet le principe d'une propriété commune des deux vallées de Barèges et de Broto sur les sept quartiers de la montagne d'Ossoue. Il est vrai également que les relations transfrontalières y étaient autrefois très développées du fait de pratiques pastorales fondées sur l'utilisation de la complémentarité des versants français et espagnols de ce secteur, et, plus généralement, en raison des traités dénommés « lies-et-passeries » que les communautés des vallées de Barèges et de Broto ont conclus depuis le Moyen-Age¹⁵⁶. Cependant, peut-on en induire l'existence d'une communauté humaine originale, sorte d'isolât résistant à la logique des Etats ?

L'ICOMOS, lui-même, tend à l'accréditer : « Les vallées du Mont-Perdu et leurs cols ont servi de liens entre les deux communautés qui avaient davantage de points en commun qu'avec leur communauté respective dans les plaines. En conséquence, le système juridique et politique spécifique de la région établi de longue date, est depuis bien longtemps indépendant des gouvernements centraux »¹⁵⁷. Toutefois, aujourd'hui, - si l'on ne prend pas en compte les rencontres rituelles et festives entre éleveurs - ces relations transfrontalières entre les deux

procurer » (*Empreintes*, n° 17, p. 17). Mais, dans une lettre à l'UNESCO de 2001, MPPM dénonce cette commune parmi d'autres communes des deux côtés de la frontière qui « acceptent le label pour sa valeur touristique, à condition qu'aucune contrainte n'entrave leurs projets de développement (liaison télé-portée, programme ski) ».

¹⁵³ Sauf peut-être dans le cas d'un projet immobilier britannique qui est actuellement arrêté, il n'est pas du tout évident que les études menées par des promoteurs français sur Gavarnie ou Gèdre aient été motivées essentiellement par le label Patrimoine mondial ; la privatisation de la station de ski semble avoir été une donnée plus importante. Un projet de résidence en contrebas du village devrait être soumis par la commune au comité UTN.

¹⁵⁴ UICN, *op. cit.*, p. 6. Pour des raisons autres que les seules pressions de l'association, le festival n'a pas eu lieu en 2005. En revanche, une solution a été apportée à la troisième incongruité : la route et le parc de stationnement de Boucharo ont été fermés.

¹⁵⁵ ICOMOS, *op. cit.*, p. 3.

¹⁵⁶ Les conventions de « lies-et-passeries » sont des accords écrits dont on trouve trace dès le XIV^e siècle. Elles régissaient les usages pastoraux, les éleveurs du Haut-Aragon ayant besoin d'herbe l'été pour leurs animaux ; elles sécurisaient les échanges commerciaux et prévoyaient un dédommagement des victimes de rixes ou actes de brigandage. Cf. l'annexe historique établie par Jean-François Le Nail pour le dossier préparé à l'appui de l'inscription (Association Mont-Perdu Patrimoine Mondial, *Massif calcaire du Mont-Perdu/Tres Serols*, Pau, 1997).

¹⁵⁷ ICOMOS, *op. cit.*, p. 1.

vallées se réduisent en effet à un évènement de la vie locale très visible mais de portée d'autant plus limitée qu'il se situe hors des limites du site inscrit Patrimoine Mondial : chaque été, en juillet, des vaches aragonaises franchissent le port de la Bernatoire pour paître dans les estives d'Ossoue ; d'où, une récente suggestion du maire de Gèdre : « Peut-être n'est-ce pas encore trop tard pour lancer une grande manifestation festive entre les populations locales françaises et espagnoles qui marquerait la vraie naissance du patrimoine Pyrénées-Mont Perdu ¹⁵⁸ ? ». Et, finalement, de la spécificité du système juridique et politique du secteur, ne subsiste que le régime foncier des estives.

Quoiqu'il en soit, la participation espagnole à la présentation du dossier d'inscription a été un élément essentiel de la décision positive de l'UNESCO mais la passivité des autorités des deux pays semblent avoir été réelles par la suite. Les explications se trouvent très probablement dans des causes multiples : elles peuvent être spécifiques à chaque Etat, blocage de la révision du PRUG du Parc national d'Ordessa - Mont-Perdu ou la difficulté de mettre en place une troisième Opération Grand Site sur Gavarnie et Gèdre, mais elles sont aussi communes. En particulier, l'absence d'une entité regroupant soit les élus locaux, soit les professionnels de l'élevage des deux vallées, la non-prise en main du devenir du site par des élus de poids et, surtout, la priorité accordée à la mise en place du réseau Natura 2000.

Il n'empêche cependant que deux occasions auraient pu être saisies. Lors de l'inscription, l'ICOMOS, puis, sur sa suggestion, le Comité du Patrimoine mondial avaient regretté la façon avec laquelle avait été délimité le périmètre du site ; aussi, est-il étonnant qu'en décembre 1999, l'Espagne n'ait pas profité du projet français d'extension du périmètre côté français pour réexaminer le cas d'un village aragonais que cite spécifiquement la délibération du Comité du Patrimoine Mondial en ces termes : « le Comité a encouragé à envisager d'inclure le village de Bestué et ses environs, qui offrent un panorama saisissant de champs en terrasses ». De même, en dépit de la coopération qui existe entre les deux Parcs, la recherche d'un partenariat effectif avec l'Espagne sur la gestion du site ne semble pas avoir été un souci prégnant du côté français : le comité de gestion Patrimoine mondial qui a tenu sa première réunion officielle en février 2005, a une composition purement franco-française....

Troisième élément. Les promoteurs du processus d'inscription ont hésité sur le choix des critères à retenir pour justifier une décision positive et se sont centrés sur une image tronquée du paysage culturel.

Dans le premier dossier qu'elle avait présenté en mai 1995, MPPM avait préconisé un classement « paysage naturel ». Faut-il y voir la conséquence de l'approche traditionnelle qui sépare patrimoine naturel et patrimoine culturel ¹⁵⁹, la nouveauté du concept de « paysage culturel », l'influence du Parc national des Pyrénées et de son conseil scientifique, ou, plus simplement, l'absence de spécificité des pratiques pastorales dans le secteur par rapport aux autres secteurs des Pyrénées centrales ou, encore plus simplement, le souci de détacher Gavarnie d'une image exclusive de haut lieu du pyrénéisme et du romantisme ? Quoiqu'il en soit, l'association s'est ralliée à l'idée d'un double classement comme le montre la mouture finale de son dossier. Toutefois, curieusement, ce dernier insiste avant tout sur l'aspect naturel, l'aspect culturel n'étant abordé que marginalement dans une annexe dans laquelle le Directeur des Archives départementales des Hautes-Pyrénées, M. Jean-François Le Nail, se

¹⁵⁸ *Empreintes*, n° 17, p. 15.

¹⁵⁹ Cette approche ressort de la lettre même du texte de la Convention de Paris.

concentre sur certains aspects historiques illustrant les échanges transfrontaliers traditionnels entre les habitants des vallées des deux versants ¹⁶⁰.

Cette représentation du paysage culturel était utile pour justifier d'un point de vue culturel et historique le caractère transfrontalier du dossier, mais l'essentiel de l'argumentation concernant l'intérêt du site en tant que « paysage culturel » a reposé sur une référence qui n'est conforme qu'à un souvenir lointain et non au vécu d'aujourd'hui des habitants des deux vallées. Et l'insistance mise sur cet aspect de l'identité humaine du territoire inscrit a conduit à un discours sur la valeur fort éloigné des composants concrets du paysage perceptible, avec pour conséquence de rendre peu lisibles les enjeux proprement paysagers du site et l'objet d'une gestion orientée vers le « paysage culturel ».

Il est vrai que l'expertise de l'ICOMOS a eu une approche beaucoup plus complète lorsqu'il a été rappelé que « le paysage s'associe aux coutumes de la vie (pastoralisme, cultures frontalières, "pyrénéisme") ainsi qu'aux oeuvres artistiques et littéraires dont la valeur universelle est inestimable (Ramond de Carbonnières, Henry Russel, Victor Hugo, etc.) ». Mais le dossier de l'association lui-même n'insiste pas sur deux aspects essentiels que connaissent bien les initiateurs du processus d'inscription : les relations entre le pastoralisme et le paysage et, surtout, la découverte scientifique et touristique des Pyrénées. Ce dernier point est d'ailleurs si minoré qu'il faut, pour le comprendre, y voir la trace de la personnalisation du discours que le fondateur de MPPM porte sur le site : ce dernier estime, en effet que cette « histoire culturelle élitiste » du site constitue un obstacle à la réappropriation de leur patrimoine par les populations locales et à la reconnaissance d'un paysage qui reflète leur identité.

Il n'empêche que ces silences n'ont probablement pas facilité l'appropriation de l'inscription par la population locale. Et l'on peut se demander si le fondateur de MPPM ne le regrette pas lorsqu'il fait valoir que le Mont-Perdu est un « paysage culturel associatif » ¹⁶¹, une catégorie de paysage culturel dont, selon l'UNESCO, « l'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial se justifie par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles, qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes » ¹⁶².

Enfin, quatrième et dernier élément. On a le sentiment, à la lecture du dossier de présentation du site que son contenu s'explique largement par la nécessité de trouver, après coup, une cohérence humaine et culturelle à un territoire d'abord individualisé en fonction de critères naturalistes. Peu importe... mais la prédominance des critères patrimoine naturel

¹⁶⁰ Y sont notamment évoqués les itinéraires de passage, en particulier par le Port de Boucharo, et les conventions de « lies-et-passeries ».

¹⁶¹ « Très certainement », précise-t-il aux promoteurs d'une inscription du Mont Blanc comme Patrimoine mondial, « une inscription au titre de paysage culturel associatif, quoique abusive, aurait été politiquement plus facile à gérer » (P. de Bellefon, « L'expérience en situation transfrontalière Gavarnie / Mont-Perdu, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, au titre mixte de paysage naturel et culturel », in : Pro Mont-Blanc, *Actes du colloque : La gestion durable du Mont-Blanc, futur joyau du Patrimoine mondial de l'UNESCO ?*, Université de Genève, 14 et 15 octobre 2002, p. 56-64).

¹⁶² UNESCO, *op. cit.*, p. 91. A titre d'exemple, M. Patrice de Bellefon cite comme faisant partie de cette catégorie le site archéologique d'Olympie en Grèce ou les Sacri Monti du Piémont et de Lombardie en Italie (Café géographique (Mon Caf?), *Canal du Midi, Mont Perdu : patrimoine mondial classé et convoité ?*, débat introduit et animé par Philippe DELVIT (Université de Toulouse 1) et Patrice de BELLEFON (collaborateur UNESCO), 26 novembre 2003, http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=187).

apparaît clairement, et tout particulièrement, la prédominance des critères d'ordre géologique au détriment de la biodiversité dont la richesse avait été sous-estimée par l'UICN selon l'association ¹⁶³. La délimitation des limites du site en a subi les conséquences. L'UICN a, en effet, remarqué une « configuration complexe » du périmètre qui « ne coïncide pas avec les limites politiques et administratives actuelles » mais souligné qu'elle correspondait aux « limites scientifiques, notamment, l'unité paysagère qui comprend le massif calcaire du Mont-Perdu comme pièce maîtresse » ¹⁶⁴.

Naturellement, une attention particulière avait été apportée pour éviter d'inclure des terres marquées par un certain type d'anthropisation : « du côté espagnol, il n'existe aucun domaine skiable et, du côté français, l'infrastructure dérangeante du point de vue esthétique dans les environs de Gavarnie ne fait pas partie de la zone proposée pour inscription quoiqu'en partie visible à partir de ce site », a noté l'ICOMOS ¹⁶⁵. Mais, pour en rester au versant français, la prédominance des critères naturels explique bien évidemment que le site Patrimoine mondial recouvre, pour l'essentiel, un territoire de la zone centrale du PNP ; à ce titre, sont donc incluses avant tout des estives. Et, même si les critères culturels ne sont pas absents du dossier (MPPM suggérait notamment l'inclusion du hameau de Héas et des prairies de Camplong), la délimitation du périmètre s'est faite volontairement de façon à exclure ces zones intermédiaires qui sont habitées ; or, il est certain que cela manque de cohérence dans une approche gestionnaire, ces paysages étant très dépendants du point de vue de leur complémentarité dans le système pastoral local.

Par ailleurs, renvoyer à une image patrimoine naturel était une manière de renvoyer à la politique des parcs nationaux, une politique qui dans les deux pays ont été considérées, à tort néanmoins, comme le symbole de la puissance de l'Etat central.

Une évolution du périmètre est cependant intervenue deux ans après le classement : l'UNESCO a décidé d'étendre sur 550 ha supplémentaires la superficie sur le versant Nord du site Patrimoine mondial de façon à y inclure Héas et l'association MPPM préconise de nouvelles extension du périmètre tant en Espagne, avec Bestué bien sûr, mais aussi le vallon de la Larri (ce qui induirait la réhabilitation du sentier au delà du Port de La Canau) et Castillo Major (curiosité géologique et pâturage autogardé) qu'en France, avec le plateau de Saugué et la Bernatoire. L'aspect « paysage culturel vivant évolutif » se renforce avec cette évolution notable de perception qui a certainement été aidée par la réflexion sur les mesures agro-environnementales et la déprise agricole, et plus spécifiquement sur le devenir des prairies de fauche.

¹⁶³ « Le Mont Perdu compte environ 2000 espèces botaniques dont au moins une trentaine d'espèces endémiques, chiffres à comparer aux 1950 espèces » de la Haute-Savoie. « Peut-être n'avons-nous pas suffisamment bien présenté ces richesses naturalistes aux experts UICN ? Lors de leur visite sur le terrain, un géologue nous accompagnait, mais ni un botaniste, ni un zoologiste ou un entomologiste. » (P. de Bellefon, *op. cit.*, p. 57).

¹⁶⁴ UICN, *op. cit.*, p. 4.

¹⁶⁵ ICOMOS, *op. cit.*, p.3.

II. Les conclusions de l'évaluation

Quatre conclusions se dégagent de cette évaluation.

En premier lieu : une insatisfaction des promoteurs de l'inscription Patrimoine Mondial.

Ce qui se traduit de la part de l'association MPPM par une fixation sur les « incongruïtés » relevées par l'IUCN d'autant plus que le rapport d'expertise utilisait le passé pour les désigner ¹⁶⁶, la fuite en avant par la promotion d'instruments supplémentaires tels que l'extension de l'Opération Grand Site à toute la vallée de Barèges ou la création d'une réserve de la biosphère transfrontalière, la mise en exergue du concept de « patrimoine culturel associatif ». Ce qui induit une double conséquence :

- l'impression d'un comportement quelque peu discriminatoire : l'absence de plan de gestion serait la conséquence de la seule inertie des administrations françaises ; en effet, les critiques de MPPM semblent se cristalliser sur le seul versant Nord du site dans la mesure où les « incongruïtés » n'ont été relevés par l'UICN que dans le cas français et où le Parc national d'Ordessa – Mont-Perdu est le seul parc pyrénéen titulaire du diplôme délivré par le Conseil de l'Europe ; et
- une insatisfaction des autres parties prenantes toute aussi grande que celle de MPPM, voire encore plus pour les élus locaux du fait de leur isolement.

Cet isolement est d'ailleurs renforcé par la non-appropriation de l'inscription Patrimoine Mondial par la population, mais aussi par l'absence de tout réseau international de coopération et d'échange d'expériences regroupant les gestionnaires du site Pyrénées - Mont-Perdu et les gestionnaires d'autres sites Patrimoine Mondial à l'instar, par exemple, de ce qui existe avec le réseau VITOUR, une initiative INTERREG financée par l'Union européenne qui rassemble les responsables des sept paysages culturels viticoles européens distingués par l'UNESCO ¹⁶⁷.

En second lieu : le manque de cohérence des limites du site inscrit.

Sous l'angle « paysage culturel transfrontalier », il aurait été judicieux d'y inclure sur le versant Nord les estives du secteur de La Canau, le seul lieu de relations transfrontalières encore vivantes dans le territoire de la commune de Gavarnie. Plus généralement, l'unité culturelle et sociale de la vallée de Barèges est rompue par ce découpage territorial opéré par l'inscription Patrimoine mondial alors même que l'une des institutions phares de cet ensemble, la Commission syndicale de la Vallée de Barèges, est très présente sur le terrain. N'aurait-il pas été plus cohérent de prendre en compte dans le cadre du Patrimoine mondial l'ensemble des estives gérées par la Commission syndicale, voire, même si l'on doit soulever

¹⁶⁶ « Les deux parcs sont confrontés à divers problèmes de gestion communs à tous les parcs européens d'aujourd'hui, mais aucun de ces problèmes ne pourrait affecter les conditions d'intégrité qui, de l'avis de l'UICN, sont satisfaites. Plusieurs activités « incongrues » remarquées durant l'inspection de terrain ont déjà été exclues du Parc national des Pyrénées français » (UICN, *op. cit.*, p. 6).

¹⁶⁷ L'objectif du projet VITOUR, lancé en juillet 2005 sous l'impulsion de la Mission Val de Loire, est de « créer de nouvelles références pour le développement durable de sites du patrimoine mondial : 1) en identifiant les bonnes pratiques et les facteurs critiques de succès permettant d'obtenir un développement durable de haut niveau ; 2) en informant les décideurs au sujet de la gestion adéquate des paysages / des nouvelles offres touristiques – en abordant leur application au niveau local ; 3) en employant les techniques mises au point dans le cadre du projet afin de les porter à la connaissance d'une audience plus large sur chacun des sept sites locaux et lors des foires internationales du vin » (site www.valdeloire.org). L'un de ces sites est d'ailleurs un parc national, celui du Cinque Terre en Ligurie.

la question d'une inclusion de domaines skiables, l'ensemble du territoire des communes de la vallée ? Une démarche analogue devrait également être menée sur le versant espagnol.

Toutefois, dans la mesure où une révision des limites du site Gavarnie - Mont-Perdu serait envisagée tant en Espagne qu'en France mais soulèverait des problèmes trop sérieux d'acceptabilité, il conviendrait d'envisager une autre formule permettant de prendre en compte la mise en place, en étroite liaison avec le futur plan de gestion du site inscrit, d'un instrument de planification pour la gestion des espaces des vallées aragonaise et française qui jouxtent ce dernier tel qu'il est délimité actuellement. Deux possibilités seraient, en réalité, envisageables :

- une initiative franco-espagnole auprès de l'UNESCO pour la création d'une zone tampon ; apparemment, lors de l'inscription du site, il n'a jamais été question d'imaginer une telle solution largement utilisée ¹⁶⁸ ;
- une utilisation et une mise en œuvre concertées de formules, formelles ou informelles, spécifiques à chaque pays : par exemple, en Espagne, le « parc culturel » qui est un type d'espace protégé propre à l'Aragon ¹⁶⁹ et, en France, la charte du parc national que prévoit la nouvelle loi du 15 avril 2006 ¹⁷⁰ ou le plan de paysage, instrument que le Ministère de l'Écologie et du Développement durable souhaite relancer dans le cadre de la Convention de Florence sur les paysages.

En troisième lieu: une nécessaire inflexion de l'évolution paysagère du site inscrit.

L'ICOMOS, lors de son expertise, soulignait une tension entre le caractère d'un paysage prenant racine dans un passé très ancien et les menaces qui pèsent sur ce paysage du fait du « déclin à long terme d'un point de vue démographique et économique » et des « répercussions des améliorations apportées (électrification, développement du réseau routier, etc.), même si celles-ci partent d'une bonne intention » ¹⁷¹. Est donc déjà perceptible une tension entre d'une part, le jugement « d'authenticité » du site que formule l'ICOMOS en appréciant son utilisation (pastorale et touristique) et sa situation physique et, d'autre part, le constat des transformations passées et en cours de ce paysage. Aussi, dans la mesure où le site Pyrénées - Mont-Perdu n'est pas un paysage relictuel, c'est-à-dire un paysage dont le processus évolutif s'est arrêté, mais « un paysage culturel vivant », ses gestionnaires se doivent de maîtriser son évolution de façon à l'infléchir dans un sens intégrant à la fois conservation et adaptation aux besoins des populations et aux perceptions que ces dernières ont du site.

¹⁶⁸ Cf. le guide de l'UNESCO, *op.cit.*, § 104 : « Afin de protéger efficacement le bien proposé pour inscription, une zone tampon est une aire entourant le bien proposé pour inscription dont l'usage et l'aménagement sont soumis à des restrictions juridiques et/ou coutumières, afin d'assurer un surcroît de protection à ce bien. Cela doit inclure l'environnement immédiat du bien proposé pour inscription, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection ».

¹⁶⁹ Ce type d'espace a été institué par une loi de la Communauté de 1997. Le parc culturel ressemble au parc naturel régional du droit français.

¹⁷⁰ Selon le nouvel article L. 331-3 du Code l'Environnement : « La charte du parc national définit un projet de territoire traduisant la solidarité écologique entre le cœur du parc et ses espaces environnants. Elle est composée de deux parties : 1° Pour les espaces du cœur, elle définit les objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager et précise les modalités d'application de la réglementation prévue au 1° de l'article L. 331-2 ; 2° Pour l'aire d'adhésion, elle définit les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable et indique les moyens de les mettre en œuvre ».

¹⁷¹ ICOMOS, *op. cit.*, p.2.

Reconnaître ces besoins et perceptions, à condition néanmoins de ne pas se contenter de retenir uniquement ce qu'expriment les habitants ¹⁷², correspondrait d'ailleurs à l'esprit et à la lettre de la Convention européenne de Florence, voire, selon certains, à « l'élément central » de ce texte qui doit d'ailleurs beaucoup aux initiatives du ministère français de l'environnement ¹⁷³.

En quatrième lieu: l'obligation d'établir un plan de gestion commun aux deux pays.

L'on sait qu'une inscription Patrimoine Mondial n'est pas synonyme de mise en place d'un statut juridique précis ; elle engage néanmoins l'Etat et les gestionnaires du bien de développer une politique de protection, de gestion et de valorisation des espaces et paysages classés ; en particulier, l'UNESCO souligne que « chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs » ¹⁷⁴. Or, à l'heure actuelle, se pose la question de l'élaboration du plan de gestion du site Patrimoine mondial tant au niveau national qu'au niveau international.

On pourrait à la rigueur admettre que des plans existaient sur les deux versants avec, d'une part, côté espagnol, le programme de régulation du parc, d'autre part, côté français le programme d'aménagement du PNP et la charte de gestion de l'OGS de Gavarnie et qu'en les combinant l'on disposait d'une ébauche de plan de gestion dans la mesure où ces documents s'intéressaient en partie au périmètre Patrimoine Mondial. Toutefois, ils n'avaient pas été établis dans une telle perspective et n'avaient donné lieu à aucune concertation des autorités compétentes des deux pays. Et, si un comité de gestion dont le secrétariat est assuré par le PNP, a fini par se réunir pour la première fois en février 2005, il est regrettable qu'il ait été conçu comme un outil purement franco-français ! Le parc français est certainement conscient de cet enjeu si l'on en croit son nouveau programme d'aménagement (« la valorisation de ce classement tant au plan national qu'international mérite d'être désormais effectuée ») ¹⁷⁵, mais cela ne saurait se limiter à quelques échanges avec son homologue espagnol... ¹⁷⁶.

D'ailleurs, complexité supplémentaire : les échéances se bousculent, sinon dans le cadre du suivi opéré par le Comité du Patrimoine Mondial, du moins en France ! En effet, parallèlement à la préparation du plan de gestion du site Patrimoine Mondial, une deuxième négociation se déroulera sous les auspices du PNP. Plus précisément, en application de la

¹⁷² La Convention emploie toujours le terme « population » au pluriel.

¹⁷³ Riccardo PRIORE, « Exposé lors de la journée d'étude sur la Convention européenne du paysage du 18 janvier 2001 », *Revue européenne de droit de l'environnement*, octobre 2003, p. 255 : « il est évident que l'implication des populations, par leur sensibilisation forte et constante tout d'abord, puis par leur participation active aux décisions publiques liées au paysage, représente l'élément central de la Convention européenne. Sans cette implication, le paysage perdrait probablement sa fonction principale et deviendrait soit expression de déchéance et de laideur pour la majorité, soit paradis artificiel pour un cercle restreint de privilégiés ».

¹⁷⁴ UNESCO, Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial*, doc. WHC. O5/2 du 2 février 2005, n° 108, p. 28.

¹⁷⁵ Cf. l'opération 17.2.1 du programme in : PNP, *Plan d'opérations 2005-2009 pour la mise en oeuvre du Programme d'aménagement 2005-2009*, p. 157.

¹⁷⁶ On peut lire dans le numéro 19 d'*Empreintes* (mai 2006, p. 11) : « Les échanges en particulier avec le Parc National d'Ordessa et du Mont-Perdu seront privilégiés. Véritable enjeu stratégique, cette coopération internationale se veut l'ébauche d'un parc national européen que la nouvelle loi sur les parcs nationaux appelle de ses vœux ».

récente loi du 13 avril 2006 sur les parcs nationaux, le PNP devra - dans les cinq ans et en dépit de la querelle sur la politique de l'Etat en matière d'ours - préparer, faire accepter par les collectivités territoriales et soumettre à l'Etat une charte qui délimitera le « cœur du Parc » et ses « espaces environnants » et déterminera un projet de territoire ; et, naturellement, le contenu de la partie française du plan de gestion du site Patrimoine Mondial et celui de la charte devront être compatibles...

Quoiqu'il en soit, aurait-on, effectivement, pu établir et réaliser un plan de gestion commun dans les années qui ont suivi l'inscription du site en 1999, tellement les obstacles étaient nombreux et le contexte flou. La liste suivante fait réfléchir :

- les incertitudes constitutionnelles en Espagne sur la répartition des compétences entre l'Etat et les Communautés au sujet des parcs nationaux, et, parallèlement, la mise en cause par certains, notamment dans les Pyrénées, de la législation française des parcs nationaux ;
- les positions officielles des deux Etats en matière de coopération transfrontalière : par exemple, lors de la ratification de la Convention-cadre européenne du 21 mai 1980 sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales qui est l'instrument international recommandé aux Etats par la Convention de Florence pour faciliter sa mise en œuvre, l'Espagne a déclaré qu'il ne saurait être question pour elle d'accepter une coopération sans la conclusion préalable d'un accord interétatique ;
- la priorité accordée à Natura 2000 par les deux Etats et l'instauration de ce réseau dans des conditions délicates telles que la contestation de la politique de l'Union européenne par les lobbys qui, d'ailleurs, en France a pris une forme virulente ou que l'absence d'inventaire scientifique disponible en Espagne ;
- la conception des gestionnaires du parc espagnol plus « intégriste » que celle de ses homologues du PNP, conception qui se traduit, par exemple, par l'interdiction de la pratique du ski de fond mais qui s'explique largement par l'antériorité du Parc national d'Ordessa - Mont-Perdu et par le décalage temporel entre les deux versants du massif de la politique d'exploitation touristique de la haute montagne,
- l'absence de relations suivies entre les élus locaux des vallées des deux pays
- les difficultés financières : la troisième convention OGS n'a pas encore vu le jour, la clé de répartition du financement du parc espagnol entre l'Etat et l'Aragon ne semble pas évidente, etc ;
- les difficultés de l'élevage, la déprise agricole ayant été d'ailleurs plus rapide sur le versant Sud, et celles du tourisme avec l'hyperfréquentation touristique de Gavarnie et de Torla et l'assombrissement des perspectives de développement touristique, y compris dans le parc espagnol si l'on en croit les résultats d'une étude officielle récente du Réseau des Parcs nationaux espagnols ¹⁷⁷.

Naturellement, en raison de l'importance de ces quatre conclusions, il convient de les considérer comme des éléments fondateurs des propositions exposées dans la quatrième partie.

¹⁷⁷ Le nombre de visiteurs s'élevait en 2004 à 582 800 mais il était en 1995 de 702 700. C'est le seul parc national qui a connu une baisse du nombre de visiteurs mais l'étude (Red des Parques nacionales, *Datos de afluencia a los Parques nacionales*, 2004, 11 pages) n'en précise pas les causes.

Partie IV
**Pour une gestion concertée du territoire par le paysage :
problématique et orientations**

(rédacteurs : Serge Briffaud, Bernard Davasse, Philippe Guttinger, Dominique Henry, Alexandre Moisset)

Introduction

Cette dernière partie vise à proposer une problématique pour la gestion du site et à dégager, sur la base des analyses proposées plus haut, à la fois un cadre général et des outils d'action en la matière. Notre intention n'a pas été ici de présenter un projet de plan de gestion du site inscrit, mais plutôt de permettre au lecteur d'appréhender concrètement les conditions d'un tel projet, ses enjeux et les bénéfices à en attendre.

Rappelons d'abord que l'élaboration de ce projet relève d'une nécessité juridique. Tout bien inscrit au Patrimoine mondial bénéficie d'une protection et d'une gestion qui « doivent assurer que la valeur universelle exceptionnelle, les conditions d'intégrité et/ou d'authenticité définies lors de l'inscription soient maintenues ou améliorées à l'avenir »¹⁷⁸. Aussi, même si la Convention de Paris ne l'exige pas expressément, aurait-il été logique que la France et l'Espagne présentent un plan de gestion dans le dossier de demande d'inscription du site de Gavarnie–Mont-Perdu. Le rapport d'expertise préparé par l'ICOMOS à l'attention de l'UNESCO reprend deux informations qui expliqueraient cette lacune du dossier. En premier lieu, « le 24 septembre 1988, les deux Parcs nationaux signent une Charte de coopération... » et ils ont formulé une déclaration commune détaillée relative à la gestion de la zone proposée pour inscription. Cette déclaration propose, entre autres, la création d'un comité de gestion franco-espagnol responsable de la rédaction d'un rapport annuel sur le développement du bien ». En second lieu, « lors de la mission de l'ICOMOS, les Etats Parties n'ont pas estimé qu'il était nécessaire d'établir un plan de gestion propre au site du Patrimoine mondial et ont jugé qu'il suffisait de s'inspirer des plans déjà existants pour les deux Parcs nationaux distincts ». Et l'ICOMOS de considérer que l'accord des deux parcs « constitue la clef de voûte d'un plan de gestion d'une qualité exceptionnelle »¹⁷⁹.

Huit ans après l'inscription, une régularisation de la situation est donc justifiée, et ce d'autant plus que les parcs ne se sont guère intéressés aux devoirs qu'ils auraient dû ou pu assumer au nom des Etats qui restent, aux yeux de l'UNESCO, « responsables de la mise en œuvre d'activités de gestion efficaces »¹⁸⁰. Aucun comité de gestion n'a même été créé, sauf récemment sur le versant français. Deux préconisations s'imposent en conséquence : la mise en place d'une structure paritaire et l'établissement d'un plan de gestion commun par cette dernière.

La réalisation de ce plan supposerait – nous y reviendrons - que cette nouvelle structure se penche sur la question de la révision éventuelle des limites du site inscrit qui, sur le versant Nord, devrait englober l'entité valléenne. Mais elle supposerait, aussi, plus largement, que soient plus clairement identifiés par les acteurs institutionnels concernés et l'objet même, ainsi que les outils, de la gestion à mettre en œuvre. Il s'agira ici de dégager des pistes en ces différents domaines.

¹⁷⁸ UNESCO, *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention sur le Patrimoine mondial*, doc. WHEC 05/2, février 2005, p. 26, § 96

¹⁷⁹ ICOMOS, *Liste du Patrimoine mondial, Pyrénées-Mont Perdu (Espagne et France)*, 1997, p. 2 et 3.

¹⁸⁰ UNESCO, *op. cit.*, p. 29, § 117

Chapitre 1. Problématique pour une gestion

Les éléments que nous avons rassemblés – et notamment ceux qui sont présentés dans la deuxième partie de ce travail – nous conduisent à insister sur la nécessité de considérer le paysage, dans ce contexte, comme le produit évolutif de multiples déterminants, naturels et humains, et par conséquent comme un objet sur lequel on ne peut efficacement agir qu'à la croisée de nombreuses politiques publiques et au moyen de leur mise en cohérence. Pas plus qu'il ne peut être identifié à une simple conservation en l'état de la forme perceptible à un moment donné, le projet de paysage ne peut pas être seulement conçu comme une intervention sur l'enveloppe visible du territoire. Il doit aussi être porté par une volonté d'agir *en profondeur*, sur les facteurs qui produisent et font en permanence évoluer ce que nous voyons. L'enjeu d'un tel projet est ainsi d'inventer de nouvelles stratégies afin de préserver la durabilité de systèmes environnementaux construits sur la longue durée dont on a pu montrer qu'ils résultaient d'interactions complexes entre des pratiques sociales et des processus naturels.

Le projet de gestion dont il est ici question, doit être d'abord et fondamentalement, en d'autres termes, un *projet de territoire*, au sens d'un projet qui prend globalement en charge les relations de la société locale aux ressources et à l'environnement. Le paysage lui-même peut être considéré à la fois comme l'une des fins et comme l'outil privilégié de la construction de ce projet – et ceci non seulement parce qu'il constitue, sur le territoire concerné, une ressource économique essentielle, mais aussi parce qu'il est l'image sensible, accessible à tous, de ce territoire local et, en tant que tel, un support particulièrement efficace pour la concertation.

Les enjeux et les problématiques du projet de gestion peuvent se décliner à trois échelles spatiales.

I. À l'échelle du versant et du triptyque fond de vallée-zone intermédiaire-estive : les enjeux pastoraux

À l'échelle du versant, les mutations paysagères sont dues à la spécialisation et à la professionnalisation de l'agriculture qui sont à l'origine d'une modification radicale des pratiques agro-sylvo-pastorales. Cette modification des pratiques est à l'origine d'importantes dynamiques paysagères. Au cours du XXe siècle, elles ont surtout porté sur la zone intermédiaire. Depuis la fin du XXe siècle (années 1980 à 1990), elles sont à l'origine de la mutation en cours du fond de vallée et des dynamiques « discrètes » relevées dans l'estive.

Les situations spécifiques concernent la dynamique de transformation des paysages, de chacun des espaces qui composent le triptyque territorial de l'élevage. Chaque secteur géographique, suivant son altitude, son exposition et l'histoire des pratiques qui s'y sont déroulées, est le terrain de colonisations végétales plus ou moins rapides, et plus ou moins denses. Dans les estives, au sentiment de permanence des formes et des surfaces pastorales, s'oppose une rampante et progressive transformation de la couverture végétale. Si l'aspect dénudé l'emporte encore, à l'exception de secteurs boisés qui, en s'étoffant, perturbent l'appréciation immédiate des lieux, les dynamiques se déploient au sol en diverses formations floristiques. La valeur pastorale est en jeu, par la substitution de plantes colonisatrices, en nappes mono-spécifiques, à la pelouse d'altitude. Pour la zone intermédiaire, ce sont les avancées et le resserrement des lisières forestières qui en modifient le plus le paysage, en

diminuant peu à peu la visibilité des espaces ouverts. Marqués par l'homme, en multiples formes d'aménagements agricoles des pentes, ces lieux portent la trace de l'état d'un paysage largement ouvert, entretenu et cultivé. Il s'est vu peu à peu remplacé, au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, par des surfaces toujours en herbe. La situation nouvelle qui est aujourd'hui donnée à voir est la concentration autour des granges des espaces pâturés et la colonisation arbustive et arborée alentour, refermant et recouvrant les paysages ouverts. Enfin, la zone des villages et des fonds de vallée connaît, pareillement aux espaces jouxtant les granges foraines, les mêmes phénomènes, à ceci près que l'élévation altitudinale moindre génère des dynamiques végétales dont la force et la rapidité surprennent.

Ces transformations paysagères sont en grande partie le reflet des récentes modifications et adaptations des élevages et des pratiques pastorales. Il nous a largement été donné de constater, en effet, que si la stratégie d'occupation saisonnière de la montagne repose encore sur une fréquentation tripartite des versants, les durées de pâturage sont par contre modifiées. Il s'avère que la zone intermédiaire tend à ne plus jouer, aujourd'hui, qu'un rôle mineur avec une réduction de deux tiers du temps de séjour des animaux. La concentration des pratiques de fauche dans les secteurs accessibles et mécanisables a libéré d'importantes surfaces de foncier privé. L'organisation d'une vaine pâture autour des granges foraines permet de gérer ces terrains, mais l'insuffisance de la pression pastorale en ces vastes surfaces ne contient, ni ne limite la progression du brachypode, des fougères et des formations ligneuses. Dans le même temps, la basse estive, au contact des granges hautes, se voit sous-pâturée, un cortège de plantes colonisatrices s'y développe, transformant ainsi la pelouse pastorale. L'agrandissement généralisé de la taille des troupeaux, s'il stabilise le nombre d'animaux présents, masque en réalité la réduction du nombre de structures agricoles. Il semblerait que ce changement soit en partie responsable des transformations des pelouses pastorales. Les grands troupeaux, s'ils ne sont pas gardés, pâturent prioritairement dans les secteurs vastes et homogènes du point de vue de l'abondance de la ressource en herbe. La distribution géographique du pâturage n'est alors pas uniforme, certains lieux sont très fréquentés, alors que d'autres sont délaissés. Par contre, l'attrait que représentent les estives pour des éleveurs non valléens est une donnée positive, tant elle permet le développement d'une dynamique pastorale favorable à la vallée. Le potentiel de pâturage et d'entretien/gestion des espaces que crée cette transhumance pourrait être cependant accru.

A l'échelle du versant, les paysages tels qu'ils se présentent aujourd'hui semblent dans un état d'entre-deux : entre ouverture et fermeture de certains milieux, entre bois et clairières entretenus, entre estives de bonne valeur fourragère et faciès de colonisation peu appétant. La profession semble elle-même en situation d'entre-deux au point de vue du nombre de structures d'exploitations restantes, entre celles qui peu à peu vont cesser, et celles qui finalement resteront. L'activité agricole s'est maintenue, jusqu'à présent, par le maillage dans le territoire de différents profils d'éleveurs. Nous l'avons vu, les uns exercent à temps plein, les autres sont pluri-actifs, auxquels s'ajoutent les éleveurs non valléens transhumant vers les estives. Or la décennie à venir verra probablement la fin de la double activité, sans qu'un repreneur, autre qu'un éleveur agrandissant ses surfaces, ne se présente forcément. Il est alors prévisible que le nombre d'actifs risque d'être limité à un effectif réduit, où seules de grandes structures d'élevage, tirant parti de l'attractivité touristique, subsisteront.

La tendance d'évolution des systèmes d'élevage, sera alors de toujours simplifier l'utilisation des espaces pâturés, de regrouper le pâturage en certains secteurs, ou de concentrer la fauche dans les terrains les plus favorables à la mécanisation. En pareil cas, l'utilisation de la zone intermédiaire pourrait même se marginaliser davantage. Les fonds de vallée se verraient alors cloisonnés sous forme d'alvéoles herbagères exploitées, entrecoupées de bandes boisées et de parcelles pentues à l'abandon. Les estives, en conservant leurs

principales qualités d'ouverture visuelle et d'immensité herbeuse, sembleraient alors déconnectées du reste des étages, sans liens visuels et fonctionnels apparents, avec les autres espaces pastoraux des versants. Les paysages de la vallée dans son entier perdraient en ce cas de leurs forces et de leurs cohérences.

Ainsi, les différents espaces pâturés de la montagne constituent-ils, d'un point de vue agricole, un tout cohérent et logique reposant sur l'utilisation raisonnée de la croissance végétative au fil des saisons. Le pastoralisme est ainsi établi sur la solidarité des trois étages. C'est cette solidarité qui caractérise encore aujourd'hui la relation des éleveurs au territoire. En outre, cette solidarité et cette relation fondent encore aujourd'hui le regard qu'ils portent sur la montagne l'embrassant dans toute sa verticalité.

<p>Objectif principal : réconcilier gestion de l'élevage et gestion des paysages dans la verticalité du versant</p>
<p>Enjeux principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La concentration des troupeaux dans les meilleures estives (bonne valeur pastorale, facilité d'accès,...) conduit à des phénomènes de sur-fréquentation et, a contrario, de sous-pâturage, selon les secteurs. • L'augmentation des demandes de transhumance, de la part d'éleveurs non valléens, est un facteur positive pour la gestion de l'espace et la dynamique pastorale du canton et de la CSVB. Cependant, l'accueil d'animaux supplémentaires crée, en certains secteurs, des tensions avec les éleveurs locaux. • Le renforcement de l'accueil des troupeaux non valléens doit contribuer à garantir une pression pastorale suffisante de façon à limiter les phénomènes de transformation écologique des pelouses. Il s'agit alors de répartir ces herbivores dans toutes les surfaces d'estives. La concertation des éleveurs locaux sera un préalable nécessaire pour décider avec eux de l'attribution des quartiers aux transhumants, du taux de chargement animal, ainsi que de la priorité à donner pour les aménagements annexes, etc. • Le nombre d'équipements pastoraux devra être augmenté ou ceux existants devront être adaptés en vue de l'accueil estival de bergers, dans le cadre du gardiennage permanent des grands troupeaux (exemple des brebis basques). • Il se crée, au contact des estives, une zone d'interface particulièrement sensible, quand une végétation ligneuse gagnant en altitude, affecte la perception du paysage et l'identification des espaces estive/zone intermédiaire, statut public/privé. Introduire de la porosité dans cette forte ligne de partage estives/zone intermédiaire, doit permettre de gérer les dynamiques paysagères de ces deux espaces. Cette porosité peut s'opérer par l'allongement de la période d'estive, pour les éleveurs non valléens. Cela reviendrait à favoriser un pâturage plus tôt en saison dans les terrains de la zone intermédiaire contiguë aux estives, tout en les invitant à y revenir en automne • La prochaine décennie va correspondre au départ à la retraite de nombreux éleveurs, et notamment de double-actifs, sans qu'un successeur ne se soit présenté. Les parcelles facilement mécanisables seront « reprises » par un éleveur voisin, mais la question se pose pour les terrains pentus, dans le fond de vallée et autour de la grange foraine, qui étaient encore entretenus par souci de mise en valeur d'un patrimoine familial (gestion « affective »). Ces espaces ouverts apportent une qualité importante aux paysages. Susceptibles d'être abandonnés et de s'enfricher, il s'agit de favoriser leur gestion et leur entretien

II. À l'échelle du canton de Luz-Saint-Sauveur, ancien siège de la communauté valléenne : les enjeux territoriaux

Le canton de Luz-Saint-Sauveur constitue l'ancien siège de la communauté valléenne : « la vallée de Barège ». À cette échelle, les enjeux sont de trouver un cadre spatial de référence pour mettre en œuvre une stratégie globale d'aménagement et de gestion du territoire. Ce qui ne peut pas se réaliser dans le cadre de la Commission syndicale, ni dans celui du seul établissement public de coopération communale (EPCI) du canton, la Communauté de commune de Gavarnie-Gèdre, qui n'ont en charge qu'une partie du territoire ou qu'une partie des politiques publiques de l'entité valléenne. De fait, cette entité n'a pas d'existence propre dans le découpage territorial actuel. Ainsi, dans le cadre de Loi d'aménagement et de développement du territoire de 1999, l'ancienne vallée de Barège est-elle un territoire *périphérique* du pays des Vallées des Gaves qui s'étend jusqu'à Lourdes.

Or, il est apparu que l'échelle cantonale représente historiquement une unité sociale, économique et culturelle encore vivante aujourd'hui. On a pu notamment montrer qu'il s'agit du cadre territorial, passé et actuel, du fonctionnement du pastoralisme et que ce dernier est un puissant moteur des évolutions paysagères. C'est donc probablement à cette échelle que peuvent être élaborées les politiques territoriales les plus efficaces. C'est également à cette échelle que peut être mise en œuvre une approche dite participative (qui prend en compte les contraintes et les attentes des acteurs locaux et de la population). C'est enfin à cette échelle locale que peuvent être initiées, tout au moins en partie, des relations avec les communautés aragonaises en s'appuyant sur l'existence d'un passé commun fait de conflits, mais aussi de d'arrangements à l'amiable.



carte du pays des vallées des Gaves et des EPCI

Alors que l'intercommunalité dite « de projet » est en forte progression en France, elle est bien restreinte dans le canton de Luz-Saint-Sauveur, réduite aux seules communes de

Gavarnie et de Gèdre. Même s'il est vrai que, dans le cadre du schéma d'intercommunalité souhaitable défini par la préfecture des Hautes-Pyrénées, un projet de communauté de communes est à l'étude dans le canton. On y trouve pourtant une longue tradition d'association syndicale. La Commission syndicale de la vallée de Barège a été créée en 1839 : elle a pour vocation de gérer les biens indivis des 17 communes, soit environ 40 000 ha d'estives et de forêts. Les SIVU et SIVOM (respectivement syndicat intercommunal à vocation unique et à vocation multiple) y sont nombreux. Mais ces syndicats ne peuvent pas recourir à l'impôt. Leurs ressources sont donc constituées des contributions des communes les composant, ce qui n'est pas sans créer des tensions. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre sont la forme la plus élaborée de coopération intercommunale. Eux seuls permettent aux communes qui se regroupent d'élaborer des projets de développement économique, d'urbanisme ou d'aménagement du territoire à l'échelle plus vaste que celle d'une commune. Les communes peuvent y déléguer une partie de leur compétences leur conférant un pouvoir décisionnel et un pouvoir exécutif.

Ce contexte fait que les différentes politiques territoriales (pays, CC, commission syndicale, pôle touristique, parc national...) ne mettent pas en œuvre une stratégie de développement cohérente susceptible de s'inscrire dans une perspective de gestion durable. En l'absence de relais au niveau cantonal, la politique du Pays des Vallées des Gaves ne peut pas jouer son rôle d'intégration, alors qu'elle a vocation à être globalisante et à intégrer les politiques sectorielles. Préparé dans l'urgence, le pays témoigne d'un système d'intervention trop récent pour être vraiment bien articulé avec les autres politiques territoriales et ne peut pas s'appuyer sur une Communauté de communes active pour traduire ses orientations à un niveau opérationnel. En fait, tout se passe comme si les enjeux économiques, sociaux et culturels étaient traités d'un côté et les enjeux agricoles et forestiers d'un autre, sans passerelle et sans intégration de la réflexion et de la programmation. Quant aux enjeux touristiques et environnementaux, ils sont à la fois cantonnés aux sites déjà balisés et renvoyés à des instances spécifiques. Ainsi, la politique des pôles touristiques initiés par le Conseil régional privilégie-t-elle les seuls sites productifs et se heurte à de fortes inerties au niveau local ou entre en concurrence avec les actions développées par le Conseil général. Ainsi encore, la politique environnementale est-t-elle renvoyée à l'action du Parc national, lequel ne consulte pas nécessairement les communes dans le cadre de ses procédures, alors qu'en retour il est le plus souvent considéré comme un obstacle au développement économique.

Ce constat d'enfermement dans des logiques sectorielles nous amène à proposer de mettre en place une politique innovante. Cette politique doit envisager les enjeux d'une manière globale et prendre en compte toutes les dimensions des territoires et des sociétés (environnementale, économique, sociale et éthique). Elle doit mettre en œuvre des méthodes et des moyens qui se fondent sur une participation effective des différents acteurs et qui aboutissent à une contractualisation entre les différents partenaires.

Dans ce contexte, la question du devenir de l'activité agricole se pose avec une acuité particulière, du fait des rapports étroits qui, comme on a pu le montrer, existent dans la durée entre les pratiques agricoles et la dimension paysagère de ce territoire montagnard. Et si, à l'échelle du canton de Luz-Saint-Sauveur, se pose la question d'une gestion équilibrée et durable des territoires, peut-être est-ce l'occasion de réconcilier gestion de l'élevage et gestion des paysages. La vie pastorale est en jeu, son économie, mais aussi la richesse et la qualité des paysages montagnards à venir.

Objectif principal : mettre en place un cadre cohérent et articuler les différentes politiques publiques en utilisant l'échelle du canton de Luz-Saint-Sauveur

Enjeux principaux :

- La Commission syndicale de la « vallée de Barège » tend à perdre son assise territoriale et à devenir un simple représentant du groupe socio-économique que constituent les éleveurs. Or, un renforcement de l'accueil des troupeaux étrangers est aujourd'hui nécessaire pour garantir une pression pastorale suffisante de façon à limiter les phénomènes de transformation écologique des pelouses. Il s'agit alors de répartir ces herbivores dans toutes les surfaces d'estives. La concertation des éleveurs locaux sera un préalable nécessaire pour décider avec eux de l'attribution des quartiers aux transhumants, du taux de chargement animal, ainsi que de la priorité à donner pour les aménagements annexes, etc.
- La forêt est actuellement un enjeu considéré comme secondaire. La mise en place d'une charte forestière de territoire, dispositif introduit par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, peut être l'occasion de mettre en place une démarche contractuelle entre les acteurs du développement local afin de mieux répondre aux attentes souvent très diversifiées que les acteurs et la population expriment vis-à-vis des forêts montagnardes. Une charte forestière vise en effet à susciter une réflexion au niveau d'un territoire pertinent pour analyser la place de la forêt et du bois au sein de ce territoire, élaborer un projet partagé faisant de la forêt et du bois, un atout de développement local, et ce d'autant plus qu'elle a perdu sa fonction de production.
- La question de la maîtrise de l'urbanisation proprement dite se pose dans tout le canton de Luz-Saint-Sauveur. L'étalement urbain est lié en particulier à l'augmentation importante en résidences secondaires dans le canton : elle a été de plus de 33 % dans le canton de 1990 à 1999 alors que celle des résidences principales ne s'est élevée qu'à 6 % et surtout que le canton ne connaît pas une dynamique démographique positive ¹⁸¹. Des documents d'urbanisme dans la plupart des communes existent mais il n'y a aucune démarche collective pour penser l'avenir ; est-elle, elle-même, évoquée ? La communauté de communes en cours de création à l'heure actuelle ne devrait, malgré les souhaits de la préfecture ¹⁸², ne regrouper que 15 des 17 communes, Gavarnie et Gèdre ayant manifesté leur intention de continuer à fonctionner avec leur propre communauté. Il est vrai qu'en ce qui concerne ces dernières ¹⁸³, les risques de mitage sont dans une certaine mesure réduits grâce au recours combiné de plusieurs instruments (Plans d'Occupation des Sols, ZPPAUP, site classé) ; en particulier, depuis 1997, les parcelles privées, autrefois exclues du périmètre du site classé, sont aujourd'hui incluses. Toutefois, l'inadéquation des granges aux besoins actuels des agriculteurs conduit à la construction de bâtiments agricoles dont la qualité architecturale laisse à désirer et surtout deux phénomènes sont à prendre tout spécialement en considération. Le premier se manifeste toujours: le mitage résidentiel dans les zones intermédiaires, et le second pourrait reprendre, l'extension de l'urbanisation par implantation d'unités touristiques nouvelles.

¹⁸¹ Syndicat mixte pour le Développement rural de l'arrondissement d'Argelès-Gazost (SMDRA), *Charte du pays des Vallées des Gaves, Contributions du Conseil de développement du pays*, janvier 2003, p. 42-45.

¹⁸² Préfecture des Hautes-Pyrénées, *Schéma départemental de l'intercommunalité souhaitable*, juin 2006.

¹⁸³ La Commission départementale des Sites a été beaucoup plus flexible pour les hauteurs de Gèdre que pour au-dessus de Gavarnie ; cf. J. MILIAN, *op.cit.* p. 428-429.

- L'abandon des granges foraines par leurs propriétaires agricoles ou par leurs héritiers au profit de résidents secondaires conduit à une transformation du paysage même si la DDE et le CAUE des Hautes-Pyrénées s'efforcent de sensibiliser et de veiller à l'insertion paysagère et au respect du patrimoine local ¹⁸⁴. Mais la règle de l'urbanisation en continuité qui caractérise la législation de la montagne n'a jamais été strictement établie et a été très fortement assouplie par la dernière réforme du droit de l'urbanisme intervenue avec la loi Urbanisme et Habitat de 2003 ¹⁸⁵. La possibilité de changer la destination des constructions existantes hors zones habitées est dorénavant officiellement admise, sauf interdiction par un plan local d'urbanisme ¹⁸⁶, mais elle pourrait à terme inciter à des extensions limitées et susciter des conflits d'usage du sol. De même, le nouveau concept de « groupes de constructions traditionnelles ou d'habitations existantes » qui permet de contourner l'assez grande rigueur de l'interprétation juridictionnelle du terme « hameau », risque de faciliter une urbanisation qui ne sera plus en continuité des villages. Aussi, même si le sentiment de subir une pression foncière du fait du développement des résidences secondaires n'est pas prégnant chez les autorités locales, il conviendrait que la communauté de Gèdre-Gavarnie utilise sa compétence de mise en cohérence des POS pour étudier la délimitation des hameaux et groupes de constructions qui existent et réfléchir à leur avenir.

- En ce qui concerne l'éventualité de réalisation d'unités touristiques nouvelles, la situation économique et touristique d'aujourd'hui ne permet guère d'envisager la multiplicité de projets ambitieux en dehors du projet à l'étude dans le bas du village de Gavarnie. Toutefois, le tourisme et surtout le tourisme d'hiver n'est pas qu'un atout sur le plan économique, il est aussi un frein au partage ; d'ailleurs, la Vallée de Barèges a vu la signature par le Conseil Général de deux contrats de pôle touristique, l'un pour Luz-Saint-Sauveur, l'autre pour Gavarnie-Gèdre, ce qui confirme une logique de station. Il est vrai, là encore, que le Pays des Vallées des Gaves, qui a récemment été distingué par le gouvernement en tant de pôle d'excellence rurale en matière de tourisme responsable, s'est reconnu apte à « veiller au développement d'une concertation étroite entre les entités touristiques » ¹⁸⁷, mais la coordination des démarches par le Pays ne sera pas évidente et un rapprochement des politiques touristiques dans le canton est peut-être la voie ; il pourrait ainsi se faire à travers un diagnostic qui serait le préalable à la mise à l'étude d'un Schéma de Cohérence territoriale (SCOT¹⁸⁸).

- Ce rapprochement des politiques touristiques dans le canton pourrait d'ailleurs trouver aussi l'occasion de se manifester sur un autre terrain : la mise en valeur du patrimoine bâti et tout spécialement celui du XIXème. L'ensemble remarquable de Saint-Sauveur, de la chapelle de Solférino, des restes des jardins thermaux fait un pendant en bas de la vallée avec l'architecture hôtelière et vernaculaire dans les communes du haut de la vallée et il serait utile de réfléchir à l'opportunité de reprendre l'instrument de la ZPPAUP déjà utilisé à Gavarnie, non

¹⁸⁴ Voir DDE et CAUE des Hautes-Pyrénées, *Guide pour l'aménagement des granges en haute montagne*, Tarbes, 2002.

¹⁸⁵ Cf. le nouvel article 145-3 III du Code de l'Urbanisme.

¹⁸⁶ La loi précédente, la loi SRU, se contentait de parler « d'adaptation ».

¹⁸⁷ SMDRA, *op.cit.*, p. 98.

¹⁸⁸ Les schémas de cohérence territoriale (SCOT) succèdent aux schémas directeurs (SD). Les élus définissent ensemble l'évolution de l'agglomération et les priorités en matière d'habitat, de commerce, de zones d'activité, de transports alors que les SD portaient essentiellement sur la destination des sols sans prendre en compte les autres politiques au niveau de l'agglomération (urbanisme, logement, déplacement). Ils seront, par ailleurs, soumis à enquête publique avant approbation et feront l'objet d'un examen périodique. Leur élaboration et révision seront simplifiées.

seulement à Gèdre, mais encore à Luz-Saint-Sauveur.

- Les liaisons routières et ferroviaires ne sont pas *a priori* une crainte pour le site inscrit Patrimoine Mondial. Et, pourtant, la question des liaisons à travers les Pyrénées a toujours été l'occasion de controverses. Ce fut le cas ainsi pour le tunnel de Somport et sa voie d'accès : sa qualification de liaison internationale a permis de déroger à la loi montagne qui interdit la construction de routes nouvelles au dessus de la limite forestière ¹⁸⁹. C'est encore le cas aujourd'hui pour un projet considéré prioritaire par l'Union européenne, le projet ferroviaire de la Traversée centrale des Pyrénées (TCP), qui est fermement soutenu par la Région Midi-Pyrénées et par l'Aragon mais est contesté par nombre d'élus locaux de l'arrondissement d'Argelès-Gazost ; ces derniers demandent l'abandon de tout tracé qui passerait par les Vallées des Gaves et par un tunnel creusé sous le Vignemale. Quoiqu'il en soit, il est certain que la liaison routière Tarbes-Huesca qui devait passer par Gavarnie et par Broto ne se fera jamais en dépit d'un début de réalisation avec la construction, côté français, d'une route jusqu'au col de Boucharo et, côté espagnol, d'une piste ; l'un de ses détracteurs a d'ailleurs été le Parc national d'Ordessa – Mont-Perdu lui-même ¹⁹⁰.

¹⁸⁹ Conseil d'Etat, 23 octobre 1995, Association Artus, *Recueil du Conseil d'Etat*, 1995, p. 873.

¹⁹⁰ A noter en revanche l'existence du tunnel routier de Bielsa dont une partie a été financé par la commune d'Aragnouet grâce à la taxe professionnelle qu'elle perçoit sur l'activité hydroélectrique d'EDF.

III. À l'échelle du site transfrontalier : les enjeux identitaires et culturels

À l'échelle du site transfrontalier, on a pu noter ci-dessus, pour ce qui concerne l'époque actuelle, la faiblesse objective des relations entre les deux versants, que l'on considère celles-ci d'un point de vue pastoral, touristique, ou, plus largement politique et culturel. Mais s'il paraît difficile de considérer que l'identité et la valeur du paysage culturel inscrit relèvent au premier chef de ce rapport transfrontalier, il est en revanche permis de considérer l'inscription au Patrimoine mondial comme l'outil qui peut permettre la construction de cette identité partagée entre les deux versants. L'enjeu est ainsi de redéfinir cette identité commune susceptible d'asseoir une politique à l'échelle de l'ensemble du site.

La notion de « paysage culturel » paraît être l'un des supports possibles de cette redéfinition, dès lors que l'on s'accorde sur un contenu à lui donner. On peut considérer que cette notion recouvre deux ordres de réalités à la fois différents et liés l'un à l'autre. Le « paysage culturel » peut être ainsi défini :

— *comme l'expression matérielle et perceptible d'un certain mode de relation entre société et nature.* Parler de « paysage culturel » revient, en d'autres termes, à regarder les paysages du site sous l'angle de leur hybridité, c'est-à-dire comme des complexes socio-écologiques, dans lesquels ce qui revient à l'homme et à la nature ne peut être tout à fait démêlé. Ce qui fait la valeur d'un paysage culturel n'est donc pas, de ce point de vue, son degré de « naturalité », ni à l'inverse sa capacité à refléter un système social du passé ou actuel, mais plutôt le fait qu'il porte l'image, dans l'hybridité même des objets qui le composent, d'une stratégie collective qui à la fois produit et entretient un système environnemental durable. Autour de cette dimension du paysage culturel peut prendre forme une approche nouvelle dans le domaine des politiques environnementales, patrimoniales et, plus globalement, territoriales, c'est-à-dire une action recentrée sur la gestion des interrelations complexes entre nature et société. Cette gestion renvoie en priorité aux échelles d'action abordées précédemment, mais on peut également souhaiter que cette dimension du paysage culturel soit dans l'avenir l'un des supports privilégiés pour un affermissement des relations entre les parcs naturels français et espagnols et, par ce biais, pour la réflexion sur une politique paysagère transfrontalière.

— *Comme paysage symbolique historiquement construit.* La notion de « paysage culturel » renvoie également à un paysage immatériel, culturellement construit, c'est-à-dire associé à une histoire des représentations sociales et des sensibilités. Nous avons dit à quel point la référence à ce paysage-là avait été, sinon évacuée, au moins singulièrement minorée dans la présentation que les promoteurs de l'inscription ont proposé du site, et ceci dans la crainte, semble-t-il, que l'intérêt porté à ce paysage symbolique revienne à masquer derrière les représentations propres à une élite sociale urbaine le rapport culturel des sociétés locales à la montagne. Si l'on peut comprendre cette crainte, elle n'a de raison d'être que relativement à une vision réductrice de cette dimension symbolique du « paysage culturel », consistant à l'associer uniquement aux œuvres littéraires et picturales. Il convient, de fait, de dépasser cette vision-là et de replacer le paysage culturel à la croisée des regards et à l'interface entre cultures populaires et savantes. Mais il convient aussi de ne pas considérer l'opposition étrangers/autochtones ou urbains/montagnards comme une entrée a priori pertinente, d'un double point de vue sociologique et historique, dans la question des perceptions des paysages et de la construction de leurs significations. Les phénomènes d'acculturation jouent en effet un rôle majeur dans cette région très tôt ouverte (au moins pour ce qui concerne le versant français) aux influences extérieures. Et il en est du paysage symbolique, du point de vue

social, comme il en est du paysage matériel : tout deux doivent être abordés comme des objets hybrides, dont les composants premiers ou élémentaires s'effacent derrière le produit de leur rencontre. Or c'est, surtout, relativement à cette question du paysage symbolique qu'il convient d'aborder les enjeux et les problématiques d'une gestion à l'échelle transfrontalière. C'est, en effet, le site inscrit dans son ensemble, et les territoires que nous proposons plus bas de lui annexer, qui constituent — comme nous l'avons montré — l'espace d'une première « découverte » de la montagne pyrénéenne et l'un des lieux de mémoire les plus remarquables du regard occidental sur la montagne en général. L'enjeu d'une gestion, à l'échelle transfrontalière, nous paraît ainsi être d'abord celui de la mise en valeur de ce « patrimoine du regard », dont cette région de l'Europe est dépositaire, mais aussi celui de la perpétuation de cette tradition culturelle fortement enracinée de part et d'autre de la frontière.

<p>Objectif principal : revitaliser une identité transfrontalière à travers la mise en valeur d'un « patrimoine du regard », commun aux deux versants et la perpétuation d'une tradition culturelle dans le domaine du paysage</p>

<p>Enjeux principaux :</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Développer une politique transfrontalière du « paysage culturel » qui peut devenir l'un support privilégié de la collaboration des collectivités territoriales et des parcs nationaux.
--

<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur l'aspect matériel de l'histoire de la découverte de la montagne et de l'histoire du tourisme dans cette région : architecture et urbanisme thermaux, refuges et infrastructures hôtelières, chemins et sentiers, infrastructures liées à une mémoire de l'observation scientifique (observatoires, pluviomètres...)... L'enjeu est à la fois de protéger ce patrimoine et d'en faire un véritable support pour le développement du tourisme.

<ul style="list-style-type: none"> • S'il existe bien aujourd'hui, à travers la grande randonnée, un tourisme transfrontalier, ce dernier demeure une activité marginale, dans la mesure où rien ne conduit aujourd'hui les visiteurs à profiter de la complémentarité et du contraste entre les deux versants. L'enjeu est donc de créer une offre touristique nouvelle, solidarissant les versants français et espagnols.
--

Chapitre 2. Éléments d'orientation générale pour une stratégie de gestion du site. Outils et propositions.

I. Créer un cadre de gestion du site inscrit

1. Repenser les limites du site et créer une zone tampon

Si l'on voulait réellement prendre en compte toute la dimension de la notion de paysage culturel, la logique voudrait de rétablir l'unité de la « Vallée de Barèges » que les limites actuelles du site inscrit au Patrimoine mondial ne respectent nullement. Toutefois, cette question est très sensible, aussi bien au niveau franco-français qu'au niveau franco-espagnol. Une telle initiative supposerait d'ailleurs de saisir l'UNESCO pour obtenir l'approbation du Comité du Patrimoine Mondial. Cette procédure serait également nécessaire si la France retenait une voie plus modeste, celle de l'instauration d'une « zone tampon » dans le sens qu'en donne l'UNESCO lorsque cette dernière précise qu'elle « doit inclure l'environnement immédiat du bien proposé pour inscription, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection »¹⁹¹.

La réflexion sur le « rôle fonctionnel » d'une « zone tampon » pourrait prendre place dans le cadre de la mise à l'étude d'un « plan de paysage » à l'échelle du canton de Luz-Saint-Sauveur tel que nous le proposons dans les pages suivantes. Ce type de document concerté est tout à fait cohérent avec les dispositions de la Convention européenne du Paysage relatives à la mise en œuvre des politiques publiques du paysage. Il est à noter que le ministère de l'écologie et du développement durable, qui a été l'un des plus ardents négociateurs de ce texte, insiste actuellement sur la nécessité d'une telle approche. Il s'agit de formuler différentes étapes correspondant à l'identification, la qualification et l'élaboration d'« objectifs de qualité paysagère », ces derniers étant un concept innovant qui demande « la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie »¹⁹².

2. Quels acteurs, quelles structures ?

Si l'on se réfère aux divers modèles d'accord annexés à la Convention-cadre européenne de Madrid sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales qui lie les deux Etats et si l'on tient compte de la prise de position officielle de l'Espagne lorsqu'elle a ratifié ce texte¹⁹³, le plus simple serait probablement de créer une commission mixte sur la base du « modèle d'accord interétatique sur la concertation régionale

¹⁹¹ UNESCO, *op. cit.*, p. 27, § 104.

¹⁹² Article 1^{er} c de la Convention européenne du Paysage. Cette convention a été signée à Florence le 20 octobre 2000. Elle est entrée en vigueur le 1 mars 2004. Il s'agit d'un traité ouvert à tous les Etats européens, même non membre du Conseil de l'Europe.

¹⁹³ Le Royaume d'Espagne a déclaré en 1986, puis en 1990, « qu'il subordonne l'application effective de celle-ci à la conclusion préalable d'accords interétatiques avec l'autre Partie concernée. A défaut de ces derniers, la validité des Conventions de collaboration qui seront signées par les organismes territoriaux frontaliers requerra la confirmation expresse des gouvernements des Parties concernées ».

transfrontière ». On pourrait toutefois, dans un second temps après l'adoption du plan de gestion, s'orienter vers la création d'une structure plus pérenne.

Cette commission pourrait donc regrouper, d'une part, des représentants des deux Etats qui sont responsables du devenir du site aux yeux de l'UNESCO et, d'autre part, des représentants de la Communauté de l'Aragon en raison de ses compétences spécifiques notamment dans le domaine de la gestion du parc national, ainsi que la Région Midi-Pyrénées en tant qu'interlocuteur incontournable de l'Aragon, même si jusqu'à présent elle ne s'est pas intéressée au site inscrit. Côté français, outre les communes de Gèdre, de Gavarnie et d'Aragnouet, il serait fortement souhaitable que celles du canton de Luz-Saint-Sauveur (ancienne « Vallée de Barèges ») soient représentées, y compris la Commission syndicale. Un même dispositif pourrait être adopté côté aragonais, associant *municipios*, *mancomunidades* et représentants des structures socio-économiques directement impliquées dans la gestion des paysages. En outre, il serait utile d'associer le Syndicat mixte du Pays des Vallées des Gaves, dont la Charte met en exergue un axe centré sur le site transfrontalier du Mont-Perdu¹⁹⁴, et la *Comarca* de Sobrarbe, échelon administratif similaire côté aragonais. Quant au secrétariat de la commission, il pourrait être assuré conjointement par la Communauté de l'Aragon et la Région Midi-Pyrénées.

Il conviendrait enfin que l'adoption du plan de gestion commun par la Commission mixte soit, comme l'observent l'UNESCO¹⁹⁵ et le Conseil de l'Europe¹⁹⁶, l'aboutissement d'un processus de participation du public, y compris des acteurs et des habitants des territoires concernés. Cette participation devra être la plus effective et le plus précoce possible. La Convention européenne du paysage n'engage-t-elle pas les Etats à mobiliser les acteurs et à les faire participer à la formulation des objectifs à mettre en œuvre ?¹⁹⁷

II. Élaborer un plan de paysage au niveau du Canton de Luz et définir des objectifs à long terme

Le but, ici, n'est pas de proposer des orientations d'aménagement abouties ou des actions directement opérationnelles, mais plutôt de présenter un outil d'aide à la décision susceptible de répondre aux problématiques et aux enjeux posés précédemment. La principale condition de réussite d'un plan de gestion du site Gavarnie/Mont-Perdu nous paraît, en effet, reposer sur la mobilisation de tous les acteurs et de tous les utilisateurs qui en façonnent les paysages ou qui profitent de ces derniers. Il s'agit donc de réunir élus, services de l'État, acteurs économiques, représentants des établissements publics, des chambres consulaires et des associations et habitants, et de s'inscrire dans un cadre territorial élargi au canton de Luz-

¹⁹⁴ L'axe 14 de la Charte du Pays porte sur « la constitution de partenariats avec d'autres territoires notamment montagnards sur des problématiques communes ».

¹⁹⁵ UNESCO, *op. cit.*, p. 28, § 108 du guide : « Chaque bien proposé pour inscription devra avoir un plan de gestion adapté ou un autre système de gestion documenté qui devra spécifier la manière dont la valeur universelle exceptionnelle du bien devrait être préservée, de préférence par des moyens participatifs ».

¹⁹⁶ Voir l'article 4. viii de la recommandation de 1995 sur la conservation des sites culturels intégrée aux politiques du paysage : « garantir une possibilité effective de participation de la part de la population au processus d'évaluation et de gestion du paysage ».

¹⁹⁷ À ce jour, la Convention européenne du paysage a été signée par 34 pays, dont la France et l'Espagne. La France l'a ratifié le 17 mars 2006, alors que l'Espagne ne l'a pas encore fait.

Saint-Sauveur (limite potentielle d'une zone « tampon » côté français). La démarche de plan de paysage répond à ces exigences. Cette démarche est en effet susceptible :

- d'offrir un lieu de dialogue entre tous les acteurs d'un territoire et de renforcer leur appartenance à un territoire commun ;
- d'ouvrir sur des actions concrètes et de les inscrire dans un cadre cohérent.

1. La démarche de plan de paysage

La notion de *plan de paysage* est apparue au début des années 1990, au moment où les acteurs locaux prennent conscience de la nécessité de proposer des réponses globales et durables en faveur du cadre de vie de leurs concitoyens. Précisés et affinés, les plans de paysage ont connu un succès croissant ces dernières années. Ce succès repose notamment sur le fait qu'un plan de paysage est l'expression d'un projet de devenir des paysages, partagé entre les acteurs d'un territoire particulier. Le plan de paysage n'est pas un dispositif réglementaire : il n'est pas opposable aux tiers. Par contre, en définissant des objectifs de qualité paysagère et territoriale, il offre un cadre pour l'action, qu'elle soit réglementaire, opérationnelle ou pédagogique.

Les élus sont, le plus souvent, à l'initiative d'un plan de paysage. Pour ceux qui en sont à l'origine, l'élaboration d'un plan de paysage comporte généralement trois grandes phases¹⁹⁸ :

- Phase 1. *La définition des attendus et la rédaction d'un cahier des charges (6 à 9 mois)*. Un comité de pilotage est chargé de définir les attendus et les objectifs du plan de paysage. Chaque membre expose les actions qu'il mène sur le territoire d'étude et définit les attentes qu'il a vis-à-vis de la démarche. Sont ainsi dégagées les principales questions que l'on souhaite voir abordées. Sur cette base, un cahier des charges est rédigé : il permet le lancement d'une consultation auprès d'un professionnel du paysage et, le cas échéant, accompagné de spécialistes. Pour cette rédaction, le comité de pilotage peut être aidé techniquement par le paysagiste-conseil du Ministère chargé de l'Équipement ou de l'Environnement nommé dans le département concerné, par un service de l'État disposant de personnalités compétentes, ou par le CAUE.

- Phase 2. *Les études et les concertations (20 à 24 mois)*. Cette phase est réalisée par un bureau d'études ou un chargé d'étude, professionnel du paysage, retenu lors de la consultation. Elle comporte trois étapes : (1) le diagnostic paysager, (2) la définition des objectifs et des orientations d'aménagement, (3) le programme d'action. Ce dernier est l'aboutissement de la phase d'étude. Il s'agit d'un document de référence qui doit être partagé par tous les acteurs et, dans la mesure du possible, par la population concernée. Comme l'on se situe dans le cas d'un site Patrimoine Mondial, il paraît essentiel que les visiteurs et les associations internationales (ICOMOS) soient aussi consultés. La concertation est donc un élément essentiel de cette phase. Elle doit se dérouler au-delà du cercle du comité de pilotage : présentation aux élus et techniciens non membres, organisation de réunions publiques et d'exposition-débats, envoi de questionnaire, communiqué de presse, etc. À la fin de cette

¹⁹⁸ Ne sont présentées ici que les grandes lignes de la démarche de plan de paysage. Pour plus de détails se reporter en particulier à : *La charte paysagère. Outil d'aménagement de l'espace intercommunal*, sous la direction de Y. Gorgu et de C. Jenkins, Paris, La documentation Française, 1995 et à *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats* par B. Foléa, Paris, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 2001.

phase, les différents partenaires publics, associatifs et privés doivent valider le programme d'action et s'engager sur les moyens à mettre en œuvre à travers une charte signée.

• Phase 3. *La mise en œuvre et l'animation (3 à 5 ans)*. Il s'agit de mettre en œuvre concrètement les actions programmées. La mise en œuvre s'échelonne sur une durée de 3 à 5 ans selon les cas. Au cours de cette phase, il est particulièrement important qu'un relais clairement désigné soit chargé de l'animation du plan de paysage. Ce chef de projet doit faire vivre le plan de paysage au-delà de la phase d'étude. Il peut s'agir d'un agent de développement ou d'un animateur de la structure communale. En fin de phase, un bilan est réalisé : il permet de tirer les enseignements des premières actions, de les évaluer et, éventuellement, de réorienter et de préparer un nouveau programme d'actions.

PHASES	PHASE PREPARATOIRE	PHASE ETUDE ET PROPOSITION	PHASE REALISATION
	6 à 10 mois	24 mois environ	3 ans et plus
DEVELOPPEMENT	1. Élaboration d'un cahier des charges 2. Sélection d'un bureau d'étude	1. Connaissance et diagnostic 2. Objectifs et orientations d'aménagements 3. Stratégie d'ensemble et programme d'actions	1. Mise en œuvre des projets engagés 2. Animation publique

[Fig. La démarche du plan de paysage]

2. Les objectifs principaux d'un plan de paysage dans le canton de Luz : sensibiliser et fédérer, comprendre et intervenir

Dans le canton de Luz-Saint-Sauveur, les chefs de file d'un plan de paysage pourraient être les élus locaux réunis en structure intercommunale, à laquelle s'adresse en priorité ce type de dispositif. L'État et la Région devraient aider les collectivités à mettre en place cette politique cohérente, en apportant éventuellement un cadre méthodologique, et devraient s'engager à accompagner les collectivités dans leurs actions. Le but est de mettre le paysage au cœur d'une politique de développement territorial de « la Vallée de Barège » et de sensibiliser les différents acteurs à la démarche paysagère. Un plan de paysage pourrait y avoir pour objectifs principaux :

- de susciter une réflexion pour déterminer un territoire pertinent pour gérer le site Gavarnie-Mont-Perdu inscrit au patrimoine mondial
- de maintenir les activités agricoles et forestières, garantes de la diversité des paysages.
- d'élaborer un schéma d'aménagement touristique durable à l'échelle du canton de Luz-Saint-Sauveur
- d'envisager les modalités d'un partenariat avec les différentes collectivités aragonaises

Il s'agit là d'une simple liste indicative, non exhaustive et non hiérarchisée. Notre but n'est pas de réaliser le travail du comité de pilotage, il est tout au plus de lui donner quelques

pistes de réflexion. Ce sont les élus qui doivent être les pilotes d'un éventuel plan de paysage et qui doivent constituer l'équipe porteuse de la démarche d'élaboration.

III. Replacer le paysage culturel au cœur de l'offre touristique

1. Un tournant à négocier dans l'histoire locale du tourisme

La question du tourisme, dans une région où il constitue une ressource économique de tout premier ordre, ne peut qu'être placée au cœur d'une réflexion sur la gestion du site inscrit. Trois grands types de problèmes, à l'évidence liés les uns aux autres, se posent relativement à la relation tourisme/paysage :

— celui du maintien et du renforcement de l'attractivité touristique des paysages, ces derniers pouvant être considérés, dans le territoire concerné, comme la « matière première » de l'économie touristique ;

— celui de la fréquentation touristique et des infrastructures liées au tourisme comme facteurs participant à une évolution des paysages. On ne peut concevoir, sur ce site particulier, un plan de gestion des paysages qui n'intégrerait pas la question de la régulation de la fréquentation et qui ne se préoccuperait pas d'imaginer la « géographie » touristique de l'avenir.

— celui des relations entre le tourisme et d'autres secteurs économiques qui participent directement à la production et/ou à l'entretien des paysages locaux. On pense en particulier au secteur agricole, dans une région où le développement de l'économie touristique a largement contribué – via notamment les emplois induits et la possibilité pour les exploitants d'une pluriactivité – à pérenniser une activité pastorale, ou au moins à en amortir le déclin.

Se préoccuper de ce rapport tourisme/paysage s'impose aujourd'hui d'autant plus que de nombreux indicateurs montrent que nous sommes en train de vivre un moment charnière dans l'histoire de l'économie touristique locale. Nous ne reviendrons pas ici sur le constat, établi ailleurs¹⁹⁹ et fréquemment réitéré par nos interlocuteurs, de l'essoufflement d'un modèle hérité de tourisme caractérisé par la focalisation de la curiosité sur un site particulier ; le déclin de la fréquentation du cirque de Gavarnie et du canyon d'Ordesa pouvant être considéré comme le symptôme majeur de ce phénomène. Cette désaffection relative des sites phares de la région n'est pas compensée, pour l'heure, par le développement d'un tourisme de long séjour. Nous ne reviendrons pas non plus sur les difficultés que rencontre, sur le versant nord, le développement du tourisme hivernal, dans un canton où les stations de sports d'hiver ont choisi de se faire concurrence, plutôt que de coopérer et de miser sur la complémentarité de leurs offres de loisir.

Même s'il est pour l'heure impossible de se fonder sur des données chiffrées précises, il ne semble pas que l'inscription du site au Patrimoine mondial ait elle-même réellement

¹⁹⁹ . Cf. notamment sur cette question et, plus généralement, sur le rapport entre inscription et développement touristique : MATA Lionel, *Intégrer le Patrimoine mondial au développement d'un territoire. L'exemple de Pyrénées Mont-Perdu, Cirques et Canyons*, Maîtrise d'aménagement et développement territorial, travail d'étude et de recherche, rapport de stage, I.U.P., Université de Pau et des pays de l'Adour, octobre 1998 (+ 1 vol. d'annexes), CAIZERGUES Christelle, *Gavarnie-Gèdre : du haut lieu labélisé au tourisme durable. Etude de valorisation du patrimoine local*, DESS Aménagement et développement transfrontaliers de la montagne, rapport de stage, Université de Toulouse II-Le Mirail, septembre 2001 (+ 1 vol. d'annexes), VERGNEAU Bénédicte, *Diagnostic du massif « Pyrénées Mont Perdu, pays de Cirques et Canyons, en vue d'une valorisation touristique nouvelle du site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO*, Maîtrise d'aménagement et développement territorial, travail d'étude et de recherche, rapport de stage, I.U.P., Université de Pau et des pays de l'Adour, octobre 1999. (+ 1 vol. d'annexes).

engendré un essor touristique, contrairement à ce qui s'est en général produit sur les autres sites labellisés en France et en Europe²⁰⁰. Certains décideurs locaux ont souligné le déficit de communication autour de l'inscription. D'autres établissent un lien direct entre baisse de la fréquentation et capacités d'accueil locales, préconisant de stopper l'une en augmentant l'autre et s'obligeant ainsi à assumer le risque de fuite en avant que comporte cette attitude²⁰¹. Mais il semble qu'au-delà d'un manque de publicité et d'un problème de nombre de lits, il faille aussi et surtout envisager l'hypothèse d'une plus profonde mésadaptation de l'offre touristique locale à l'évolution des attentes des visiteurs. Si l'existence de ce problème a également été détectée par certains décideurs locaux, les réponses apportées ou envisagées semblent n'être pour l'heure que de l'ordre de l'offre de nouvelles activités de loisir. Le paysage lui-même n'est perçu que comme l'arrière-plan de ces activités proposées au touriste, c'est-à-dire comme une motivation certes essentielle de la fréquentation du site, mais comme une ressource qui ne nécessiterait pas d'être mise elle-même en valeur — comme une curiosité dont l'attractivité serait un fait établi une fois pour toutes et que l'on n'aurait par conséquent nul besoin de *construire*.

L'heure est sans doute venue de rompre avec cette attitude et de considérer que le moyen de récolter les bénéfices de l'inscription au Patrimoine mondial et, plus généralement, l'une des clés de l'avenir touristique de cette région réside, précisément, dans la mise en valeur de ses paysages. Territoire riche en « hauts-lieux » et en grands spectacles naturels, le site inscrit doit aussi devenir un « pays » montré au visiteur comme formant un tout lié, riche d'un patrimoine qui n'est pas seulement naturel, mais qui est aussi et surtout celui que recouvre la notion même de « paysage culturel », c'est-à-dire un patrimoine qui donne à contempler et à lire, dans toute sa profondeur historique et ethnologique, le rapport de l'homme à la montagne.

2. Faire exister des « patrimoines intégrateurs »

Les composantes de ce patrimoine-là existent dans les faits et sur le terrain. Il reste à les faire exister dans la conscience et le désir des visiteurs, c'est-à-dire à construire leur statut de curiosité invitant au voyage et au séjour de découverte dans ce pays pyrénéen transfrontalier. Cela passe par l'identification de ce que nous proposons d'appeler des « patrimoines intégrateurs », c'est-à-dire des ensembles patrimoniaux qui donnent sens et valeur à chacune de leurs composantes en faisant d'elles les éléments d'un réseau thématique cohérent de curiosités. Ce type de démarche patrimoniale, étroitement associé à des perspectives de développement touristique, a rencontré l'adhésion de nombreuses régions françaises et européennes ces dernières années. Elle a été à l'origine de l'identification de patrimoines nouveaux, tels par exemple que le « patrimoine culinaire », qui a permis de rassembler en une chaîne de curiosités jusqu'alors parfois non identifiées comme telles, des paysages et des produits agricoles, des bâtiments, des objets de toutes natures, à quoi s'ajoute en l'occurrence le patrimoine immatériel des savoirs et des savoir-faire gastronomiques²⁰². Ces démarches sont de nature à « territorialiser » le patrimoine lui-même et la fréquentation touristique. Elles délient la curiosité du public du seul lieu d'exception et la diffusent, en

²⁰⁰ . Pour ne prendre qu'un exemple, l'office du tourisme de Saint-Emilion estime que l'inscription a engendré un surcroît de 25% de fréquentation.

²⁰¹ . C'est par ce raisonnement qu'est aujourd'hui justifié le projet actuel d'Unité Touristique Nouvelle de Gavarnie.

²⁰² . Ce réseau patrimonial a pris une envergure nationale à travers les « Sites remarquables du goût » (<http://www.sitesremarquablesdugout.com/>).

l'associant à l'identité d'un « pays ». Ces démarches ne relèvent par ailleurs pas seulement de la mise en valeur d'une identité préalablement repérée et acquise, mais de la construction même de cette identité, qui peut dès lors apparaître comme une référence commune aux acteurs locaux et un moyen de fédérer leurs initiatives. On peut citer, en la matière, l'exemple de ce remarquable patrimoine intégrateur qu'a constitué, ces dernières années, le catharisme pour une partie du sud-ouest de la France, et qui a été le support de l'émergence d'un « Pays cathare », regroupant sous son étendard de multiples territoires, institutions et activités.

Deux espèces de patrimoine intégrateur nous paraissent susceptibles de contribuer à asseoir l'identité transfrontalière du site de Gavarnie/Mont-Perdu et à renouveler l'offre touristique dans cette région en liant cette démarche à un développement local durable. Nous nous contentons ici de présenter brièvement le contenu possible de ces deux « chaînes » patrimoniales qu'il s'agirait de faire exister, la question des politiques à mettre concrètement en œuvre et des aménagements à réaliser pour y parvenir réclamant une étude spécifique, qu'il n'était pas de notre ressort de mener à bien.

Lieu de mémoire de la découverte de la montagne, le site de Gavarnie/Mont-Perdu dispose à cet égard d'un patrimoine d'une richesse exceptionnelle, mais peu valorisée localement. Il s'agit d'un *patrimoine du regard*, entendu comme un patrimoine susceptible de regrouper et de lier l'ensemble des traces de la construction culturelle du rapport de l'homme à la montagne et de son évolution. Ces traces sont pour une part documentaires et artistiques (œuvres littéraires et picturales, cartes, photographies, objets divers...). Elles constituent aussi, comme cela a été dit plus haut, un héritage présent dans le paysage lui-même, à travers architectures et urbanisme thermaux, refuges et infrastructures hôtelières, chemins et sentiers, infrastructures liées à une mémoire de l'observation scientifique (observatoires, pluviomètres...)...

Un autre patrimoine qui reste à valoriser est le *patrimoine agro-sylvo-pastoral*, et plus précisément, à travers lui, la mémoire d'un rapport nature/société inscrit dans une durée plurimillénaire. L'étude paléoenvironnementale dont les résultats ont été présentées ci-dessus montrent à la fois l'ancienneté et la permanence de l'occupation pastorale dans cette région. Elle montre aussi et surtout à quel point l'environnement montagnard est déterminé par l'exploitation agro-pastorale et dépend des différentes formes qu'elle a pu prendre à travers le temps. Cette étude, associée à celle qui concerne l'histoire des paysages de périodes plus récentes, constitue en elle-même une première base de connaissances diffusables auprès d'un large public, à qui peuvent être proposées des reconstitutions de paysages anciens et une information sur les processus environnementaux, dans leur lien avec l'exploitation humaine du territoire. Il s'agirait par là d'aller dans le sens d'un renouvellement du regard du public sur la montagne, et du même coup de l'attrait dont celle-ci fait l'objet, en proposant aux visiteurs de voir dans les éléments « naturels » eux-mêmes, comme dans une tourbière, un taillis, une lisère... le témoin et l'archive de pratiques humaines. Valoriser le patrimoine agro-sylvo-pastoral, c'est aussi amener le public à comprendre l'utilisation différentielle des étages de la montagne et à faire le lien entre les paysages perceptibles à différents niveaux du versant et leur utilisation par les agriculteurs. C'est aussi mieux mettre en valeur le petit patrimoine rural que constituent les fermes, les granges et les cabanes d'estives, les chemins, les terrasses, les haies bocagères et les clôtures en pierre sèches, etc. C'est enfin permettre au visiteur d'accéder aux savoirs et à la culture de la montagne propres aux éleveurs.

Présenter au public et mettre en réseau les différentes composantes de ces deux patrimoines suppose un certain nombre de démarches :

- la création d'un lieu central d'information et de présentation de documents (la Maison des cirques en cours de construction à Gèdre pourrait assumer en partie au moins ce rôle) et/ou la création de structures du type « musées éclatés » dans différentes communes du site ;
- la création et l'éventuel balisage, sur le terrain, d'itinéraires thématiques, pouvant éventuellement relier les versants français et espagnols ;
- la réalisation et la diffusion d'une documentation (livrets-guides, cartes, etc.) proposant aux visiteurs une information thématique en plusieurs langues (français, espagnol et anglais) immédiatement accessible et fiable à des programmes de visites.

Conclusion Générale

En privilégiant une approche diachronique à la croisée des dimensions sociales, environnementales et politiques, cette recherche nous paraît avoir montré que le territoire sur lequel elle a porté se trouve à maints égards à un moment charnière de son histoire. Cela est vrai pour le paysage lui-même, fortement marqué par la crise profonde du système agrosylvo-pastoral hérité, par la déprise de ces dernières décennies et par une mutation considérable des pratiques qui ordonnent l'exploitation des ressources de la montagne. Cela est également vrai du point de vue des regards portés sur le paysage et de l'histoire des sensibilités et des pratiques touristiques. Il apparaît clairement que l'attractivité du site inscrit ne peut pas continuer à ne reposer que sur la réputation acquise de quelques curiosités phares, pas plus qu'elle ne peut se perpétuer uniquement sur la base d'une demande de « nature », que beaucoup d'autres territoires sont aujourd'hui aptes à satisfaire. Cela est enfin vrai du point de vue des politiques du territoire et du patrimoine. Nous atteignons aujourd'hui, à cet égard, les limites d'une approche dichotomique de l'espace montagnard et de l'action qui se fonde sur elle – approche qui a longtemps conduit à opposer avec ou sans nuance, en même temps que la haute montagne et le monde des vallées, la protection et le développement, la conservation de la nature et l'exploitation humaine des ressources.

Il apparaît clairement, dans ce contexte, que s'il est légitime de voir dans l'inscription du site au patrimoine mondial la confirmation et l'homologation d'une qualité des paysages et d'une reconnaissance du public, il s'imposerait aussi et surtout de considérer celle-ci comme un événement offrant, au moment opportun, l'occasion et la possibilité de négocier ce tournant historique et de réinscrire l'avenir à long terme de ce territoire dans un projet global et concerté. Il faut aussi voir dans cette inscription le moyen de véritablement construire une relation transfrontalière qui n'a pour l'heure commencé à prendre forme qu'en matière de protection de l'environnement, mais demeure pour le moins embryonnaire dans les domaines économique et culturel.

Tout montre aujourd'hui que ces opportunités ne seront exploitées que dans la mesure où cette question du Patrimoine mondial pourra faire l'objet, dans un avenir proche, d'une reprise en main volontariste de la part des institutions intéressées à l'avenir de ce site, au développement durable de ce territoire et à la construction d'une véritable identité transfrontalière. On peut aller jusqu'à dire qu'il s'agit bien, en ce cas, de redéfinir jusque dans ses premiers fondements et ainsi de reprendre *à la base* une politique du patrimoine mondial qui, pour l'heure, n'a pas réellement vu localement le jour, si ce n'est sous la forme de mesures très ponctuelles. Nous avons tenté de montrer que ce projet politique à construire ne pouvait que reposer à la fois :

— *sur l'identification d'un objet et d'un objectif centraux pour l'action, vers lequel puissent converger toutes les politiques particulières entrant en jeu dans une gestion du territoire et des paysages.* Nous avons voulu montrer ici que la notion de « paysage culturel » constitue potentiellement un support adapté à la définition de cet objectif et une référence politique nouvelle, capable de déplacer le regard des acteurs sur les fins et les moyens de l'action sur le territoire, et ainsi de permettre le dépassement de perceptions, de manières de faire, voire de conflits hérités ;

— *sur l'émergence d'une nouvelle donne institutionnelle,* l'association à l'origine du projet d'inscription demeurant encore aujourd'hui la « porteuse morale » d'une politique dont l'Etat et les collectivités locales paraissent devoir désormais s'appropriier plus volontairement

la définition. Cette nouvelle donne institutionnelle apparaît aujourd'hui également nécessaire relativement à l'absence, impossible à perpétuer, d'une structure transfrontalière dédiée à la gestion du site inscrit ;

— *sur la définition d'un nouveau cadre spatial de l'action*, le découpage actuel du site ne paraissant pas véritablement adapté à une gestion ordonnée autour de la notion de « paysage culturel ». Cette adaptation peut consister, comme cela a été dit plus haut, soit en un élargissement du site inscrit lui-même, soit en la création d'une zone tampon, qui représenterait une entité cohérente du point de vue d'une perspective de gestion, à la croisée du naturel et du social, des processus environnementaux et paysagers ;

— *sur le choix d'outils adaptées aux objectifs et aux différentes phases de l'action*. Nous avons proposé plus haut de considérer la réalisation d'un Plan de paysage comme une entrée pertinente dans l'action, dans la mesure où elle peut constituer, au préalable à toute action particulière, un cadre de réflexion et de projet globaux, en même temps qu'une opération propice à mettre en place une large concertation.

Cette recherche n'avait pas pour but de préciser au-delà les modalités d'une action pour la gestion du territoire concerné. Elle s'arrête où commence cette concertation, qui apparaît aujourd'hui indispensable et à laquelle nous espérons avoir offert à la fois une motivation et un fondement.

Bibliographie

I. GENERAUX

1. Paysage et patrimoine

AUDUC Arlette, 2005, « La patrimonialisation et la protection des paysages en France au XXe siècle », n.p.

BLONDEL A., SULLY-JAUME L., 1994, *Un siècle passe. 39 photos-constats*. Paris, Carré.

BRIFFAUD Serge, 2001, « Comment peut-on évaluer les effets d'une politique publique sur les paysages ? », dans *Politiques publiques et paysages*, Actes du séminaire d'Albi, 28-30 mars 2000, Paris : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et CEMAGREF, p. 47-52.

BRIFFAUD Serge, 2001, « Sauver les apparences ? Questions aux politiques du paysage" et "Réflexions en forme de synthèse du colloque », dans *Patrimoine et paysages culturels*, Actes du colloque international de Saint-Emilion, 30 mai-1^o juin 2001, Bordeaux : Editions confluentes, p. 37-42 et 335-340.

BRIFFAUD Serge, 2001, « Qu'est-ce qu'une transformation du paysage ? », dans *Itinéraires croisés. Actes des rencontres de l'Observatoire Photographique du Paysage*, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, p. 59-67.

BRIFFAUD Serge, FAYOLLE-LUSSAC Bruno, 2002, *La protection des paysages dans le sud ouest de la France. Contribution à une histoire et à une sociologie des cultures contemporaines du paysage*, Rapport de recherche au M.E.D.D. (programme "Politiques publiques et paysages"), Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux, CEPAGE, P.V.P.

CHARDIGNY Françoise, LEBRETON Philippe, 1994, « La politique française de protection des paysages et sites naturels. Réflexions sur l'efficacité de la Loi de 1930 sur le classement des sites », *Revue de Géographie de Lyon*, vol. 69, n° 4, p. 287-304.

La Charte du territoire : une démarche pour un projet de développement durable, 1997, Paris, La Documentation française, 309 p.

CHIVA Isac, 1994, *Une Politique pour le patrimoine culturel rural : rapport présenté à M. Jacques Toubon* Ministre de la Culture et de la Francophonie, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales, 141 p.

CLOAREC J. et DE LA SOUDIERE M., 1992, *Plateau ardéchois et Vivarais cévenol. Etude ethno-sociologique d'une mise en paysage de l'Ardèche*, Ministère de la Culture, Mission du Patrimoine Ethnologique, 2 vol.

« Entre image et paysage, cherchez l'intrus » in *Xoana - Images et sciences sociales*, n°5, 1997. pp. 11-22.

GADREY Jean, CUVELIER Philippe et TORRES Emmanuel, 1994, *Patrimoine, modèle de tourisme et développement local*, Paris, L'Harmattan, 223 p.

Guide méthodologique pour une gestion des paysages dans un projet de territoire, 2002, Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, ENITA de Clermont-Ferrand.

LEPART J., DERVIEUX(A., DEBUSSCHE M., 1996, « Photographie diachronique et changement des paysages. Un siècle de dynamique naturelle de la forêt à St Bauzille-de-Putois, vallée de l'Hérault », *Forêt Méditerranéenne*, 17-2, p 63-80.

METAILIE J.P., 1989, « Apogée et déclin des paysages traditionnels », in *De Lascaux au Grand Louvre*, Errance, p. 64-69.

METAILIE J.P., 1997, « Le photo-géographe et l'histoire des paysages », *Revue de l'observatoire photographique du paysage*, n°1, pp. 91-95, 18 phot.

- MICHELIN Yves, 1998, « Des appareils photos jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », *Cybergéo*, n°65, 13 p.
- Patrimoine et paysages culturels*, 2001, actes du colloque international de Saint-Emilion, 30 mai – 1^{er} juin, Bordeaux, 349 p.
- Patrimoine quotidien et aménagement durable du territoire : enquêtes de terrain, 1998-1999*, 2000, Paris, Section française de l'ICOMOS, 80 p.
- ROGERS G.F., MALDE H.E., TURNER R.M., 1984, *Bibliography of repeat photography for evaluating landscape change*. Salt Lake City, Un. of Utah Press, 179 p.
- SCAZZOZI Lionella (dir.), 1999, *Politiche e culture del paesaggio. Esperienze internazionali a confronto*, Roma : Gangemi editori.
- TRICAUD, Pierre-Marie, 2001, « Le Patrimoine paysager, de la protection au développement durable : l'exemple de la forêt de Fontainebleau et de ses alentours », in : *Patrimoine : le vécu*, Paris, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France, p. 67-80.
- « *Vaut le détour !* ». *Les grands sites*, 1999, Atelier technique de espaces naturels/Section française du Conseil international des monuments et des sites.

2. Le patrimoine mondial

- AUDRERIE Dominique, SOUCHIER Raphaël, VILAR Luc, 1998, *Le patrimoine mondial*, Paris : P.U.F.
- FOWLER P.J., 2003, *World Heritage Cultural Landscapes, 1992-2002*, World Heritage series : papers, n° 6, 133 p.
- FOWLER P.J., 2003, *Cultural Landscapes : the challenge of conservation*, World Heritage series : papers, n° 7, 189 p.
- ICOMOS, 2004, *La liste du patrimoine mondial : Comblant les lacunes - Un plan d'action pour le futur. Une analyse de l'ICOMOS*, Paris : ICOMOS, février 2004.
- « Le paysage culturel : interface entre la nature et l'homme », 2001, *Nouvelles du patrimoine*, n° 92, juillet-septembre 2001, p. 10-12.
- LOWENTHAL David, 1997, « Paysages culturels », *Le Courrier de l'UNESCO*, 50, 9, p. 18-20.
- MUSITELLI Jean, 2003, « Le patrimoine mondial, entre universalisme et globalisation », *Le regard de l'histoire. L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX^e siècle en France*, Actes des Entretiens du patrimoine, sous la direction de Henry Rousso, Paris : Monum/Editions du Patrimoine/Fayard, p. 313-329.
- Politiques du patrimoine, du mondial au local*, actes des colloques organisés au Sénat, 2002-2003, sous la direction de Christian Poncelet, Paris : Sénat, [2003]. (actes du colloque « Le patrimoine mondial, enjeu de la mondialisation », 16 octobre 2002, organisé avec la collaboration de l'UNESCO, et du colloque « Les nouveaux territoires du patrimoine », 9 avril 2003, organisé par l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et des villes à secteur sauvegardé, avec la collaboration de la DATAR).
- PRESSOUYRE Léon, 1993, *La convention du patrimoine mondial vingt ans après*, Paris : éd. Unesco
- RÖSSLER Mechtild, 2001, « La convention du patrimoine mondial au travers des paysages culturels », *Patrimoine et paysages culturels*, actes du colloque international de Saint-Emilion, 30 mai-1^{er} juin 2001, Bordeaux : Editions Confluences-Renaissance des cités d'Europe, p. 17-21.
- UNESCO, 2000, *Meeting on « Cultural Landscapes : concept and implementation »*, Catania, Italy, 8-11 march, 2000 (Rapport de synthèse de la Réunion sur « Les paysages culturels : concept et mise en œuvre »), 46 p.

II. PAYSAGES, ENVIRONNEMENT, REPRESENTATIONS : MONTAGNE ET PYRÉNÉES

1. Pyrénées et montagne : généraux

- ABELE C., 1991, « Photographies de paysage : l'envers du décor », *Histoire de l'art*, 13-14, p. 23-30
- AMAT J.P., 1987, « La ressource iconique et l'étude des paysages des forêts meurtries par la guerre de 1914-1918 dans l'Est de la France », in « Image et histoire. », *Sources-Travaux Historiques*, 9-10, p. 97-108.
- AUBERT S., BELET J.-M., BOUCHETTE A., OTTO T., DEDOUBAT J.-J., FONTUGNE M., JALUT G., 2004, « Dynamique tardiglaciaire et holocène de la végétation à l'étage montagnard dans les Pyrénées centrales », *C.R. Biologies* (327), p. 381-388.
- AUBERT S., 2001, *Limite supérieure de la forêt, climat et anthropisation : dynamique tardiglaciaire et holocène de la végétation dans la vallée du Marcadau (hautes-Pyrénées, France)*. Thèse de Doctorat, Université Toulouse III : 365 p. et diagrammes.
- AURIOL Guy, RODES Michel, SAULE-SORBE Hélène, 1997, *Franz Schrader, l'homme des paysages rares*, sous la dir d'H. Saule-Sorbé, Editions du Pin à crochets.
- BALDELLOU V. et UTRILLA P., 1994, « Le Néolithique en Aragon », *XXIV^e congrès Préhistorique de France*, p. 225-237.
- BARRUÉ-PASTOR M., 1989, « Cent ans de législation montagnarde : des images contradictoires de la nature », in N. Mathieu et M. Jollivet (dir.), *Du rural à l'environnement*, Paris, ARF éd./L'Harmattan, p. 225-23.
- BOURNETON A., 1986, *Grands ports des Pyrénées*, Toulouse, Sirius.
- BERALDI Henri, 1977, *Cent ans aux Pyrénées*, Pau : Les Amis du Musée pyrénéen, nouvelle édition, tome I.
- BOZONNET Jean-Paul, 1992, *Des monts et des mythes, l'imaginaire social de la montagne*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- BRIFFAUD S., 1989, « Naissance d'un paysage. L'invention géologique du paysage pyrénéen à la fin du XVIII^e siècle », *Revue de Synthèse*, n° 3-4, p. 419-452.
- BRIFFAUD S. et METAILIE J.-P., 1990, « Du vert paradis aux affreux déserts. Perceptions des paysages pastoraux pyrénéens aux XVIII^e et XIX^e siècles », dans *Paysages, Aménagement, Cadres de vie. Mélanges offerts à Gabriel Rougerie*, Paris : Université de Paris VII – Association Française de Géographie Physique, p. 129-138.
- BRIFFAUD S., 1993, « Le rôle des catastrophes naturelles : le cas des Pyrénées centrales », dans Andrée CORVOL (sous la dir. de) *La nature en révolution, 1750-1800*, Paris : L'Harmattan, p. 134-144.
- BRIFFAUD S., 1994, « Découverte et représentation d'un paysage. Les Pyrénées du regard à l'image », dans : Alain Roger (sous la dir. de), *La théorie du paysage en France (1974-1994)*, Seyssel : Champ Vallon.
- BRIFFAUD S., 1994, *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards (XVI-XIX^e siècle)*, Toulouse et Tarbes, Archives des Hautes-Pyrénées et Université de Toulouse II, 529 p.
- BRIFFAUD S., 1995, « Médecins, médecines et découverte des Pyrénées », dans V. Berdoulay (sous la dir. de), *Les Pyrénées, lieu d'interaction des savoirs*, Paris : CTHS.
- BRIFFAUD S. et GALOP D., 1999, « Paysages », in A. Lévy (dir.), *Le dictionnaire des Pyrénées*, Editions PRIVAT, Toulouse, p. 622-627.
- BROC Numa, 1991, *Les montagnes au siècle des Lumières*, Paris : Editions du Comité des Travaux historiques et scientifiques.
- BROSSARD T., JOLY D., PIERRET P., 1993, « Déprise agricole et fermeture des paysages », *Mappemonde*, 3, p. 17-21.

- CAROZZA L., GALOP D., MAREMBERT F., MONNA F., 2005, « Quel statut pour les espaces de montagne durant l'âge du Bronze ? Regards croisés sur les approches sociétés-environnement dans les Pyrénées occidentales », *Documents d'Archéologie Méridionale* 28, p. 7-23.
- CAVAILLES H., 1931, *La vie pastorale et agricole dans les Pyrénées des Gaves, de l'Adour et des Nestes*. Paris, Colin, 403 p.
- DAVASSE B., 2000, *Forêts, charbonniers et paysans dans les Pyrénées de l'est, du moyen âge à nos jours. Une approche géographique de l'histoire de l'environnement*, Toulouse, GEODE-UMR 5602/CNRS, 287 p.
- DAVASSE B., sous presse. *Effets de la gestion sociale des ressources naturelles sur les espaces sylvo-pastoraux collectifs des Pyrénées de l'est (du Moyen Age à l'actuel)*, Séminaire interdisciplinaire PEVS « Sociétés et ressources renouvelables. Temps et espaces des crises ». Première séance du 18 janvier 2001 « Les modalités de la gestion des ressources (C. Beck et de Y Luginbühl, coordinateurs), 12 p., 3 figures.
- DAVASSE B., GALOP D., 1991, « Crise écologique, crise sociale et RTM dans une montagne proto-industrialisée : le Vicdessos (Pyrénées ariégeoises) », in *Le torrent et le fleuve. Risques, catastrophes et aménagement dans les Pyrénées et leur piémont*, rapport PIREN-CNRS, Toulouse, CIMA-URA 366 CNRS, p. 204-221
- DAVASSE B., GALOP D., RENDU C. 1997, « Paysages du néolithique à nos jours dans les Pyrénées de l'est d'après l'écologie historique et l'archéologie pastorale », in Burnouf J., Bravard J.P., Chouquer G. (éds), *La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes*, Sophia Antipolis, APDCA, p. 577-599.
- FOURCASSIÉ Jean, 1990, *Le romantisme et les Pyrénées* (1^{ère} éd. 1940), Toulouse, Esper.
- GALOP D., 1998, *La forêt, l'homme et le troupeau. 6000 ans d'histoire de l'environnement entre Garonne et Méditerranée*, Toulouse, GEODE, LEM, FRAMESPA, 285 p.
- GALOP D., 2000, « La croissance médiévale sur le versant nord des Pyrénées à partir des données palynologiques », in M. Berthe et B. Cursente eds. *Villages Pyrénéens Morphogenèse d'un habitat de montagne* CNRS, UTM, p. 45-54.
- GALOP D., LOPEZ-SAEZ J.-A., 2000, « Histoire agraire et paléoenvironnement. Les apports de la palynologie et des microfossiles non-polliniques », *Trabalhos de Antropologia et Etnologia*, 42, p. 161-164.
- GALOP D., MAZIER F., LOPEZ-SAEZ J.-A., VANNIERE B., 2004, « Palynologie et histoire des activités humaines en milieu montagnard. Bilan provisoire des recherches et nouvelles orientations méthodologiques sur le versant nord des Pyrénées », *Archéologie du midi médiéval*, 21, p. 159-170.
- GALOP D., 2006, « La conquête de la montagne Pyrénéenne au Néolithique. Chronologie, rythmes et transformations des paysages à partir des données polliniques », in J. Guilaine (dir.) *Populations néolithiques et environnement*, Editions Errance, p. 279-295.
- GALOP D., CAROZZA L., MAREMBERT F., BAL M.-C., sous presse, « Activités pastorales et climat durant l'âge du Bronze dans les Pyrénées : l'état de la question à la lumière des données environnementales et archéologiques », *Actes du colloque CTHS, avril 2004, Besançon*.
- GELLATLY, A.F., GROVE, J.M., SWITSUR, V.R., 1992, « Mid-Holocene glacial activity in the Pyrénées », *Holocene* 2, p. 266-270.
- GONZALEZ-SAMPERIZ P., VALERO-GARCES B.L., MORENO A., JALUT G., GARCIA-RUIZ J.M., MARTI-BONO C., DELGADO-HUERTAS A., NAVAS A., OTTO T., DEDOUBAT J.J., 2006, « Climate variability in the Spanish Pyrenees during the last 30,000 yr revealed by el Portalet sequenc », *Quaternary Research*. On line first.
- GRENIER Lise (sous la dir. de), 1987, *Le voyage aux Pyrénées ou la route thermale*, Toulouse et Paris, Randonnées pyrénéennes et Institut français d'architecture.
- GUTTIEREZ-ELORZA, M., PENA-MONNE, J.-L., 1998, « Geomorphology and late Holocene climatic change in Northeastern Spain », *Geomorphology* 23, p. 205-217.
- JALUT G., AUBERT S., GALOP D., FONTUGNE M., BELET J.-M., 1996, « Type regions F-zg and F-r, the northern slope of the Pyrenees », in B.E. Berglund, H.J.B. Birks, M. Ralska-Jasiewiczowa

and H.E. Wright (eds.), *Palaeoecological events during the last 15000 years - Regional synthesis of palaeoecological studies of lakes and mires in Europe*, Wiley & Sons, p. 612-632.

Images de la montagne, 1984, Paris : Bibliothèque nationale.

JALUT G., GALOP D., BELET J.-M.; AUBERT S., ESTEBAN-AMAT A., BOUCHETTE A., DEDOUBAT J.-J., FONTUGNE M., (1998), « Histoire des forêts du versant nord des Pyrénées au cours des 30 derniers millénaires », *J. Bot. Soc. Bot. Fr.* 5, p. 73-84.

JOUTARD Philippe, 1986, *L'invention du Mont-Blanc*, Paris : Gallimard/Julliard.

LACAZE Didier, 1993, *L'aventure du Vignemale*, Rando éditions.

« La haute montagne. Vision et représentations », 1988, *Le monde alpin et rhodanien*, n° 1-2.

« La montagne réinventée: géographes, naturalistes et sociétés (XVIII°-XX° siècles) », 1994, n° spécial de la *Revue de Géographie Alpine*, n° 3.

LE HARDINIER B., 1961, *Cinquante ans de pyrénéisme en feuilletant le « Bulletin Pyrénéen »*, Pau, éd. CAF section de Pau.

MONTSERAT Marti, 1992, « Evolucion glaciary postglaciary del clima y la vegetacion en la vertiente sur del Pirineo : estudio palinologico », *Monografias del instituto pirenaica de ecologia*, 6, 147 p.

MÉTAILIÉ J.P., 1986, « Photographie et histoire du paysage : un exemple dans les Pyrénées luchonnaises », *Revue Géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, tome 57, pp. 179-208.

METAILIE J.P., 1988. « Une vision de l'aménagement des montagnes au XIXème siècle : les photographies de la RTM », *R.G.P.S.O.*, vol. 59-1, p. 35-52.

METAILIE J.P., 1989, « Apogée et déclin des paysages traditionnels », in : *De Lascaux au Grand Louvre*, Errance, 1989, p. 64-69.

METAILIE J.P., 1991, « Sur les traces de Henri Gaussen en Andorre », *R.G.P.S.O.*, vol 62-2, p. 139-149.

METAILIE J.P., 1992, « Le paysage montagnard pyrénéen : un patrimoine inconstant ». *Monuments Historiques*, n°181, p. 33-38.

METAILIE J.P., 1996, Les paysages d'Ariège d'un siècle à l'autre. Inventaire des sources photographiques et pré-sélection de sites d'observation diachronique pour un observatoire photographique des dynamiques paysagères, Rapport, Ministère de l'environnement, GEODE, 98 p., 510 phot.

METAILIE J.P., 2005, « L'homme et la montagne : pastoralisme, métallurgie et forêts dans les Pyrénées », in *Environnement et société. Territoires, risques, développement, éducation*. Vergnolle-Mainar C. et Desailly B., éditeurs, SCEREN, p. 65-73.

MILIAN Johan, 2004, *Protection de la nature et développement territorial dans les Pyrénées*, Thèse de Géographie & Aménagement. Université Toulouse-le-Mirail, Institut de Géographie Daniel Faucher, UMR Dynamiques Rurales, sous la direction de Monique Barrué-Pastor.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1911, *Restauration et conservation des terrains en montagne*, 3 tomes : 214 p. + 108 fig., 384 p. + 108 fig., 197 p. + 84 fig. Paris, Imprimerie Nationale.

MIROUSE R., 1992, *Pyrénées centrales franco-espagnoles*, Paris, Masson (Collection des guides géologiques régionaux)

REICHLER Claude, 2002, *La découverte des Alpes et la question du paysage*, Genève : Georg.

RENE P., 2004, « Variations glaciaires et changements climatiques dans les Pyrénées », *Terre d'Océan*, n°3, pp. 17-19

Risques et aménagements dans les Pyrénées, 1993, Université de Toulouse II, Groupement de Recherche ISARD.

RODRIGUEZ J.F., 1997, *Architecture et paysages de la haute montagne. Le massif du Néouvielle dans les Pyrénées centrales*. Mémoire DEA. École d'architecture de Toulouse, laboratoire « architecture et sociétés montagnardes »-université Toulouse le Mirail –Géode.

SAULE-SORBE Hélène, 1993, *Pyrénées, voyage par les images*, Serres-Castet, Editions de Faucompret.

VANNIERE B., GALOP D., RENDU C., DAVASSE B., 2001, « Feu et pratiques agro-pastorales dans les Pyrénées-Orientales : le cas de la montagne d'Enveitg (Cerdagne, P.-O., France) », *Sud-Ouest Européen*, 11, p. 29-42.

VIDAL (F.) ; MÉTAILIÉ, 2001, « La banque d'images des patrimoines et territoires de Toulouse », in : *126° Congrès des Soc. Historiques et scientifiques, Terres et hommes du sud*. Toulouse, p. 9-14.

2. Vallée de Barège, Massif du Mont-Perdu

ALLINE J.-P., 1993, « Une communauté face au risque : l'exemple de la commune de Gèdre », *La vallée aux catastrophes, déterminants physiques et représentations sociales dans la vallées de Barèges*, CIMA, Université Toulouse-Le-Mirail.

ASSOCIATION MONT-PERDU PATRIMOINE MONDIAL, *Massif calcaire du Mont-Perdu/Tres serols*, Pau, 1997.

BARRERE P., 1964, « Le relief karstique dans l'Ouest des Pyrénées centrales », *Rev. Belge de Géographie*, vol. 88 (1-2), pp. 9-62.

BARRUÉ-PASTOR M., MÉTAILIÉ J.P. (resp.), 1993, *La « vallée aux catastrophes ». Déterminants physiques et représentations sociales des risques naturels en vallée de Barèges (canton de Luz, Hautes-Pyrénées)*, rapport SRETIE Ministère de l'environnement, Toulouse, CIMA-URA 366 CNRS, 198 p.

BELLEFON P. de, 2001, « Mont Perdu, « Pays de cirque et canyons », in *Patrimoine et paysages culturels*, Bordeaux, Confluences, pp. 213-221.

BELLEFON P. de, CLIN M., ROCAMORA E. B., LE NAIL J.F., 2000, *Tres Serol-Mont Perdu, mémoire d'avenirs*, Lourdes, Association Mont-Perdu patrimoine mondial-UNESCO

BIARGE F., CASTAN A., GALICIA A., PALLARUELO S., PONTROUÉ J.P., PONTROUÉ P., 1984, *Canyons, Sierras et villages du Haut-Aragon*, Tarbes, J.C. Bihet.

BUISAN G., 2001, *Henri Fédacou raconte*, Pau, Éditions Cairn, 192 p.

CAIZERGUES Christelle, *Gavarnie-Gèdre : du haut lieu labélisé au tourisme durable. Etude de valorisation du patrimoine local*, DESS Aménagement et développement transfrontaliers de la montagne, rapport de stage, Université de Toulouse II-Le Mirail, septembre 2001 (+ 1 vol. d'annexes).

CARRÉ J., 2005, *Paysage et développement durable : vers une gestion participative des territoires. Le cas du territoire montagnard de Gèdre, inscrit au patrimoine mondial de l'humanité*, DEA de géographie et aménagement, option environnement et paysage, Université de Toulouse II, GEODE, Ecole d'architecture et de paysage de Bordeaux, CEPAGE, 69 p.

Cent ans sur la Brèche. Mémoires du refuge de Tuquerouye, 2003, rassemblées par Gérard Raynaud, Pau, éditions du Pin à Crochet.

COMBEBIAS C., KECK N., LACAY F., LECAPLAIN C., 2004. *Gavarnie-Monte Perdido. Atlas paysager*, rapport de Séminaire 4^o année « Initiation à la recherche paysagère », CEPAGE, École d'architecture et de paysage de Bordeaux, 22 planches A3

CUESTA J.M., 1998, *Les villages abandonnés du Sobrarbe : la fin d'une société paysanne*, Thèse de doctorat de géographie, Université Toulouse II, 422 p.

« *La culture au village* ». *Importer une animation ou développer une identité ? / « La cultura al pueblo »*. *Importar una animacion o desarrollar una identidad ?*, Actes des rencontres organisées à Gavarnie le 25 octobre 1997, Mont Perdu Patrimoine Mondial / Monte Perdido Patrimonio Mundial, Parc national des Pyrénées occidentales : Parque nacional de Ordesa y Monte Perdido, 1997.

Cultiver la montagne. Le paysan, architecte de l'espace, acteur du développement, 1998, actes des rencontres organisées à Torla, octobre 1998, Mont Perdu Patrimoine Mondial / Monte Perdido Patrimonio Mundial, Parc national des Pyrénées occidentales : Parque nacional de Ordesa y Monte Perdido.

- Cultures montagnardes, patrimoine d'aujourd'hui / Culturas montaneras, patrimonio del presente*, 1995, Actes des rencontres organisées à Gavarnie le 4 novembre 1995, Mont Perdu Patrimoine Mondial / Monte Perdido Patrimonio Mundial, Parc national des Pyrénées occidentales : Parque nacional de Ordesa y Monte Perdido.
- DETOUR S.A., *Positionnement de la commune de Gèdre dans le cadre du développement Vallée Gèdre Gavarnie*, tome 1 : *Diagnostic*, octobre 1999.
- DETOUR S.A., *Positionnement de la commune de Gèdre dans le cadre du développement Vallée Gèdre Gavarnie*, tome 2 : *Positionnement de Gèdre*, décembre 1999.
- GARCIA Nicolas, FABREGAS REIGOSA Marta, 2000, *Etude des conditions de maintien de l'activité pastorale sur le site Pyrénées-Mont Perdu / Estudio de la Condiciones de mantenimiento de la actividad pastoral en el lugar Pirineos-Monte Perdido*, Association patrimoine Mondial Mont Perdu / Asociacion Monte Perdido / Direction départementale de l'agriculture et de la Forêt, (+ 1 vol d'annexes, et 1 vol d'annexes cartographiques).
- GIL GALLUS J.A., SANCHEZ O.D., 1995, *Montanas y valles, guia del Naturelsa*, Ainsa, Éditions Gil et Diez
- Itinéraires transfrontaliers / Itinerarios transfronterizos*, Rencontres d'échanges et de réflexions, Torla les 3-4 octobre 1992, Mont Perdu Patrimoine Mondial / Monte Perdido Patrimonio Mundial, 1992.
- Guide Joanne. Pyrénées*, 1912, Paris, éd. Librairie Hachette et Cie.
- LE NAIL J.F., 1983, « Finances et vies collectives en vallée de Barège au XVIIIe siècle », *Revue archéologique, historique et ethnographique de l'arrondissement d'Argelès-Gazost*, p. 115-144
- LE NAIL J.J., 2003, « Ventes annuelles de pâturages en vallée de Barège au XVe siècle. Notes et documents d'histoire pastorale », in *Sempre los camps auràn segadas resurgantas, Mélanges offerts à Xavier Ravier*, Toulouse, FRAMESPA-CNRS (collection « Méridiennes »), pp. 183-211
- MATA Lionel, 1998, *Intégrer le Patrimoine mondial au développement d'un territoire. L'exemple de Pyrénées Mont-Perdu, Cirques et Canyons*, Maîtrise d'aménagement et développement territorial, travail d'étude et de recherche, rapport de stage, I.U.P., Université de Pau et des pays de l'Adour, (+ 1 vol. d'annexes).
- MARDONES M. et JALUT G., 1983, « La tourbière de Biscaye (alt 409m, Hautes-Pyrénées) : approche paléocéologique des 45000 dernières années », *Pollen et Spores*, 25, p. 163-212.
- METAILIE J.P., 1993, « Du risque visible au risque invisible. Les mutations du paysage de la catastrophe en vallée de Barèges », in *Déterminants physiques et représentations sociales des risques naturels en vallée de Barèges (Haute-Pyrénées)*. Rapport, Ministère de l'Environnement, p. 36-140.
- MIGHALL, T.M., MARTINEZ CORTIZAS A., BIESTER, H. et TURNER S.E., 2006, « Proxy climate and vegetation changes during the last five millennia in NW Iberia: Pollen and non-pollen palynomorph data from two ombrotrophic peat bogs in the North Western Iberian Peninsula », *Review of Palaeobotany and Palynology*, en ligne.
- MUNCH R., RAVIER C., THIVEL R., 1999, *Passages Pyrénéens*, préface de Jean et Pierre Ravier, éd. Du pin à crochets.
- PEJOT Jérôme, *Vers le plan de gestion de Pyrénées – Mont-Perdu, site transfrontalier du patrimoine mondial de l'UNESCO*, rapport de stage de fin d'étude, ENGREF, octobre 1999 (+ 1 vol. d'annexes cartographiques)
- PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, 2004, *Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation FR 7300927 "Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude"*, Département des Hautes-Pyrénées, Document de synthèse, vol. I et II, réalisé par CADARS-DURAND Delphine.
- PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES, *Plan d'opérations 2005-2009 pour la mise en œuvre du Programme d'aménagement 2005-2009*.
- PROBST A., BAUDIERE A., 1984, « Les relations hêtre-sapin-pin à crochets dans les peuplements forestier de la vallée de Gavarnie. », in *Actes 106° Congrès Nat. Soc. savantes*, p. 173-189.
- PONT C., 1996, *Identification et analyse des dynamiques paysagères dans la vallée du Gave de Pau (Hautes-Pyrénées)*. DEA UTM, 2 tomes, 60 + 72 p., 160 photos.
- PONTROUÉ J.P., BIARGE F., 1986, *Parc national d'Ordesa et du Mont-Perdu*, Ibos, J.C. Bihet, 120 p.

- PROBST A., BAUDIÈRE A., 1984, « Les relations hêtre-sapin-pin à crochets dans les peuplements forestiers de la vallée de Gavarnie », in *Actes du 106^o Congrès national des sociétés savantes, Perpignan, 1981*, Paris, CTHS, pp. 173-191.
- UICN, *Désignation pour le Patrimoine mondial – Evaluation technique UICN : Pyrénées – Mont-Perdu (Espagne/France)*, 1997.
- VERGNEAU Bénédicte, 1999, *Diagnostic du massif « Pyrénées Mont Perdu, pays de Cirques et Canyons, en vue d'une valorisation touristique nouvelle du site inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO*, Maîtrise d'aménagement et développement territorial, travail d'étude et de recherche, rapport de stage, I.U.P., Université de Pau et des pays de l'Adour, (+ 1 vol. d'annexes).
- Vivre avec le tourisme / Vivir con el turismo*, 1994, Actes des rencontres organisées à Torla le 4 novembre 1994, Mont Perdu Patrimoine Mondial / Monte Perdido Patrimonio Mundial, Parc national des Pyrénées occidentales : Parque nacional de Ordesa y Monte Perdido.

Sources

I. Sources imprimées

- ARBANERE Etienne-Gabriel, 1828, *Tableau des Pyrénées françaises*, Paris, Treuttel et Würtz.
- BRIET Lucien, 1913, *Bellezas del Alto Aragon*, Huesca ; 2^o éd., Excma. Diputacion Provincial de Huesca con la colaboracion de la Sociedad de Montañismo « Peña Guara » de Huesca y el Museo de los Pirineos de Lourdes (Francia), 1977.
- CHAUSENQUE Vincent de, 1834, *Les Pyrénées et voyages pédestres dans toutes les régions de ces montagnes*, Paris, Lecoq et Pugin Libraires.
- CLAUSADE G. de et MALBOS E. de, 1835, *Un voyage d'artiste, guide dans les Pyrénées, par deux amis*, Paris, Gosselin et Renduel Libraires.
- DEMONTZEY P., 1894, *L'extinction des torrents en France par le reboisement*, XI+459 p., 32 pl., plus un volume de 127 photographies phototypées par Ch. KUSS. Publié sous les auspices de la Direction des Forêts.
- DRALET Etienne-François, 1813, *Description des Pyrénées*, Paris, Arthus Bertrand Libraire.
- DUSAULX Jean, 1796, *Voyage à Barège et dans les Hautes-Pyrénées fait en 1788*, Paris, Impr. Didot jeune.
- FABAS Jean, 1808, *Nouvelles observations sur l'état actuel des Montagnes des Hautes-Pyrénées et des sources thermales qui en découlent, en particulier de celles de Saint-Sauveur...*, Tarbes : Lavigne, XXXI-152 p.
- GAYFFIER E. de, 1882, *Iconographie du reboisement des montagnes*, Paris, Rothschild, in-folio, 50 planches 58 X 40.
- GIRARD J., 1871, *La photographie appliquée aux études géographiques*, Paris, Savyn.
- HARDY Joseph, 1825, *A picturesque and descriptive tour in the Mountains of the High Pyrenées*, London, R. Ackermann.
- HUGO Victor, 1890, *En voyage, Alpes et Pyrénées*, Paris, Société Française d'Imprimerie et Librairie.
- JOUDOU J.P., 1819, *Guide du voyageur aux Bains de Bagnères, Barèges, Saint-Sauveur et Caunterets...*, Paris : Chez Lerouge.
- LABBE H., BERNAUDEAU F., 1886, *Notice sur l'emploi de la photographie dans le service du reboisement*, Paris, Dion, 40 p.
- PALASSOU Bernard de, 1781, *Essai sur la minéralogie des monts Pyrénées*, Paris, Didot jeune Libraire.
- PASUMOT François, 1797, *Voyage physique dans les Pyrénées en 1788 et 1789*, Paris, le Clère Imprimeur-Libraire.
- RAMOND de CARBONNIERES L.-F.-E., 1789, *Observations faites dans les Pyrénées pour servir de suite à des observations sur les Alpes insérées dans une traduction des lettres de W. Coxe sur la Suisse*, Paris, Belin Libraire.

RAMOND de CARBONNIERES L.-F.-E., [1794], « De l'économie pastorale dans les Hautes-Pyrénées, de ses vices et des moyens d'y porter remède », édition présentée par Jean-François Le Nail, *Bulletin de la Société Ramond*, 1981.

RAMOND de CARBONNIERES L.-F.-E., 1801, *Voyage au Mont-Perdu et dans la partie adjacente des Hautes-Pyrénées*, Paris, Belin Imprimeur-Libraire ; rééd. Genève, Slatkine, 1978.

RAMOND de CARBONNIÈRES L.-F.-E., an XII (1804), « De la végétation sur les montagnes », *Annales du Muséum d'Histoire Naturelle*, IV.

RICHARD, 1834, *Guide au Pyrénées*, Paris, André Libraire.

RUSSELL Comte Henry, 1878, *Souvenirs d'un montagnard*, Pau, Imprimerie Vignancour.

SAINT-AMANS J.F. BOUDON de, 1789, *Souvenirs d'un voyage sentimental et pittoresque dans les Pyrénées*, rééd. Lourdes, Les Amis du Musée pyrénéen, 1977.

SCHRADER Franz, 1936, *Pyrénées*, tome 1 : *Courses et Ascensions*, tome 2 : *Science et Art*, Toulouse, Privat, Paris, Didier.

TAINÉ, 1855, *Voyage aux Pyrénées*, rééd. Genève, Slatkine, 1979.

II. Sources iconographiques

ALLOM Thomas, 1841, *France Illustrated*, London, Fischer (16 gravures sur les Pyrénées).

CICERI et GORSE, vers 1860, *Les Pyrénées monumentales et pittoresques*, Luchon, Laffont éditeur.

COLSTON Marianne, 1823, *Plates illustrative of a journal of a tour in France*, London, W.B. Whittaker.

DANDIRAN et MIALHE, 1840, *Excursion dans les Pyrénées. Cent croquis pittoresques*, Paris, Gilhaut.

FROSSARD Emilien, 1839, *Tableau pittoresque des Pyrénées Françaises*, illustré de 23 lithographies à la plume, aquarelles, Paris, J.J. Risler.

JACOTTET L. Julien, 1836, *Souvenirs des Pyrénées*, Paris, Gilhaut.

LALANNE Maxime et MALBOS Eugène de, vers 1835, *Les plus beaux sites des Pyrénées*, Tarbes, Dufour.

MELLING Antoine-Ignace, 1826-1830, *Voyage pittoresque dans les Pyrénées françaises et dans les départements adjacents*, Paris, Treuttel et Würtz.

PETIT Victor, 1851, *Souvenirs de Cauterets et de ses environs*, Pau, A. Bassy Editeur.

SCHRADER Franz, « Carte des Pyrénées Centrales, avec les grands massifs du versant espagnol » au 1/100 000, réalisée entre 1881 et 1902.

TAYLOR Baron, CAILLEUX A de, NODIER C., 1833-1836, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France. Languedoc*, Paris, Gide.

VIOLLET-LE-DUC Eugène, 1833, *Voyage aux Pyrénées*, aquarelles, dessins, journal et lettres présentés par P. C. Lamicq, Lourdes, Les Amis du Musée pyrénéen, 1972.

III. Sources d'archives

Archives départementales des Hautes-Pyrénées

Série B. Archives judiciaires avant 1790

B 2879-2883 Inventaires. 1683-1755

Sous-Série 7M. Agriculture, Eaux et forêts

7M 44. Élevage (Ovins et productions de laine).1808-1907.

7M 150. Améliorations pastorales et reboisement.1850-1896.

7M 442. Forêt domaniale de Barèges. 1821-1831

7M 496 à 498. Forêt syndicale de Barèges (Totalité des quatre vics). 1833-1968.

7M 503 à 504. Forêt syndicale de Barèges (vic du Plan). 1820-1889

7M 438 à 439. Restauration des terrains en montagne (Périmètre du Gave de Pau. Série de Gavarnie). 1891-1913

7M 1243 à 1244. Restauration des terrains en montagne (Périmètre du Gave de Pau. Série de Cauterets et de Gavarnie). 1888-1932

7M 1248. Restauration des terrains en montagne (Périmètre du Gave de Pau. Série de Gavarnie). 1889-1936

Série O. Administration et comptabilité communale

2O 14 à 31. Commission syndicale de la vallée de Barège

Table des matières :

Liste des participants :	2
Avant-propos	3
Introduction générale	6
1. Les paysages et leurs dynamiques	6
2. L'analyse des politiques	9
PARTIE I. LECTURE DES PAYSAGES DU MASSIF DE GAVARNIE/MONT-PERDU	12
Introduction	13
Chapitre 1. Les paysages des hautes vallées du Gave de Pau et des Rio Ara et Cinca	14
I. Des nappes de charriage et des glaciers, des bosses et des creux : une haute-montagne caractéristique	14
II. Des formations végétales, des pâtures et des boisements : de fortes oppositions versant nord/versant sud	17
III. Des exploitations et des utilisations des sols différenciées basse montagne/haute montagne	19
IV. Un patrimoine naturel et culturel, une fréquentation touristique concentrée	21
Conclusion : étagements et dynamiques	22
Chapitre 2. Les paysages de la « vallée de Barège »	25
I. Une organisation longitudinale répétitive, une organisation transversale différenciée	25
II. Des vallées singulières	28
1. Les vallées de Gavarnie et d'Ossoue : la montagne emblématique	28
2. La vallée d'Héas et les cirques d'Estaubé et de Troumouse : la montagne parcourue	32
3. Le bassin de Gèdre et les vallées adjacentes : la montagne paysanne	33
4. Le bassin intramontagnard de Luz	36
Chapitre 3. Les paysages du versant	37
I. Le fond de vallée et les basses soulanes	39
II. Les zones intermédiaires (boisements et quartiers de granges)	40
III. Les estives et la haute montagne	41
IV. Conclusion	42
Conclusion	43
PARTIE II. EVOLUTION DES PAYSAGES ET HISTOIRES DES FORMES D'ACTION SUR LE TERRITOIRE	44
Introduction	45
Chapitre 1. La longue durée : une anthropisation croissante	46
I. Matériel et Méthodes	46
1. Localisation et description des séries sédimentaires étudiées	46
2. Analyses	48
a/ Analyses sporo-polliniques	48
b/ Analyses des Microfossiles non-polliniques	48
c/ Analyse du signal incendie	49
3. Datations radiocarbone et estimation des âges	50
II. Jalons pour une histoire des paysages de la haute vallée du Gave de Pau	51
1. Du déglacement des vallées à l'installation de la hêtraie-sapinière.	55
2. Premières évidences d'activités humaines : des fréquentations irrégulières à partir de la fin du néolithique ancien.	56

3. De l'Âge du bronze au début de notre ère : déboisement de la vallée et construction des territoires pastoraux.	56
4. Emprise et déprise pastorale de l'Âge du bronze à l'Âge du fer : le rôle possible du climat	58
5. Les fluctuations du haut Moyen Âge	59
6. L'expansion médiévale du IXe siècle : la construction des paysages agro-pastoraux et d'estives	60
III. Conclusions	61
Chapitre 2. Les dynamiques récentes : mutation et ajustement	62
I. L'apport de la méthode de la photographie diachronique	62
1. Histoire du paysage et photographie diachronique	62
a/ Méthodologie de la photographie répétée	62
b/ Les sources photographiques sur la vallée de Barèges	63
2. Les grandes évolutions paysagères depuis 150 ans dans les hautes vallées de Gèdre-Gavarnie	64
a/ Le paysage bocager du fond de vallée : l'évolution en faux-semblant d'un paysage traditionnel et emblématique	64
b/ Le reboisement des versants de l'auge glaciaire : la disparition du « paysage de la catastrophe »	69
c/ Les évolutions discrètes de la haute vallée : Héas	81
3. Conclusion	88
II. Dynamique paysagère et évolution des pratiques pastorale : enquête auprès des éleveurs	89
1. Méthodologie	89
2. La montagne pâturée : fonctionnement et perception des estives	90
3. Dynamiques et mutations de l'élevage	98
a/ Transformations de la structure sociale des élevages	98
b/ Transformations structurelles des élevages	101
c/ Evolution et adaptation des pratiques : Une « simplification » de l'utilisation des étagements pastoraux	103
4. Conclusion	105
Chapitre 3. Perceptions des paysages et action sur l'espace - L'évolution et la diversification des pratiques durant les deux derniers siècles	107
I. Le massif du Mont-Perdu : un lieu de mémoire du tourisme en montagne et patrimoine du regard	108
1. Naissance d'un paysage	109
a/ La montagne comme « concentré de nature »	109
b/ L'invention du cirque de Gavarnie	115
c/ Un paradis pastoral dévoyé : naissance d'une doctrine de la protection	116
d/ Les fondements d'une géographie touristique	120
e/ L'impact sur l'espace : le paysage thermal	125
2. Le paysage pyrénéiste	129
a/ La haute montagne, paysage naturel et culturel	129
b/ Les refuges comme éléments représentatifs du paysage pyrénéiste de haute montagne	130
c/ Deux structures associatives à la fin du XIX ^{ème} siècle : le CAF et le TCF	131
d/ Deux conceptions du paysage de montagne	133
e/ Un massif pionnier ...	134
f/ L'invention du canyon d'ordesa et la naissance d'un espace touristique transfrontalier	137
II. La politique forestière entre interventions de l'État et résistances de la société locale (XIX ^e -XX ^e siècles)	143
1. L'échec du reboisement généralisé	145
2. Des réussites localisées à Barèges et à Gavarnie	146
a/ À Barèges, le « paysage de la catastrophe »	147
b/ À Gavarnie, une municipalité dissidente	147
3. Une reprise en main tardive de la forêt syndicale : le plan d'aménagement de 1910	148
4. Au cours du XXe siècle, des rapports apaisés, de nouvelles préoccupations	150
Dans la forêt syndicale, une orientation vers la production	150
Dans les périmètres RTM, de nouvelles préoccupations liées au tourisme	150
5. Conclusion	151
III. Aménagement et industrialisation	153
1. Mouvement de modernisation de la montagne	153
a/ Des visions contradictoires du paysage	153
b/ L'exploitation de la ressource touristique	155
c/ L'essor hydroélectrique.	158
2. Vers un zonage du territoire	160
3. Mouvement de "patrimonialisation" de la montagne	162

PARTIE III. LE PROCESSUS D'INSCRIPTION AU PATRIMOINE MONDIAL DANS L'HISTOIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES DE PROTECTION ET D'AMENAGEMENT	166
Introduction	167
Chapitre 1. Le processus d'inscription au Patrimoine Mondial dans son contexte historique	168
I. Les grandes phases de l'action politique en matière de paysage d'environnement, de patrimoine et de développement (fin XVIII ^e – fin XX ^e siècle)	168
Tableau synthétique de périodisation du rapport perceptions/évolutions paysagères/politiques publiques	169
Tableau chronologique : les politiques en France et en Espagne	170
II. Du zonage à la gestion globale et concertée (1990 - ?)	172
1. 1990-2006 : l'émergence d'une logique nouvelle d'intervention sur l'espace	172
2. Vers un nouveau paradigme ?	175
Chapitre 2. La géographie actuelle des politiques publiques de protection et d'aménagement dans le site du Patrimoine Mondial	178
I. Les limites du site Patrimoine Mondial sur le versant français	180
II. Les limites du site Patrimoine Mondial sur le versant espagnol	182
Chapitre 3. Le processus d'inscription du site sur la liste du Patrimoine Mondial	184
I. Les éléments clés du processus d'inscription	185
II. Les conclusions de l'évaluation	191
PARTIE IV POUR UNE GESTION CONCERTÉE DU TERRITOIRE PAR LE PAYSAGE : PROBLEMATIQUE ET ORIENTATIONS	195
Introduction	196
Chapitre 1. Problématique pour une gestion	197
I. À l'échelle du versant et du triptyque fond de vallée-zone intermédiaire-estive : les enjeux pastoraux	197
II. À l'échelle du canton de Luz-Saint-Sauveur, ancien siège de la communauté valléenne : les enjeux territoriaux	200
III. À l'échelle du site transfrontalier : les enjeux identitaires et culturels	205
Chapitre 2. Éléments d'orientation générale pour une stratégie de gestion du site. Outils et propositions.	207
I. Créer un cadre de gestion du site inscrit	207
1. Repenser les limites du site et créer une zone tampon	207
2. Quels acteurs, quelles structures ?	207
II. Élaborer un plan de paysage au niveau du Canton de Luz et définir des objectifs à long terme	208
1. La démarche de plan de paysage	209
2. Les objectifs principaux d'un plan de paysage dans le canton de Luz : sensibiliser et fédérer, comprendre et intervenir	210
III. Replacer le paysage culturel au cœur de l'offre touristique	211
1. Un tournant à négocier dans l'histoire locale du tourisme	211
2. Faire exister des « patrimoines intégrateurs »	212
Conclusion Générale	215
Bibliographie	217
Sources	224